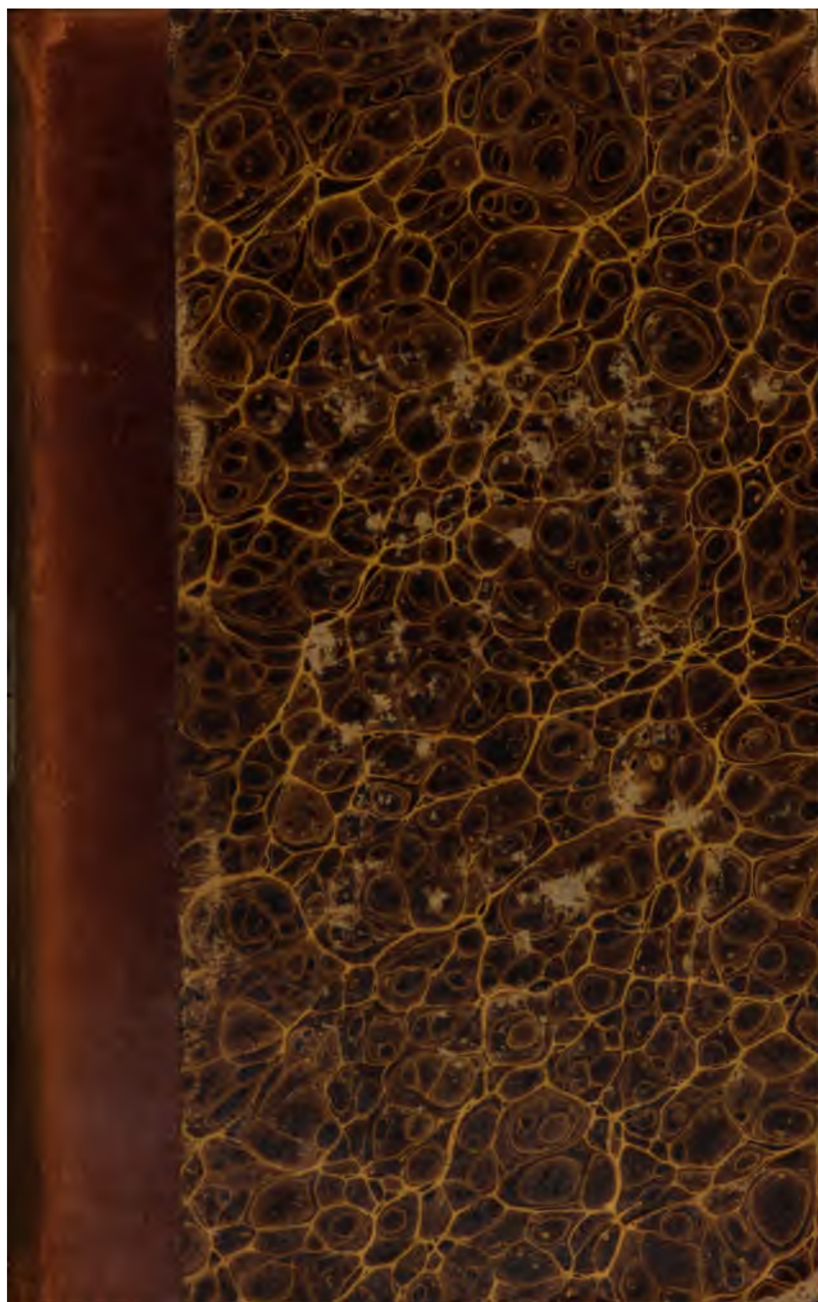






L'ECOLE DU BONHEUR.

TOME PREMIER.

Sigaud-Lafond, Joseph Aignan

L'ÉCOLE DU BONHEUR,

OU

TABLEAU

DES VERTUS SOCIALES,

DANS lequel le précepte, mis à côté de l'exemple, présente la route la plus sûre pour parvenir à la félicité;

OUVRAGE utile à l'éducation des Jeunes Gens de l'un & de l'autre sexe, & fait pour intéresser toute espèce de Lecteurs.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE D'UN VOLUME.



A PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. XCI.

OBSERVATIONS

Sur cette nouvelle Edition.

L'OUVRAGE que nous préſentons pour la ſeconde fois au public ne contenoit qu'un petit nombre de faits mémorables & intéreſſans précédemment épars dans des Ouvrages volumineux, ou dans des Brochures qu'on ſe hâte de lire à meſure qu'elles paroiſſent, & qu'on ne relit preſque jamais.

La majeure partie de ces faits, dignes de paſſer à la poſtérité la plus reculée, étoit donc condamnée à un éternel oubli, & la ſociété privée du moyen le plus puiſſant de favoriſer dans ſon ſein la pratique des plus ſublimes vertus; car on a toujours éprouvé que l'exemple a plus d'empire ſur le cœur de l'homme que les préceptes les plus impérieux & les exhortations les plus perſuaſives.

Cette conſidération, jointe au plaiſir que nous nous faiſions de rendre hommage

à leurs auteurs, nous avoit déterminés à la recherche de ces faits, à les recueillir, à les rassembler dans un même cadre, persuadés qu'on ne pourroit jeter les yeux sur un tableau qui représenteroit des actions aussi sublimes, sans être pénétré de l'admiration la plus profonde, saisi d'un noble enthousiasme, & embrasé du desir de les imiter.

Nous ignorons si nos espérances se sont réalisées, si nos vœux ont été exaucés à cet égard; si, parmi cette multitude de faits de même genre qui sont parvenus à notre connoissance depuis la publication de notre Ouvrage, il en est quelques-uns qui aient été inspirés par sa lecture; mais ce que nous n'ignorons pas, & ce qui est très-flatteur pour nous, c'est que le Public nous a su gré de nos bonnes intentions, s'il est permis d'en juger par l'accueil favorable qu'il a daigné faire à notre travail; & ce qui ne nous flatte pas moins encore, c'est que ce premier Ouvrage, en ce genre, a donné naissance à plusieurs autres, tous

dignes

dignes des éloges avec lesquels ils ont été reçus : de ce nombre sont la *Morale en action*, le *Peuple instruit par ses propres vertus*, les *Annales de la Vertu*, &c.

Si ce jugement avantageux que nous osons porter de notre travail n'est qu'un jugement présomptueux, une illusion de l'amour-propre, il paroîtra au moins excusable à quiconque saura que les excellens Ouvrages que nous venons de citer sont de beaucoup postérieurs au nôtre. Nous n'en connoissons qu'un seul, *les Etrennes de la Vertu*, que son estimable Auteur renouvelle chaque année, & toujours avec le même succès, qui soit de même date, &, par cette raison, n'a pu nous servir de modèle. Nous nous croyons donc suffisamment autorisés à nous regarder comme les premiers qui ont ouvert une mine aussi précieuse, & dont nous avions dessein de suivre les plus riches filons.

Mais considérant l'ardeur avec laquelle de plus grands travailleurs se sont élancés sur nos pas, les efforts qu'ils ont faits pour

nous surpasser, nous nous étions persuadés qu'ils ne s'arrêteroient point en si beau chemin, & qu'ils continueroient avec le même zèle un travail qui leur assure le titre le plus légitime à la reconnoissance publique. Nous reposant donc sur eux de l'exécution de la tâche que nous avions entreprise, nous applaudissions à leurs succès; & satisfaits de voir la première édition de notre ouvrage épuisée depuis long-temps, nous ne nous fussions point déterminés à en donner une nouvelle, si le Libraire ne nous eût témoigné le plus grand désir de remettre cet Ouvrage sous presse, en nous représentant qu'ayant hasardé les frais de la première mise, il étoit juste qu'il profitât du bénéfice que lui faisoit espérer la seconde.

Nous avons donc cru devoir répondre favorablement à sa requête; & en y répondant, nous nous sommes crus obligés en même temps à témoigner au Public notre juste reconnoissance. Pour lui manifester ce sentiment, profondément gravé dans notre cœur, nous avons donné tous nos

soins à recueillir un plus grand nombre de faits, & à choisir parmi eux ceux qui sont les plus capables de faire impression sur l'esprit du Lecteur, & nous les avons accompagnés de réflexions plus multipliées & plus étendues, autant qu'elles nous ont paru propres à atteindre le but que nous nous étions proposé d'abord, & que nous n'avons point perdu de vue dans cette nouvelle édition.

Puisse cet Ouvrage, entrepris dans une circonstance où les mœurs doivent nécessairement se régénérer parmi nous, par l'influence d'une nouvelle constitution qui va faire la gloire & le bonheur de l'Empire François, concourir avec elle à une régénération si désirable & si importante au bien-être de la société! Puisse-t-il se répandre & inspirer à ceux qui le liront les nobles sentimens d'une tendre fraternité, d'une charité toujours active & industrieuse, qui met tout son bonheur à procurer celui de ses semblables.

ERRATA.

Pag. 3, *lign.* 9, au-dessus, *lis.* par dessus.
Pag. 8, *lign.* 12, se porta, *lis.* le porta.
Pag. 9, *lign.* 6, la charité, *lis.* sa charité.
Pag. 11, *lign.* 9, pour faire, *lis.* pour en faire.
Pag. 25, *lign.* 9, se plaît, *lis.* se plut.
Pag. 26, *lign.* 22, qu'il devoir, *lis.* qu'il crut devoir.
Pag. 27, *lign.* 10, qu'il ne convenoit, *lis.* qu'il ne lui convenoit.
Pag. 51, *lign.* 14, trouvent, *lis.* trouverent.
Pag. 52, *lign.* 8, au moins, *lis.* au mois.
Pag. 73, *lign.* 15, abandonnez, *lis.* abandonnerez.
Pag. 77, *lign.* 16, blanc, *lis.* bleu.
Pag. 85, *lign.* 16, fils, *lis.* lien.
Pag. 90, *lign.* 11, & légitime, *lis.* & salutaire.
Pag. 108, *lign.* 13, le caractere, *lis.* le cœur.



L'ÉCOLE DU BONHEUR.

INTRODUCTION.

EN quoi conſiſte le bonheur auquel l'homme peut aſpirer ſur la terre, quelles en ſont les ſources, ou plutôt quels ſont les moyens qui peuvent en aſſurer le jouiſſance ? C'eſt un problême ſur lequel les Philoſophes, de tous les temps, ſe ſont exercés, mais dont la vraie ſolution ne fut & ne ſera jamais auſſi généralement goûtée qu'elle mérite de l'être.

Preſque toujours dominé par ſes paſſions, l'homme ſe forme du bonheur une idée conforme à ſa cupidité, & cette idée eſt une erreur qui le ſéduit, une erreur qu'il ſe plaît à careſſer, & de laquelle il ne revient ordinairement qu'après en avoir été le jouet pendant long-temps, & ſouvent même la victime.

L'ambitieux le cherche dans les honneurs, & ſe tourmente inutilement à le chercher. Peu délicat ſur les moyens, aucun ne le rebute, & le crime même ne lui coute rien, s'il le croit néceſſaire pour renverſer les obſtacles qui pourroient l'arrêter.

Vil & rampant, il fait baſſement la cour à quiconque peut le protéger; hypocrite, il flatte, il careſſe juſqu'à l'ennemi qui pourroit lui nuire; médiſant & calomniateur, il décrédite & écarte adroitement ſes rivaux; vain & orgueilleux, il écraſe ceux qu'il peut

dominer; parvenu, tout plie ſous lui, c'eſt l'idole du jour: mais, encenſée de tous côtés, elle n'en eſt pas plus heureuſe; l'inquiétude la dévore, & la moindre choſe ſuffit pour troubler la jouiſſance de l'ambitieux. Qu'un ſeul inférieur refuſe de plier ſous lui, cet homme eſt un *Mardochée* qui lui rappelle l'hiſtoire importune d'*Aman* à la Cour d'*Aſſuérus*.

Mais pourquoi chercher hors de lui l'objet de ſes inquiétudes? Je les vois naître de ſes propres réflexions; ſes ſouvenirs le tourmentent & empoiſonnent le bonheur de ſa vie. Il ſe rappelle, & pourroit-il ne ſe rappeler pas les moyens honteux qui l'ont conduit au terme de ſon élévation? C'en eſt aſſez pour l'effrayer, parce que c'en eſt aſſez pour lui faire craindre qu'un autre, auſſi ambitieux, auſſi peu délicat, & plus adroit que lui, ne parvienne à le précipiter du faîte de la

grandeur, & à s'établir à ſa place.

Euſſent-ils été plus honnêtes & plus légitimes ces moyens, en ſeroit-il plus tranquille ? Non, & pourquoi ? Parce qu'il ne peut ignorer l'inconſtance de la fortune, parce qu'il ſait qu'elle ſe plait ſouvent à faire éprouver à ceux qu'elle favoriſe davantage, des revers auſſi terribles qu'ils ſont imprévus. Or avec cette idée, comment pourroit-il ſe repoſer tranquillement entre les bras de cette aveugle déeſſe ?

Je vais plus loin encore ; je le ſuppoſe & tranquille ſur ſa conduite paſſée & à l'abri des retours bizarres, des viciſſitudes de la fortune, en ſeroit-il plus heureux ? Qui le croiroit, connoîtroit bien mal le cœur de l'ambitieux, toujours dévoré de nouveaux déſirs, de déſirs qui s'accroiſſent, qui ſe multiplient à meſure qu'il les ſatisfait. Fût-il aſſis ſur le premier Trône de l'Univers, ſon avide cupidité ne

feroit point aſſouvie ; il voudroit s'emparer des autres, les raſſembler & en faire un marche-pied pour s'élever ſur le ſien. La Grèce, la Perſe & les Indes réunies à la Couronne de ſon père, ne ſuffirent point au bonheur d'*Alexandre?* Ambitieux comme il l'étoit, s'il n'eût été arrêté au milieu de ſa courſe, il n'eût laiſſé aucun prince paiſible poſſeſſeur de ſes Etats. Non, jamais l'ambition ne dit aſſez, & jamais l'ambitieux ne jouit d'un bonheur paiſible.

Les richeſſes conduiroient-elles plus ſûrement à ce terme? Font-elles des heureux? Je le demande à ceux qui les poſsèdent. A portée de ſe livrer à la variété de leurs goûts & de les ſatisfaire, de ſe procurer tous les agrémens de la vie, chéris, je me trompe, flattés de tous ceux qui les approchent, la ſplendeur les environne, les plaiſirs naiſſent ſous leurs pas, les fêtes ſe renouvellent pour eux, les

ſpectacles ſe ſuccèdent au gré de leurs déſirs, tout ſe réunit, les honneurs, les éloges & juſqu'au mérite, ils ont tout à prix d'argent; mais la conſidération, mais l'eſtime publique, dont tout le monde eſt jaloux; mais la paix du cœur, mais la tranquillité de l'eſprit s'acquièrent-elles à ce prix? Eloigne-t-on avec de l'argent la ſatiété qui émouſſe le plaiſir? & diſſipe-t-on avec de l'or l'ennui qui aſſiége les palais des riches? Avec toutes ſes richeſſes, *Créſus* fut-il conſtamment heureux, & le ſage *Sólon* ſe trompa-t-il, quand il lui dit : *N'appelons perſonne heureux avant qu'il ſoit mort?*

Chercherons-nous donc dans le ſein des plaiſirs ce bonheur après lequel nous ſoupirons ſans ceſſe? Quel bonheur que celui qui abrutit l'homme, épuiſe ſes facultés, énerve ſes forces, le mine inſenſiblement, & ne laiſſe après lui que des traces douloureuſes & des ſou-

venins cuisans! Réunissez, si vous le pouvez, tous les biens de la terre, tous ceux qui sont l'objet le plus important des désirs de l'homme, & vous n'aurez point encore trouvé le bonheur. Où se trouve-t-il donc ? Il se trouve dans la pratique des vertus que la Religion commande.

Tant qu'il fut religieux, tant qu'il suivit exactement les préceptes de sa Religion, que, jaloux de la gloire de son Dieu, il ne cessa de lui rendre le juste tribut de ses hommages, aimé de ce Dieu qu'il servoit fidèlement, respecté de ses sujets, honoré jusques chez les peuples les plus éloignés, *Salomon* fut heureux & le plus heureux des hommes ; sa sagesse & ses vertus le couvrirent de gloire & firent l'objet de l'admiration de l'Univers ; mais à peine eut-il violé la loi de ses pères, en se laissant prendre d'un amour criminel pour des femmes étrangères & idolâ-

tres, qu'il négligea le culte du Dieu d'Israël, & profana ses autels. Alors sa sagesse & sa vertu l'abandonnèrent; il perdit, avec l'amitié de son Dieu, la considération publique, la paix du cœur & le bonheur dont il avoit joui jusqu'alors. Bientôt un Prophète du Seigneur vint lui reprocher sa faute & lui annoncer les malheurs prêts à fondre sur son Royaume, sa division prochaine en dix Tribus, sous *Jéroboam*, son successeur, & on le vit ensuite traîner languissamment & dans le mépris les restes d'une vie flétrie par son irréligion.

Montrez-moi un homme religieux, un homme sincèrement & fortement attaché à sa Religion, un homme continuellement occupé à méditer & à pratiquer ses préceptes, & je vous dirai: Voilà l'homme que vous cherchez; voilà l'homme & le seul qui puisse être véritablement heureux sur

la terre. En quelque état que vous le placiez, dans quelque position que vous le supposiez, examinez-le bien, & vous le verrez toujours heureux.

Elevé au premier rang de la splendeur humaine, il n'en sera point ébloui, parce que sa religion lui prêche le néant des grandeurs humaines. Loin donc de devenir vain & orgueilleux, vous ne le verrez que plus humble; & toujours courbé sous la main toute-puissante de celui qui l'aura fait ce qu'il est, & qui se plaît à humilier le superbe, à le confondre & le précipiter du faîte de la grandeur, auquel il ne l'avoit élevé que pour sa gloire. Donnez-lui l'autorité la plus étendue, le crédit le plus puissant, il ne s'en servira qu'à obliger les autres; & le seul plaisir de les obliger, ce plaisir si délicieux pour les ames bien nées, fera la joie de son cœur & le bonheur de sa vie. Comblé de richesses,

il les répandra libéralement dans le sein des malheureux, & en les répandant, il éprouvera la douce satisfaction de faire disparoître de devant ses yeux le spectacle déchirant de la misère humaine.

Faites-le déchoir de l'état de splendeur auquel il est élevé, il n'en étoit point jaloux; privez-le de son autorité, enlevez-lui son crédit, il ne s'en servoit que pour autrui; dépouillez-le de ses richesses, il n'y étoit point attaché. Si un regret trouve accès dans son cœur, ce sera celui de se voir incapable de soulager les malheureux, de répandre sur eux de nouveaux bienfaits: mais sa charité industrieuse & féconde saura bien l'en dédommager & lui fournir d'autres moyens de leur être encore utiles. Il leur prodiguera ses soins affectueux & ses attentions bienfaisantes: ses paroles pleines d'onction porteront la consolation

dans le cœur des affligés; la part qu'il prendra à leurs malheurs les leur fera supporter patiemment; elle adoucira l'amertume de leurs peines, & partageant avec eux le sentiment de leur douleur, il ne sentira que le plaisir de les voir consolés.

Plongé lui-même dans la misère, fût-elle la plus profonde, tourmenté d'une légion de maux qui seront venus fondre sur lui, aussi patient que *Job*, il ne se permettra pas la moindre aigreur, pas même le plus léger murmure. Soumis aux ordres de la Providence, il ne verra dans cet état douloureux que la condition naturelle de l'homme, la peine due à son péché, & il bénira la main du Seigneur qui s'appesantit sur lui. La verge dont vous me frappez, ô mon Dieu, lui dira-t-il avec le Saint Roi *David*, fait ma consolation, en m'annonçant de votre part une justice pleine de miséricorde.

Menacez-le de la mort ; faites - lui envisager ce moment si terrible au commun des hommes ; vous vous trompez fort, si vous croyez l'effrayer. Il regardera ce moment comme celui de sa délivrance, le terme des maux qu'il a généreusement soufferts, le moment de sa récompense, du bonheur éternel qu'il espère, parce qu'il s'est efforcé de le mériter. Il ne craint rien : que dis-je ! il craint l'Etre suprême & n'a point d'autre crainte, & cette crainte qui s'allie parfaitement à l'espérance avec laquelle il s'élance entre les bras de la miséricorde d'un Dieu qu'il a toujours aimé, ne le trouble point : l'Univers s'écrouleroit autour de lui, qu'il n'en seroit point épouvanté.

L'homme religieux, celui que la Religion conduit dans les sentiers de la vertu, & dont le cœur ne connoît point le remords est donc véritable-

ment heureux, & le ſeul homme qui puiſſe l'être ſur la terre. Vous le comprendrez aiſément, ſi vous conſidérez que la Religion met un frein aux paſſions déréglées, les cauſes habituelles de tous les événemens fâcheux qui s'oppoſent au bonheur de l'homme. Elle fait plus: elle lui procure des ſecours qui animent ſon courage, & le rendent capable des efforts qu'il eſt obligé de faire pour ſurmonter les inclinations vicieuſes de ſon cœur; elle le dédommage des ſacrifices, des privations qu'elle exige de lui; & lui montrant que les préceptes qu'elle lui impoſe ſont dictés par la ſageſſe éternelle, il les reçoit avec reſpect, les médite avec attention, les goûte & les obſerve dans toutes les circonſtances de ſa vie: de là le calme de l'innocence, la paix du cœur, la douce ſatisfaction de l'ame, le ſeul vrai bonheur auquel on puiſſe atteindre ici-bas; bonheur bien plus réel, bien plus ſo-

lide que ces vains fantômes du bonheur que l'homme charnel & mondain poursuit sans relâche, & qui lui échappent au moment où il croit les saisir; bonheur dans le sein duquel l'esprit se repose & se complaît, avant-goût délicieux de ce bonheur ineffable, ce bonheur sans fin qui l'attend au delà de sa carrière mortelle. En deux mots, l'amour de la Religion & la pratique habituelle de ses préceptes commencent sur la terre le bonheur de l'homme, & le conduisent au terme de celui pour lequel il a été créé. Or ces préceptes se réduisent, ou plutôt sont tous compris dans les deux que voici : *Aimer Dieu par-dessus toutes choses, & son prochain comme soi-même.*

D'eux seuls découlent, comme d'une source féconde, tous les devoirs de l'homme envers l'Etre suprême, le principe de son être, envers les membres de la société dont il fait

partie, & envers lui-même : devoirs dont il ne peut s'écarter qu'au préjudice de ses intérêts les plus chers, au préjudice du bonheur qui fait l'objet de tous ses désirs.

Pour le détourner d'une pareille conduite, le piquer d'émulation, animer son zèle à remplir ses devoirs, nous mettrons sous les yeux du lecteur, à mesure que l'occasion s'en présentera, des exemples aussi frappans qu'admirables, de l'exactitude avec laquelle quantité de personnes de tout sexe, de tout âge & de toute condition, se sont efforcées de remplir les leurs. Puissent ces exemples, plus puissans que les raisonnemens les plus solides, le déterminer à imiter ces personnes vertueuses, dont il ne pourra se défendre d'ambitionner & le bonheur & la gloire.

Le premier des devoirs de l'homme, la base, le fondement de tous les autres, c'est l'amour de l'Etre suprême ;

& cet amour, qui doit l'emporter sur tout autre amour, ne peut être véritable & tel qu'il doit être, s'il n'est accompagné de l'amour du prochain. *Si quelqu'un*, dit l'Apôtre Saint *Jean*, *se vante d'aimer Dieu, & qu'il ne laisse pas pour cela de haïr son prochain, c'est un menteur.* Or cet amour du prochain, qui s'étend bien au delà de ce que le vulgaire imagine communément, suit un certain ordre qu'il est important de bien connoître. Je m'explique.

Nous devons un amour plus affectueux, un amour plus ardent, un amour plus généreux à ceux qui nous ont donné l'être, qu'à ceux qui partagent avec nous la même obligation; nous devons davantage à ceux-ci qu'à ceux qui puisent de plus loin, dans la même source, le sang qui coule dans leurs veines; plus à ces derniers qu'aux amis auxquels nous sommes attachés; plus encore à nos amis qu'à des étrangers

qui ne tiennent à nous que par les liens de la société.

Cependant cette société dans laquelle nous sommes nés & sans laquelle nous serions fort à plaindre, nous impose aussi des obligations, des devoirs de différens ordres, dont nous ne devons jamais nous écarter. Le premier de ces devoirs, c'est une véritable affection, un attachement sincère, un parfait dévouement pour le Chef qui la préside, celui que l'Etre suprême a fait asseoir sur le Trône de la Nation, & auquel il a confié le soin de veiller à sa sûreté & à son bonheur.

C'est, en partie, le sens de ces paroles mémorables sorties de la bouche du divin Maître : *Rendez à César ce qui appartient à César.*

A cet amour, si légitime pour le Souverain, doit se joindre celui de la Patrie, l'amour de nos Concitoyens & de tous ceux qui sont soumis à la même domination. De là la pratique

de plusieurs vertus, à la tête desquelles se distinguent la probité, la justice, la discrétion, la fidélité dans la parole, la bienfaisance, le désintéressement & plusieurs autres encore dont nous parlerons par la suite.

On se tromperoit fort cependant, si on imaginoit que le précepte de l'amour du prochain ne s'étendît point au delà de ceux dont nous venons de faire mention. Sans avoir autant de titres que ceux-ci, autant de droits à notre amour, tous les hommes, de quelque Nation qu'ils soient, nos alliés ou autres, & jusqu'à nos ennemis, tous doivent y avoir part.

Si nous remontons en effet jusqu'à l'origine des choses, nous apprendrons que nous sommes tous enfans d'un même père, tous créés pour la même fin, tous rachetés d'un même sang, du sang d'un Dieu fait homme pour le salut de tous les hommes, tous appelés à la même récompense, tous destinés à

être un jour réunis & à ne former qu'une ſeule & même famille dans le ſein de l'Eternel, qui veille également, par ſa divine providence, à la conſervation de tout le genre humain. Nous devons donc aimer tous les hommes d'un amour fraternel, qui n'en exclut aucun de cet amour. Mais entrons dans le détail de chacune de nos obligations, en commençant par la première.



CHAPITRE PREMIER.

De l'amour de l'Être ſuprême.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de tout votre eſprit. Voilà la loi, & quand cette loi n'eût point été donnée à l'homme, il n'eût pu ſe diſpenſer de ſe l'impoſer lui-même, comme le ſeul, l'unique moyen de témoigner ſa reconnoiſſance à celui qui l'a tiré du néant, l'a comblé & le comble encore, tous les jours, de ſes bienfaits, l'envi-

ronne des trésors de sa munificence ; & le destine à la participation d'un bonheur ineffable, inaltérable, & sans fin, d'un bonheur dont il est impossible de se former une juste idée.

Ce seroit bien mal augurer de l'homme, ce seroit faire injure à la sensibilité de son cœur & à l'intelligence de son esprit, que de lui rappeler tous les bienfaits qu'il a reçus de son Dieu, dans le dessein d'exciter son amour pour lui ; & d'ailleurs qui pourroit les raconter ces bienfaits ? Mais lui apprendre de quelle maniere il doit l'aimer, c'est lui parler un langage qui doit lui plaire, & qu'il ne peut trop écouter.

Qu'est-ce donc qu'aimer Dieu, & quelle est la mesure de l'amour que nous devons à Dieu ? Aimer Dieu, c'est observer avec soin ses commandemens. C'est à ce caractère, à cette marque qu'il connoîtra ceux qui l'aiment, & c'est lui-même qui nous en assure. Mais quelle doit être la mesure de

de notre amour pour Dieu ? Ici S. *Augustin* nous répond que la véritable mesure d'aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure ; & en cela il ne dit rien qui ne soit conforme au précepte qui nous ordonne d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre ame, & de tout notre esprit, c'est-à-dire, de l'aimer au dessus de toutes choses, non d'un amour sensible qui n'est point en notre pouvoir, d'un amour qui naît des sens & qui se termine aux objets des sens : les sens ne sont point faits pour être remués par un objet purement intellectuel, par l'idée d'un être qui n'a d'autre rapport avec les sens, que de les avoir donnés & de les conserver à l'homme pour ses besoins. L'aimer donc par-dessus toutes choses, l'aimer comme nous devons l'aimer, c'est l'aimer d'un amour de préférence qui nous met dans la ferme résolution de renoncer à tout & de lui sacrifier tout, pour lui plaire ; c'est

l'aimer de cet amour dont l'aimoit *Abraham*, amour qui, sans étouffer en lui les sentimens de la tendresse paternelle, imposa silence à la voix impérieuse de la nature, & ne lui permit d'écouter que celle du Très-Haut, amour qui le détermina au plus pénible des sacrifices, à lui immoler son fils unique, l'objet de ses complaisances & le sujet de ses espérances pour l'avenir.

Aimer Dieu par-dessus toutes choses, c'est l'aimer comme l'aimoit S. *Paul*, qui se rendoit à lui-même, & avec justice, ce témoignage : Que ni la mort, ni la vie, ni les principautés, ni les puissances, ni les persécutions de toute espèce, ni les périls les plus imminens, en un mot, que rien au monde ne pourroit le séparer de l'amour de son Dieu. Voilà comme S. *Paul* l'aimoit, & S. *Paul* l'aimoit comme il devoit l'aimer. L'aimer autrement, ce n'est pas l'aimer en Dieu,

& ne l'aimer pas en Dieu, c'eſt lui faire outrage.

Or qui de nous, je le demande, ſeroit aſſez heureux pour pouvoir ſe rendre le même témoignage? Quelle mère, par exemple, aimant ſes enfans avec la même tendreſſe que la Reine *Blanche* de Caſtille aimoit les ſiens, préféreroit les voir périr ſous ſes yeux, à les voir offenſer Dieu?

S. *Louis* étoit ſon aîné, celui ſur la tête duquel repoſoit le deſtin de la France, celui qu'elle avoit nourri de ſon lait, & qui conſéquemment devoit lui être, je ne dirai pas plus cher, mais l'intéreſſer davantage, & c'eſt préciſément ſur ſa tête que tombe l'imprécation de cette Reine vertueuſe

Un Religieux, mal informé ſur ſon compte, crut que ſa conſcience l'obligeoit d'apprendre à la Reine qu'on accuſoit le Prince de manquer au précepte de la chaſteté. « C'eſt une » calomnie, répondit la Princeſſe;

» &, malgré toute la tendresse que
» j'ai pour mon fils, s'il étoit malade,
» & qu'il ne pût guérir qu'en commettant une pareille faute, j'aimerois
» mieux qu'il pérît sous mes yeux ».

Qui de nous encore pourroit se flatter d'aimer Dieu comme l'aimoit S. *Ambroise*, Evêque de Milan ? Plein de respect pour les puissances de la terre, pénétré d'amour & d'attachement pour ceux entre les mains desquels le souverain Législateur dépose son autorité suprême, on le voyoit toujours prêt à se soumettre à leurs ordres ; mais son amour pour son Dieu étoit encore plus grand. Qu'on se rappelle la réponse qu'il fit à *Callogone*, Préfet de la Chambre de *Valentinien II*, qui vouloit le forcer, de la part de l'Empereur, à accorder une église aux Ariens, & qui le menaçoit de le faire mourir, s'il n'obéissoit aux ordres de son Maître : « Si vous agissez en Cour-
» tisan injuste, lui répondit *Ambroise*,

» vous trouverez en moi un homme
» qui saura mourir en Evêque ».

Que le grand *Théodose* le connoissoit bien ce saint Prélat, & qu'il étoit bien persuadé que rien ne pouvoit balancer dans son cœur l'amour dont il étoit embrasé pour son Dieu ! Je n'en veux d'autre preuve que sa réponse à *Ruffin*, qui se faisoit fort de vaincre sa résistance : « Je connois la constance » d'*Ambroise*, lui dit *Théodose*, & je » suis persuadé que la crainte de dé» plaire à un Prince de la terre ne le » déterminera jamais à violer la loi du » Seigneur, à manquer à l'amour qu'il » lui doit ».

S. *Jean-Chrysostôme* ne lui cédoit en rien à cet égard. J'en juge par la fermeté avec laquelle il s'éleva contre les vices & les injustices de l'Impératrice *Eudoxie*, pour laquelle il conserva cependant toujours le respect qu'il devoit à l'épouse de son Maître. J'en juge par la constance, la tranquillité avec

lesquelles il supporta les mauvais traitemens qu'elle lui fit éprouver, les maux dont elle l'accabla, qui le conduisirent au terme glorieux de sa carrière, & qui le firent périr victime de son zèle pour la gloire de son Dieu, & de l'amour dont il étoit embrasé pour lui. Ce trait d'histoire mérite de trouver place ici.

Elevé, en 398, sur le siège de Constantinople, après la mort de *Nectaire*, sa sollicitude pastorale se porta d'abord à réformer son Clergé, & il avoit grandement besoin de cette réforme. Depuis quelque temps, il s'étoit introduit chez les Ecclésiastiques un abus des plus dangereux pour les moeurs; ils avoient admis dans leurs maisons des vierges adoptives qu'ils appeloient *Sœurs agapètes* ou *charitables*, & la familiarité avec laquelle plusieurs d'entre eux vivoient avec elles, étoit un scandale qu'il fit promptement cesser, en expulsant ces femmes d'auprès d'eux.

De cette réforme il passa à plusieurs autres qu'il se hâta de faire, & en peu de temps Constantinople changea entièrement de face. Après les réformes, vinrent une multitude d'établissemens utiles qu'on dut à son zèle & à la charité apostolique. Il fonda d'abord des hôpitaux, qu'il dota, où des malades de toute espèce furent admis & soignés avec le plus grand soin. Pour cela, notre saint Patriarche fût obligé de se réduire à la vie la plus frugale, je devrois dire la plus pauvre, & il s'y réduisit. Ensuite il parvint à introduire les offices de nuit dans les églises, & le chant des pseaumes jusques dans les maisons des particuliers, qui accouroient de toutes parts aux instructions multipliées de leur saint Evêque.

Cependant la véhémence avec laquelle il s'élevoit contre les vices, & sur-tout contre ceux qui régnoient davantage à Constantinople, l'orgueil, le luxe, & la violence des Grands, le

zèle foudroyant avec lequel il déclamoit contre les abus en tout genre, infiniment nombreux dans cette ville, ses tentatives pressantes & réitérées auprès des hérétiques, qu'il recherchoit attentivement, pour les ramener dans le gyron de l'Eglise, lui suscitèrent plusieurs ennemis qui se réunirent & machinèrent sa perte.

Le difficile étoit de la consommer; il falloit, pour cela, indisposer l'Empereur contre le saint Patriarche, & l'Empereur avoit pour lui la plus profonde vénération. Cette difficulté ne les rebuta pas, dans la persuasion où ils étoient qu'ils en viendroient à bout, s'ils pouvoient attirer à leur parti & faire entrer dans leur cabale l'Impératrice *Eudoxie*. C'étoit une femme hautaine, impérieuse, aimant extraordinairement le luxe, peu délicate sur les moyens de satisfaire ses passions & ses goûts, une femme vindicative, incapable de pardonner la moindre réflexion

sur ses défauts ; & malheureusement elle avoit le plus grand pouvoir sur l'esprit d'*Arcade* son époux.

Les ennemis de *Chrisostôme* s'adrèsèrent à elle, & lui peignirent le saint Patriarche comme le censeur public de sa conduite ; on lui cita plusieurs morceaux de ses discours, auxquels on ajouta & on retrancha, pour faire une véritable satire contre elle ; & le saint homme, qui n'avoit parlé d'elle qu'indirectement dans un de ses sermons *sur le luxe des femmes*, devient aussi-tôt l'objet de sa haine & de sa vengeance.

Plusieurs Courtisans, intéressés à sa perte, se hâtèrent de servir la colère qu'ils avoient si bien provoquée ; ils présentèrent à cette Princesse des mémoires remplis d'impostures. Elle les accueillit, & elle les appuya de tout son crédit auprès de l'Empereur. C'étoit un Prince foible, & elle parvint à obtenir de lui la convocation du

fameux conciliabule *du Chêne*, qui se tint l'an 403, dans lequel S. *Chrysostôme* fut déposé. Non contente de cette injustice, elle le fit exiler.

Cependant le hasard, que dis-je? la Providence, car il n'arrive rien ici-bas qui n'ait été réglé dans les décrets de la sagesse éternelle, la Providence donc voulut que, la nuit même qui suivit son départ, il survînt un tremblement de terre si violent, que le palais de l'Impératrice en fut ébranlé. Elle en fut tellement effrayée, qu'elle sollicita auprès de l'Empereur le rappel du saint Patriarche. Il revint, & ne se croyant point lié par la sentence d'un conciliabule, il reprit, à la satisfaction de tous les gens de bien, les fonctions de son ministère.

Il y avoit à peine huit mois qu'il les exerçoit, qu'il fut encore arraché à son Peuple, & plus maltraité que la première fois, à l'occasion d'une statue qu'on érigea à l'Impératrice dans une

place voisine de l'église de Sainte *Sophie*. Des jeux de toute espèce, des farces indécentes, des abominations de tout genre, & des cris immodérés firent partie de cette fête, présidée par le Préfet de la ville.

Les choses pouvoient-elles se passer autrement sous la direction d'un Sémi-Payen, d'un Manichéen, ennemi déclaré du saint Evêque, qu'il vouloit molester? Il excita donc le Peuple à la débauche, & le tumulte fut si grand, que le service divin en fut troublé.

Il étoit dans l'ordre que le zèle de S. *Chrysostôme* en fût ému, & qu'il se plaignît de l'insulte faite à la majesté divine. Il monta en chaire, & déclama fortement contre les coupables. Je veux bien croire que ses expressions ne furent point assez modérées; mais pouvoient-elles être trop fortes? On fit entendre à l'Impératrice que l'Orateur lui avoit insulté publiquement, & sa colère se réveilla contre lui.

Elle fit néanmoins quelques tentatives pour l'amener à lui faire des excuses; mais ces tentatives furent inutiles. Elle le fit menacer de son indignation, & il n'y fut pas plus sensible. « C'est en » vain, lui dirent ses émissaires, que » vous vous flatteriez d'intimider un » homme qui ne craint que de déplaire » à son Dieu ». Alors elle prit d'autres mesures, & se décida à le perdre irrévocablement. Le dirai-je? & pourquoi ne le dirois-je pas? Le respect que je dois à la vérité ne me permet pas de le cacher. Je le dirai donc, à la honte de plusieurs Evêques d'Orient gagnés par l'Impératrice, ils s'assemblèrent, instruisirent son procès, & le déposèrent iniquement.

Chassé de son église, l'an 404, il fut envoyé en Bythinie, où les choses les plus nécessaires à la vie lui manquèrent, & où il souffrit, sans se plaindre, toutes les incommodités d'un lieu agreste & désert. Prendre son parti &

le défendre, personne ne l'eût osé. Quelques-uns se hasardèrent sourdement à intercéder en sa faveur, à solliciter pour lui la commisération de l'Impératrice ; ils encoururent sa haîne, & furent immolés à sa fureur, dans une cruelle persécution qu'elle suscita à Constantinople, & dans laquelle tous les partisans du saint Patriarche furent enveloppés.

Quelques années s'étant ensuite écoulées, il fut transféré en Arménie ; mais il n'y arriva pas : les mauvais traitemens qu'il éprouva de la part de ceux qui le conduisoient, le firent périr en chemin, & il mourut martyr de son amour pour son Dieu & de son zèle pour sa gloire.

Que d'exemples, plus frappans les uns que les autres, je pourrois offrir ici à la curiosité & à l'édification du Lecteur, si, parcourant les fastes de l'Eglise, je voulois raconter tous les faits qui y sont consignés, & rappeler

le souvenir de tous les Héros du Christianisme, qui nous apprirent par leur conduite de quelle manière l'Être suprême veut être aimé! Qu'il fut tendre, généreux, & constant, cet amour! qu'il fut sublime & quelles merveilles il opéra dans un S. *François de Sales*, une Sainte *Thérèse*, une Sainte *Agathe*, & dans tant d'autres saints personnages qu'il seroit trop long de nommer!

Mais, nous dira-t-on peut-être, ces exemples d'un amour si peu ordinaire, ce sont des Saints qui nous les ont donnés. Oui, sans doute, ce sont des Saints; mais ces Saints étoient des hommes comme les autres hommes, & les autres hommes ont été créés pour devenir des Saints, comme eux. Or, pour le devenir, il faut aimer Dieu comme les Saints l'ont aimé, parce qu'il n'est qu'une seule manière d'aimer Dieu comme Dieu veut être aimé.

Rapprochons-nous cependant davantage de la foiblesse humaine ; & si, en considérant que les personnages que nous venons de citer étoient des Saints, on imagine que les exemples qu'ils nous ont donnés sont au dessus de la foible capacité du commun des hommes, citons-en quelques-uns qui, sans être reconnus pour des Saints, se sont néanmoins conduits aussi généreusement, & nous ont offert des exemples aussi admirables de leur amour pour Dieu. Je tire le premier de l'Histoire du Japon, par le P. *Charlevoix*.

Une Japonoise chrétienne étoit renfermée, avec d'autres Chrétiens, dans une forteresse bâtie sur un petit bras de mer, à l'autre côté duquel étoit située Vosuqui, ville qui venoit d'être prise par les Saxumans, qui n'avoient point embrassé le Christianisme. Les Chrétiens dont nous veno n de parler virent avec douleur, du haut des

tours, deux églises & le noviciat des Jésuites, réduits en cendres, tandis qu'on avoit conservé avec soin un superbe temple d'Idoles. A cet aspect, notre Héroïne, le coeur pénétré d'amour pour son Dieu, fut saisie d'un noble enthousiasme, & se livrant à l'impétuosité de ce sentiment qui ne connoît rien de difficile, elle s'écrie: « Quoi donc ! souffrirons-nous ce » triomphe de l'impiété » ? Et au même instant, & sans délibérer davantage, la voilà qui se jette à la mer, la traverse à la nage, pénètre dans la ville, met le feu au temple, s'évade, revient par le même chemin, rentre dans la forteresse, & invite ceux qui l'habitent à se réjouir avec elle de son triomphe.

La même Histoire me fournit encore le fait suivant, & celui-ci n'est pas moins héroïque que le précédent.

Le Gouverneur d'une des villes du Japon avoit fait comparoître devant

lui un grand nombre de Chrétiens, & les menaçoit des supplices les plus atroces, s'ils persistoient dans leur rebellion contre les édits de l'Empereur. Le plus jeune de la troupe prit la parole, & l'assura, au nom de tous, qu'aucun d'eux ne seroit assez lâche pour se laisser intimider par ses menaces.

Le Gouverneur irrité fait apporter du feu, & s'adressant à ce jeune homme, il lui dit : « Jeune insensé, as-tu l'idée » seulement du supplice affreux que » tu braves ?... Tu ne pourrois tenir » ton doigt dans ce brasier, comment » pourrois-tu donc supporter l'activité » dévorante de ce feu, si tu en étois » environné, & qu'il te consumât » tout entier » ?.... A ces mots, le jeune homme se lève, s'approche du brasier, &, pour toute réponse, enfonce sa main dans l'endroit où il paroît plus ardent, & la regarde tranquillement brûler. Stupéfait & hors

de lui-même, le Gouverneur ne peut tenir à ce spectacle ; il se jette sur ce généreux Chrétien, l'embrasse, le baigne de ses larmes, & le tient étroitement serré contre son sein. « Va, » lui dit-il, sois libre, ainsi que tes » compagnons; conserve une croyance » qui peut inspirer & soutenir un cou» rage aussi sublime... Je serai désor» mais le défenseur des Chrétiens, &, » pour les sauver tous, je saurai, s'il » le faut, m'exposer au ressentiment » de l'Empereur ».

La Providence, qui nous a fait naître dans un siècle & dans un pays où la Religion chrétienne est honorée & respectée, quoique non pratiquée comme elle devroit l'être, dans un pays où les efforts redoublés de ses ennemis, qui le sont également du gouvernement, ne peuvent susciter des persécutions sanglantes ; cette divine Providence, qui ménage notre foiblesse, n'exige point de pareils sacri-

fices de notre amour. Si cependant elle nous jugeoit dignes d'être mis à de semblables épreuves ; si les circonstances venoient à changer ; s'il étoit nécessaire de lui faire le sacrifice de notre vie, il n'y auroit point à balancer, parce que cette vie n'est point à nous, mais à celui qui nous l'a donnée, nous la conserve, & a droit de la reprendre lorsqu'il le juge à propos.

Celui donc qui aime Dieu comme il doit l'aimer, ne peut se dispenser d'être toujours prêt à lui sacrifier tout ce qu'il a de plus cher au monde, ses engagemens les plus sacrés, ses amitiés les plus légitimes, celle dont la nature lui fait un devoir pour ses parens les plus proches, celle qu'il se doit à lui-même, & qui le sollicite sans cesse à veiller à sa propre conservation. Ainsi l'exige le divin Législateur, & il s'en explique en termes assez précis, lorsqu'il dit : *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son père, sa mère,*

sa femme, ses enfans, ses frères, & ses sœurs, & même sa propre vie, il ne peut être mon Disciple.

On se tromperoit cependant fort; & le souverain Législateur, qui nous fait ailleurs une loi expresse d'honorer nos pères & nos mères, & d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, se contrediroit manifestement, si on prenoit à la lettre le texte que nous venons de rapporter; il ne nous oblige à autre chose qu'à aimer Dieu par-dessus tout, d'un amour de préférence, d'un amour assez généreux pour lui sacrifier, au besoin, tout autre amour; étouffer dans notre cœur celui qui nous lie à la société, à nos amis, & à nos parens les plus proches, lorsque cet amour, si légitime en soi, se trouve en concurrence & en contradiction avec celui que nous devons à l'Être suprême.

Hors ces circonstances, on ne peut plus rates dans le cours ordinaire de

la vie, nous ne pouvons trop nous livrer aux ſentimens de reſpect, d'affection, de tendreſſe, que la nature nous inſpire pour nos parens. Ce n'eſt qu'aux enfans qui s'acquittent de ce devoir, que le Seigneur a promis la longueur des jours, & non à ces enfans ingrats qui ne voient, dans ceux qui leur ont donné l'être, que des cenſeurs importuns, ou les dépoſitaires d'une fortune qu'ils ambitionnent & qu'ils voudroient pouvoir leur ravir.

Hors donc ces circonſtances, on ne peut trop recommander à l'homme la plus tendre affection pour ſes parens, & c'eſt pour l'engager plus puiſſamment à ſe conformer à ce devoir, que nous allons rapporter des effets auſſi admirables que ſurprenans de cet amour.

CHAPITRE II.

De la Piété filiale.

PHILOSOPHES indignes d'un aussi beau nom, vous qui déclamez si injurieusement contre la loi de l'Eternel, qui nous ordonne d'honorer nos pères & nos mères, vous qui, ne pouvant les rompre entièrement, vous efforcez de relâcher les liens qui nous unissent aux auteurs de nos jours, qui ne regardez la vie, le présent le plus précieux que l'homme puisse faire à son semblable, que comme le moindre de ses bienfaits, & qui voudriez même, s'il étoit possible, effacer celui-ci de la classe des bienfaits, venez apprendre à le connoître & à l'estimer comme il mérite d'être estimé.

Plus éclairée, plus persuasive que vous n'êtes séduisans, la nature nous

en est instruit par le sentiment, & ce sentiment seul suffit pour réfuter complétement vos sophismes les plus subtils.

Lisez donc, & rougissez de l'absurdité de la doctrine monstrueuse que vous ne cessez de publier, ou prouvez-nous que l'Auteur de la nature se joua de notre sensibilité, & se plaît à nous abuser, en gravant aussi profondément qu'il l'a fait au fond de nos cœurs le sentiment de la piété filiale. Lisez, & malheur à vous, si le récit des faits que je vais rapporter ne peut vous toucher, vous émouvoir, & vous faire concevoir toute l'horreur que mérite une doctrine aussi perverse que la vôtre.

Pour vous, enfans bien nés, qui sentez tout le prix de l'existence que vous tenez de vos parens, vous qui vous faites gloire de la juste reconnoissance dont vous payez les soins qu'ils ont pris de votre enfance, qui

leur rendez amour pour amour, lisez, & applaudissez à des faits qu'on ne peut trop admirer ; lisez, & efforcez-vous de mériter vous-mêmes les éloges que vous donnerez sans doute à leurs auteurs. Le premier qui se présente sous ma plume, fit verser des larmes de joie à ceux qui en furent témoins, & il en fit également répandre à ceux auxquels on le raconta. Puisse-t-il vous en faire verser à vous-même ! Ce sera le témoignage le plus assuré de la bonté de votre cœur, & la réponse la plus solide aux sarcasmes de la prétendue philosophie du siècle.

Un enfant nouvellement reçu à l'école militaire, ne mangeoit, avec la soupe qu'on lui servoit, qu'un morceau de pain sec, & ne buvoit que de l'eau. Le Gouverneur, averti de cette singularité fort étrange dans un jeune homme, & qu'il devoir attribuer à un excès de dévotion mal entendue, l'en reprit. Le jeune homme cependant

continua encore à vivre de la même manière pendant quelques jours. Le Gouverneur en prévint M. *Duverney*, Chef de l'adminiſtration de l'école militaire, & dont la mémoire ſera toujours en recommandation chez les bons citoyens. Cet excellent homme ſe fit amener l'enfant, & lui repréſenta, avec cette douceur, cette affabilité qui lui étoient ſi naturelles, qu'il ne convenoit point de ſe diſtinguer & de ſe ſingulariſer, qu'il falloit ſe conformer à la règle, au régime établi dans l'école. Il eſſaya enſuite, mais inutilement, de lui faire dire la raiſon qui l'engageoit à ſe comporter ainſi. Le jeune homme ſe tut, & M. *Duverney* ſe crut obligé de le menacer de le rendre à ſa famille. Cette menace fit impreſſion ſur ſon eſprit, le décida à rompre le ſilence, & à découvrir le motif de ſa conduite.

« Monſieur, dit-il à M. *Duverney*, » dans la maiſon de mon père je ne

» mangeois que du pain noir, & en » petite quantité ; ici je mange de » bonne soupe, on m'y donne d'ex- » cellent pain blanc à discrétion, & je » trouve que c'est bonne chère, Je ne » puis me déterminer à manger autre » chose, par l'impression que me fait » le souvenir de l'état où j'ai laissé » mon père & ma mère ».

A ce récit plein de sensibilité, M. *Duverney* & le Gouverneur ne purent retenir leurs larmes, & le premier dit au jeune homme : « Si Monsieur votre » père a servi, n'a-t-il point de pen- » sion ? — Non, Monsieur, il n'en a » pas. Pendant un an, il n'a cessé d'en » solliciter une ; mais le défaut d'ar- » gent l'a contraint d'en abandonner » le projet, & dans la crainte de faire » des dettes à Versailles, il s'en est » retourné & a préféré de languir.— » Eh bien, reprit M. *Duverney*, si le fait » est aussi prouvé, qu'il paroît vrai dans » votre bouche, je vous promets de

» lui obtenir cinq cents livres de pen-
» ſion; & puiſque vos parens ſont ſi
» peu à leur aiſe, ils ne vous auront
» pas beaucoup garni le gouſſet: rece-
» vez, pour vos menus plaiſirs, les
» trois louis que je vous offre de la
» part du Roi, & quant à Monſieur
» votre père, je lui enverrai d'avance
» les ſix premiers mois de ſa penſion,
» que je ſuis aſſuré de lui obtenir. —
» Monſieur, reprit l'enfant, comment
» pourrez vous lui envoyer cet argent?
» — Ne vous inquiétez pas, nous en
» trouverons le moyen. — Ah! Mon-
» ſieur, repartit ſur le champ le jeune
» homme, puiſque vous avez cette
» facilité, de grace, remettez-lui auſſi
» les trois louis que vous venez de me
» donner; ici j'ai tout en abondance,
» ils me deviendroient inutiles, & ils
» feront grand bien à mon père pour
» ſes autres enfans ».

Tendres effuſions du cœur, doux épanchemens de la nature, reſpectables

élans de sa piété filiale, quels délices vous fîtes éprouver à ceux qui en furent les témoins ! S'il se trouvoit un seul homme qui ne fût touché de ce récit, cet homme seroit un barbare, il auroit dépouillé tout sentiment d'humanité. J'admire ici, & comme je le dois, la conduite de M. *Duverney*; mais elle ne me surprend pas : il ne fit que suivre les impulsions d'un cœur bienfaisant dont la nature l'avoit orné, & il lui eût été impossible de se comporter autrement.

Qui ne seroit également attendri de voir une malheureuse paysanne gémissant sous le poids de la misère qui l'obsède, condamnée à un travail continuel & pénible, préférer la rigueur de cet état, à la douceur d'un sort tranquille & agréable qui lui est offert, mais qui l'éloigneroit d'une mère infirme qu'elle soulage, & dont elle partage l'infortune ? C'est ce dont le Roi de Suède a été témoin, & ce

qu'il n'a pu voir ſans en être ému d'une généreuſe compaſſion, & ſans donner à cette fille reſpectable des marques de ſa ſenſibilité bienfaiſante.

Il traverſoit à cheval un village où il ſe rencontra une jeune & jolie payſanne qui puiſoit de l'eau à une fontaine. Il s'approcha d'elle & lui demanda à boire; & voilà que cette jeune enfant lui préſente le vaiſſeau qu'elle tenoit à la main avec les graces touchantes & naïves dont la nature l'avoit embellie, & auxquelles l'art n'avoit aucune part. Le Monarque en fut frappé, & lui dit: « Belle enfant, ſi vous vouliez me » ſuivre à Stockolm, je pourrois vous » y procurer un ſort agréable. Quand » bien même, répondit la payſanne, » j'aurois autant de déſir de faire for- » tune, que de confiance en vos pro- » meſſes, il ne me ſeroit pas poſſible » d'accepter votre propoſition. Ma » mère eſt pauvre & malade; elle n'a » que moi pour la ſoulager, & rien au

» monde ne m'empêchera de remplir
» ce devoir. — Où eſt votre mère ? —
» Dans cette chétive cabane que vous
» voyez à deux pas ». Le Monarque deſcend de cheval & ſuit la jeune fille ; il entre avec elle dans ſon réduit, où il entend des cris & voit une femme accablée d'infirmités, étendue ſur un miſérable grabat. Frappé de ce triſte ſpectacle, il recule d'horreur, & s'écrie : « Ah ! pauvre mère, que je vous
» plains ! Hélas ! Monſieur, répond
» la malade, je ſerois bien plus à
» plaindre, ſi je n'avois pas cette fille
» tendre & généreuſe, qui, par ſon
» travail & ſes ſoins, s'efforce de pro-
» longer mes jours. Que Dieu la bé-
» niſſe & la récompenſe », ajouta-t-elle en verſant quelques larmes.

Guſtave ſentit alors, & peut-être plus vivement que jamais, le plaiſir d'être élevé au rang ſuprême ; ſon cœur attendri paſſoit ſucceſſivement de l'admiration à la pitié. « Conti-

» nuez ; dit-il en remettant sa bourse à
» la jeune villageoise, continuez d'a-
» voir soin de votre mère ; pour moi,
» je me charge d'écarter à l'avenir les
» besoins de votre habitation. Vos
» vertus vous rendent digne d'avoir
» pour mari le plus honnête homme
» de la Suède. Adieu, aimable fille,
» je suis votre Roi ». De retour en son palais, il fit à la mère une pension *viagère réversible sur* la tête de sa fille.

Oui, sans doute, il est impossible qu'une ame bien née ne soit sensible à de pareils traits, & ne mette son bonheur à venir au secours d'un enfant que la piété filiale inspire si noblement. Ce fut cette vertu, cet amour qu'il faut *sentir* pour le bien peindre, qui donna lieu à la belle action que je vais rapporter ; & lorsque j'en aurai nommé l'auteur, personne ne sera surpris d'une telle générosité.

Un jeune homme nommé *Robert* attendoit, sur le rivage de Marseille,

qu'il entrât quelqu'un dans son batelet? Un inconnu s'y place, & un instant après paroît vouloir en sortir, ne soupçonnant pas que ce jeune homme en fût le Patron. « Je vais, dit-il à » celui-ci, passer dans un autre, puis- » que le Conducteur ne se montre pas. » Pardonnez-moi, Monsieur, lui répon- » dit *Robert*; ce batelet est à moi : vou- » lez-vous sortir du port? — Non, » mon ami; il n'y a plus qu'une heure » de jour, je veux seulement faire » quelques tours de bassin, pour pro- » fiter de la fraîcheur & de la beauté » de la soirée. Mais vous n'avez pas » l'air d'un Marinier, ni le ton d'un » homme de cet état. — Je ne le suis » pas en effet, Monsieur; ce n'est » que pour gagner de l'argent que je » fais ce métier les dimanches & fêtes. » — Quoi! avare à votre âge!..... » Cela dépare votre jeunesse & diminue » l'intérêt qu'inspire d'abord votre » heureuse physionomie. — Ah! Mon-

» sieur ! si vous saviez pourquoi je
» désire si fort de gagner de l'argent,
» vous n'ajouteriez pas à ma peine
» celle de me croire d'un caractère aussi
» bas. — J'ai pu vous faire injure ; mais
» vous ne vous êtes pas expliqué. Fai-
» sons notre tour de promenade, &
» vous me conterez votre histoire. —
» L'inconnu s'assied. Eh bien, pour-
» suit-il, dites-moi quels sont vos cha-
» *grins* ; *vous m'avez* disposé à y
» prendre part. — Je n'en ai qu'un, ré-
» pond le jeune homme, celui d'avoir
» un père dans les fers, sans pouvoir
» l'en retirer. Il étoit Courtier dans
» cette ville ; il s'étoit procuré, de ses
» épargnes & de celles de ma mère,
» dans le commerce des modes, un
» intérêt sur un vaisseau en charge
» pour Smyrne. Il a voulu veiller lui-
» même à l'échange de sa pacotille &
» en faire le choix. Le vaisseau a été
» pris par un corsaire & conduit à
» Tetuan, où mon malheureux père

» est esclave avec le reste de l'équi-
» page. Il faut deux mille écus pour
» sa rançon ; mais comme il s'étoit
» épuisé afin de rendre son entreprise
» plus importante, nous sommes bien
» éloignés d'avoir cette somme. Ce-
» pendant ma mère & mes sœurs tra-
» vaillent jour & nuit ; j'en fais de même
» chez mon Maître, dans l'état de
» Joailler que j'ai embrassé, & je cher-
» che à mettre à profit, comme vous
» voyez, les dimanches & les fêtes.
» Nous nous sommes retranchés jus-
» ques sur nos besoins de première né-
» cessité ; une seule petite chambre
» forme tout notre logement. Je vou-
» lois d'abord aller prendre la place
» de mon père & le délivrer, en me
» chargeant de ses fers ; j'étois prêt à
» exécuter ce projet, lorsque ma mère,
» qui en fut informée, je ne sais
» comment, m'assura qu'il étoit aussi
» impraticable que chimérique, & fit
» défendre à tous les Capitaines du

» Levant de me prendre sur leur bord,
» craignant de perdre & son mari &
» son fils. — Recevez-vous quelquefois
» des nouvelles de votre père ? Savez-
» vous quel est le nom de son Patron
» à Tetuan, quel traitement il y
» éprouve ? — Son Patron est Inten-
» dant des jardins du Roi ; on le traite
» avec humanité, & les travaux aux-
» quels on l'emploie, ne sont point au
» dessus de ses forces. Mais nous ne
» sommes point avec lui, pour le
» consoler & le soulager. Il est éloigné
» de nous, d'une épouse chérie & de
» trois enfans qu'il aima toujours avec
» beaucoup de tendresse. — Quel nom
» porte-t-il à Tetuan ? — Il n'en a pas
» changé ; il s'appelle *Robert*, comme à
» Marseille. — *Robert*, chez l'Intendant
» des jardins ? — Oui, Monsieur. —
» — Votre malheur me touche ; mais,
» d'après vos sentimens, qui le méri-
» tent, j'ose vous présager un meilleur

» fort, & je vous le souhaite bien
» sincèrement ».

En jouissant du frais, l'inconnu voulut se livrer à la solitude, & dit à *Robert* : « Ne trouvez pas mauvais, » mon ami, que je sois tranquille un » moment ». Lorsqu'il fut nuit, *Robert* eut ordre d'aborder. Alors l'inconnu sort du bateau, lui remet une bourse entre les mains, & sans lui laisser le temps de le remercier, s'éloigne avec précipitation. Il y avoit dans cette bourse huit doubles louis & dix écus en argent. Une telle générosité donna au jeune homme la plus haute idée de celui qui en étoit capable ; mais ce fut en vain qu'il fit des voeux pour le rejoindre & lui en rendre grace.

Six semaines après cette époque, cette famille honnête, qui continuoit sans relâche à travailler pour compléter la somme dont elle avoit besoin, prenoit un dîner très-frugal & s'entrete-

ſoit de l'objet de ſes plus preſſans déſirs, lorſqu'elle vit arriver *Robert* le père très-proprement vêtu, qui la ſurprit dans ſa douleur & dans ſa misère. Qu'on juge de l'étonnement de ſa femme & de ſes enfans, de leur joie, de leurs tranſports ! Le bon *Robert* ſe jette dans leurs bras & s'épuiſe en remerciemens ſur les cinquante louis qu'on lui a comptés en l'embarquant dans le vaiſſeau, où ſon paſſage & ſa nourriture étoient acquittés d'avance, ſur les habillemens qu'on lui a fournis, ſur le... il ne ſait comment reconnoître tant de zèle & tant d'amour. Nouveau ſujet de ſurpriſe pour toute cette famille, qui reſte immobile, en ſe regardant les uns les autres. Cependant la mère, s'imaginant que c'eſt ſon fils qui a tout fait, rompt le ſilence, & raconte à ſon mari comment, dès les premiers momens de ſon eſclavage, il avoit voulu aller prendre ſa place, & comment elle l'en avoit empêché.

« Il falloit ſix mille livres pour votre » rançon, & nous n'en avions, lui » dit-elle, qu'un peu plus de la moitié, » dont la meilleure partie étoit le fruit » de ſon travail ; il aura trouvé des » amis qui l'auront aidé ». A ce récit, le père devient rêveur, taciturne, & paroît conſterné. Puis s'adreſſant à ſon fils : « Malheureux ! qu'as-tu fait ? » Comment puis-je te devoir ma déli- » vrance, ſans la regretter ? En aurois- » tu fait un ſecret à ta mère, ſi tu ne » l'avois achetée au prix de la vertu ? » A ton âge, fils d'un infortuné, d'un » eſclave, on ne ſe procure point na- » turellement les reſſources qu'il te fal- » loit. Je frémis de penſer que l'amour » filial t'a rendu coupable. Raſſure-moi, » ſois vrai, & mourons tous, ſi tu n'es » plus honnête ».

« Tranquilliſez-vous, mon père, ré- pond le jeune homme en l'embraſſant ; » votre fils n'eſt pas indigne de ce nom, » ni aſſez heureux pour avoir pu vous

» prouver combien il lui eſt cher ; ce
» n'eſt point à moi que vous devez
» votre liberté ; je connois votre bien-
» faiteur. Souvenez-vous, ma mère,
» de cet inconnu qui me donna ſa
» bourſe ; il me fit bien des queſtions : je
» paſſerai ma vie à le chercher, je le trou-
» verai, & il viendra jouir du ſpectacle
» de ſes bienfaits ». Il raconte enſuite
à ſon père l'anecdote de l'inconnu, &
le raſſure par-là ſur ſes craintes.

Rendu à ſa famille, *Robert* trouva
des amis & des ſecours. Ses ſuccès ſur-
paſsèrent ſon attente ; au bout de deux
ans, il acquit de l'aiſance. Ses enfans,
qu'il avoit établis, partageoient ſon
bonheur & celui de ſa femme : il eût
été pour eux ſans mélange d'inquié-
tude, ſi les recherches continuelles du
fils avoient pu lui faire découvrir leur
bienfaiteur.

Il le rencontra enfin, un dimanche
matin, ſe promenant ſur le port. « Ah !
» mon Ange tutélaire » ! Ce fut tout ce

çu'il put prononcer, en se jetant à ses pieds, où il tomba sans connoissance. L'inconnu s'empressa de le secourir & de lui demander la cause d'un événement aussi étrange. « Quoi ! Monsieur, » pouvez-vous l'ignorer ? lui répondit le jeune homme : » avez-vous oublié » *Robert* & sa famille infortunée, que » vous avez rendue à la vie en lui ren- » dant son père ? — Vous vous mépre- » nez, mon ami, je ne vous connois » pas, & vous ne pouvez me connoî- » tre. Etranger à Marseille, je n'y suis » que depuis peu de jours. — Tout cela » peut être ; mais souvenez-vous, » Monsieur, qu'il y a vingt-six mois » que vous y êtiez aussi ; rappelez vous » cette promenade dans le port, l'in- » térêt que vous prîtes à mon malheur, » les questions que vous me fîtes sur » les circonstances qui pouvoient vous » donner les lumières nécessaires pour » devenir notre bienfaiteur. Libérateur » de mon père, pouvez-vous oublier

» que vous êtes le sauveur d'une famille
» entière, qui ne désire plus rien que
» votre présence ? Ne vous refusez
» point à ses voeux, & venez contem-
» pler les heureux que vous avez faits...
» venez...—Je vous l'ai déjà dit, mon
» ami, vous vous méprenez...—Non
» Monsieur, je ne me trompe point
» vos traits sont trop profondément
» gravés dans mon cœur, pour que je
» puisse vous méconnoître. Venez, de
» grace »... Déjà il le prenoit par le
bras, pour l'entraîner ; une multitude
de peuple s'assembloit autour d'eux ;
alors l'inconnu, d'un ton plus grave
& plus ferme, lui dit : « Monsieur,
» cette scène commence à être fati-
» gante ; quelque ressemblance occa-
» sionne votre erreur. Rappelez votre
» raison, & allez dans votre famille
» profiter de la tranquillité dont vous
» paroissez avoir besoin. — Quelle
» cruauté ! s'écria le jeune homme.
» Bienfaiteur de ma famille, pourquoi

» altérer, par votre résistance, le bon-
» heur qu'elle ne doit qu'à vous seul ?
» Resterai-je en vain à vos pieds ! Et
» vous qui êtes ici présens, vous que
» le trouble & le désordre où vous me
» voyez doivent attendrir, joignez-
» vous tous à moi, pour que l'auteur
» de mon salut vienne contempler &
» admirer son ouvrage ».

A ces mots, l'inconnu parut se faire violence ; mais au moment où l'on s'y attendoit le moins, rappelant tout son courage pour résister à la séduction de la jouissance délicieuse qui lui est offerte, il part comme un trait, s'échappe à travers la foule, & disparoît en un instant.

Cet inconnu, cette ame si noble & si modeste que le Lecteur désire sans doute connoître, c'étoit le célèbre Auteur de l'Esprit des Lois, M. *Secondat* de *Montesquieu*. Son secret fut trahi quelques années après par M. *Mayn*, fameux Banquier de Cadix, auquel il s'étoit

adressé, & qu'il avoit chargé de payer la rançon de *Robert* & de lui fournir généreusement tout ce dont nous avons fait mention ci-dessus.

Privations de tout genre, mépris de la fortune, peines, fatigues, travaux forcés, sacrifices de toute espèce, ce sont sans contredit de belles actions, des actions dignes de passer à la postérité la plus reculée; mais vendre sa liberté, renoncer à sa propre volonté, la soumettre à celle des autres, pour soulager ses parens malheureux, ce sont des actions plus généreuses encore; & malgré le fatal & honteux égoïsme qui domine en ce siècle, ces actions ne sont point aussi rares qu'on pourroit le croire: j'en citerois, au besoin, un assez grand nombre; mais je me borne aux trois suivantes, qui méritent d'être distinguées.

Un Officier françois, allant rejoindre son régiment, faisoit en route une recrue, à dessein de compléter sa com-

pagnie. Il fit plusieurs hommes dans une ville où il séjourna. Deux jours avant son départ, un jeune homme de belle taille & d'une figure agréable se présente. Un air de candeur prévient en sa faveur. Il tremble cependant, & ce n'est qu'en balbutiant qu'il demande à s'engager. L'Officier l'accueille, le convoite, & lui dit de se rassurer. « N'attribuez pas, Monsieur, le dé» sordre dans lequel vous me voyez, » à des motifs bas & honteux; vous ne » voudrez peut-être pas de moi, & » mon malheur seroit affreux ». En prononçant ces mots, quelques larmes coulent de ses yeux. L'Officier en est ému, s'empresse de le satisfaire, & lui demande ses conditions.

« Je ne vous les propose qu'en trem» blant, Monsieur, répond le jeune » homme, elles vous rebuteront peut» être. Je suis jeune, vous voyez ma » taille, j'ai de la force & je me sens » toutes les dispositions pour bien

» ſervir ; mais la circonſtance malheu-
» reuſe où je me trouve me force à vous
» demander un prix que vous trouve-
» rez ſans doute exorbitant ; je ne puis
» cependant en rien rabbattre, & croyez
» que, ſans des raiſons urgentes, je ne
» vendrois point mon ſervice : je ne
» puis vous ſuivre, Monſieur, à moins
» de cinq cents livres, & vous me
» percerez le coeur, ſi vous me refuſez.
» — Cinq cents livres ! reprend l'Offi-
» cier, la ſomme eſt conſidérable ;
» mais vous me convenez, je vous
» crois de bonne volonté, je ne mar-
» chanderai point avec vous, & je
» vais vous compter la ſomme. Signez,
» & tenez-vous prêt à partir après-
» demain ».

Au comble de ſes voeux, le jeune homme change de figure, la ſatisfaction & la joie ſe peignent ſur ſon viſage, il ſigne gaîment ſon engagement, &, après en avoir reçu le montant, il prie l'Officier de lui permettre d'aller

remplir un devoir sacré, avec promesse de revenir sur le champ.

Le Capitaine lui accorde sa demande; mais curieux de s'éclaircir sur la démarche de son nouveau soldat, il le suit de loin, & le voit voler vers la prison, frapper rudement & se précipiter dedans dès que la porte est ouverte. Il hâte le pas, & arrive assez tôt pour entendre le jeune homme, qui dit au Geolier: « Je vous apporte la » somme pour laquelle mon père est » arrêté, je la dépose entre vos mains; » conduisez-moi vers lui, & que j'aie » le bonheur de briser ses fers ». Quel fut l'étonnement de l'Officier! Je ne me charge point de le peindre; il s'arrête, pour laisser à son soldat le temps d'arriver auprès de son père, & ensuite il se fait conduire à la chambre du prisonnier. Quel spectacle attendrissant s'offre à ses yeux! Il voit le jeune homme embrassant un vieillard auquel il prodigue ses caresses, qu'il inonde de ses larmes,

larmes, & auquel il apprend qu'il vient d'engager sa liberté, pour lui procurer la sienne. Il voit le prisonnier le serrer étroitement dans ses bras, lui rendre caresses pour caresses, sans pouvoir prononcer un mot. Attendri lui-même jusqu'aux larmes, l'Officier s'avance, & s'adressant au père, il lui dit : « Soyez tranquille, Monsieur ; je » ne vous enleverai point votre fils, » je veux partager avec lui l'honneur » d'une aussi belle action ; il est libre » ainsi que vous, & je ne regrette » nullement une somme dont il a fait » un aussi bon usage. Voilà son enga- » gement, je vous le remets ».

Le père & le fils tombent aux pieds de leur généreux bienfaiteur ; le fils refuse la liberté qu'il lui rend, & le conjure de lui permettre de joindre le drapeau, attendu que son père n'a plus besoin de lui, & qu'il ne pourroit que lui être à charge. L'Officier y consent. Le jeune homme part, remplir

les années de son service, & épargnant, tant qu'il le peut, sur sa paye, il fait passer, de temps en temps, de légers secours à son père. Le temps de son engagement fini, il reçoit son congé, vole dans le sein de son père, & le nourrit du travail de ses mains.

On ne doute sûrement point du bonheur qu'éprouvèrent & le malheureux prisonnier dont les fers furent brisés, & le fils qui les brisa; mais pourroit-on douter que l'Officier, celui qui fit les frais de cette belle action, fût moins heureux qu'eux? Non, sans doute, & j'augurerois bien mal de celui qui regretteroit ici l'argent qu'il lui en coûta.

Qu'est-ce, dans le fait, que l'argent qu'on prise si fort? C'est l'usage qu'on en fait, qui décide de sa valeur. C'est un présent fatal de la fortune, lorsqu'on l'emploie à servir ses passions; c'est la source du vrai bonheur, lorsqu'on le consomme en bonnes œuvres.

Or l'Officier dont nous venons de parler pouvoit-il, dans la circonstance où il se trouvoit, faire un meilleur usage du sien ? Non ; je ne doute nullement qu'il ne crut point avoir acheté trop cher la douce satisfaction d'avoir fait deux heureux ; mais il faut l'avoir éprouvée cette satisfaction, pour s'en former une juste idée, en connoître le prix, apprécier le bonheur qu'elle procure à une ame bien née. Je le demanderai donc à une troupe de jeunes gens dont je vais parler, & qui se trouvent dans une position à peu près semblable ; je leur demanderai s'ils furent jamais aussi heureux, que le jour où ils eurent le plaisir, non de briser les fers d'un prisonnier, mais de faire casser l'engagement d'un de leurs anciens camarades, qui ne s'étoit engagé que dans le dessein de soulager la misère de sa mère. Voici le fait, que je tire d'un Ouvrage qui paroît chaque année,

& qui ne peut être trop accueilli ; il est intitulé : *Etrennes de la Vertu.*

Le nommé *Clermont*, âgé de 16 ans, natif de Colmar en Alsace, avoit été élevé, aux frais d'un de ses oncles, dans une pension très-connue, qu'il avoit été obligé de quitter, à la mort de cet oncle. Au moins d'avril 1785, il vint voir ses camarades d'étude. Incapable, à son âge, de procurer des secours à sa mère infortunée & abandonnée de son mari, il n'avoit trouvé d'autre moyen d'adoucir la rigueur de sa situation, qu'en vendant sa liberté. Il venoit donc de s'engager dans le régiment des Gardes Françoises, & de la même main dont il avoit signé son engagement, il en avoit versé le prix dans celles de sa mère indigente.

Ce fut sous l'habit de son régiment qu'il se présenta aux yeux de ses anciens camarades. Tous l'accueillirent, l'entourèrent, & se hâtèrent de lui de-

mander la raison qui l'avoit forcé de prendre un état auquel ils ne l'avoient pas cru destiné. Notre jeune homme ne jugea pas à propos de répondre publiquement à cette question ; il se contenta de leur témoigner à tous combien il étoit sensible à l'honnêteté de leur procédé & à l'amitié qu'ils lui témoignoient. Se séparant ensuite de la troupe qui l'environnoit, pour s'entretenir en particulier avec ses meilleurs amis, auxquels il avoit plus de confiance, il leur apprit le motif qui l'avoit déterminé à s'engager. Son récit les attendrit jusqu'aux larmes, mais particulièrement quelques-uns d'entre eux qui étoient sur le point de faire leur première communion.

A peine cet ancien camarade les a-t-il quittés, qu'ils s'occupent des moyens de lui être utiles & de lui procurer la liberté. Ils se concertent ensemble, & se décident à écrire à un Commissaire des Guerres, de la connoissance de

l'un d'eux. La réponse arrive; elle est conforme à leurs désirs, mais non à leurs facultés : il ne faut pas moins de vingt louis pour obtenir la liberté de leur camarade. La somme leur paroît exorbitante; elle l'étoit en effet pour eux : mais ils ne se découragèrent point; ils se décidèrent à faire une quête générale dans toute la pension. La quête se fait, toutes les bourses se délient, se vident; mais la somme qui en résulte ne monte qu'à quatre-vingt livres : elle est bien éloignée du compte. Ils en sont affligés, mais non rebutés. Il faut, disent-ils, attendre le mois prochain, & réunir à cette somme celle de nos menus plaisirs. Le projet s'exécute, & à la fin de mai ils ont déjà dix louis en caisse.

Cette affaire se traitoit dans le plus grand secret; cependant le secret transpira, heureusement pour eux, par une lettre qui fut surprise, & l'exécution en devint plus facile. Quelques

parens s'associèrent à la bonne œuvre, & le Maître de pension voulut aussi y avoir part. La somme se compléta & au delà ; le tout fut envoyé au Sergent-Major du régiment. *Clermont* eut son congé ; le surplus de l'argent servit à l'habiller & à payer les frais de son voyage. Je ne dirai rien de sa reconnoissance, elle se conçoit aisément ; je dirai seulement qu'il se décida à retourner auprès de sa mère, & qu'un Praticien voulut bien lui donner de l'occupation. Il se trouva fort heureux, je le pense ; mais je suis persuadé que ses camarades ne se le crurent pas moins que lui.

Je tire encore le fait suivant du même Ouvrage, pour l'année 1783.

Le 3 juin 1782, jour fixé, au bourg d'Aoste en Dauphiné, pour le tirage de la milice, les jeunes gens s'assemblent chez le Subdélégué. Il ne falloit qu'un seul homme, & le sort alloit en décider. Le nommé *Jean Mignot*, Do-

meſtique dans une ferme de Saint-Jean de Paladru, propoſe à ſes camarades de les exempter tous du haſard qu'ils alloient courir, qu'il ſe chargeroit du billet noir, ſi chacun d'eux vouloit lui donner une ſomme aſſez modique pour ne leur porter aucun préjudice. La propoſition eſt acceptée, & le marché eſt conclu à un écu par tête.

Mignot ſe préſente devant le Subdélégué, auquel il fait part du marché qu'il vient de faire. Celui-ci ne s'y oppoſe point, & *Jean Mignot*, inſcrit comme milicien, fait paroître une joie qu'on prend d'abord pour un effet de ſa cupidité. Bientôt on eſt détrompé ſur ſon compte ; car à peine a-t il touché la ſomme, qu'il la remet entre les mains du Subdélégué, en le priant de vouloir bien la faire paſſer à ſon père, vieux Journalier infirme & pauvre, en faveur duquel il venoit de faire le ſacrifice de ſa liberté.

Je voulois m'arrêter à ce fait ; mais

il s'en présente sous ma plume un autre que je ne puis me défendre d'inscrire au nombre des précédens, persuadé que le Lecteur me saura gré de le mettre à portée de partager avec moi les sentimens d'admiration qu'il m'inspire. . . . .

En 1705, peu de jours après la nomination de M. le Comte de Caraman à la lieutenance colonelle des Gardes Françoises, le nommé *Saint-Martin*, Soldat de cette compagnie, vint trouver son nouveau Lieutenant-Colonel, & lui dit : « Mon Général, » votre prédécesseur, mon ancien » Lieutenant-Colonel, alloit me don- » ner la haute-paye ; il me l'avoit pro- » mise : je viens vous demander une » autre grace à la place de celle-là, » & si vous avez la bonté de me l'ac- » corder, je passerai sur le champ un » engagement pour la vie. — Je ne veux » point de cela, lui répondit M. de » *Caraman* ; mais de quoi s'agit-il ? que

» demandez-vous ? — Dix louis d'or,
» mon Général, qui feroient la fortune
» de ma pauvre mère, chargée de
» quatre enfans en bas âge. Cette
» somme lui serviroit à payer quelques
» dettes & à relever sa petite boutique,
» qui est en désarroi depuis la mort
» de mon père. Cette pauvre femme
» désolée loge au gros caillou ; mon
» Général peut savoir bien facilement
» la vérité de ce que je lui expose, &
» me punir sévèrement, si j'ai été ca-
» pable de lui en imposer ».

« Je vous crois sur votre parole, lui
» répliqua, M. de *Caraman*, & au lieu
» de dix louis d'or, en voici vingt :
» portez-les à votre mère, que vous
» me ferez connoître. Pour vous, je
» vous connois dès ce moment, & je
» prendrai soin de vous ».

Les Grenadiers des Gardes Françoises, instruits de ce qui venoit de se passer, firent une députation à M. de *Caraman*, & le prièrent de leur faire

avoir le brave *Saint-Martin* pour camarade. Leur requête fut répondue favorablement ; il fut tiré Grenadier. Bientôt les Sergens de ce Corps le disputèrent aux Grenadiers, & voulurent l'avoir dans leur corps. Il y fut admis, & il y passa quelques années. M. de *Caraman* ne le perdit point de vue. Nommé Lieutenant Général, il lui lui fit avoir un brevet d'Officier, & en fit un de ses Aides de-Camp. Ce brave homme fut tué à côté de lui au combat de Vange, action des plus importantes & des plus mémorables, où M. le Comte de *Caraman*, avec onze bataillons, soutint tout l'effort d'une nombreuse armée, & assura la retraite de cinq de nos escadrons. Je rapporte ce trait d'histoire avec plaisir, parce que j'honore singulièrement le fils de ce Général, qui, dans une position différente de celle de Monsieur son père, n'a pas moins de bravoure que lui, & se distingue

tous les jours par son caractère généreux & bienfaisant.

Si on ne peut lire le récit des faits de cette nature, sans en être pénétré d'admiration pour leurs auteurs, quels sentimens n'inspireront pas ceux que nous allons rapporter! Ce n'est plus le sacrifice de la liberté que commande la piété filiale; c'est celui de la vie; & bien qu'un pareil sacrifice paroisse au dessus des forces de l'homme, on compte, pour l'honneur de l'humanité, nombre d'enfans qui l'ont accepté généreusement, & n'ont pas cru en faire trop pour témoigner aux auteurs de leurs jours les sentimens de leur tendresse & de leur reconnoissance. Il n'est pas besoin de préambule pour faire valoir des actions de ce genre, il suffit de les rapporter simplement, & c'est ce que nous allons faire.

Après le gain de la bataille de Mar-

saille, au milieu des acclamations générales des Soldats, & tandis que leur Général *Catinat* est environné de tous les Officiers qui s'empressent à le féliciter & à lui faire leur cour, paroît un vieux Soldat de son régiment, qui tombe à ses pieds & lui demande grace, au nom de toute la troupe, pour le plus brave de ses camarades, qu'on veut arrêter comme déserteur, un homme qui avoit pris la veille un drapeau aux ennemis & fait plusieurs prisonniers. Mon ami, lui répond le Général en le relevant, sois tranquille & amène ici ce déserteur. Il n'étoit pas loin ; il se présente, en se prosternant devant *Catinat* : « O mon père ! » lui dit-il, je suis gentilhomme, né » d'un Officier tué à la bataille de Lens. » Ma mère, restée sans bien & sans » protection, fut obligée de travailler » pour vivre & pour m'élever ; mais » étant devenue impotente & réduite à » la dernière misère, je m'engageai

» pour la faire subsister. Peu de temps » après avoir rejoint mon régiment ; » j'apprends qu'elle est dangereusement » malade ; je demande un congé, » pour aller la secourir, on me le re- » fuse. Ne pouvant résister aux senti- » mens impérieux de la nature ; je dé- » serte, & je vole auprès d'elle. Mais » aussi à peine a-t-elle été rétablie, que » je suis venu rejoindre les drapeaux. » Voilà, mon père, tout mon crime, » & hier je me suis efforcé d'en effacer » la honte. Je ne demande pas qu'on » me fasse grace, mais seulement, » quand je ne serai plus, qu'on ait soin » de ma pauvre mère..... Mon fils, » répond *Catinat* dont le coeur étoit » ému, que ne veniez vous me trou- » ver ? ou si vous me croyez un bar- » bare, pourquoi m'appelez-vous » votre père ? Votre naissance, &, » plus qu'elle, vos sentimens vous » mettent dans le cas d'être Officier ; » vous le serez ; votre mère sera secou-

» rue; & votre bon camarade récom-
» pensé. Allez, j'en instruirai le Roi:
» soyez toujours un digne gentil-
» homme ». Le Général sollicita une pension pour cette mère infortunée; & n'ayant pu d'abord l'obtenir, il la lui faisoit payer de ses propres deniers, au nom du Roi, pour ne point blesser sa délicatesse.

L'Histoire Romaine rapporte un fait bien aussi admirable que celui-ci, & qui mérite, comme lui, de passer à la postérité la plus reculée: c'est l'action heroïque du fils de *Metellus*, qui vint offrir sa tête à *Auguste*, pour sauver celle de son père, le plus cruel ennemi de l'Empereur. Après la bataille d'Actium, *Metellus* se trouva au nombre des prisonniers dont *Auguste* vainqueur faisoit la revue. Quoique la misère & le chagrin l'eussent extrêmement défiguré, son fils, qui servoit dans l'armée victorieuse, le reconnut & se précipita dans ses bras. Se tournant ensuite, les

larmes aux yeux, vers l'Empereur; Seigneur, lui dit-il, mon père a été votre ennemi, &, comme tel, il mérite la mort; mais je vous ai servi fidèlement, & je mérite une récompense. Pour prix de mes services, daignez accorder la vie à mon père, & faites-moi mourir à sa place. *Auguste*, touché de ce discours, se conduisit d'une manière plus humaine & plus noble que *Pierre le Cruel*, Roi de Castille, qui, dans une circonstance différente, n'accorda la vie à un vieillard condamné à mort, qu'en la faisant subir à son petit-fils, jeune homme de dix-huit ans, qui s'étoit offert à la place de son grand-père. *Auguste* donc pardonna généreusement à *Metellus* en faveur de son fils.

Nous lisons dans le cinquième volume de l'*Histoire de la Chine*, publiée par l'Abbé *Grosier*, un fait qui feroit le pendant de celui-ci, si la clémence de l'Empereur eût été balancée, comme

celle d'*Auguste*, par le sentiment de sa propre vengeance ; mais, malgré cette différence, il n'est pas moins digne d'être connu que le précédent, &, comme lui, il nous montre jusqu'où peut aller l'héroïsme de la piété filiale.

Un particulier de la ville Yuent-Yang eut le malheur, dans une dispute, de tuer un Officier de justice, & fut condamné à mort. Son fils, âgé de 15 ans, se présente à l'Empereur, & lui demande avec instances de mourir à la place de son père. L'Empereur, surpris d'une action aussi généreuse, crut que c'étoient les amis du criminel qui avoient engagé son enfant à faire cette démarche. Pour s'en assurer, il le fit interroger par son premier Ministre. « Quelque jeune que je sois, » lui répondit-il, je connois le prix » de la vie, & je crains la mort, & » c'est précisément cette connoissance » jointe à cette crainte qui me font » demander de mourir pour mon père.

» C'eſt de lui que j'ai reçu la vie, le » voir périr feroit pour moi un tour» ment mille fois plus cruel que la » mort. Pourriez vous donc imaginer » qu'il ait fallu m'inſpirer un ſentiment » ſi naturel » ?

L'Empereur, touché de la piété filiale de ce jeune homme, accorda la vie au père, & voulut récompenſer le fils, afin qu'il ſervît d'exemple à la poſtérité ; mais l'enfant ne voulut recevoir aucune récompenſe. « Une » pareille grace, dit-il, renouvelleroit » ſans ceſſe le ſouvenir des raiſons pour » leſquelles mon père avoit été con» damné, & ce feroit une tache pour » lui & pour moi ».

Offrir ſa vie pour ſauver celle des Auteurs de ſes jours, c'eſt ſans contredit l'héroïſme de la piété filiale; mais en faire un généreux ſacrifice, pour adoucir leur misère, c'eſt le comble de cet héroïſme, & quelque incompréhenſible que ſoit ce ſacrifice,

nous en avons plus d'un exemple. Je tire le premier de l'hiſtoire du Japon.

Une femme, reſtée veuve avec trois garçons, ne ſubſiſtoit que de leur travail, & ce travail ſuffiſoit à peine à l'étendue de ſes beſoins les plus preſſans. Le ſpectacle d'une mère qu'ils chériſſoient, en proie aux atteintes d'une misère qu'ils ne pouvoient éloigner, leur fit concevoir la réſolution la plus étrange, & ils l'exécutèrent.

On avoit publié depuis peu que quiconque livreroit à la juſtice l'auteur d'un certain vol, toucheroit une ſomme conſidérable. Les trois frères convinrent entre eux que l'un des trois paſſeroit pour le voleur, & que les deux autres le meneroient au juge. Ils tirèrent au ſort, & il tomba ſur le plus jeune, qui ſe laiſſa lier & conduire comme criminel. Le Magiſtrat l'interroge, & il répond qu'il eſt coupable du vol dont on l'accuſe. On le fait conduire en priſon, & ſes deux

frères touchent la somme promise.

Alors leur cœur s'attendrit sur le sort de leur malheureux frère ; ils trouvent moyen d'entrer dans la prison, & croyant n'être vus de personne, ils se jettent entre ses bras, l'embrassent tendrement, & l'arrosent de leurs larmes. Le Magistrat, que le hasard y avoit amené, les aperçoit dans cette attitude. Qu'on juge de la surprise. Il donne ordre à l'un de ses gens de suivre les délateurs, & lui enjoint expressément de ne les point perdre de vue, qu'il n'ait découvert ce qui peut servir à éclaircir un fait aussi singulier.

Le Domestique s'acquitte de sa commission, & rapporte qu'ayant vu entrer ces deux jeunes gens dans une maison, il s'en étoit approché, & leur avoit entendu raconter à leur mère ce qu'ils venoient d'exécuter pour elle ; que la pauvre femme, à ce récit, avoit jeté des cris lamentables, & qu'elle avoit ordonné à ses enfans de

rapporter l'argent qu'on leur avoit donné, disant qu'elle aimoit mieux mourir de faim, que de se conserver la vie au prix de celle de son fils.

Le Magistrat, pouvant à peine ajouter foi à ce qu'on lui raconte, fait venir son prisonnier, l'interroge de nouveau sur le prétendu vol, le menace même du plus cruel supplice, & le jeune homme persiste à se déclarer coupable; mais à travers ces aveux, l'embarras de les soutenir & de les prouver, se fait sensiblement remarquer. « Ah! c'en est trop, lui dit le » sensible Magistrat en se jetant à son » cou, c'en est trop, enfant vertueux! » votre conduite m'étonne ». Et sur le champ il va trouver l'Empereur, qui n'est pas moins étonné que lui du récit qu'il lui fait. Le Prince veut voir les trois frères; on les lui amène, il les comble de caresses, & il donne à chacun d'eux une pension, la plus forte au plus jeune des trois.

Le fait ſuivant mérite de figurer avec celui que nous venons de rapporter, & n'eſt pas moins digne de notre admiration. Un Payſan d'un village près d'Agra étoit pourſuivi par ſes créanciers, & obligé, ſous peine de priſon, de leur payer vingt-quatre florins dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Il lui étoit impoſſible de remplir cette obligation, & déjà la porte de la priſon étoit ouverte à ſes yeux. Son fils, déſolé de la cruelle ſituation de ſon père, & du ſort qui le menaçoit, imagina de le tirer de peine de la manière ſuivante.

Ce jeune homme, Soldat dans le régiment de Strasbourg, lui dit qu'un de ſes camarades ſe propoſoit de déſerter le ſoir même. Dénoncez-le, mon père, & vous aurez la gratification qu'on accorde aux délateurs, & cette gratification, qui eſt préciſément de vingt-quatre florins, vous mettra au niveau de vos affaires. Le père, homme droit & honnête, rejeta d'abord avec

indignation un moyen auſſi odieux de ſe dérober à la pourſuite de ſes créanciers.

Cependant l'horreur de ſon ſort ſe préſentant à ſon idée, la voix du malheur étouffa celle de la probité, & l'infortuné Payſan ſouſcrivit enfin, en rougiſſant, les yeux baignés de larmes, à la propoſition qu'il avoit d'abord enviſagée comme le comble de la noirceur & de la perfidie. Qu'il en coûte à la vertu malheureuſe pour ſe trahir elle-même !

Dès que la nuit fut venue, le fils courut ſe poſter dans le lieu où le prétendu déſerteur devoit ſe trouver. Il y fut arrêté, & comme tel conduit à ſon régiment, tandis que ſon père reçut, d'une main tremblante, les vingt-quatre florins. A ſon inſçu, le fils eſt condamné à paſſer par les baguettes, & le voilà qui ſoutient avec fermeté les cinq premiers tours. Au ſixième, la rigueur du ſupplice arrache à ſon innocence

un cri involontaire. Tout eſt découvert ; l'Impératrice-Reine, informée de cet acte de généroſité, qui mérite une des premières places dans les faſtes de la piété filiale, accorda une lieutenance au Soldat, & au père une penſion de cent florins.

Encore un fait du même genre, avant de faire repoſer les yeux du Lecteur ſur d'autres qui flatteront ſa ſenſibilité, au lieu de l'irriter, comme les précédens. Je tire celui-ci de l'Hiſtoire de Portugal.

En 1582, des troupes portugaiſes qui paſſoient dans les Indes, firent naufrage. Une partie aborda dans le pays des Cafres; l'autre ſe remit en mer ſur une barque conſtruite des débris du vaiſſeau. Le Pilote, s'apercevant que le bâtiment étoit trop chargé, avertit le Chef, *Edouard de Melle*, qu'on alloit couler à fond, ſi on ne jetoit à la mer une douzaine de perſonnes. On tire au ſort, & il tombe, entre autres, ſur un Soldat,

Soldat dont l'hiſtoire n'a point conſervé le nom. Son jeune frère, qui étoit dans la barque, ſe jette auſſi-tôt aux pieds de *Mello*, & demande avec inſtances à prendre la place de ſon frère aîné. « Mon frère, lui dit-il, » nourrit mon père, ma mère, & mes » ſœurs; s'ils le perdent, ils mourront » tous de misère; conſervez la vie à » pluſieurs perſonnes, en conſervant » la ſienne. Je ne puis leur être utile; » il vaut donc mieux que ce ſoit moi » qui périſſe ». *Mello* y conſent, & le fait jeter à la mer. Eternelle Providence! abandonnez-vous tant de vertu à ſon malheureux ſort! Non: le jeune homme ſuit la barque à la nage pendant ſix heures, & la joint enfin. On le menace de le tuer, s'il tente de s'y introduire. L'amour de ſa propre conſervation lui fait mépriſer la menace; il s'y accroche. On veut le frapper avec une épée; il la ſaiſit & il la retient juſqu'à ce qu'il ſoit entré. Sa conſtance

touche tout le monde; on lui permet de rester avec les autres, & il parvient ainsi à sauver sa vie & celle de son frère.

Je le disois il n'y a qu'un moment, de pareils faits sont sublimes; mais, en les lisant, on éprouve une horreur respectueuse pour leurs auteurs, on admire, en frémissant, l'enthousiasme de leur piété filiale, & il seroit difficile de soutenir long-temps une situation si pénible. Arrêtons-nous donc ici, & ne présentons au lecteur que des faits qui l'émeuvent paisiblement, & lui fassent partager la douce satisfactiou, la tendre émotion, le bonheur de ces ames bien nées que la piété filiale inspire.

Après la guerre de 1756, le Capitaine *Gilchrist*, qui s'y étoit fort distingué par sa bravoure & ses exploits maritimes, se retira à Harrogate, à l'extrémité de l'Ecosse, pour y réparer sa santé épuisée au service de sa patrie. Dans le courant de l'été 1770, il

éprouva une maladie qui s'annonçoit comme tres-dangereuse, s'il n'étoit saigné sur le champ. Malheureusement pour lui, il n'y avoit point de Chirurgien à Harrogate, & il falloit faire plusieurs milles pour en trouver un. Qu'on juge de la désolation de son épouse qui l'aimoit tendrement, & de sa fille qui ne l'aimoit pas moins. Celle-ci, âgée de 15 ans, se retire dans sa chambre, & là, avec un canif, elle se coupe circulairement un doigt, afin de voir s'il en sortiroit beaucoup de sang, & de juger de la douleur que pouvoit causer une semblable opération. Son cœur est satisfait en voyant son sang couler avec abondance, & éprouvant que la douleur est supportable. Elle accourt vers sa mère, lui rend compte de l'expérience, & l'engage à la répéter sur son père.

Dans ce fait, on voit l'amour le plus tendre exalter le courage d'un enfant, au point de lui faire tenter une

opération à laquelle elle n'eût jamais consenti en toute autre circonstance. Dans le suivant, un amour aussi tendre impose silence au respect humain, & repousse le sentiment de l'amour propre.

Vers le commencement de l'année 1787, les malfaiteurs condamnés à nettoyer le pavé de Vienne en Autriche, étoient occupés à ce vil emploi, lorsqu'un jeune homme s'approche avec vivacité de l'un de ces malheureux, & lui baise respectueusement la main. Le Baron de *Cressel* ayant vu cette scène de sa fenêtre, en fut étonné, & fit venir le jeune homme. « Quelle » raison, lui dit-il, a pu vous porter » à baiser la main d'un malfaiteur? » Hélas! Monsieur, lui répondit le » jeune homme, ce malfaiteur est mon » père ». Et aussi-tôt des larmes abondantes coulent de ses yeux. Touché de cette grandeur d'ame & d'une sensibilité aussi exquise, le Baron lui fit une pension de cent florins par mois, &

alla ensuite raconter le fait à l'Empereur, qui ordonna qu'on donnât au jeune homme la première bourse vacante dans l'une de ses universités.

Je finis ce chapitre par un fait que rapporte un Voyageur témoin de la scène attendrissante que voici.

Le lendemain de notre départ de Glascow, dit ce Voyageur, nous fûmes obligés de nous arrêter à un petit bourg près de Lanesk. N'ayant rien de mieux à faire, nous regardions les passans, par la fenêtre de notre chambre, située vis à vis de la prison. Nous vîmes arriver à cheval un homme vêtu d'un frack blanc très-simple, ayant un chapeau bordé sur la tête. Cet homme mit pied à terre à notre hôtellerie, & remettant son cheval à l'hôte, il s'avança vers un vieillard occupé à paver la rue; après l'avoir salué, il prit la demoiselle, donna quelques coups sur le pavé, en disant au vieillard fort étonné de l'aventure : « Cet ouvrage me pa-

» roît bien pénible à votre âge ! N'avez-
» vous donc point d'enfans qui puissent
» partager vos travaux, & vous soula-
» ger dans votre vieillesse ? Pardonnez-
» moi, Monsieur, reprit le vieillard ;
» j'ai trois garçons qui me donnoient
» tous lès trois les plus belles espé-
» rances ; mais les pauvres enfans, ils
» ne sont point en état actuellement
» de me soutenir.—Et où sont-ils donc ?
» — L'aîné, répondit le bonhomme,
» étoit parvenu au grade de Capitaine
» dans les Indes Orientales. Le second
» s'est fait Soldat, dans l'espérance de
» s'élever comme son frère... Et qu'est
» devenu le troisième » ? demande pré-
cipitamment l'étranger. A cette de-
mande, le vieillard ne peut retenir ses
larmes, son visage en est inondé. « Le
» pauvre enfant! il a répondu pour moi,
dit-il ; « il s'est chargé de payer mes
» dettes ; il n'a pu les acquitter, & il
» est actuellement en prison ». A ce
récit, le voyageur se tourne de côté,

reste quelque temps ses mains sur son visage; puis revenant près du vieillard: « Et cet aîné, dit-il, ce fils dénaturé, » ce Capitaine, il ne vous a donc rien » envoyé pour vous tirer de la misère? » — Ah! ne l'appelez point dénaturé, » s'écria le vieillard; mon fils est ver- » tueux, il aime & respecte son père; » il m'a envoyé de l'argent, & plus » même que je n'avois besoin; mais » j'ai eu le malheur de le perdre en » me rendant caution pour un très- » galant homme, pour mon hôte, qui » malheureusement se trouvant hors » d'état de payer, a causé ma ruine: » on m'a tout pris, il ne me reste » rien »... Alors un jeune homme, passant la tête à travers les barreaux de la prison voisine, se mit à crier: « Mon père, si mon frère *Guillaume* vit » encore, c'est lui, c'est ce voyageur qui » vous parle. — Oui, mon ami, c'est » moi-même », répond le voyageur en se précipitant entre les bras du vieillard,

prêt à s'évanouir dans l'excès de la joie dont son ame étoit inondée, lorsqu'une vieille femme, mise décemment, sortit d'une petite maison fort délabrée, en s'écriant : « Où est-il donc, où est » mon cher *Guillaume* ? viens à moi, » mon cher fils, viens embrasser ta » mère ». Le Capitaine ne l'eût pas plutôt aperçue, que, s'arrachant des bras de son père, il alla se jeter dans ceux de sa mère. Alors nous descendîmes, & nous augmentâmes le nombre des spectateurs que cette scène attendrissante avoit rassemblés. M. *Blamble*, l'un de nous, fendant la presse, alla au voyageur, & lui dit : « Capitaine, nous vous » demandons la faveur de vous joindre » à nous ; nous aurions volontiers fait » cent lieues pour être témoins de » cette tendre reconnoissance avec » votre honnête famille ; venez, vous » & les vôtres, nous vous en supplions, » venez dîner avec nous dans cette » hôtellerie ». Le Capitaine fut sensible à notre invitation ; mais il nous ré-

pondit qu'il ne mangeroit ni ne boiroit, que ſon jeune frére ne fût en liberté, & en même temps il alla dépoſer la ſomme pour laquelle on le tenoit en priſon, d'où il ſortit quelques momens après. Incontinent toute la famille ſe rendit à notre hôtellerie, où elle eut peine à entrer, par rapport à la multitude de perſonnes amaſſées à la porte: elles accablèrent de careſſes le bon *Guillaume*, & il y répondit avec cordialité

Ce brave Militaire, qui s'appeloit *Brown*, nous dit, auſſi-tôt que nous pûmes converſer librement avec lui: « Meſſieurs, c'eſt aujourd'hui que je » ſens dans toute leur étendue les fa- » veurs de la fortune, à laquelle je » dois tout. Mon oncle me faiſoit » apprendre le métier de Tiſſerand; » mais je répondis mal à ſes bontés, » &, par eſprit de pareſſe & de diſſipa- » tion, je m'enrôlai dans les troupes » de la Compagnie des Indes. J'avois » alors environ dix-huit ans. Mon

» bonheur vient d'avoir été remarqué
» par Milord *Clive*, dont toute l'Eu-
» rope connoît la bienfaisance & l'iné-
» puisable générosité. Mon zèle pour
» le servir lui inspira des bontés pour
» moi, &, grace à ses soins, de grade
» en grade, je devins Capitaine, & je
» fus chargé de la caisse du régiment.
» A force d'économie, je parvins, par
» des moyens honnêtes, & à la faveur
» du commerce, à m'assurer un fonds
» de vingt mille livres sterling. Alors
» je quittai le service. J'ai fait, il est
» vrai, trois remises à mon père; mais
» la première, de deux cents livres ster-
» ling, est la seule qui lui soit parvenue;
» la seconde est tombée entre les mains
» d'un Banqueroutier, & je confiai la
» troisième à un Gentilhomme Ecossois,
» mort dans la traversée. Je compte
» cependant que les héritiers m'en ré-
» pondront ».

Après le dîner, le Capitaine remit à son père cinquante livres sterling,

pour subvenir à ses besoins les plus pressans ; il fit aussi dresser un acte par lequel il lui cédoit & à sa mère quatre-vingts livres sterling de rente annuelle, reversible sur ses deux frères. Il promit d'acheter une commission à son second frère, & d'associer le plus jeune, à une manufacture qu'il se proposoit d'établir, pour donner de l'occupation aux gens industrieux. Il fit présent de cinq cents livres sterling à sa sœur, déjà mariée à un Fermier peu aisé, &, après avoir distribué cinquante livres sterling aux pauvres, il donna une très-belle fête à tous ses compatriotes.

Ames honnêtes & sensibles, que les récits précédens ont sans doute attendries, & qui ne pouvez les avoir lues, sans avoir été pénétrées d'une admiration respectueuse pour ceux qu'ils concernent, réservez une portion de votre sensibilité pour les suivans. Ils sont d'un ordre différent, mais également dignes de votre admiration & de vos

éloges. Je vais parler de l'amour conjugal, & de celui que les pères & mères doivent à leurs enfans.

CHAPITRE II.

De l'Amour conjugal, & de celui que les pères & mères doivent à leurs enfans.

Nous réunissons dans le même chapitre deux espèces d'amour qui jamais ne devroient être séparées, ayant l'une & l'autre le même fondement, & dans l'ordre de la nature, & dans celui de la grace. Par quelle fatalité le sont-ils donc si souvent, & voyons-nous des pères & des mères pénétrés de l'amour le plus tendre, quelquefois même le plus aveugle & le plus idolâtre pour leurs enfans, vivre entre eux dans la plus grande indifférence,

C'eſt le myſtère de l'iniquité du cœur humain, affreux myſtère que nous nous garderons bien de révéler : c'eſt l'ouvrage de nos paſſions effrénées ; de ces paſſions honteuſes que nous nous efforçons inutilement de cacher ; & que nous n'oſons avouer lors même qu'elles font le ſcandale de la ſociété. Couvrons-les, s'il eſt poſſible, d'un voile impénétrable, & dérobons aux yeux du Lecteur, qui pourroit ne les pas connoître, des infamies qui n'exciteroient que les ſentimens de ſon indignation. Mais que le bonheur de ces chaſtes époux qui honorent, comme ils le doivent, un fils que la nature a formé, & que l'Egliſe a ſanctifié, inſpire à tous ceux qui ſont engagés dans le même lien le déſir de partager leur bonheur, & que ce déſir ſoit aſſez puiſſant pour leur faire prendre à tous, les moyens de parvenir à ce but.

Egalement coupables envers la na-

ture & la religion, montrons aux pères & aux mères dont le cœur est inaccessible aux sentimens qu'ils devroient éprouver pour leurs enfans, trop livrés à leurs plaisirs, pour se livrer à autre chose; montrons-leur leurs devoirs, & par des exemples capables de les attendrir, efforçons-nous de leur inspirer des sentimens qu'ils ne connoissent point, & qui feront leur bonheur, dès qu'ils commenceront à les éprouver.

Parlons d'abord de l'amour conjugal; c'est le principe de celui que les pères & mères doivent à leurs enfans.

Dès l'origine du monde, dans le paradis terrestre, le mariage fut institué, non comme un sacrement, mais comme un contrat social, un lien indissoluble dont le Créateur unit l'homme & la femme, dans le dessein de peupler la terre, & de préparer au ciel des habitans. Cet établissement n'eut point d'autre forme dans les

premiers âges du monde, & s'il fut alors permis à l'homme de s'unir à plusieurs femmes, cette permission, accordée pour hâter l'exécution des desseins de l'Eternel, ne pouvoit prescrire contre la loi, qui n'accorde qu'une seule femme à l'homme. S'il fut permis au Peuple d'Israel de répudier une épouse stérile, ce ne fut qu'une tolérance pour un temps, & cette tolérance ne fut accordée qu'à la dureté de son coeur, & à dessein de prévenir de plus grands désordres.

Mais toutes ces permissions furent abrogées dans la loi nouvelle, lorsqu'il plut au Seigneur d'ennoblir le lien conjugal, de l'élever à la dignité de sacrement, & de donner à ce contrat toute l'intégrité qu'il doit avoir. Primitivement passé entre les mains du Créateur, au moment où le premier homme en reçut une compagne, *comme l'os de ses os, la chair de sa chair*, & se soumit à quitter père & mère,

pour s'unir à elle d'un lien si étroit, si indissoluble, qu'ils ne fissent plus qu'une seule & même chair, ce contrat fut renouvelé, & acquit toute sa force dans la nouvelle loi, où cette union, devenue sacrée, ne permit plus de séparation entre l'homme & la femme, ni à aucun d'eux d'en contracter une nouvelle, tant que la première subsisteroit. Alors cette union fut bénie par le divin Législateur, qui lui donna une nouvelle sanction, une sanction permanente jusqu'à la consommation des siècles; sanction qui fait la base, le fondement du respect que l'homme & la femme doivent au lien qui les unit, & de l'amour qu'ils se doivent réciproquement.

Cet amour, pur comme le principe dont il émane, est un amour bien différent de celui qui naît des sens, qui n'occupe que les sens, & ne se rapporte qu'aux sens. Celui-ci est un vice, l'autre est une vertu, & cette vertu est

le gage précieux d'une fidélité constante qui fait régner la paix la plus douce dans la société de l'homme & de la femme.

Toujours complaisant & affectueux, cet amour les rend attentifs à se prévenir mutuellement, & à se procurer l'un à l'autre les satisfactions & les plaisirs qu'ils peuvent honnêtement désirer ; toujours industrieux, il leur suggère les moyens de s'entr'aider & de se soulager en tout ; toujours généreux, il ne permet à aucun d'eux de demander compte à l'autre de ce qu'il a fait ou entrepris pour lui ; toujours courageux, il les empêche de calculer les dangers, & il leur fait affronter les plus grands périls, pour peu qu'il paroisse nécessaire à l'un de les affronter pour le salut de l'autre ; permanent, il subsiste encore après la dissolution du lien qui l'a fait naître : c'est, en un mot, l'amour le plus pur, le plus parfait, le plus constant, & le plus

vénérable dont deux cœurs puissent être épris.

O vous, célibataires par choix & par goût, vous qui ne cessez de déclamer contre le lien du mariage, qui ne voyez dans ce sacrement que les obligations qu'il impose, la chaîne qui unit les époux, chaîne qui vous effraie, & que vous craindriez de traîner! vous, prétendus Philosophes, qui dédaignez le vrai & légitime remède que la main bienfaisante de l'Être suprême vous présente pour éteindre les feux d'une passion brutale, contre laquelle toutes les ressources de la Philosophie ne peuvent rien; passion impérieuse à laquelle la raison est incapable d'imposer silence, & dont vous n'émoussez l'aiguillon qu'en cédant indécemment à ses coups; passion honteuse que vous n'osez avouer publiquement, & dont vous vous efforcez inutilement de cacher les écarts malhonnêtes dans lesquels elle vous entraîne; vous, liber-

tins sans pudeur, qui, pour vous soustraire au joug d'un engagement respectable que vous n'osez contracter, parce qu'il met des bornes à une passion effrénée pour laquelle vous voudriez qu'il n'y en eût point; vous, dis-je, qui ruinez votre fortune, épuisez votre santé à assouvir, sans le pouvoir, les désirs criminels qui vous consument, accourez tous, & venez reconnoître, malgré vous, les précieux avantages d'un état que tous vos sarcasmes n'aviliront jamais; venez, & si vous êtes sincères, dites-nous si votre condition est préférable, si votre prétendue félicité est aussi pure, aussi solide que celle dont on jouit dans l'état du mariage, lorsque, connoissant les devoirs de cet état, on se fait une douce habitude de les remplir exactement? Je ne veux, pour vous confondre, que le petit nombre d'exemples que je vais vous mettre sous les yeux.

Sans que le lien conjugal eût alors tous les titres qui nous le font respecter, sans qu'il parût aux yeux des Payens un lien serré par les mains de la religion, ce lien n'en fut pas moins sacré pour plusieurs d'entre eux ; & si on ne peut les approuver, on ne peut au moins se dispenser d'admirer les actions héroïques dont l'amour conjugal fut le seul moteur. J'en prends à témoin la conduite de *Pauline* femme de *Sénèque*. *Néron* venoit d'ordonner la mort de ce Philosophe, & sa femme, à son exemple, se fit ouvrir les veines, ne voulant point survivre à ce qu'elle avoit de plus cher au monde. Ce ne fut pas sa faute si son désir ne fut point satisfait. L'Empereur, instruit de sa généreuse résolution, envoya des gens qui bandèrent ses plaies, arrêtèrent son sang, & la rappellèrent, malgré elle, à la vie ; mais elle porta le reste de ses jours, sur son visage, dit *Tacite*, une

pâleur respectable qui fut un glorieux témoignage de son chaste amour pour son mari.

Un autre exemple aussi frappant de l'héroïsme de l'amour conjugal, c'est celui dont *Plutarque* nous a conservé la mémoire. *Sinnorix* & *Sinnatus*, dit ce célèbre Philosophe, étoient d'eux des plus puissans Seigneurs du pays de Galatie. *Camma*, femme du dernier, n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par sa beauté. *Sinnorix* en devint éperdument amoureux; mais ne pouvant se flatter d'aucun retour, il eut recours au crime, pour assouvir sa passion; il assassina *Sinnatus*. Reconnoissons à ce trait les suites funestes d'un amour déréglé, d'une passion que les principes pervers de la philosophie du siècle ne pourront jamais excuser, & encore moins légitimer; mais revenons au coupable *Sinnorix*, & voyons quel fruit il retira de son crime.

Quelque temps après il demanda *Camma* en mariage, & fit agir ses parens, pour la déterminer à accueillir sa demande. Sans rejeter une proposition qui révoltoit son honnêteté, cette veuve infortunée se contenta d'y opposer quelques difficultés. On y répondit, & on convint enfin du jour auquel devoit se célébrer ce sacrilège hyménée. On se rend devant l'autel de *Diane*, dont *Camma* étoit Prêtresse. Là, selon l'usage, elle répand un peu d'un breuvage qu'elle avoit préparé; elle en boit, & donne le reste à *Sinnorix*. Il l'avale, avec la confiance que lui inspire l'amour dont il brûle pour elle; mais à peine l'a-t-il avalé, que *Camma* prononce ces paroles à jamais mémorables: « Je t'appelle à té» moin, dit-elle en s'adressant à la » Déesse, que si j'ai survécu à mon » mari, ce n'a été que pour venger sa » mort. Pour toi, *Sinnorix*, ajouta-t» elle en se tournant vers lui, toi, le

» plus méchant des hommes, donne » ordre à tes amis de te préparer un » tombeau, & non un lit nuptial ». Il mourut effectivement le même jour, & *Camma* le lendemain.

Cette vengeance, qu'on blâmeroit à juste titre dans une femme chrétienne, & qu'on regarderoit comme un crime, n'en est pas moins une action héroïque & bien digne de notre admiration dans une payenne. On ne peut que déplorer ici le malheur d'une ame aussi vertueuse, on ne peut que plaindre une femme si généreuse, d'avoir vécu dans un temps où le flambeau d'une religion plus sainte & qui ne permet point de pareilles actions, n'avoit point encore éclairé le pays qu'elle habitoit.

Quoiqu'aussi généreuse dans sa fin, aussi digne d'admiration par son héroïsme, nous n'accorderons point les mêmes éloges à l'action suivante, parce qu'instruite de ses devoirs, de

la défenſe que l'Être ſuprême a faite à tout homme d'attenter à ſes jours, l'héroïne dont nous allons parler ne pouvoit ignorer que ſon action étoit une mauvaiſe action, une action contraire aux bonnes mœurs, à l'intérêt public, & ſur-tout à l'autorité de l'Être ſuprême, le ſeul auquel il appartient de prononcer ſur la durée de la vie de l'homme. Nous le rapportons néanmoins comme un exemple bien frappant du pouvoir de l'amour conjugal.

Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, avoit des prétentions ſur la ville de Genève. Craignant de ne pouvoir la prendre à force ouverte, il imagina de s'en emparer par ſurpriſe. Il la fit eſcalader de nuit; mais ſon attente fut trompée. L'alarme commença avant que le nombre des aſſiégeans fût aſſez grand. Les citoyens coururent aux armes, & repouſsèrent les ennemis, trop foibles pour leur réſiſter. Ceux qui tombèrent entre leurs mains, furent

mis

mis à mort. Du nombre de ces prisonniers, étoit un Officier de marque. Son épouse, alors enceinte, fut instruite du sort qui menaçoit la tête de son mari, & sur le champ elle accourut vers le lieu de son supplice, demandant, pour toute grace, qu'il lui fût permis de l'embrasser pour la dernière fois. Cette triste consolation lui fut refusée, & elle ne put pénétrer jusqu'à lui avant qu'il fût exécuté. Que fait cette femme infortunée? Elle suit le corps de son mari jusqu'au lieu où il devoit être exposé. Là, elle s'assied, &, les yeux fixés sur cet horrible spectacle, elle attend, en refusant toute espèce de nourriture, que la mort, plus sensible à son malheur que les hommes, vienne mettre fin à sa douleur, & elle expire enfin dans cette cruelle situation.

Si nous ne pouvons nous dispenser de blâmer un sacrifice aussi généreux, comme contraire à la loi du souverain Législateur, qui défend à l'homme

d'attenter à ses jours ; si la conduite d'une femme aussi respectable d'ailleurs, nous peine & nous afflige, consolons-nous à l'aspect de la pieuse industrie que l'amour conjugal nous offre dans le fait que nous allons rapporter.

L'Empereur *Conrad III* assiégeoit une petite ville de l'Etat de Wirtemberg. Le Duc, qui avoit été un des opposans à l'élection de *Conrad*, se tenoit renfermé dans cette ville, & avoit son épouse auprès de lui. Il se défendit courageusement, soutint le siège avec une bravoure héroïque, & ne céda qu'à la dernière extrémité. L'Empereur irrité vouloit mettre tout à feu & à sang ; conservant cependant encore quelques sentimens d'humanité, il fit grace aux femmes, auxquelles il permit de sortir, & d'emporter avec elles ce qu'elles avoient de plus précieux. Cette permission fut le salut du Duc & de la malheureuse ville, qui alloit être saccagée. La Duchesse prend son mari sur ses

épaules, &, à la tête des autres femmes qui ne pouvoient se dispenser d'imiter son exemple, elle s'avance en montrant à l'Empereur ce qu'elle a de plus précieux au monde. *Conrad* ne peut tenir contre un spectacle si attendrissant, &, cédant aux sentimens d'admiration qu'il lui inspire, il fait grace aux hommes, en faveur des femmes.

L'Histoire de Châlons sur Saône, par le P. *Perry*, rapporte également un fait admirable de l'industrie de l'amour conjugal. Le Sieur de *Sercy* avoit été renfermé dans les prisons de cette ville pour une mauvaise affaire. Son épouse, après avoir consulté tous les Avocats, désespère de pouvoir obtenir son élargissement, & se résout à lui procurer la liberté aux dépens de la sienne. Pour cela, elle sollicite la permission de voir son mari, & elle l'obtient. En vertu de cette permission, elle a ses entrées libres dans la prison. Un jour elle s'y rend sur le soir, apporte une petite lime, qui

lui suffit pour scier les fers de son époux. Aussi-tôt elle se dépouille, lui donne ses habits, se revêt des siens, & l'oblige de s'évader, tandis qu'elle reste tranquillement à sa place, peu inquiète sur le sort qui l'attend. Ce n'est pas qu'elle ne connût tout le danger de cette action ; mais l'amour conjugal éloignoit de son esprit cette idée. Le Sieur de *Sercy* passe librement le guichet, sous des habits qui en imposent au Geolier, & celui-ci ne découvre le piège qu'on a tendu à sa fidélité, qu'au moment où il va porter à souper à son prisonnier. Aussi-tôt il en donne avis au Magistrat, & sur le champ on fait courir après le fugitif. Toutes les recherches sont inutiles ; il avoit eu le temps de se mettre en sûreté. Au défaut du mari, on retint sa femme en prison, où elle passa une année entière, bien satisfaite de pouvoir, à ce prix, sauver la vie à un époux qu'elle aimoit tendrement.

Le Lecteur est sans doute affligé d'apprendre que la vertu fut si mal récompensée, qu'on retint si long-temps en prison une femme qu'on ne pouvoit rendre trop tôt à la vénération publique. Si ce fut insensibilité de la part de ceux qui avoient en main l'autorité, je les blâme, & je les accuse devant la postérité ; mais si ce fut une justice à laquelle ils ne purent se refuser, je les plains autant qu'elle, & j'admire la généreuse conduite de la Cour d'Angleterre dans une pareille occasion, où le fait que je vais rapporter est le véritable pendant du précédent.

Après l'entreprise malheureuse du Roi *Jacques* pour remonter sur le trône d'Angleterre, les Seigneurs Anglois qui avoient embrassé son parti, furent condamnés à périr sur un échafaud, & furent exécutés le 16 mars 1716. Le Lord *Nilhisdale* devoit subir le même sort ; mais il dut son salut à la tendresse industrieuse de Miladi son épouse. On

avoit permis aux Dames de voir leurs maris la veille de leur mort, & de leur faire leurs derniers adieux. Miladi *Nilhifdale* entre dans la tour, appuyée sur deux Femmes-de-chambre, un mouchoir sur les yeux, & dans l'attitude d'une femme désolée. Lorsqu'elle fut entrée, elle engagea le Lord, qui heureusement étoit de même taille qu'elle, de changer d'habits, & de sortir dans la même attitude qu'elle avoit affectée en entrant. Elle ajouta que son carrosse le conduiroit au bord de la Tamise, où il trouveroit un bateau qui le meneroit sur un navire prêt à faire voile pour la France. Le stratagême réussit; Milord *Nilhifdale* disparut, & arriva à trois heures du matin à Calais. En mettant pied à terre, il fit un saut en s'écriant : *Vive Jésus ! me voilà sauvé.* Ce transport le décela ; mais il n'étoit plus au pouvoir de ses ennemis.

Cependant ce même jour on envoya un Ministre pour préparer le prison-

nier à la mort. Quelle fut sa surprise, lorsqu'au lieu d'un homme qu'il venoit exhorter, il ne trouva qu'une femme ! La nouvelle s'en répandit dans le moment. Le Lieutenant de la tour en fit son rapport à la Cour, & demanda ce qu'il devoit faire de Miladi *Nilhisdale*. Il reçut ordre de la mettre en liberté ; mais elle refusa de sortir avant qu'elle eût des habits convenables à son sexe. Bientôt elle rejoignit son mari en France, & il est inutile d'ajouter avec quels transports de reconnoissance elle en fut reçue.

Parmi les généreux sacrifices de l'amour conjugal, on ne doit point oublier le suivant, auquel l'incendie du théâtre hollandois d'Amsterdam, arrivé le 11 mars 1772, donna lieu.

A peine le feu commençoit à se manifester, que chacun s'empressa de sortir ; & parmi ceux qui avoient eu le bonheur d'échapper au danger, se trouvoit un riche Juif, lequel n'ayant pu

entraîner sa femme, se mit aussi-tôt à crier de toutes ses forces : *Je m'appelle un tel ; cent mille écus à celui qui sauvera ma femme.* Comme personne ne parut tenté de profiter de son offre, parce que les flammes avoient déjà gagné toutes les parties de la salle, ce généreux époux fendit la presse, se précipita dans le feu pour en retirer sa femme, & périt avec elle.

Nous ajouterons encore aux faits précédens le récit d'un acte bien moins saillant ; mais sa douce naïveté, sa tendre simplicité n'honore pas moins l'amour conjugal.

En 1775, un Médecin de Bourgogne fut envoyé par une Dame charitable au village de Sussey, à une lieue de Dijon. Une fièvre putride & maligne y régnoit épidémiquement, & y causoit de grands ravages. On le conduisit chez une femme d'environ trente ans, dont le mari venoit de mourir de la maladie régnante. J'étois accompa-

gné, dit le Médecin, du Curé du lieu & du Chrirurgien. Notre arrivée ne parut point intéresser la malade; elle gardoit un morne silence. Je l'approche, je l'interroge, & je cherche à relever son courage, en lui représentant ce qu'elle avoit lieu d'attendre de la Dame qui m'avoit envoyé. Vaincue par mes importunités, elle se tourna vers moi, & me dit d'un ton fait pour déchirer l'ame : « Je vous suis obligée, » Monsieur, ainsi qu'à Madame; je ne » prendrai point vos remèdes. Mon » mari est mort. Nous étions bien pau- » vres, mais nous nous aimions bien ». Dès ce moment, elle ne parla plus à personne, ne prit ni nourriture ni remèdes, & mourut le lendemain, le sixième jour après la mort de son mari.

Nous avons admiré, dans le chapitre précédent, les effets généreux de la piété filiale; nous avons vu avec étonnement les sacrifices héroïques de

quelques unes de ces ames bien nées, qui fentirent vivement toute l'étendue de la reconnoiffance qu'elles devoient aux auteurs de leurs jours ; &, à en juger par les faits que nous avons rapportés, nous n'imaginerions sûrement pas que le cœur de l'homme fût fufceptible d'un amour plus tendre, plus affectueux, plus défintéreffé, plus courageux ; mais s'il étoit poffible d'analyfer le cœur humain, de fonder la profondeur de fes fentimens, de peindre leur vivacité, quelle différence on obferveroit entre ceux d'un père ou d'une mère & ceux de l'enfant le mieux né! Il faut les avoir éprouvés les uns & les autres, pour les bien diftinguer & les apprécier avec exactitude. A ce défaut, nous en publierons les effets, & ils nous montreront ce que peut, dans le cœur d'un bon père ou d'une bonne mère, le fentiment de fon amour pour fes enfans.

Sondez le vôtre, pères & mères qui

lirez ces faits, sondez-le avec soin, & applaudissez-vous si vous vous sentez capables de semblables efforts; applaudissez-vous, parce que, votre amour étant pur & conforme à ce que la nature & l'Etre suprême exigent de vous, vous trouverez sûrement votre bonheur au fond de votre coeur.

Pour vous, auxquels ces actions paroîtront impraticables & au dessus de vos forces, votre condamnation est déjà prononcée; vous n'avez pas le coeur d'un père ou d'une mère, & vous n'êtes pas dignes d'éprouver le bonheur réservé à ceux dont les sentimens s'accordent avec le voeu de la nature. Si cependant vous rougissez à cette lecture, si vous vous reprochez la dureté, l'insensibilité de votre coeur, si vous désirez bien sincèrement qu'il soit susceptible de pareils sentimens, d'efforts aussi généreux; je ne désespère point de vous voir partager un jour le bonheur des excellens modèles que je vais

vous mettre sous les yeux. Plusieurs, me direz-vous peut-être, ont été les victimes de cet amour pour leurs enfans, & n'ont dû qu'à cet amour les malheurs qu'ils ont éprouvés. J'en conviens volontiers; mais avant de les éprouver, quel bonheur n'ont-ils pas puisé dans ce même amour! Je dis plus, & j'ajoute que le sentiment de leur malheur fut amorti, &, pour ainsi dire, étouffé par celui de leur amour. Qui oseroit me soutenir le contraire, ne connoîtroit point le caractère d'un père ou d'une mère. Mais sans nous arrêter à disserter sur un objet qu'on ne peut bien connoître que par le sentiment, produisons au grand jour les effets merveilleux de la tendresse paternelle & maternelle. De pareils faits doivent être à jamais gravés dans la mémoire de l'homme.

Elizabeth Eberts, fille de *Sébastien Eberts*, Grenadier vétéran au régiment Royal Deux-Ponts, épousa, le 3 avril

1780, *Henri Gabel*, Grenadier au même régiment, la veille de son embarquement pour l'Amérique. Le 20 mars 1781, elle accoucha d'une fille à Rhode-Island. Le régiment en partit au mois de mai suivant, pour l'expédition d'Yorck-Town en Virginie. Pendant la route, *Elizabeth* portoit son enfant tantôt sur ses bras, tantôt sur ses épaules, & le fardeau ne pouvoit être que très-lourd pour cette femme. Elle fut aperçue par des Américains, qui accouroient en foule pour voir passer les troupes françoises. Plusieurs d'entre eux, pénétrés d'admiration pour cette bonne mère, lui proposèrent de leur vendre son enfant, & de la délivrer par-là d'un fardeau qui devoit lui être à charge. Ils la connoissoient bien peu cette femme, qu'ils admiroient cependant. Elle les refusa constamment, & quelquefois, impatientée d'une proposition qui la faisoit frémir, elle leur répondoit avec l'é-

nergie qu'on ne peut être surpris de trouver dans les paroles de la femme d'un Grenadier.

Cependant le régiment arrive à Harford, capitale de la province de Connecticut, où l'armée se rassemble & séjourne. Là, plusieurs familles américaines firent à *Elizabeth* la même proposition qu'elle avoit déjà si mal reçue; on lui offrit même jusqu'à 200 piastres de son enfant. « Laissez-moi tran» quille, leur répondoit-elle, je ne » donnerois pas mon enfant pour toute » votre Amérique ». Enfin un riche particulier de Harfort & sa femme, mariés depuis long-temps sans avoir eu d'enfans, & sans espérance d'en avoir, lui offrirent de reconnoître & d'adopter le sien, de lui assurer leur fortune, & d'en passer le contrat devant les tribunaux civils & ecclésiastiques. La proposition étoit séduisante; & si elle eût pu séparer le bonheur de son enfant du sien propre, en se pri-

vant du plaisir de l'élever sous ses yeux, il est sûr qu'*Elizabeth* eût acquiescé à cette proposition; mais son cœur ne put se prêter à un pareil sacrifice; elle aima donc mieux porter son enfant de Rhode-Island en Virginie, & de la Virginie à Boston, dont le trajet étoit de six cent cinquante lieues.

Les Généraux françois & les Chefs du régiment Royal Deux-Ponts, pénétrés d'admiration pour une mère de ce caractère, crurent devoir récompenser un si bel exemple d'amour maternel; ils firent présent de 25 louis à la mère & à l'enfant.

Dans cet exemple, c'est la douceur de l'amour maternel, c'est le bonheur de voir ce qu'elle aime, de jouir de sa présence, qui fait surmonter à une mère les fatigues les plus rebutantes; c'est le même sentiment qui lui fait refuser, & le soulagement qu'on lui offre, & la fortune de l'enfant qu'elle chérit. Un bonheur qui la sépareroit de l'objet de

ſes délices, ne ſeroit point un bonheur pour elle; ce ſeroit un véritable malheur. Elle le refuſe donc, & ſi ce refus influe ſur la fortune de ſon enfant, elle eſpère l'en dédommager par les ſentimens de ſa tendreſſe. Dans un autre fait que nous allons rapporter, on verra ce même amour, cet amour qu'on ne peut apprécier, inſpirer à une mère le courage le plus intrépide, lui faire affronter le danger le plus évident, ſes yeux ſe fermer ſur tout autre objet que ſur ſon enfant, ſes ſens, comme émouſſés, ne conſerver de ſenſibilité que pour les embraſſemens de ſon enfant. Elle avoit le cœur d'une excellente mère, & c'eſt tout dire.

Dans un incendie arrivé pendant la nuit à un hameau nommé *la Garenne*, dépendant de la paroiſſe Dupleſſis-Praſlin, une femme âgée de 26 ans, & à peine relevée d'une couche pénible, s'éveille preſque au milieu des flammes. Dans ce déſordre affreux, elle ne ſonge

qu'à ſon fils, âgé de cinq ans, & couché dans la pièce voiſine : c'eſt là tout ſon bien ; le reſte ne lui eſt rien. Elle ſe précipite de ſon lit, ſe jette ſur la porte, qu'elle ouvre. Des tourbillons de flamme lui ferment le paſſage, mais ne l'arrêtent point. Ce n'eſt plus ſur la terre qu'elle marche ; que dis-je ? elle ne marche point, elle vole, elle s'élance ſur les poutres embraſées, s'enfonce dans une fournaiſe, cherche, trouve, ſaiſit ſon enfant, le preſſe contre ſon ſein, & ſe ſauve à travers de nouveaux feux qui l'environnent de toutes parts.

Pluſieurs perſonnes ſont occupées & font les plus grands efforts pour ſauver les débris de ſa fortune ; elle paſſe au milieu d'elles ſans les regarder, ſans les entendre ; elle n'aperçoit, elle ne ſent que ſon fils ; elle le tient étroitement ſerré, &, les yeux fixés ſur lui, elle court juſqu'au milieu d'un champ, ſans ſavoir où elle va

déposer ce précieux fardeau. Ses forces s'épuisent, & elle tombe évanouie dans un sillon, tenant toujours son fils entre ses bras. On les relève, & on les transporte l'un & l'autre au village Dupleffis-Praslin, où l'on s'efforce de leur donner tous les secours dont ils ont besoin. Ils reviennent pour quelques momens à la vie ; on redouble de soins, & on a le chagrin de les voir expirer l'un & l'autre.

Le désastre de Messine nous offre un semblable exemple de l'amour maternel, dont les suites furent également malheureuses. Au moment de cette terrible catastrophe, M. le Marquis de *Spadara* est assez heureux pour se sauver vers le port, emportant son épouse évanouie entre ses bras. Il atteint une barque, dans laquelle il dépose son précieux fardeau. A ce moment, la Marquise revient à elle, ouvre les yeux, les promène autour d'elle ; une inquiétude qu'on ne peut rendre, se

peint sur son visage; sa langue se délie, & elle demande son fils. « On n'a » eu le temps, ma chère amie, lui répond son mari, « que de s'occuper de » vous seule. C'est à la Providence » qu'il faut abandonner le sort de » notre enfant. On voit bien, lui répliqua la Marquise, « que vous n'êtes » pas une mère ». Aussi-tôt elle se lève, & veut retourner sur ses pas. Son mari s'y oppose, elle insiste; il persiste à s'y opposer, & elle continue à vouloir courir après son fils. Il se jette à ses genoux, la prie avec instances; rien ne peut la gagner: il est obligé d'employer la force pour la retenir. Mais dans un moment où elle le voit occupé à donner des ordres, elle s'échappe, part comme un éclair, & vole vers son hôtel, qui subsistoit encore au milieu des ruines & des décombres des bâtimens voisins. Elle parvient à la chambre de son fils, qu'elle trouve paisiblement endormi à

elle le faisit, l'enlève, l'applique contre son sein, le couvre de ses baisers, l'inonde de ses larmes, & fuit avec son trésor. Parvenue aux premières marches de l'escalier, elle les sent vaciller; elle recule, & les voit s'écrouler devant elle. Elle rentre dans les appartemens, les ébranlemens l'y suivent; les plafonds s'entr'ouvrent, les poutres tombent, & elle n'a que le temps de fuir de chambres en chambres, & de parvenir à un balcon qui subsiste encore; elle s'y jette, & présente son fils au Peuple consterné, qu'elle appelle à son secours. Personne ne l'écoute. Au milieu de ses cris, de ses larmes, & de ses prières, le balcon fond sous ses pieds, & la plus tendre des mères périt victime de son amour maternel. En ce moment désastreux, la vie n'étoit rien pour elle; elle n'étoit occupée que de celle de son fils, & elle eût volontiers donné la sienne pour assurer celle de son enfant. En pareilles circonstances,

l'esprit n'a point la liberté de réfléchir, encore moins de calculer ses propres intérêts; on agit comme machinalement, c'est le sentiment qui conduit. Mais ce sentiment, & il faut en convenir aussi, doit être bien exquis, pour déterminer une mère à affronter des dangers de cette espèce. Il le seroit bien davantage sans doute, si la réflexion venant à son secours, elle étoit capable d'apprécier le danger, & de se déterminer, comme le fit une Dame dont je vais parler, à sacrifier sa vie à la conservation de celle de son fils.

Cette Dame revenoit de la Martinique avec son fils encore au berceau. L'équipage fut accueilli d'une violente tempête, au moment où l'on arrivoit au port. La consternation se répandit dans le navire; chacun mit la main à l'œuvre, & fit d'inutiles efforts pour aborder. Au milieu de ces efforts, le danger augmente, & l'espérance, la dernière ressource des malheureux,

s'évanouit, le vaisseau fait eau de toutes parts; la mort se montre avec toutes ses horreurs, & le désespoir s'emparant des passagers, la plupart se jettent à l'eau, & périssent en s'efforçant de se sauver. Un Domestique nègre, fort attaché à la Dame dont il est ici question, se charge de la mère & de l'enfant, & se jette à la mer. Le voilà qui nage avec un courage inconcevable, & qui fait de nouveaux efforts pour surmonter la fatigue qui commençoit à le gagner. La Dame s'aperçoit que les forces l'abandonnent; elle lui fait part de ses craintes, & il tâche de la rassurer. Mais elle est convaincue qu'il lui est impossible d'en sauver deux. N'écoutant alors que les sentimens de sa tendresse pour son fils, cette mère infortunée dit à son Nègre: « Il est inutile, mon cher ami, de t'occuper de ma conservation; ne pense » qu'à celle de mon fils; & si tu parviens à le sauver, comme je l'espère,

» tu lui apprendras un jour que sa
» mère est morte pour lui ». Aussi-tôt
elle se détacha du Nègre qui vouloit
la retenir encore, & elle se précipita
dans les flots.

Que pourrois-je ajouter à un trait
aussi héroïque de l'amour maternel?
Lui seul suffiroit à prouver qu'il n'est
point d'amour qui lui soit compara-
ble; je n'en excepte pas même l'amour
paternel; celui-ci cependant est capa-
ble de très-grands efforts. Qu'on en
juge par le suivant, que me fournit
l'Auteur de la *Morale en action*.

Un homme nommé *Jacques*, dit-il,
exerçoit une profession vile, s'il est
quelque profession qui puisse humilier.
Il avoit une femme & quatre enfans.
Son travail lui fournissoit à peine de
quoi procurer la subsistance à cette
malheureuse famille; son cœur néan-
moins s'ouvroit encore à la joie quand
il les voyoit contens, & quand ils chan-
toient avec lui. Il passoit les jours & les

nuits à son travail ingrat; mais la fortune ressemble souvent à un mauvais génie qui se plait à tourmenter les ames honnêtes, & à les percer des traits les plus aigus.

Jacques, malgré ses soins, ses veilles, & son obstination à lutter contre le sort qui le persécute, est accablé de la plus affreuse misère. Sa femme & ses enfans sont dans le plus grand des besoins; ils gémissent autour de lui, & lui demandent du pain. *Jacques* n'a que des pleurs à leur donner. Quelle situation pour un cœur aussi sensible que le sien! Plein de l'horreur qui l'environne, il a recours à ses voisins; il implore leur assistance: mais ses voisins jettent à peine sur lui un regard dédaigneux. Le spectacle d'un malheureux est trop importun, on se hâte d'en détourner les yeux. *Jacques* dévore cette humiliation, mais ne se rebute point; il demande l'aumône, & ses larmes, plus expressives que ses paroles,

annoncent

annoncent ſa misère. Le plus grand nombre n'y fait point attention ; & ſi quelques ames charitables ſe laiſſent toucher de compaſſion pour lui, les ſecours qu'elles lui donnent ne ſont point aſſez abondans pour arracher ſa malheureuſe famille à la misère qui la conſume ; ils ne ſervent qu'à la prolonger, & à reculer la fatale cataſtrophe qui va faire périr le père, la femme, & les enfans.

Dénué de toute eſpérance, l'infortuné *Jacques* ſe livre à ſon déſeſpoir ; il court & s'égare dans les rues, où il rencontre un de ſes Confrères preſque auſſi malheureux que lui. Celui-ci, étonné de l'état dans lequel il voit ce brave homme, lui demande quel peut être le ſujet de ſa douleur. Je ſuis perdu, lui répond *Jacques* ; ma femme & mes enfans n'ont pas mangé depuis hier à midi, &... je ne ſais où je vais... Ils vont mourir. Mon ami, lui répliqua l'autre pénétré de ſa ſituation,

voilà deux ſous, c'eſt tout ce que je poſsède ; mais ſi tu voulois gagner quelque argent, je t'enſeignerois bien un moyen. — Je ferai tout, répond *Jacques* avec vivacité, hors ce qui eſt contre l'honneur & la religion. — Eh bien, pourſuit ſon camarade, va à tel endroit, chez telle perſonne ; elle apprend à ſaigner, & ſi tu peux te réſoudre à te faire ſaigner, elle te donnera quelque argent.

Jacques vole chez la perſonne indiquée ; on l'y ſaigne d'un bras, & on le paye. Il apprend qu'on fait la même choſe dans un autre endroit ; il y court, & ſe laiſſe ſaigner à l'autre bras. Il eſt tranſporté de joie en ſe voyant à portée de donner du pain à ſa famille ; il en achète, & retourne précipitamment chez lui, où il le partage entre ſa femme & ſes enfans. Cependant le voilà qui change de couleur, il pâlit, il s'aſſied, & le ſang coule de ſes bras. « Mon mari ! mon père ! qu'avez-

» vous ? pourquoi vous êtes-vous fait
» saigner?—Ma chère femme! mes chers
» enfans, leur dit-il avec un profond
» soupir & en les tenant étroitement
» embrassés, c'étoit pour vous donner
» du pain ». Quelle réponse ! c'est un coup de foudre qui frappe cette malheureuse famille ; elle eût préféré la mort au spectacle d'un mari & d'un père baigné, pour elle, dans son sang. Avec quel empressement elle s'efforce de l'arrêter, & quels tendres soins elle lui prodigue en l'inondant de ses pleurs !

Quelque vive que soit la tendresse des pères & des mères pour leurs enfans, je n'en suis point surpris ; c'est un sentiment que la nature a profondément gravé dans le coeur de tous les êtres animés, & dont les animaux, jusqu'aux plus féroces, donnent souvent à l'homme d'admirables leçons Sage & bienfaisante, la nature a pris plaisir à étendre ce sentiment, & à le

graver également dans le cœur des frères & des sœurs. Auſſi, tout en les admirant, ne ſuis-je jamais étonné de ces actions héroïques d'amour fraternel, dont l'Hiſtoire nous a conſervé le ſouvenir précieux. Ce qui m'étonne, c'eſt que de ſemblables faits ne ſoient point plus communs, & ce qui m'étonne davantage encore, c'eſt d'en entendre quelquefois raconter d'un genre tout oppoſé, & dont on ne peut ſoutenir le récit, ſans en frémir d'horreur.

Périſſe à jamais la mémoire de ceux-ci, & qu'ils demeurent profondément enſevelis dans la nuit d'un éternel oubli! Celui que je vais rapporter, & que je tire encore de la *Morale en action*, eſt un effet bien admirable de l'amour fraternel. Peut-être qu'en liſant ce récit, le Lecteur imaginera que l'Auteur s'eſt amuſé à déguiſer l'hiſtoire de *Joſeph*. Pour moi, je me plais à croire le contraire, pour l'honneur de l'hu-

manité. Un Marchand de Londres avoit deux fils. L'aîné, dont le cœur étoit mauvais & le caractère dur, haïssoit son frère, doué d'un naturel doux & honnête. Il n'est point de mauvais traitemens qu'il ne lui fît éprouver, dès que l'occasion s'en présentoit, & les remontrances du père ne servoient qu'à aigrir davantage ce caractère féroce.

Ce brave homme aimoit la paix, & souvent il étoit obligé de l'acheter au prix d'un silence qui l'affligeoit presque autant que la conduite révoltante de son fils. Pendant nombre d'années, il dévora ses chagrins. Parvenu à un âge avancé, il voulut mettre ordre à ses affaires, &, avant de mourir, disposer d'une fortune considérable, amassée dans le commerce.

Il fit donc son testament, & d'après sa manière de penser, qui paroîtra sans doute fort étrange, cet homme,

qui connoissoit si bien ses enfans, légua à l'aîné tout son bien, tous ses fonds, & jusqu'aux vaisseaux qu'il avoit sur mer, sous la condition qu'il continueroit son commerce, & qu'il aideroit son frère. Quelque temps après cette singulière disposition, il mourut.

A peine l'aîné se vit-il en possession de la fortune de son père, qu'il ne garda plus de mesures envers son frère, & le chassa de la maison paternelle, sans lui faire la moindre avance qui pût le mettre à portée de se garantir de la misère. Tant d'inhumanité remplit d'amertume & d'indignation le cœur de ce jeune homme; peu s'en fallut qu'il ne perdît entierement courage. Si un frère me traite ainsi, se disoit-il à lui-même, que puis-je attendre des étrangers? Cependant il falloit vivre, & la nécessité lui inspira le projet que voici, & qu'il mit à exécution.

Il étoit au fait du commerce; il quitta Londres, & s'adressa à un Né-

gociant d'un ville voiſine, auquel il offrit ſes ſervices. Il furent acceptés, & le jeune homme reçu dans ſon comptoir. Après quelques années d'épreuves, le Négociant ayant reconnu en lui de la vertu, de la prudence, de l'intelligence, & une grande exactitude dans ſes comptes, lui donna ſa fille en mariage, & lui légua tous ſes biens en mourant.

Cette ſucceſſion le mit fort à ſon aiſe; & comme il préféroit un honnête repos, à une vie toujours agitée par le déſir d'amaſſer davantage, il quitta le commerce, acheta une belle terre avec ſon château, s'y retira, & y vécut avec honneur, conſervant avec ſoin la bonne réputation qu'il y avoit apportée.

Cependant ſon aîné ayant continué le commerce de ſon père, l'avoit augmenté par de grandes entrepriſes qui lui avoient parfaitement réuſſi pendant pluſieurs années. Il s'applaudiſſoit de ſes ſuccès, lorſqu'une for-

tune contraire, disons mieux, lorsque la justice de l'Être suprême vint appesantir sur lui le bras de sa vengeance. Une tempête affreuse fit couler à fond ses vaisseaux, chargés de riches cargaisons; des Marchands, dépositaires de ses fonds, firent faillite, &, pour comble de malheur, le feu prit à sa maison; avec elle, tous ses effets devinrent la proie des flammes, & il se vit réduit à la dernière mendicité.

Pour s'arracher aux cruelles atteintes d'une faim dévorante prête à le consumer, il étoit obligé de courir le pays & de mendier son pain. En le mangeant, il l'arrosoit de ses larmes, que des remords cuisans, autant que ses infortunes, faisoient abondamment couler.

« Où en serois-je à présent, se disoit-» il à lui-même, si tout le monde avoit » le cœur aussi dur que moi? Mais si » on savoit de quelle manière j'ai traité » mon frère, qui voudroit jeter un

» regard de compaſſion ſur ma misère?
» On me repoufferoit avec horreur.
» Ah! mon frère, mon pauvre frère!
» où es-tu à préſent? Si tu te rappelles
» mes injuſtices & mes cruautés, tu me
» maudis ſans doute, me charges
» d'imprécations que je n'ai que trop
» bien méritées. Auſſi indigent que
» moi, ſi, comme moi, tu baignes
» de tes larmes le pain que des ames
» chatitables te donnent, au moins
» as-tu la conſolation de le manger
» ſans remords. Si le haſard nous
» rapprochoit, & que tu viſſes l'état
» déplorable auquel je ſuis réduit, tu
» verrois qu'il eſt un Dieu vengeur
» des injuſtices, & tu ſupporterois plus
» patiemment l'infortune à laquelle la
» dureté de mon cœur t'a conduit.
» Que ne puis-je, pour en adoucir
» l'horreur, partager avec toi le mor-
» ceau de pain qu'une mère pauvre &
» charitable vient de me faire tendre
» par la main de ſon enfant »!

C'étoit dans de pareilles réflexions que cette victime ambulante de la justice divine consumoit ses jours, en traînant par-tout sa misère, & ce furent ces réflexions & ces remords dévorans qui expièrent ses crimes passés, calmèrent la colère du Tout-Puissant, & lui firent obtenir enfin une grace à laquelle il étoit bien éloigné de s'attendre.

Un jour qu'il avoit fait plusieurs lieues, ayant à peine trouvé ce dont il avoit besoin pour réparer ses forces épuisées & soutenir sa foiblesse, il apperçoit de loin un homme bien vêtu se promenant dans une prairie voisine d'un joli château dont il paroissoit être le Seigneur. L'espérance de rencontrer en cet homme une ame charitable, ranime ses forces; il s'avance, l'aborde, lui expose ses malheurs, ses besoins, & le conjure de lui donner quelque secours. « D'où êtes-vous, lui demande cet homme, » & par quel

» enchaînement de revers êtes-vous
» tombé dans l'état malheureux où je
» vous vois » ? L'infortuné lui raconte
son histoire, & n'en supprime que ce
qui concerne son frère. Plus d'une fois
cependant il est tenté de lui avouer ses
torts, & de convenir qu'il mérite bien
le sort qui l'afflige. Mais craignant
qu'un aveu si révoltant ne repoussât de
son coeur les sentimens de la pitié qu'il
vouloit lui inspirer, il s'arrête, se borne
à lui feindre les événemens qui ont précipité sa ruine. Il lui en dit cependant
assez pour s'en faire reconnoître, & ce
brave homme, touché de la plus vive
compassion pour lui, l'emmène à son
château, sans lui faire connoître que
son récit l'a trahi.

Arrivés au château, le Maître ordonne
à ses gens de le traiter honnêtement
& de lui préparer un logis. Le soir il
fait part à sa femme de l'aventure qui
lui est arrivée, & du dessein qu'il médite. Elle l'approuve, & chacun se

retire de ſon côté pour paſſer la nuit.

Qui, du Seigneur ou du pauvre, la paſſa plus tranquillement & dormit d'un plus profond ſommeil ? Ce fut celui-ci ; & à ſon réveil, ſa première penſée ſe repoſa ſur ſon bienfaiteur. Que cet honnête homme, ſe dit-il, eſt charitable ! s'il n'eſt pas né riche, il méritoit bien de l'être.

Quelques heures après, le maître du château le fait appeler. Il vient, & s'incline devant lui. Celui-ci le fixe quelque temps avec attendriſſement, & lui demande s'il le reconnoît. « Non, lui répond humblement le pauvre. » Tu ne me reconnois pas ! reprend avec vivacité le maître du château, baigné dans ſes larmes, » tu ne recon- » nois pas ton frère ! je le ſuis cepen- » dant » ; & ſe jetant à ſon cou, il le ſerre tendrement dans ſes bras. L'aîné, frappé d'étonnement, de confuſion, de repentir, de reconnoiſſance, & de joie, tombe à ſes genoux, les em-

brasse, les arrose de ses larmes, & s'efforce inutilement de parler. Il ne peut articuler que le doux nom de frère, mêlé à celui de pardon.

« Il y a long-temps que je t'ai par-
» donné, lui répond son frère en le relevant; » oublie ce qui s'est passé:
» tu es riche, puisque je le suis; vivons
» ensemble, & aimons-nous. Oui,
» mon frère, répond l'aîné d'une voix
» encore étouffée par ses sanglots;
» mais jamais je ne me pardonnerai
» ma conduite passée; elle sera le tour-
» ment de ma vie, parce que toujours
» je me souviendrai de la manière dont
» je t'ai traité, & que c'est toi qui m'as
» retiré de la misère que j'avois si bien
» méritée ».

Après l'amour que nous devons à nos parens, la nature nous parle de celui qui doit nous attacher au Chef de la société dans laquelle nous vivons, & celui-ci sera la matière du chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

De l'Amour qu'on doit au Prince & à la Patrie, & de celui que le Prince doit à ses Sujets.

S'IL n'étoit expressément commandé par le souverain Législateur, l'Être suprême, il ne faudroit à l'homme que ses propres réflexions pour lui faire un devoir de l'amour de son Prince, auquel le Seigneur a confié son autorité pour gouverner. Père commun de ses sujets, entre ses mains repose le dépôt sacré des lois qui veillent à l'ordre & à la sûreté publique; à lui seul appartient de les faire observer, & de punir ceux qui les enfreignent; c'est en son nom que se rend à chacun la justice qui lui est due, & ses bras sont toujours ouverts aux malheureux qui implorent sa protection; c'est dans son sein paternel

qu'ils trouvent les consolations dont ils ont besoin ; par lui règne la paix, le présent le plus précieux que la divinité ait fait à l'homme, & par cette paix, la tranquillité & le bonheur de ses sujets sont assurés.

L'amour du Souverain est donc un devoir indispensable, & ce devoir exige des sacrifices de toute espèce ; il emporte nécessairement avec lui le respect & l'obéissance. Manquer à l'un ou à l'autre, ce seroit mépriser l'autorité du Souverain, & cette autorité méprisée seroit un attentat qui renverseroit l'ordre de la société.

Parlant à des François, dans le coeur desquels l'Auteur de la nature semble avoir pris plaisir de graver plus profondément que dans celui de tout autre Peuple, l'amour & le respect pour leur Prince, nous n'avons point à nous élever contre de semblables attentats, ni même à leur rappeler leur devoir, mais à leur montrer ce dont

ils ſont capables, & les faits que nous allons rapporter répondent, on ne peut mieux, à notre deſſein.

Après la bataille d'Ivry, qui déconcerta les Ligueurs, *Henri IV* manquoit d'argent; l'eſprit de révolte commençoit à ſouffler dans ſon armée, & déjà les Suiſſes avoient fait ſerment de ne point marcher, qu'ils ne fuſſent payés. Le Surintendant *d'O* ne lâchoit qu'à regret des ſommes peu conſidérables, & le Prince étoit à la veille de perdre en un moment tout le fruit de ſes victoires. Dans cette cruelle perplexité, il s'adreſſa à l'un de ſes fidèles ſerviteurs, & lui demanda s'il ne pourroit rien imaginer qui le tirât d'embarras. « Plus j'y penſe, répondit le confi» dent de la détreſſe de ſon maître, & » plus je ne vois d'autre parti à prendre » que d'aller trouver une brave femme » de ma connoiſſance, qui demeure » à Meulan; ſa fortune eſt très-conſi» dérable; elle & ſon mari l'ont amaſſée

» dans le commerce ; elle eſt royaliſte
» zélée, pleine de cœur & de vertu,
» peut-être nous prêtera t-elle ; il faut
» tenter. — Vas-y dès cette nuit, dit le
» Monarque ; mais ſur-tout viens me
» trouver avant de partir ».

A la chûte du jour, le Courtiſan ſe rend aux ordres du Roi, qui lui déclare qu'il veut être du voyage ; & les voilà qui partent *incognito* de la ville de Mantes, où la mutinerie des Suiſſes les arrêtoit. Ils arrivent à Meulan, deſcendent chez Madame *le Clerc* ; c'eſt le nom de la Dame en queſtion. Elle reconnoît d'abord le Courtiſan, &, ſans trop s'occuper de ſon compagnon, elle le félicite, dans l'effuſion de ſon cœur, ſur le gain de la bataille, & lui demande, d'un air d'inquiétude, des nouvelles du Roi, qu'on lui dit s'être bien battu & avoir fait des merveilles.

« Hélas ! lui répond le Courtiſan en affectant un air triſte & rêveur, » s'il faut tout vous avouer, Madame

» *le Clerc*, au milieu de toutes nos vic-
» toires, mille chagrins nous assiè-
» gent ; nous sommes plus embarrassés
» que ceux que nous avons battus : le
» parti d'*Henri IV* est ruiné ; nous
» sommes dans le plus grand besoin
» d'argent ; les Suisses sont sur le
» point de se révolter, & *Mayenne*
» triomphe ».

« Seroit-il possible ? s'écrie Madame
» *le Clerc*. Mais si autre chose ne vous
» chagrine, qu'à cela ne tienne, notre
» bon Prince peut encore trouver des
» ressources, & n'y eût-il que moi, je
» suis en état de satisfaire les plus
» pressés ». Elle quitte ses hôtes, dis-
paroît un instant, & revient chargée
de sacs remplis d'or, qu'elle vide en
leur présence. « Prenez, leur dit-elle,
» voilà tout ce que je peux faire ;
» allez. Souhaitez à notre bon Prince
» tout le bonheur dont il est digne ;
» dites-lui bien qu'il règne dans le
» coeur de tous ses Sujets, & que ma

» fortune & ma vie ſont à lui ſans » réſerve ».

Henri IV ne put tenir à ces dernières paroles ; ſon grand cœur le trahit. « Il n'ira pas loin, reprend-il, pour » l'apprendre à ſon Prince ; car vous » le voyez devant vous, & c'eſt lui » qui vous entend ». Saiſie d'étonnement & de reſpect, Madame *le Clerc* ſe précipite aux pieds du Roi, veut répondre, mais la parole lui manque. De ſon côté, le Confident eſt ſaiſi d'admiration, ſes yeux ſont baignés de larmes ; ceux du Roi en verſent auſſi de tendreſſe. Il relève avec bonté Madame *le Clerc*, & lui dit : « Nous » n'avons pas de temps à perdre, » la nuit s'avance ; ſouvenez-vous » que vous avez un bon maître, » & ſoyez sûre que jamais ce trait gé» néreux ne ſortira de ſa mémoire ». Ils s'éloignent donc, & arrivent au camp à la pointe du jour, font ſonner le boute-ſelle ; l'alarme eſt générale,

« Ce ne sont point des ennemis qui » nous viennent, dit le grand *Henri*, » c'est de l'argent que je vous apporte. » *Vive le Roi !* crient les Suisses, nous » sommes prêts à marcher ». Profitant de leur bonne volonté, le Monarque se hâte de quitter Mantes, & dès ce moment, il voit ses affaires prendre de jour en jour une tournure plus avantageuse.

A peine ce Prince a-t-il dissipé la ligue & s'est-il rendu maître de Paris, qu'il fait appeler Madame *le Clerc*. Elle se rend aux ordres de son Roi, & se présente devant lui dans un moment où sa Cour étoit très-nombreuse. « Mes amis, dit-il aux Seigneurs qui étoient présens, » savez-vous à qui je » dois, en grande partie, mes derniers » succès ? Voyez-vous cette digne » femme (en montrant Madame *le Clerc*) ? » je la fais venir aujourd'hui » pour vous apprendre à tous qu'elle » m'a prêté avec la plus grande géné-

» rosité beaucoup d'argent, avec le-
» quel j'ai satisfait la majeure partie
» de mes troupes, qui me menaçoient
» de me quitter. Je veux qu'on compte
» à Madame *le Clerc* toute sa somme,
» qu'on y ajoute de gros intérêts, &
» qu'on y joigne encore des lettres de
» noblesse. Ah! Sire! reprend celle ci,
» comptez-vous pour rien le plaisir
» infini que j'ai éprouvé lorsque j'ai
» pu mettre ma fortune à vos pieds?
» Ce plaisir, je le ressens encore, & je
» le ressentirai toute ma vie; c'est le
» seul intérêt qui m'appartienne, c'est
» la seule récompense que j'ambitionne;
» & quand vous y joignez l'honneur,
» c'est tout ce que je pouvois attendre».
Madame *le Clerc* ne voulut donc point accepter d'intérêts, mais bien des lettres de noblesse, & c'est d'elle qu'est descendue une famille *le Clerc*, qui s'est distinguée depuis.

Sacrifier une partie de sa fortune aux intérêts de son Prince, est un acte

qui coûte peu à un sujet généreux, pénétré des sentimens qu'il lui doit; mais s'exposer à encourir sa disgrace, en lui remontrant un devoir dont il voudroit s'affranchir, c'est l'aimer davantage, parce que c'est l'aimer pour lui-même & pour sa gloire. Ce fut de cette manière & avec cette noble franchise que d'*Aubigné* se conduisit envers *Henri IV*.

Avant que ce grand Prince fût parvenu au trône, il s'étoit épris d'une forte passion pour Madame la Comtesse de *Guiche*, qu'il vouloit épouser. Il fit part de ce projet à quelques-uns de ses Courtisans, qui, bassement flatteurs, l'approuvèrent, & ne manquèrent point de raisons spécieuses pour l'autoriser. Il ne voulut cependant pas l'effectuer sans en consulter encore un autre, auquel il avoit plus de confiance, dont il connoissoit la probité intègre, le sincère attachement pour lui; & dont il ambitionnoit fort

l'approbation : c'étoit d'*Aubigné*.

Il lui parla donc de ce mariage ; & pour le disposer à l'approuver, il lui cita plusieurs Princes qui avoient trouvé leur bonheur en épousant des femmes qu'ils chérissoient, bien qu'elles fussent d'une condition qui ne leur eût point permis de porter leur vue aussi haut. Il lui cita encore plusieurs Princes dont les mariages, faits selon les règles de la meilleure politique, avoient été la cause de la ruine de leurs Etats.

En l'entendant s'expliquer de cette manière, d'*Aubigné* comprit très-bien quelle étoit l'intention d'*Henri IV* ; mais trop honnête homme pour trahir sa façon de penser & l'intérêt de son Maître, il ne craignit point de lui faire cette réponse :

« Ils sont des lâches, ces Courti-
» sans qui s'appuient sur de pareilles
» histoires pour autoriser Votre Majesté
» à exécuter un projet qui lui seroit

» préjudiciable. Les Princes que vous » venez de citer, Sire, jouissoient » tranquillement de leurs Etats, & » n'avoient point d'ennemis sur les » bras ; ils n'étoient point errans » comme vous l'êtes, Sire, qui ne » conservez votre vie & ne soutenez » votre fortune que par votre vertu & » votre renommée ; vous devez aux » François de grandes actions & de » beaux exemples. Je ne vous propose » cependant pas de renoncer sur le » champ à une passion qui a jeté » d'aussi profondes racines dans le » coeur de Votre Majesté. Je sais, par » ma propre expérience, ce que lui » coûteroit un pareil sacrifice ; mais je » vous demande, Sire, que vous vous » comportiez en Roi : Soyez Roi, » ou rien ; il n'y a point de milieu. » Rendez-vous assidu à votre Conseil, » que vous abhorrez ; consacrez plus » de temps aux affaires nécessaires, & » préférez-les à vos plaisirs. Le Duc

d'Alençon

» d'Alençon est mort ; vous n'avez » plus qu'un pas à faire pour monter » sur le trône. Si vous épousez votre » maîtresse, le mépris que vous ferez » rejaillir sur votre personne vous en » fermera le chemin sans ressource. » Quand, au contraire, vous aurez sub- » jugué le cœur des François par vos » grandes actions, & que vous aurez » mis votre vie & votre fortune à l'abri, » vous pourrez alors imiter, si vous » le voulez, les Princes dont vous » venez de me parler ».

Connoissant le foible d'*Henri IV* pour les femmes, la seule foiblesse qu'on ait à lui reprocher, & avec cela la disposition où il étoit lorsqu'il consulta d'*Aubigné*, qui ne croiroit qu'une réponse aussi hardie ne lui eût attiré la disgrace de son Prince ? Tout au contraire : il le remercia de sa sincérité, & lui donna par la suite plusieurs preuves de sa tendre affection.

Aussi franc, aussi loyal, & non

moins jaloux que *d'Aubigné* de la gloire de son Maître, *Sully* lui en donna une marque bien plus capable de l'indisposer contre lui, s'il n'eût écouté que l'amour dont il étoit épris pour Madame la Marquise de *Verneuil*. Il avoit eu la foiblesse de lui faire une promesse de mariage. La montrant un jour à *Sully*, celui-ci la prit & la déchira en sa présence. « Comment, mor-
» bleu! lui dit *Henri IV* en colère, vous
» êtes donc fou? — Oui, Sire, répon-
» dit *Sully*, je suis fou; mais je vou-
» drois l'être si fort, que je le fusse
» tout seul en France ».

C'est beaucoup que de s'exposer, par une noble franchise, à perdre les bonnes graces de son Prince; c'est lui témoigner un attachement bien sincère : mais exposer sa vie pour le soutenir & le faire remonter sur le trône dont un puissant usurpateur a chassé son père, c'est, & on ne peut en disconvenir, une preuve plus frappante

de son inviolable attachement. On peut, j'en conviens, prendre des mesures certaines, des précautions très-sages pour conduire à bien une pareille entreprise, & se mettre à l'abri du péril; mais l'oeil d'un usurpateur est si perçant, il est si intéressé à veiller continuellement à ce qui se trame contre lui, on doit si peu compter sur les personnes les plus affidées, qu'il est presque impossible de n'être point découvert: un mot, un seul mot échappé au hasard, une précaution trop peu mesurée, un geste, un rien, suffisent pour nous trahir, & avec le plus grand espoir du succès, on est dévoré d'inquiétude, & on vit dans des transes continuelles. Quel tourment, pour peu qu'il dure! Que sera-ce s'il doit durer plusieurs années! Ce fut celui auquel se voua pendant quinze ans le brave *Mi*, Gouverneur de Yu en Chine, qui avoit formé le dessein de faire remonter sur le trône

de son père le fils de l'Empereur, détrôné par un usurpateur. Voici le fait, que je tire du premier volume de l'*Histoire générale de la Chine*, publiée par l'Abbé *Grosier*.

Un usurpateur nommé Han-Tsou s'empara de l'Empire de la Chine, après avoir fait périr la famille impériale, à l'exception de l'Impératrice *Min*, près d'accoucher, & qui fut assez heureuse pour échapper à son ennemi; elle s'étoit réfugiée à Yuang, où elle mit au monde un fils qu'elle nomma Chao-Kang. On imagine bien qu'elle avoit pris la précaution de changer de nom, & qu'elle ne confia à d'autre qu'à elle-même le soin d'élever son enfant. Sa naissance fut un secret jusqu'à l'âge de huit ans. A cette époque, un bruit se répandit que l'Empereur *Ti-Siang* avoit laissé un fils. A ce bruit, la vigilance du Tyran s'éveille, & sur les indices qu'on lui donne, il envoie des gens avec ordre

de lui amener l'objet de ses inquiétudes. L'Impératrice, instruite à temps des poursuites de son ennemi, est effrayée du danger qui menace la tête de son fils ; elle le déguise en Pâtre, & l'envoie dans les montagnes, où il passe misérablement plusieurs années, inconnu de tout le monde, excepté de sa mère.

A force de recherches, de perquisitions, l'Usurpateur découvre enfin la retraite du jeune Prince ; il donne de nouveaux ordres pour le surprendre & se le faire amener. L'Impératrice en est prévenue, & parvient à le dérober encore aux poursuites de son ennemi, sous un autre déguisement ; elle le fait entrer en qualité de Domestique chez le Gouverneur de Yn, qui avoit précédemment donné les plus grandes marques d'attachement au dernier Empereur. Cependant cette sage mère a soin de recommander à son fils le secret le plus inviolable

sur son état ; & lui défend expressément de ne le confier au Gouverneur qu'après qu'elle se seroit bien assurée de sa fidélité.

Quelles inquiétudes pour elle, quels tourmens sa tendresse eût éprouvés, si elle eût pu prévoir que ses ordres ne seroient point exécutés aussi exactement qu'elle le désiroit ! La jeunesse du Domestique intéresse son Maître en sa faveur ; & frappé de la noblesse de sa figure, de ses manières, qui n'étoient point celles d'un homme ordinaire, sa curiosité le porte à l'examiner avec plus d'attention ; il lui fait quelques questions auxquelles le jeune homme répond avec un embarras qui redouble ses soupçons. Voulant enfin pénétrer un mystère qui lui causoit de l'inquiétude depuis près d'un an, il le fait venir dans son cabinet, & le conjure de lui ouvrir son cœur, comme à un homme qui prenoit le plus grand intérêt à ce qui le regardoit. « Parlez-moi

» sincèrement, lui dit-il, car j'ai faci-
» lement démêlé que vous n'êtes point
» né pour l'état abject & obscur auquel
» je vous vois réduit. — Il est cepen-
» dant vrai, lui répondit le Prince,
» que je suis né dans la misère; je
» n'ai reçu du ciel qu'un seul bien, &
» ce bien vaut tous les autres; c'est
» une mère tendre & vertueuse, dont
» les leçons m'ont appris à supporter
» sans murmures le malheur & la pau-
» vreté. — Et cette mère, reprend le
» Gouverneur avec émotion, cette
» mère heureuse d'avoir un fils tel que
» vous, où est-elle?.... quel est son
» nom »? A cette question, le jeune
Chao-Kang rougit, & baisse les yeux.
Alors *Mi*, dont l'intérêt croissoit avec
l'étonnement, redouble ses instances;
& le jeune Prince, vaincu par les
bontés qu'il lui témoignoit, levant
sur lui un regard timide & doux, lui
dit en soupirant: « Voudriez-vous
» me tromper, & dois-je encore vous

» craindre ? Celui qui sait inspirer la » confiance, pourroit-il la trahir » ? A ces mots, le Gouverneur l'interrompt, & l'assure de sa discrétion par les sermens les plus solennels. Alors *Chao-Kang*, plein de confiance, lui révèle son secret. A peine eut-il achevé de lui apprendre qui il étoit, que le Gouverneur se prosterne à ses pieds, fond en larmes, & embrasse ses genoux. « Ah, Seigneur ! ah, mon » Maître ! s'écrie-t-il, depuis un an, » je vous vois, & j'ai le malheur de » vous méconnoître !... Deviez-vous, » choisissant ma maison pour asile, » vous cacher à mes yeux sous ce vil » déguisement ? Pouviez-vous douter » de ma fidélité ?... Parlez, Seigneur, » ordonnez : ma fortune, mon bras, » ma vie, tout ce que je possède est » à vous ».

Ce discours fit éprouver au jeune Prince combien le sentiment de la reconnoissance est doux pour un

coeur dont la pureté n'a point encore été altérée ; il embrasse tendrement le Gouverneur, & inonde son visage de larmes d'attendrissement & de joie ; puis le conjure de faire savoir à l'Impératrice tout ce qui venoit de se passer entre eux, ne voulant, ajouta-t-il, prendre aucun parti, sans le conseil de sa mère.

Aussi-tôt *Mi* se déguise, & va trouver l'Impératrice, qui d'abord fut effrayée en apprenant que le secret de son fils étoit entre les mains d'un étranger ; mais une ame véritablement grande ne peut conserver long-temps une injuste défiance. *Mi* parvint sans peine à dissiper des soupçons qui l'outrageoient : ils se consultèrent ensemble sur les précautions qu'il falloit prendre contre l'Usurpateur, & arrêtèrent entre eux le plan de conduite que la sagesse & les circonstances où ils se trouvoient, leur suggérèrent.

De retour chez lui, le Gouverneur

envoya le Prince dans des terres qu'il avoit à Lo-Fen, & lui donna cinq cents hommes pour les cultiver & le servir; voulant, outre cela, lui donner des gages de sa fidélité, il lui proposa ses deux filles en mariage, & *Chao-Kang* les épousa.

Retiré à Lo-Fen, lieu, pour ainsi dire, désert, le Prince y passoit son temps à méditer, orner son esprit, & à apprendre le grand art de gouverner. Il s'étoit fait un plan d'exercices, & chaque exercice avoit son temps marqué, auquel il se faisoit un devoir de ne jamais manquer. Tantôt il accoutumoit ses gens à la fatigue par des chasses ou des courses laborieuses; tantôt il se renfermoit avec les plus sages, conféroit avec eux sur différens points de morale & d'administration; une autre partie de sa journée étoit consacrée à des audiences publiques & à des exercices militaires.

Le succès répondit si bien aux vues

de *Chao-Kang*, qu'en peu d'années le pays de Lo-Fen n'étoit plus reconnoissable. On n'y voyoit ni disputes ni querelles ; l'ordre, l'union, la paix, & le bonheur y régnoient par-tout également. La réputation du jeune Seigneur de Lo-Fen lui acquit bientôt l'estime & l'admiration de tous ses voisins. L'éloge de ses vertus parvint jusqu'à la Cour du Tyran, & lui-même il ne put s'empêcher de donner des louanges à ce jeune homme.

Cependant *Mi*, qui ne s'endormoit point sur les intérêts de son Prince, voyant tout suffisamment bien préparé pour une révolution, commença par prévenir quelques grands Seigneurs, auxquels il révela le secret de la naissance de *Chao-Kang*. Cette confidence fut reçue avec joie, & même avec enthousiasme. Les principaux Gouverneurs des provinces s'empressèrent à l'envi de fournir au légitime héritier de l'Empire les troupes qui lui étoient

nécessaires pour faire valoir ses droits. Il les mena contre l'usurpateur, qu'il fit prisonnier, & monta sur le trône, dont ses vertus le rendoient encore plus digne que sa naissance.

Ce Prince avoit connu l'adversité; il avoit eu besoin des hommes; il fut juste, & avec cela compatissant : jamais il n'abusa du pouvoir suprême. l'Impératrice sa mère fut au comble de sa joie lorsqu'elle vit son fils assis sur le trône de ses pères; & elle reçut tous les honneurs que méritoient son rang & la sagesse de sa conduite.

L'Auteur qui me fournit cet admirable trait de l'amour d'un sujet pour son Prince, fait ici une réflexion que le lecteur goûtera sans doute.

« Ce qui rend sur-tout cette histoire » remarquable, dit-il, c'est la patience » & la sagesse avec lesquelles la révo» lution fut amenée. Une femme, une » mère fait garder son secret pendant » près de quarante ans ; l'héritier légi-

» time d'un vaste empire réunit le cou» rage d'un héros à la prudence d'un » sage, & pendant 15 ans confiné dans » un désert, il apprend à régner, en » semblant oublier le trône; & son seul » confident, animé par l'attachement » le plus vrai, en préparant les évé» nemens, joint à un zèle infatigable » toute la lenteur & la patience de la » prudence la plus parfaite. Cette réu» nion extraordinaire de quatre quali» tés si rares & de vues si profondes » dans trois différentes personnes, est » sans doute un des plus étonnans phé» nomènes que l'histoire ait jamais of» fert ».

Sans avoir dessein de diminuer en rien le mérite de cette belle & généreuse action, j'observe qu'il en est de plus généreuses encore; mais je me plais à croire & j'ai tout lieu de penser que les circonstances seules ont manqué à l'excellent homme que je viens de faire connoître, pour que la

sienne ait été marquée au même coin d'héroïsme que celles dont je vais faire mention. Je tire la première du troisième volume du même ouvrage qui m'a fourni la précédente. La voici.

L'Empereur *Kan-ngai-ti* se promenant un jour dans sa ménagerie, accompagné de plusieurs de ses femmes, un ours força les barreaux de sa loge & vint droit à lui. Les femmes effrayées se sauvèrent toutes, à l'exception d'une seule, nommée *Song-chi*, qui eut le courage de l'attendre & de se jeter entre l'Empereur & l'animal. L'ours s'avance, s'arrête à quelques pas, & retourne ensuite tranquillement dans sa loge.

L'Empereur, étonné de l'intrépidité de cette femme, lui demanda ce qui l'avoit engagée à s'exposer à la fureur d'une bête aussi féroce. « Je ne suis » qu'une femme, lui répondit-elle ; » ma vie importe peu au bonheur & » à la tranquillité de l'Etat ; la vôtre

» lui est plus précieuse, & je ne de-
» vois pas hésiter à vous la sacrifier ».

M. *de Saint-Foi* a celébré, dans ses Essais historiques sur Paris, un trait qui ne le cède en rien au précédent. A la bataille de Pavie, dit-il, *Jean le Sénéchal*, Gentilhomme de la Chambre, voyant un arquebusier viser son Prince, se jeta au devant du coup, & fut tué, sacrifiant sa vie pour celle de son maître. Ce fut là que *François I* vit toute sa Noblesse expirer à ses côtés. Ces Gentilshommes, qui avoient toujours regardé leur souverain comme leur père sembloient encore lui faire un rempart de leurs cadavres, après l'avoir défendu avec courage tant qu'il leur étoit resté un peu de force.

Une belle éducation, d'excellens principes, le désir de la gloire, l'ambition de se survivre à soi-même & de faire passer son nom jusqu'à la postérité la plus reculée, peuvent inspirer de pareilles actions à un homme qui

respecte ses ancêtres & sent tout le prix d'un sang illustre qui coule dans ses veines: cependant l'amour du Prince se trouve dans tous les états, & cet amour peut faire un héros de l'homme né pour ramper dans la poussière. C'est à l'énergie de ce sentiment que nous devons l'action suivante, & on ne soupçonnera sûrement pas qu'aucun autre intérêt y ait eu part.

A dessein d'embellir un jardin que l'Empereur faisoit faire près de Vienne en Autriche, on y avoit transporté de Breitenfurth un grand nombre d'arbres déjà fort hauts, pour former une belle allée. L'Empereur voulut voir ce travail : il vint au jardin sans pompe, sans suite, sans aucune marque distinctive, & se mêla à la foule des spectateurs & des ouvriers.

L'un de ceux-ci, simple manoeuvre, remarque qu'un de ces grands arbres, entraîné par le poids de sa couronne, commence à pencher de côté, & pré-

cifément vers l'endroit où l'Empereur étoit placé. Aussi-tôt il s'élance comme un éclair vers le Souverain, le saisit dans ses bras vigoureux, & le place, d'un tour de bras, hors de la ligne que décrivoit l'arbre, sans se déranger lui-même, parce qu'il avoit besoin de toute la force de son corps pour cette opération, qui demandoit la plus grande célérité. Les assistans ne furent instruits de l'intention de cet homme que par sa mort : dans l'instant même il fut écrasé par la chûte de l'arbre sur la même place dont il venoit d'éloigner son maître.

Qui pourra jamais louer comme elle le mérite une action aussi héroïque? La suivante, aussi étonnante, est aussi digne d'admiration, quoiqu'infectée d'un levain de barbarie qu'on ne pourroit excuser dans un homme imbu des principes du Christianisme. Elle nous montre également jusqu'où peut aller l'amour d'un sujet pour son Souverain.

Elle est consignée dans l'Histoire du Japon par le Père *Charlevoix*.

En 1565, dit cet estimable Ecrivain, les Velches assiégèrent le Palais de l'Empereur du Japon, y mirent le feu, & obligèrent ce Prince à chercher son salut dans sa fuite. Il fuit donc : ses ennemis le poursuivent, l'atteignent, & le combattent ; ils étoient en si grand nombre, qu'ils eussent bientôt massacré une petite troupe de sujets fidèles qui l'accompagnoient, & dont le zèle & les efforts furent inutiles : lui-même, percé de coups, il tomba sur les corps de ses généreux défenseurs. Un seul de ces braves gens restoit encore : c'étoit un jeune Page de 14 ans, qui, combattant toujours en désespéré, avoit déjà tué un grand nombre d'ennemis depuis la mort de son Maître. Frappés de sa bravoure, les rebelles l'entourent, mettent bas les armes, & lui offrent la liberté avec la vie. « Non, non, s'écrie le Page,

» dès que je ne puis venger mon Maî-
» tre, il est de mon devoir de le sui-
» vre. La vie ne seroit qu'une opprobre
« pour moi, si je la devois à ses assas-
» sins. » En achevant ces mots, il se frappe & va expirer sur le corps de l'Empereur.

L'amour du Prince est intimement lié à celui de la patrie. Qui aime le Chef de l'Etat, aime l'Etat qu'il gouverne; & c'est par cet amour pour l'Etat, plus que par toute autre chose, qu'on peut témoigner à son Prince celui qu'on ressent pour lui. Cet amour, d'ailleurs, est un devoir que la nature prescrit & que la Loi commande.

Né pour vivre en société, les intérêts de chaque homme se confondent avec ceux des autres hommes qui font partie de la même société, & cette société, c'est la patrie. C'est elle qui, sous la conduite d'un Chef habile & sage, veille à la sûreté de chacun de ses membres, & pourvoit à leurs be-

soins; c'est elle qui les défend des insultes du dehors, des injustices du dedans, & procure à chacun le bien-être dont il jouit. Comment l'homme pourroit-il fermer son cœur à la reconnoissance & à l'amour qu'il lui doit? Si je considère la loi, elle prescrit à chacun des devoirs, & ces devoirs tendent tous à resserrer les liens que la nature se plaît à former, à inspirer à chacun l'amour de ses semblables, & à animer son zèle pour le bien de la communauté. L'Etre suprême ordonne par-tout la même chose: impérieuse & terrible dans l'ancien Testament, sa loi menace & sévit contre ceux qui la transgressent; douce & persuasive dans le nouveau, elle invite, elle sollicite, elle entraîne, elle ne parle qu'amour, elle n'inspire que l'amour: de tous les habitans du monde, son divin Auteur ne voudroit faire qu'un seul peuple, de ce peuple une seule famille; & il voudroit que cette fa-

mille n'eût qu'un cœur. La nature, la loi, notre propre intérêt, tout nous prêche donc l'amour de la société dans laquelle nous vivons, tout nous commande l'amour de la patrie. Or cet amour, qui fait le bonheur de l'homme en société, excite sa vertu, exalte son courage, & le rend capable des plus grandes choses.

Sans l'approuver, j'en prends à témoin l'action héroïque de *Mutius Scævola*, dont l'Histoire romaine nous a conservé la mémoire.

L'an 426 de la fondation de Rome, *Porsenna*, Roi des Toscans, vint mettre le siége devant cette capitale, la pressa vigoureusement, & étoit sur le point de la réduire, de l'amener à capituler, ou de la prendre de force. Plein d'une noble ardeur, *Mutius* se déguise en Etrurien, passe dans le camp ennemi, pénètre jusqu'à la tente de *Porsenna*, & poignarde son Secrétaire, qu'il prend pour le Roi. On

l'arrête & on l'amène devant le Prince, qui lui demande son nom. « Je suis » Romain, répond-il fièrement; on » me nomme *Mutius* : tu vois un en- » nemi qui a voulu tuer son ennemi, » & je n'aurai pas moins de courage » pour souffrir la mort que je n'en ai » eu pour te la donner ». En même temps, & comme pour punir sa main droite d'avoir manqué son coup, il la met sur un brasier qu'on venoit d'allumer pour un sacrifice, & la voit brûler sans le moindre sentiment de douleur. Le Roi, frappé de ce prodige de fermeté, le fait éloigner de l'autel, & lui rend la liberté : « Puisque tu sais » honorer la vertu, lui dit alors *Mu-* » *tius*, ce que tu n'aurois pu m'arra- » cher par menaces, je l'accorderai à » ton bienfait. Sache donc que nous » sommes trois cents jeunes Romains » qui avons juré devant les Dieux de » mourir tous, ou de te poignarder » au milieu de tes Gardes. »

Porsenna, également saisi d'admiration & de crainte, prit le parti de lever le siége. Admire qui voudra l'inébranlable fermeté de *Mutius*, son courage intrépide, son amour & son dévouement pour sa patrie ; je ne vois dans sa conduite qu'un barbare qui se glisse, comme un assassin, dans la tente de son ennemi ; je suis étonné de sa bravoure & indigné de son procédé.

Si l'Histoire romaine ne m'offroit que de semblables exemples de patriotisme, si elle ne préconisoit que des faits de cette nature, lorsqu'elle auroit à parler de l'attachement des Romains pour leur patrie, j'aurois peine à la lire, & je ne craindrois pas de blâmer hautement l'Historien qui seroit assez impudent pour vanter de pareils forfaits.

Mais pour quelques-uns dont la farouche valeur a terni la gloire des actions qui les ont immortalisés, com-

bien d'autres, admirables en tous points dans leur conduite, ont racheté ces fautes & illustré leurs noms par la noblesse & la sublimité de leurs actions! Ne pourrois-je citer que celle de *Cæcidius*, rapportée par *Aulugelle*, elle seule feroit oublier celle de *Mutius*, qui l'avoit précédée d'un demi-siècle ou environ.

Dans la première guerre punique, le Général carthaginois avoit eu l'adresse de s'emparer des hauteurs, & les Romains se trouvoient malheureusement engagés dans un défilé. C'en étoit fait de leur armée, sans le généreux dévouement de *Cæcidius*. Ce grand homme, qui n'étoit que Tribun du peuple, accourt à la tente du Consul, & lui fait apercevoir le danger de sa position. « Il n'y a qu'un parti à prendre, ajoute-t-il; hâtez-vous de faire » marcher cinq cents hommes à ce » poste : dès que les ennemis les apercevront, ils détacheront du monde » pour

» pour renverser cette poignée de lé-
» gionnaires. A la vérité, nos com-
» battans seront massacrés ; mais tan-
» dis que l'ennemi s'échauffera au car-
» nage, vous profiterez de ce moment
» pour retirer l'armée de la position
» désastreuse où elle se trouve, & vous
» choisirez un poste avantageux. —
» Cet avis est excellent, répond le
» Consul ; mais quel Officier voudra
» se charger de conduire ces cinq cents
» hommes sous les yeux de l'ennemi ?
» Nommez *Cœcidius*, reprend le Tri-
» bun, & que sa perte assure votre
» salut & celui de Rome ».

Pénétré d'admiration pour ce grand homme, le Consul balance ; il n'ose sacrifier un citoyen si précieux à la patrie, & ne cède qu'à l'impossibilité de sauver autrement l'armée : il aquiesce donc à la proposition de *Cæcidius*, & le voilà qui rassemble cinq cents hommes, se met à leur tête, & marche à l'ennemi. Ils sont tous massacrés ; mais,

par un prodige inconcevable, *Cæcidius* ne périt point avec eux ; il revient couvert de gloire & de blessures ; l'armée romaine lui doit son salut, & pour comble de bonheur, ce héros guérit de ses blessures, & rendit encore, par sa valeur, des services éclatans à la République.

Je n'en vois qu'un autre que je puisse comparer à un dévouement si généreux ; c'est celui dont l'histoire du siége de Calais nous a conservé la mémoire. Bien que connu de tout le monde, je ne crains point de le rapporter. On ne peut trop parler d'une action aussi patriotique.

La ville de *Calais* fut assiégée en 1346 par *Edouard III*, Roi d'Angleterre, qui parvint à la réduire le 3 Août 1347. Irrité d'avoir vu périr devant elle la fleur de son armée, & d'avoir été retenu si long-temps au pied de ses murs, il refusa d'abord d'accorder la moindre condition favorable

aux habitans : il vouloit rançonner les uns & faire périr les autres. Cependant, sur les représentations de ses Généraux, qui appréhendoient, & avec raison, qu'une telle sévérité n'autorisât les François à user de représailles, il voulut bien se contenter de six victimes qui lui seroient présentées tête nue, la corde au cou, & les clefs de la ville en leurs mains.

Mauny fut chargé d'annoncer aux habitans la dernière volonté du vainqueur. Le Gouverneur l'ayant entendu, le pria de rester & d'assister à la déclaration qu'il alloit en faire à l'assemblée du peuple. Tous les habitans étoient réunis sur la place, attendant les ordres d'*Edouard* avec cette incertitude que font naturellement naître la crainte de la mort & l'espérance de la vie. On les publie ces ordres terribles ; & voilà qu'un morne silence règne dans l'assemblée, & annonce la consternation générale du peuple.

Tous frémiſſent, ſe regardent, & cherchent des yeux les ſix victimes du ſalut public, qu'ils déſeſpèrent trouver. Le ſilence continue, & n'eſt interrompu que par des ſanglots, des gémiſſemens, & des pleurs. *Jean de Vienne*, le Gouverneur de cette Ville infortunée, ce guerrier intrépide ſur la brèche, confondoit ſes ſoupirs avec ceux de ſes Concitoyens. *Mauny*, témoin d'un ſpectacle ſi attendriſſant, ne pouvoit retenir ſes larmes, & mêloit ſes pleurs à ceux de l'aſſemblée. Cependant le temps s'écoule, *Mauny* ne peut attendre davantage ; il faut néceſſairement ſe décider.

Alors *Euſtache de Saint-Pierre* ſe lève généreuſement au milieu de cette foule de citoyens déſolés, & animé d'une noble ardeur pour le ſalut de ſa patrie, il dit : « Seigneurs, grands & petits, » grand méchef ſeroit de laiſſer mourir » un tel peuple qui ci eſt, par famine » ou autrement, quand on y peut trou-

» ver aucun moyen ; & feroit grande
» grace devant notre Seigneur, qui de
» tel méchef pourroit le garder. J'en
» ai droit moi si grande espérance d'a-
» voir pardon, si je meurs pour ce
» peuple sauver, que je veux être le
» premier ».

A peine a-t-il parlé, qu'il reçoit le prix le plus flatteur de la reconnoissance de ses concitoyens. *Chacun*, dit Froissard, *l'allois adorer de pitié.* Tous se prosternoient à ses pieds & les arrosoient de leurs larmes, lorsque *Jean d'Aire*, jaloux de la gloire dont son cousin vient de se couvrir, s'avance & se met auprès de lui, dans la résolution de partager avec son parent l'honneur de mourir pour le bien de la patrie. *Jacques* & *Pierre Wisant*, deux frères fort unis, s'approchent ensuite, & font voir l'un & l'autre qu'ils ne sont point indignes du sang qui coule dans leurs veines : ils étoient parens des deux premiers. « Pourquoi, ajouts

» ici M. *Villaret*, faut-il que l'Histoire,
» qui nous a transmis les noms de tant
» d'hommes inutiles ou funestes au
» genre humain, ait négligé de nous
» apprendre ceux des deux autres victi-
» mes »?

Le Gouverneur, à qui la foiblesse inséparable d'un grand âge, les infirmités, & la douleur ne permettoient point de se soutenir, monte à cheval, & les conduit jusqu'à la porte de la ville. Là, il les remet entre les mains de *Mauny*, & le prie d'intercéder pour eux auprès de son Roi.

Arrivés au camp, ils paroissent devant le Monarque anglois, & lui présentent les clefs de la ville. Tous les Seigneurs qui l'environnent ne peuvent dissimuler la pitié & l'admiration dont ils sont épris : on n'entend autour du Prince que murmures confus, excités par la compassion générale. *Édouard* seul paroît inflexible : il jette un regard sévère sur ses victimes, & les envoie au supplice. En vain le

Prince de Galles se prosterne à ses pieds & s'efforce de le fléchir; la colère dont il est animé l'aveugle, & dérobe à ses yeux la honte d'un emportement si barbare. Il réitère l'ordre du supplice. *Soit fait venir le Coupe-tête*, dit-il.

C'en étoit fait de ces illustres infortunés, & de la gloire d'*Edouard*, sans la reine son épouse, qui l'avoit suivi à l'armée. Cette respectable Princesse, révoltée de la dureté de son mari, entre dans la salle & se précipite aux genoux du Monarque; elle les embrasse, & le conjure, par les motifs les plus puissans de l'honneur, de l'humanité, & de la religion, de ne point souiller sa victoire. Le Prince est confus; il baisse les yeux, & après un moment de silence, il s'écrie : « Ah, » Madame! je aimasse mieux que vous » fussiez autre part que ci; vous me » priez si à certes, que je ne puis vous » éconduire : si les vous donne à vo-

» tre plaisir. » A ces mots, l'inquiétude & l'indignation font place à la joie dans le coeur de la Reine; elle se lève, & emmène avec elle les six généreuses victimes de leur patrie; elle les fait habiller, & ordonne qu'on leur apporte à dîner, puis les renvoie sous bonne escorte, après leur avoir fait remettre à chaçun six pièces d'or.

Ce trait, l'un des plus héroïques que nous puissions citer, a été rendu d'une manière bien intéressante dans la Tragédie de M. *Debelloy*, intitulée *Le Siège de Calais*. Aussi fut-elle reçue avec un applaudissement universel le 13 Février 1765. Ce sont là des sujets dignes du théâtre françois, & traités comme ils devroient l'être toujours, les bonnes mœurs n'auroient qu'à gagner à la fréquentation de ce théâtre.

Le Siége de Turin, fait par les François en 1640, nous fournit encore un acte bien héroïque de l'amour de la patrie. On y voit un homme

se sacrifier généreusement pour retarder seulement la prise de la citadelle.

Un Sergent des Gardes Piémontoises gardoit avec quelques soldats le souterrein d'un ouvrage de la citadelle: la mine étoit chargée; il n'y manquoit qu'un saucisson pour faire sauter plusieurs compagnies ennemies qui s'étoient emparées du dessus, & y avoient établi leur poste. La perte de cet ouvrage pouvoit retarder la reddition de la place. Que fait ce brave homme? Il ordonne aux soldats qu'il commande de se retirer, les charge de prier de sa part le Roi son maître de protéger sa femme & ses enfans. Eux partis & éloignés, il bat le briquet, met le feu à la poudre, & périt pour sa patrie.

Le généreux dévouement de M. d'*Assas* ne le cède point à celui-ci, & marque un amour aussi vif pour le bien de la patrie.

Au combat de Clostercamp, cet intrépide Capitaine dans le régiment

d'Auvergne, s'étant avancé pendant la nuit pour reconnoître le terrein, fut pris par des Grenadiers ennemis qui étoient en embuscade, à dessein de surprendre l'armée des François. Ils l'entourent & le menacent de le poignarder sur le champ, s'il fait le moindre cri qui puisse les faire découvrir. Vingt bayonettes sont dirigées sur sa poitrine; il sent leurs pointes qui la pressent; mais la crainte de la mort ne peut avoir d'accès dans un cœur dévoué à sa patrie; &, sans délibérer, M. *d'Assas* s'écrie : *A moi, Auvergne ! ce sont les ennemis !* A peine s'est-il fait entendre qu'il tombe percé d'une multitude de coups. Cependant le régiment d'Auvergne, instruit de la présence de l'ennemi, lui fait face, soutient son premier choc, le repousse, remporte une victoire complète, & ne la célèbre que par les larmes qu'il verse sur la tombe de son généreux Capitaine.

C'est encore bien aimer sa patrie,

que de lui sacrifier ses ressentimens, comme le fit le Cardinal *de Richelieu*. Son frère aîné avoit été tué en duel par le fils du Maréchal de *Themines*, auquel on l'avoit préféré pour le gouvernement d'une place. Celui de Bretagne vint à vaquer peu de temps après. Le Maréchal en étoit digne par ses talens & ses services ; mais il avoit pour fils le meurtrier du frère du Cardinal. Cependant *Richelieu* ne considéra que le bien de l'Etat ; &, comme Ministre, il récompensa l'homme qu'il ne pouvoit s'empêcher de haïr comme particulier ; il lui donna le commandement de la Bretagne.

On voit, par les faits précédens, qu'un cœur embrasé de l'amour de la patrie est capable des actions les plus héroïques ; mais cet héroïsme se soutiendroit-il contre les assauts d'une autre passion, & sur-tout d'une passion aussi impérieuse que l'amour conjugal ou maternel ?

Cette question n'est plus un problême depuis qu'on a vu l'honneur, tenant la balance entre ces deux sentimens, la faire pencher en faveur de la patrie. Rappelons-nous la conduite généreuse de l'inestimable épouse du Gouverneur de Leucate en Languedoc, & nous comprendrons que l'amour de la patrie peut l'emporter sur tout autre amour.

En 1590, le parti de la ligue dans le Languedoc, demanda des troupes au Roi d'Espagne. Sur la nouvelle de leur débarquement, *Barri de Saint-Aunez*, Gouverneur pour *Henri IV* à Leucate, en partit à dessein d'aller communiquer un projet au Duc de *Montmorenci*, Commandant de la Province. Il fut pris en chemin par les ligueurs, qui marchèrent aussi-tôt avec les Espagnols vers Leucate, persuadés qu'ayant entre leurs mains le Gouverneur, la ville ne tarderoit point à se rendre. Ils arrivent, se présentent, &

se mettent en devoir de former le siége. *Constance de Cezeli*, l'épouse du Gouverneur, prend la place de son mari, assemble la garnison & les habitans, leur représente fortement leur devoir, se met à leur tête la pique en main, & inspire aux plus lâches un courage intrépide.

Le siége se fait en forme; les assiégeans sont repoussés par-tout où ils se présentent. Désespérés de la honte dont une femme les couvre, & de la quantité de monde qu'ils ont déjà perdu, ils envoient dire à la Gouvernante que si elle continue à se défendre, ils vont faire pendre son mari. « J'ai des » biens considérables, répond-elle les » larmes aux yeux; je les ai déjà of» ferts, & je les offre encore pour sa » rançon; mais je ne racheterai point » par une lâcheté, une vie qu'il me re» procheroit, & dont il rougiroit de » jouir: je ne le déshonorerai point

» par une trahison envers ma patrie & mon Roi. »

Au lieu d'admirer une réponse aussi noble & aussi digne de leurs respects, les barbares firent une nouvelle tentative qui ne leur réussit pas mieux que les précédentes, & lâchement ensuite ils firent mourir le Gouverneur avant de lever le siége. La garnison vouloit user de représailles sur le Seigneur de *Loupian*, qui étoit prisonniers & du parti de la ligue : la Gouvernante eut la générosité de s'y opposer. Elle ne portoit alors ce nom que comme femme du Gouverneur ; mais *Henri IV*, instruit de la conduite de notre héroïne, lui envoya le brevet de Gouvernante, dans lequel il assuroit à son fils la survivance de la charge.

Celui-ci, devenu Gouverneur de Leucate, imita la fidélité & le courage de sa mère. En 1637, *Serbelloni*

vint investir cette place ; mais redoutant les lenteurs d'un siége, il tenta de corrompre le Gouverneur, en lui promettant les plus grands avantages, s'il vouloit embrasser le parti des Espagnols. Celui ci ne répondit au séducteur qu'en lui rapportant l'histoire de son père.

Si l'amour maternel l'emporte communément en énergie sur l'amour conjugal, il ne l'emporte pas toujours sur l'amour de la patrie, & c'est un nouveau triomphe pour celui-ci, triomphe attesté par les deux faits que nous allons raconter.

La Marquise de C.... avoit cinq fils au service, qui marchoient à l'envi sur les traces de leur illustre père. Elle avoit gardé le sixième auprès d'elle ; c'étoit le plus jeune, & sa santé étoit très-délicate. Au milieu de la campagne, à la bataille d'Aicy, le Marquis de C.... & ses cinq fils furent tués en combattant généreusement, presque

ſous les yeux de *Henri IV*. La Marquiſe parut d'abord accablée en apprenant cette terrible nouvelle ; mais bientôt, ranimée par le courage le plus héroïque, elle donne ordre qu'on aille chercher une armure qu'elle avoit fait faire depuis peu pour ſon jeune fils. On l'apporte, & elle en couvre elle-même ce jeune homme, en lui diſant : « Allez, mon fils, venger votre père & vos frères, ou mourir comme eux au ſervice de votre Roi & de la patrie ». Puis, ſans répandre une ſeule larme, elle donne ſes ſoins pour hâter le départ du ſeul enfant qui lui reſte, & en qui ſeul réſide l'eſpoir de ſa famille. Comme il montoit à cheval & lui faiſoit ſes adieux avec triſteſſe, ſa mère lui dit : « Songez à la gloire, mon fils, point de foibleſſe ; rendez-vous digne de mes regrets ou du plaiſir que j'aurai à vous revoir. »

Ce jeune héritier de la gloire de ſes ancêtres, animé par l'exemple de ſes

reté que lui avoit donné sa mère ; se comporta à l'armée de manière à s'attirer les regards de *Henri IV*. Le Monarque, étonné de sa bravoure, voulut savoir quel étoit ce preux Chevalier ; & lorsqu'on le lui eut nommé, il s'écria avec vivacité : « Ventre-saint-» gris ! la maison de C.... est une de mes » pépinières de héros ; il faut me con-» server précieusement ce rejeton-là ». Le Chevalier de C...., non moins brave que son père & ses frères, fut plus heureux qu'eux ; il revint de la campagne auprès de son illustre mère. En l'abordant, il se jette à son cou, & lui dit : « Recevez dans vos bras un fils qui » vous aime. — J'embrasse avec joie » un fils qui m'honore » lui répondit la Marquise. Cette famille est une des plus anciennes du Comtat d'Avignon. Il falloit sans doute que l'amour de la patrie fût bien ardent dans le coeur de cette généreuse mère, pour qu'elle pût se déterminer à exposer son fils,

le dernier rejeton de sa famille, aux hasards d'une guerre qui lui avoit été déjà si fatale; mais il en falloit un bien plus vif encore, &, outre cela, un courage bien héroïque, pour inspirer à celle dont nous allons parler, le sacrifice généreux qu'elle fit à la sienne.

Edouard III, dont nous avons fait connoître le caractère sanguinaire en rapportant ce qui se passa au siége de Calais, assiégeoit Barwick, ville d'Ecosse. Cette ville étoit défendue par *Alexandre Seton*, brave Gentilhomme, & fort instruit dans le métier de la guerre. Aussi le siége fut-il long & meurtrier pour les assiégeans. Après trois mois de résistance, *Edouard*, désespérant du succès, eut recours à un expédient bien inhumain, pour forcer le Gouverneur à se rendre. Il avoit entre ses mains les deux fils de ce brave homme, qu'il avoit pris dans une sortie. Il fit dresser une potence en face du rempart, à la

vue des assiégés, & fit ensuite amener au pied de cet infame gibet les deux *Seton*; s'adressant alors à leur père, il le menace de les y faire attacher, s'il ne lui rend la place sur le champ.

Quelle fut la douleur de ce père infortuné! on le conçoit facilement, & on ne sera pas surpris d'apprendre que l'amour paternel fut sur le point de l'emporter sur l'amour de la patrie. Partagé entre ces deux sentimens qui se balançoient dans son cœur, il eût voulu satisfaire à l'un & à l'autre aux dépens de sa propre vie; mais il ne s'agissoit point de choisir. Le devoir lui demandoit un sacrifice que la nature repoussoit, & déjà la voix impérieuse de celle-ci étouffoit celle du devoir, lorsque son épouse, la plus généreuse des femmes, vint ranimer son courage. Elle accourt, & rappelle à son mari les obligations de sa place, ce qu'il doit à son Maître, ce qu'il doit à sa patrie, ce qu'il se doit

à lui-même, & combien il est glorieux pour lui, pour elle, & pour ses enfans, de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang en pareille occasion. Elle le gagne, & le détermine à n'écouter que son devoir ; mais craignant un retour de foiblesse, & que la vue d'une exécution aussi cruelle pour un père ne triomphe de son courage, elle l'entraîne loin des murailles, & laisse à *Edouard* la liberté de se déshonorer.

Dans une circonstance aussi barbare & non moins affligeante, la piété filiale, inspirant le héros dont nous allons parler, trouva le moyen de satisfaire tout à la fois à son devoir pour sa patrie, & à sa tendresse pour son père, qu'il arracha des mains d'un ennemi implacable.

Marguerite de Valois, dit *Saint-Foix* dans ses *Essais historiques sur Paris*, faisant la guerre à *Henri III* son frère, & au Roi de Navarre son mari, avoit

fait camper son armée devant Villeneuve d'Agenois. Dans la crainte de la voir se morfondre devant cette place, elle ordonna à trente ou quarante soldats d'amener au pied des murailles *Charles de Cieutat*, qu'elle avoit à sa disposition, & de l'y assassiner, si son fils, qui commandoit dans cette place, refusoit d'en ouvrir les portes. Ce brave homme, témoin de la sommation faite à son fils, l'apostropha en ces termes: « Songe, ô mon fils! à la fidélité & » au devoir d'un François; songe que » si j'étois capable de t'engager à te » rendre, ce ne seroit plus ton père » qui te parleroit, mais un traître, un » lâche, un ennemi de ton honneur » & de ton Roi ».

Déjà les gardes avoient le bras levé; ils alloient le frapper: mais le jeune *Cieutat* leur fit signe; & ils suspendirent leurs coups; les portes s'ouvrent, le Commandant sort, accompagné de trois ou quatre hommes seulement, &

feint de vouloir parlementer. On se dispose à l'écouter. Tout à coup il met l'épée à la main, & fond avec tant d'impétuosité sur les Gardes, qu'il les épouvante. En ce moment il est heureusement secouru par plusieurs soldats de la garnison, & il parvient à délivrer son père, qu'il emmène en triomphe en deçà des murailles.

Animé des mêmes sentimens, de l'amour qu'il partageoit entre son père & sa patrie, un autre jeune homme fit une action non moins digne de notre admiration.

Un Gentilhomme français nommé *Latour*, dit l'Histoire de la Nouvelle France, étant allé à Londres, y épousa une Fille d'honneur de la Reine d'Angleterre, & fut fait Chevalier de l'Ordre de la jarretière. Cette distinction fut la source, ou peut-être la récompense de l'infidélité qu'il vouloit faire à sa patrie. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'il s'engagea à mettre les An-

glois en possession du cap de Sable. C'étoit le seul poste qui restoit aux François dans l'Acadie en 1628. Pour cet effet, on lui donna deux vaisseaux armés en guerre, & il s'embarqua avec son épouse. Arrivé à la vue du fort, il se fait débarquer, & seul il va trouver son fils, qui commandoit dans la place. Il commence par lui vanter son crédit à la cour de Londres, & tâche ensuite de l'éblouir par les promesses les plus flatteuses. Il lui annonce la fortune la plus brillante, les places les plus distinguées, s'il veut se dévouer à l'Angleterre & lui livrer le cap.

Le jeune Commandant, qui n'avoit écouté qu'avec indignation les propositions de son père, se montre insensible aux promesses & aux menaces qu'il lui fait. Le traître se retire & revient attaquer la place. Le fils la défend avec le même courage qu'il a défendu sa vertu, & oblige les Anglois à s'éloigner honteusement.

Latour père est le plus embarrassé de tous. Sa trahison l'empêche de retourner en France, & sa défaite ne lui permet pas de se montrer en Angleterre. Quel parti prendra-t-il? Il n'a point à choisir. Il prie son fils de trouver bon qu'il demeure en Acadie. Le jeune homme y consent, & avec l'asile qu'il lui promet, il l'assure qu'il fournira abondamment à tous ses besoins, mais qu'il ne souffrira jamais que lui ou sa femme mette le pied dans son fort. La condition étoit dure, mais elle étoit juste; *Latour* fut obligé de l'accepter, & son fils n'épargna rien pour lui en adoucir la sévérité, par les attentions tendres & respectueuses qu'il eut toujours pour son père.

Un Auteur aussi estimable par le projet de l'excellent ouvrage qu'il a conçu, que par la manière agréable avec laquelle il l'a exécuté, M. *Beranger* a recueilli dans cet ouvrage, intitulé : *Le Peuple instruit par ses propres vertus*, une multitude

multitude de faits plus frappans les uns que les autres, de l'empire de l'amour de la patrie ſur une ame bien née. Nous en raſſemblerons ici quelques-uns, que nous abandonnerons aux réflexions du Lecteur.

Au ſiége de Maeſtricht, où les ſoldats, à l'exemple des Officiers, montrèrent un courage héroïque, un Grenadier qui montoit à la brèche étoit ſuivi par un Officier de diſtinction. Celui-ci tombe : le Grenadier lui tend la main; elle eſt emportée par un coup de biſcayen; il lui préſente l'autre, le relève, & monte à l'aſſaut.

Au combat de Minorque, en 1756, un Canonnier ayant eu le bras droit emporté au moment où il alloit faire feu, ramaſſe ſa mêche de la main gauche, retourne à ſon canon, & dit, en faiſant feu : *Ces gens-là croyoient donc que je n'avois qu'un bras?*

Le 20 janvier 1782, un ſoldat du régiment de Touraine, nommé *Claude*

Thion, âgé de dix-ſept ans, fut chargé de porter les bombes à la batterie dreſſée devant Brumſtoune-Hill, dans l'île Saint-Chriſtophe en Amérique. Un boulet de canon, tiré de la place, lui coupe le bras droit, qui ne tient plus qu'à un nerf. Au même inſtant, ce brave jeune homme ſe débarraſſe d'une bombe qu'il portoit ſur ſon épaule, emprunte le couteau de ſon camarade, & achève de ſéparer ſon bras; puis recharge la bombe ſur ſon autre épaule, la porte à la batterie, & va enſuite ſe faire panſer. — Le Lecteur apprendra ſans doute avec plaiſir qu'il ne mourut point de cet accident, & qu'on lui donna les Invalides pour récompenſe.

On avoit déjà eu un exemple d'un courage auſſi intrépide dans l'action du 16 mars 1781, entre M. *Deſtouches* & l'Amiral *Arbuthnoth*. Un Grenadier du régiment de Soiſſons, ayant eu la jambe fracaſſée par un boulet de ca-

non, tira ſon couteau, acheva de couper les chairs auxquelles elle pendoit, la jeta dans la mer, puis s'aſſit tranquillement, & chargeant ſon fuſil, dit avec un ſang froid qu'on ne peut trop admirer : *Graces à Dieu, il me reſte encore deux bras & une jambe pour le ſervice de mon Roi.*

Ce trait eſt comparable à celui de *Cynéſire*, Soldat athénien, qui, après avoir ſignalé ſon courage à la bataille de Marathon, pourſuivit les ennemis juſques dans leurs vaiſſeaux : s'étant accroché à l'un d'eux de la main droite, elle lui fut coupée; il reprit le vaiſſeau de la main gauche, qui lui fut pareillement coupée. Alors il le ſaiſit avec les dents, & y demeura fortement attaché.

L'action de *Simon Lucot*, ſoldat de marine, mérite de figurer avec celle-ci. Elle n'eſt ni moins brave, ni moins digne de l'attention du Lecteur. Il faiſoit les fonctions de Canonnier à bord de la

frégate du Roi *l'Amazone*, lors de son combat contre la frégate angloise *la Ste. Marguerite*. Déjà blessé de plusieurs coups, M. *de Mont-Guillotte* l'engagea plusieurs fois, mais inutilement, à se retirer du combat. Survient un boulet de canon qui lui emporte le bras droit. Son Capitaine le presse de descendre au poste des blessés. « Tant qu'il me » restera un bras, répond l'intrépide » Canonnier, je l'emploierai à la dé-» fense de ma patrie ». Et aussi-tôt il se jette sur sa pièce. En la pointant, une balle de fusil lui fracasse la mâchoire inférieure & lui traverse la bouche. Il fallut bien céder à cette dernière représentation : il étoit couvert de dix-sept blessures, dont il ne mourut cependant pas. Le Gouvernement lui fit une pension qu'il avoit bien méritée.

De si belles actions ne peuvent avoir qu'un noble principe, l'amour de la patrie & un attachement inviolable à

ſon devoir. J'augurerois mal de celui qui ſoupçonneroit que l'intérêt pût y avoir la moindre part, & je ne lui répondrois que par le fait que voici.

Au ſiége de Lille en 1708, il fut queſtion d'aller reconnoître le progrès d'une ſape. L'opération étoit des plus périlleuſes. Cent louis furent promis à celui qui y réuſſiroit. Cinq ſoldats l'entreprennent tour à tour, & périſſent. Un ſixième ſe préſente; c'eſt un jeune homme de la plus grande eſpérance, qu'on ne voit partir qu'à regret. Il va, & tout le monde tremble pour ſon ſalut. Le temps coule dans cette inquiétude; on l'attend avec impatience; il ne revient point; on le croit perdu, & on le regrette bien ſincèrement. Il paroît enfin, & rend compte de ſa miſſion. Sur ſon récit, on marche à l'ennemi, on fait la ſortie la plus vigoureuſe, on tue beaucoup d'ennemis, & l'on rentre triomphant dans la place. Alors, en préſence de

la garniſon victorieuſe, le Général fait appeler le brave homme qui lui a préparé ſon triomphe, & lui offre la récompenſe promiſe. « Grand merci, » mon Général, répond le jeune Gre» nadier, on ne va point là pour de » l'argent », & retourne à ſon poſte. Il étoit juſte qu'une auſſi belle action ne reſtât pas ſans récompenſe. On le fit Officier.

Toutes les vertus ſe donnent la main pour le bonheur de l'humanité. Déjà nous avons vu l'amour de la patrie l'emporter ſur toute autre conſidération, & impoſer ſilence à l'amour maternel; nous ne ſerons donc point ſurpris de le voir dominer l'intérêt perſonnel, faire taire le ſentiment de l'égoïſme, ce déſir ſi naturel de dominer & de s'élever au deſſus des autres.

Lors de l'incendie du vaiſſeau *l'Intrépide* dans la rade du Cap, M. le Comte *Le Bègue*, Capitaine de vaiſſeau, & commandant alors *le Magna-*

nime, s'exprimoit ainſi dans une lettre qu'il adreſſa le 23 juillet 1781 à M. le Comte *de Graſſe*.

« Mon Général, je ne me permets » aucune réflexion ſur le malheur qui » vient d'arriver à l'un de nos vaiſ» ſeaux. Je n'y vois que la perte d'un » de vos meilleurs Capitaines. Son mé» rite eſt trop connu pour que j'aie » beſoin de vous en parler. Comme » je n'ai que le bien général en vue, » je conſidère pour rien le comman» dement que le Roi m'a donné. Or» donnez à M. *Dupleſſis Paſcault* de » venir à mon bord, & dès ce mo» ment je ſuis ſous ſes ordres. Il eſt » ruiné; mais je tiendrai la table; que » rien ne le gêne. Ma bonne volonté » pour le ſervice n'eſt point à com» parer à celle de M. *Dupleſſis Paſcault*, » infiniment plus capable que moi. » Je ſuis donc à vos ordres & aux » ſiens ſans répugnance. Je crains peu » que ma propoſition acceptée puiſſe

» me faire tort. Tant pis pour ceux » qui me jugeront ainsi : le bien seul » me guide ».

Cette belle action m'en rappelle une autre plus admirable encore, en ce que l'amour de la patrie étouffa non seulement le sentiment de l'amour-propre, mais aussi celui de l'animosité, dans le cœur du héros dont nous allons faire mention.

Après la mort du fameux *Bertrand du Guesclin*, *Charles V*, surnommé *le Sage*, offrit l'épée de Connétable à *Enguerrand de Couci*, qui la refusa, & dit au Prince : « Cette charge demande » un homme plein de vigueur, & mon » âge ne me laisse que du zèle; il se» roit honteux pour moi de succéder » à sire *Bertrand*, sans avoir les mêmes » talens que lui ». Le Roi se rendit à ses raisons, & le pria de lui nommer au moins celui qu'il croyoit le plus digne de cet honneur. Sur le champ *Couci* nomma *Olivier de Clisson*, son

plus grand ennemi. *Charles* parut surpris, & lui dit qu'il s'étoit attendu à lui voir désigner un de ses parens qu'il lui nomma. C'étoit un brave homme, & déjà connu par plusieurs belles actions. « Non, Sire, répondit » généreusement *Couci*, il n'est qu'a» près *Clisson* ».

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que de l'amour des sujets pour leur Prince, de celui dont on doit être embrasé pour la gloire de la patrie. Rien de plus juste que cet amour, & rien de plus propre à le faire naître & à l'exciter en nous, que les faits admirables, les exemples magnifiques que nous venons de mettre sous les yeux du Lecteur. Puissent-ils faire sur son cœur les impressions que nous en attendons ! Maintenant nous allons nous occuper d'un objet intimement lié au précédent, & qui jamais ne devroit en être séparé, pour le bonheur de la société; nous allons parler

de l'amour du Prince pour ſes ſujets!

Chef de la patrie, il eſt le père du peuple qu'il gouverne; il lui doit donc les ſentimens qu'un père doit à ſes enfans. Or, & je le demande hardiment, quel peuple, plus que le peuple françois, pourroit ſe vanter d'être gouverné par un Prince qui lui donnât des marques plus ſenſibles de ſa bienveillance paternelle? Juſques dans les circonſtances les plus difficiles, les circonſtances dans leſquelles on ne pourroit lui ſavoir mauvais gré de détourner pour quelques momens les yeux de deſſus les beſoins de ſon peuple, on l'en voit entierement occupé. Puiſſent ſes bonnes intentions animer le zele de ceux ſur leſquels il ſe repoſe du ſoin de les faire exécuter! Puiſſent-elles opérer le bonheur d'un peuple qu'il affectionne, & lui faire trouver dans ce bonheur la récompenſe de ſes vertus! Quel magnifique tableau ſe préſenteroit aux yeux du Lecteur, ſi

Je rassemblois ici tous les traits de bienfaisance qui lui sont échappés! Je le ferois volontiers, s'ils n'étoient déjà profondément gravés dans le cœur des François. Je ne puis cependant me refuser à jeter un coup-d'œil rapide sur un tableau si attendrissant.

Ses finances épuisées, & au moment même où il est occupé à mettre une salutaire réforme dans ses dépenses, au moment où il fait le sacrifice de tout ce qu'il peut sacrifier sans compromettre la majesté du trône, un fléau terrible, un fléau dont la génération présente n'avoit point encore eu d'exemple, vient ravager une grande partie de son royaume, & plonger une multitude de familles dans la misère la plus affreuse. Témoin lui-même de ce cruel désastre, son cœur en est oppressé, & le sentiment de sa douleur ne peut être soulagé que par les bienfaits qu'il verse à pleines mains sur la classe la plus indigente de ces infortunés. Quelque

abondantes qu'elles soient, ses largesses sont encore très-éloignées de répondre à ses désirs, de réparer d'aussi grands maux; & sur le champ il se hâte de solliciter lui-même, en faveur de tant de malheureux, la commisération publique. Mais comment ranimer, autant qu'il seroit nécessaire, le feu d'une charité languissante & prête à s'éteindre sous le poids des besoins toujours renaissans du luxe & des plaisirs? Admirons ici l'industrie de son cœur paternel! il joint aux invitations les plus pressantes, l'appât toujours séduisant de l'intérêt personnel, le principal motif de nos actions; & voilà qu'il établit une loterie au profit de ceux qu'il veut soulager.

Reportons les yeux en arrière, & admirons encore son grand cœur, qui ne respire que bienfaisance. Voyons-le s'attendrir sur les besoins de l'humanité souffrante, qui n'a d'autre ressource que la charité publique. Avec

quel zèle il s'empresse ! quelles sages précautions ce zèle lui inspire, pour ne rien omettre de ce qui peut contribuer au soulagement de cette classe indigente de son peuple, & adoucir la rigueur de son sort ! Il appelle à son secours toutes les ames bienfaisantes ; il invoque les lumières de tous les Savans de son royaume, & les invite à lui indiquer les moyens de procurer aux hôpitaux toutes les commodités dont ils sont susceptibles, & surtout la salubrité qu'ils n'ont jamais connue.

Déjà, & je le rappelle avec plaisir, sa justice secondant la bonté de son coeur, il avoit proscrit de son royaume une coutume barbare, digne du siècle qui l'avoit vu naître ; coutume abominable, qui déshonoroit l'humanité, que la justice la plus rigoureuse doit respecter ; coutume d'autant plus condamnable, qu'elle frappoit souvent l'innocent, sans qu'elle pût éclairer la

religion des Juges & diriger leurs jugemens; coutume révoltante, contre laquelle s'élevoient depuis long-temps & de toutes parts les reproches amers d'une ſage philoſophie. Déjà donc il avoit aboli *l'uſage de la queſtion.*

Déjà, & c'eſt encore un bienfait de ſa juſtice & de ſa tendre compaſſion pour les malheureux ; déjà, ne pouvant ſouffrir que la foibleſſe ou la lâcheté fût auſſi ſéverement punie que le crime, il avoit adouci & commué la peine portée de tout temps contre les déſerteurs.

Voulons-nous voir de nos propres yeux juſqu'où ſe ſont étendues les ſollicitudes paternelles du meilleur des Princes, du digne rejeton de *Henri IV*? tranſportons-nous à l'Hôtel de la Force, & conſidérons les infortunés qui y ſont détenus pour n'avoir pu ſatisfaire à des engagemens ſacrés. Quelle différence de leur état actuel à celui auquel ils étoient auparavant réduits ! Reſſerrés

autrefois & confondus avec les ſcélérats ſur la tête deſquels le glaive de la Juſtice étoit déjà levé, entourés de ces monſtres nés pour le malheur de la ſociété, ces infortunés ne pouvoient jeter les yeux autour d'eux ſans que l'aſpect repouſſant de leurs compagnons d'infortune ne les forçât à rougir de honte & à frémir d'horreur. Aujourd'hui, décemment logés, traités avec humanité, ils n'ont que des pleurs d'attendriſſement à verſer ſur ceux qui partagent leur diſgrace; & c'eſt encore un bienfait de notre auguſte Monarque.

Je ne finirois pas, ſi je voulois les compter; & quelque plaiſir que ce récit pût faire au Lecteur, je paſſe pardeſſus tous les autres, pour m'arrêter au premier de ſes bienfaits, à celui dont le ſouvenir ne s'effacera jamais du cœur des François. Pour en faire ſentir tout le prix, je ne veux que

rapporter ici le préambule de l'Edit qui l'annonça.

« Aſſis ſur le trône où il a plu à
» Dieu de nous élever, dit le Souverain bienfaiſant qui nous gouverne,
» nous eſpérons que ſa bonté ſoutien-
» dra notre jeuneſſe, & nous guidera
» dans les moyens qui pourront ren-
» dre nos peuples heureux; c'eſt notre
» premier déſir; & connoiſſant que
» cette félicité dépend principalement
» d'une ſage adminiſtration des finan-
» ces, parce que c'eſt elle qui déter-
» mine un des rapports les plus eſſen-
» tiels entre le Souverain & ſes ſujets,
» c'eſt vers cette adminiſtration que
» ſe tourneront nos premiers ſoins &
» notre première étude.

» Nous étant fait rendre compte de
» l'état actuel des recettes & des dé-
» penſes, nous avons vu avec plaiſir
» qu'il y avoit des fonds certains pour
» le paiement exact des arrérages &

» intérêts promis, & des rembourse-
» mens annoncés ; & considérant ces
» engagemens comme une dette de
» l'Etat, & les créances qui les repré-
» sentent comme une propriété au
» rang de toutes celles qui sont con-
» fiées à notre protection, nous croyons
» de notre premier devoir d'en assurer
» le paiement exact. Après avoir ainsi
» pourvu à la sûreté des créances de
» l'Etat, & consacré le principe de
» justice qui sera la base de notre rè-
» gne, nous devons nous occuper de
» soulager nos peuples du poids des
» impositions ; mais nous ne pouvons
» y parvenir que par l'ordre & l'éco-
» nomie. Les fruits qui doivent en
» résulter ne sont point l'ouvrage d'un
» moment ; & nous aimons mieux
» jouir plus tard de la satisfaction de
» nos sujets, que de les éblouir par
» des soulagemens dont nous n'aurions
» point assuré la stabilité. Il est des
» dépenses nécessaires qu'il faut con-

» cilier avec l'ordre & la sûreté de
» nos Etats; il en eſt qui dérivent des
» libéralités, ſuſceptibles peut-être de
» modération, mais qui ont acquis
» des droits dans l'ordre de la juſtice
» par une longue poſſeſſion; & qui
» dès-lors ne préſentent qu'une éco-
» nomie graduelle. Il eſt enfin des dé-
» penſes qui tiennent à notre perſonne
» & au faſte de notre cour. Sur celles-
» là, nous pourrons ſuivre plus promp-
» tement les mouvemens de notre
» cœur, & nous nous occupons déjà
» des moyens de les réduire à des bor-
» nes convenables. De tels ſacrifices
» ne nous coûteront rien, dès qu'ils
» pourront tourner au ſoulagement de
» nos ſujets. Leur bonheur ſera notre
» gloire, & le bien que nous pourrons
» leur faire ſera la plus douce récom-
» penſe de nos ſoins & de nos travaux.
» Voulant que cet édit, le premier
» émané de notre autorité, porte l'em-
» preinte de nos diſpoſitions, & ſoit

» comme le gage de nos intentions,
» nous nous proposons de dispenser
» nos sujets du droit qui nous est dû
» à cause de notre avénement à la
» couronne. C'est assez pour eux d'a-
» voir à regretter un Roi plein de
» bonté, éclairé par l'expérience d'un
» long règne, respecté dans l'Europe
» par sa modération, son amour pour
» la paix, & sa fidélité dans les traités.
» A ces causes, &c. »

Qui croiroit qu'un Prince chargé de l'administration d'un grand royaume, toujours occupé du bien général de ses sujets, pût encore porter son attention jusques sur les plus petits détails? C'est cependant l'une de ses occupations les plus chéries; & mille traits que je pourrois citer en fourniroient la preuve, si je ne craignois de devenir prolixe, en rappelant des faits que tout le monde connoît, & ne se lasse point d'admirer. Je ne parlerai

donc que d'un ſeul, que je choiſis parmi les plus anciens.

L'année 1776 fera à jamais époque dans l'Hiſtoire des obſervations météorologiques. Cette année, l'hiver fut un des plus rudes qu'on eût encore éprouvés en France. Le jour où le froid ſe fit ſentir d'une manière plus vive, il plut à Sa Majeſté d'aller ſe promener à pied juſqu'à trois quarts de lieue de Verſailles, accompagnée d'un des Capitaines de ſes Gardes. Deux enfans, qui ne connoiſſoient point le Roi, lui demandèrent l'aumône ſur le grand chemin. Sa Majeſté, touchée de leur état, leur fit pluſieurs queſtions qui les mirent dans le cas de lui expoſer leur misère. Ils lui apprirent que leur mère étoit morte depuis deux jours; que leur père, malade, étoit couché ſur de la paille, n'ayant ni pain ni feu; ce qui paroiſſoit atteſté par les larmes que ces mal-

heureux enfans versoient abondamment. Ils témoignerent, outre cela, la crainte qu'ils avoient de perdre ce père infortuné.

Curieux de savoir si ces enfans ne lui en imposoient point, Sa Majesté les suivit jusques dans leur chaumière, & trouva effectivement le père dans l'état où les enfans l'avoient représenté. Attendri sur un spectacle aussi touchant, le Roi donna sur le champ de l'argent, & de retour à Versailles, il envoya de nouveaux secours & des meubles à cette pauvre famille. Il fit plus; il ordonna que les deux enfans seroient mis en pension & élevés à ses frais.

Combien de témoignages encore je pourrois invoquer de son amour pour ses sujets, si je ne craignois, comme je viens de le dire, de devenir prolixe! Parlons donc maintenant d'un autre, & reportant nos regards en arrière, fixons-les pour un moment sur un

Prince, l'amour des François & le modèle des bons Princes, que notre auguste Monarque semble prendre à tâche d'imiter dans ses vertus. Rappelons-nous un trait admirable de sa bonté, & qui caractérise, on ne peut mieux, le cœur du grand *Henri*.

Ce Monarque ayant appris que quelques troupes qu'il faisoit marcher en Allemagne, avoient fait des désordres en Champagne, envoya après eux des Officiers, & leur dit : « Partez en diligence, & donnez-y ordre. Quoi ! » si on ruine mon peuple, qui me » nourrira? qui soutiendra les charges » de l'Etat ? qui paiera vos pensions, » Messieurs ? Ventre-sain-gris ! s'en » prendre à mon peuple, c'est s'en » prendre à moi-même ».

L'Histoire générale de la Chine, publiée par l'Abbé *Grosier*, rapporte un fait du même genre, & qui mérite une place à côté des précédens.

Ki-ngan, l'un des principaux officiers

de l'Empereur *Han-ou-ti*, ayant été chargé par son Maître d'aller dans une province examiner les dommages caufés par un affreux incendie, rencontra fur la route plus de dix mille familles réduites à la plus affreufe misère. Pénétré d'une tendre compassion pour elles, il prit fur lui de faire ouvrir les greniers publics, & d'en distribuer les grains, comme s'il en avoit reçu l'ordre de l'Empereur. Cette supposition d'ordre lui ayant fait encourir la peine de mort prononcée par les lois. *Ki-ngan*, de retour, porta fa tête aux pieds du trône. « Vous feriez bien plus cou-» pable, lui dit l'Empereur, de n'avoir » pas fecouru ces infortunés; vous » n'avez fait que prévenir la bonté de » mon coeur. Serois-je le père de mon » peuple, si je punissois celui qui lui » a racheté la vie » ?

Mais pourquoi passer les mers, & aller chercher dans les pays les plus éloignés, des exemples que nous avons

pour ainsi dire, sous les yeux. Jetons-les sur nos voisins, nos alliés, & rendons-leur la justice qu'ils méritent. Rappelons-nous cette auguste Souveraine dont le nom sera à jamais respecté dans toute l'Europe, & la mémoire bénie dans les Etats qu'elle gouverna si sagement. Quel amour elle avoit pour ses sujets! & qui plus qu'elle leur en donna des preuves aussi attendrissantes & aussi fréquentes en même temps? Un seul exemple suffira pour mettre dans tout son jour la bonté de son grand cœur.

Marie-Thérese étoit à Luxembourg, où elle reçut un message de la part d'une femme âgée de cent huit ans, qui, pendant plusieurs années, n'avoit jamais manqué de se présenter le jeudi saint pour être du nombre des pauvres auxquels Sa Majesté Impériale & Royale lavoit les pieds. Depuis deux ans ses infirmités l'avoient empêchée de se rendre au palais. Elle fit dire à

l'Impératrice

l'Impératrice qu'elle avoit le plus vif regret de n'avoir pu se trouver à cette pieuse cérémonie, « non à cause de » l'honneur qu'elle en auroit reçu, mais » parce qu'elle avoit été privée de voir » une Souveraine adorée ».

L'Impératrice Reine, touchée du message & des sentimens de cette bonne femme, se rendit dans le village qu'elle habitoit, & ne dédaigna pas d'entrer dans sa chaumière. Elle la trouva sur un grabat où la retenoient ses infirmités, compagnes inséparables d'un grand âge. « Vous regrettez de » ne m'avoir pas vue, lui dit avec » bonté cette généreuse Princesse; » consolez-vous, ma bonne, je viens » vous voir ». Qu'on imagine, s'il est possible, l'effet que produisirent sur le coeur de cette pauvre femme la présence de sa Souveraine & les paroles touchantes qu'elle venoit de lui adresser! Ses yeux étoient baignés de larmes, & sa bouche entr'ouverte ne

pouvoit articuler aucun son ; elle tendoit ses mains jointes & tremblantes du côté de sa Souveraine, & la regardoit comme un Ange descendu du ciel pour la consoler dans ses peines. L'Impératrice fut attendrie de la situation & de l'air pénétré de cette infortunée, qui gémissoit de ne pouvoir sortir de son lit pour se jeter à ses pieds. Elle l'entretint pendant long-temps, & lui laissa, en se retirant, une somme d'argent qui lui procura les secours dont elle avoit besoin.

Ames dédaigneuses & hautaines, qui craindriez de compromettre votre dignité en vous abaissant à converser avec le pauvre que vous devez soulager, dites-nous, si vous connoissez les douces impressions d'une sensibilité vertueuse; dites-nous laquelle des deux, de la Reine ou de cette femme, fut plus délicieusement affectée, & s'estima plus heureuse dans cette circonstance? C'est peut-être un problême

difficile pour vous ; mais j'en trouve la ſolution au fond de mon cœur, & je vous laiſſe le plaiſir de le réſoudre.

Il étoit dans l'ordre que l'héritier d'une auſſi grande Reine le fût de ſes vertus, & la Providence bienfaiſante, qui ſe plaît à ſoulager les peines des humains, a bien voulu donner à ce Prince un cœur auſſi tendre pour ſes ſujets, & par ce moyen adoucir l'amertume des regrets dont ils ſeront toujours pénétrés au ſouvenir de la perte qu'ils ont faite dans la perſonne de cette auguſte Reine. Le trait que nous allons rapporter en fournit une preuve admirable.

L'Empereur, ſe promenant ſeul dans les rues de Vienne, vêtu comme un ſimple particulier, rencontra une jeune perſonne tout éplorée, portant un paquet ſous ſon bras : « Qu'avez-vous, » Mademoiſelle, lui dit il affectueuſe- » ment, où allez-vous ? ne pourrois- » je calmer la douleur dont vous me

» paroiſſez atteinte ? — Je porte des
» hardes de ma malheureuſe mère,
» répondit la jeune perſonne au Prince
» qu'elle ne connoiſſoit pas, je vais les
» vendre; c'eſt, ajouta-t-elle d'une voix
» entrecoupée, notre derniere reſſour-
» ce...... Ah! ſi mon père, qui a verſé
» tant de fois ſon ſang pour la patrie,
» vivoit encore, ou s'il eût obtenu les
» récompenſes dues à ſes ſervices, vous
» ne me verriez pas dans cet état! —
» Si l'Empereur, lui répondit le Mo-
» narque, avoit connu vos malheurs,
» il les auroit adoucis; vous auriez
» dû lui préſenter un mémoire, & em-
» ployer quelqu'un qui lui eût expoſé
» vos beſoins. — Je l'ai fait, répliqua-
» t-elle, mais inutilement. Le Seigneur
» auquel je me ſuis adreſſée, m'a dit
» qu'il n'avoit pu rien obtenir. —
» On vous a déguiſé la vérité, ré-
» pliqua le Prince, en diſſimulant la
» peine que lui faiſoit ce récit; je puis
» vous aſſurer qu'on ne lui aura pas

» dit un mot de votre situation : il
» aime trop la justice, pour laisser périr
» la veuve & la fille d'un Officier qui
» l'auroit bien servi. Faites un mé-
» moire, apportez-le-moi demain au
» château à telle heure & à tel endroit :
» si tout ce que vous dites est vrai,
» je vous ferai parler à l'Empereur, &
» vous en obtiendrez justice ».

La jeune personne, en essuyant ses larmes, prodiguoit ses remerciemens à l'inconnu, lorsqu'il ajouta : « Il ne faut
» cependant pas vendre les hardes de
» votre mère : combien comptiez-vous
» en avoir ? — Six ducats, répondit-
» elle. — Permettez que je vous en
» prête douze jusqu'à ce que nous
» ayons vu le succès de mes soins ».
Étonnée, le cœur rempli d'admiration & de reconnoissance pour ce généreux inconnu, cette demoiselle retourne chez elle, remet à sa mère les douze ducats & ses hardes, & lui fait part des douces espérances que vient de lui

donner un Seigneur qu'elle ne connoît point, mais qu'elle dépeint assez bien pour que ses parens, qui l'écoutoient, reconnussent l'Empereur. Désespérée d'avoir parlé si librement à son Prince, elle ne peut se déterminer à se rendre le lendemain au château : ses parens sont obligés de l'y entraîner.

Tremblante à l'aspect de son Souverain, qu'elle reconnoît dans son bienfaiteur, elle s'évanouit. Cependant le Prince, qui lui avoit demandé la veille le nom de son père & le régiment dans lequel il avoit servi, avoit pris des informations, & avoit appris que cette jeune personne ne lui avoit dit que la vérité. Lorsqu'elle eut repris ses sens, il la fit entrer avec ses parens dans son cabinet, & lui dit : « Voilà, » Mademoiselle, pour Madame votre » mère, le brevet d'une pension égale » aux appointemens qu'avoit M. votre » père, dont la moitié sera réversible » sur vous, si vous avez le malheur

» de la perdre. Je suis fâché de n'a-
» voir pas connu plutôt votre situa-
» tion, j'aurois sur le champ adouci
» votre sort ».

Je m'en tiendrois à ce fait seul, qui prouve parfaitement l'affabilité de ce Prince & sa tendre affection pour ses sujets, si la singularité du suivant ne m'engageoit à le rapporter. Au reste, celui-ci serviroit, au besoin, à confirmer ce que le précédent vient de prouver.

Un enfant d'environ neuf ans s'arrêta à Vienne devant le carrosse de l'Empereur, & lui dit : « Sire, je n'ai
» jamais mendié ; mais ma mère se
» meurt. Pour avoir un Médecin, il
» faut un florin, & nous n'avons point
» de florins. Ah ! si Votre Majesté vou-
» loit m'en donner un, je pourrois ré-
» chapper ma mère, & nous serions
» heureux » !

L'Empereur s'étant informé du nom & de la demeure de la malade, l'en-

fant satisfit à ses questions, & en se jetant à genoux, il ajouta que c'étoit la première & la dernière fois qu'il mendieroit. L'empereur lui donna un florin. Aussi-tôt le petit garçon se lève, se sauve, & disparoît, sans penser à faire un acte de remerciement.

Cependant l'Empereur s'enveloppe de son manteau, &, suivi d'un de ses gens, se rend chez la malade, qui le prend pour un Médecin. Elle lui fait le détail de sa maladie, & lui indique l'écritoire & le papier de son fils, en le priant de lui faire une ordonnance convenable à son état. L'Empereur écrit l'ordonnance, dit quelques paroles de consolation à cette pauvre femme, & se retire.

A peine est-il sorti, que voici l'enfant qui rentre avec son florin, & accompagné d'un Médecin. La mère étonnée lui dit qu'elle avoit déjà reçu la visite d'un Docteur qui lui avoit laissé une recette qu'elle présente. Le Méde-

cin lit la prétendue recette, & reconnoissant la signature de l'Empereur, il lui explique l'énigme, & lui apprend que ce papier est une assignation de cinquante ducats à prendre sur les épargnes de son généreux Souverain, qui met son bonheur à soulager ses sujets malheureux.

Ici se présenteroient en foule une multitude de faits aussi intéressans, & qui tous seroient autant d'exemples frappans d'une vertu qui doit être profondément gravée dans le cœur de tous les Princes. Je passe donc à une autre matière non moins intéressante, aux devoirs de l'amitié, & ces devoirs feront le sujet du chapitre suivant.



CHAPITRE V.

Des Devoirs de l'Amitié.

Un véritable ami eſt un tréſor, dit le ſage, & il ne dit rien de trop. Jugeons-en par l'empreſſement avec lequel nous cherchons à nous le procurer, par le repentir & le chagrin cuiſant que nous éprouvons lorſque nous avons fait un mauvais choix, par les avantages que nous puiſons dans le ſein d'une tendre & ſincère amitié.

Lorſque je conſidère que nos recherches ſont ſouvent vaines à cet égard, que nos efforts ſont preſque toujours inutiles, nos déſirs trompés, je ſerois tenté de comparer la recherche d'un véritable ami à celle de *la pierre philoſophale*. Les Alchimiſtes qui courent après elle,

se consument en pure perte, & finissent par se ruiner, avant d'avoir atteint l'objet de leurs désirs, d'être parvenus à découvrir le merveilleux secret de convertir en or les autres métaux. Mais en considérant les choses de plus près, je trouve une grande différence entre les uns & les autres. Ceux-ci travaillent au hasard & sans principes certains; il n'est donc point étonnant qu'ils échouent dans leur projet. L'homme, au contraire, qui cherche un ami, a des principes qui peuvent le diriger & le conduire au but qu'il se propose.

Et d'abord le premier & le plus essentiel de ces principes, c'est celui qui lui apprend que pour trouver un véritable ami, il doit le chercher parmi les gens honnêtes & religieux. Hors de cette classe il n'en trouvera jamais. Quiconque a mis de côté & foulé aux pieds les préceptes de la Religion, est incapable de s'astreindre à ceux de l'amitié. C'est un égoïste dangereux,

uniquement occupé de ses propres intérêts, qui ne pense qu'à satisfaire ses passions : ses sermens, s'il en fait, sont ceux d'un fourbe qui s'enveloppe du manteau de l'amitié, pour se jouer plus aisément de la crédulité de ceux qui ont le malheur d'y ajouter foi. Quelle confiance, je le demande, mérite un homme de ce caractère, un ingrat qui méconnoît la main qui l'a formé, un rebelle qui se révolte contre le Maître suprême de la nature, un insensé qui ne connoît d'autre autorité que la sienne, d'autres lois que celle de n'en observer aucune, d'autre bonheur que celui des sens? Point de religion, point d'amitié, car je ne parle ici que de la véritable amitié, de celle qui est fondée sur l'honneur, la droiture, & l'estime réciproque de ceux qu'elle unit.

Il est un autre principe que voici, & ce principe est aussi essentiel que le précédent : supportons patiemment les

défauts de ceux que nous avons jugés dignes de notre intimité. Chaque homme a les ſiens ; c'eſt une ſuite néceſſaire de la malheureuſe condition de l'homme depuis qu'il eſt déchu de ſa perfection primitive. Tous tant que nous ſommes, nous avons nos défauts; ſeroit-il juſte, ſeroit-il raiſonnable que nous vouluſſions qu'on nous les pardonnât; & que nous n'euſſions pas la même indulgence pour les autres? Supportons-les donc patiemment, & cette condeſcendance ſera un titre légitime à la même faveur.

A ces deux principes avoués de la raiſon, j'en ajoute un troiſième que je ne crois pas moins important à ſuivre, lorſque je conſidère ce qui arrive journellement à ceux qui s'en écartent. Je dis donc qu'il importe à celui qui veut conſerver l'ami qu'il a choiſi, d'impoſer ſilence à la voix de l'intérêt, cette voix malheureuſement trop impérieuſe, qui retentit continuellement

à nos oreilles. C'eſt elle, ou plutôt c'eſt cette attention déſaſtreuſe avec laquelle nous ne l'écoutons que trop ſouvent, qui relâche tous les jours les liens de l'amitié, & quelquefois les rompt entièrement. On ſe fait gloire de partager les plaiſirs & les peines de ſon ami; on s'empreſſe de l'aider de ſes conſeils, de l'appuyer de ſon crédit; on n'épargne ni ſon temps ni ſes ſoins pour le ſoulager dans le beſoin & lui donner des marques de ſa tendre affection : ce ſont, je l'avoue, d'excellens témoignages de l'amitié qu'on lui a vouée; mais ſe trouve-t-il dans le cas de nous demander d'autres ſecours, d'avoir beſoin de notre bourſe? c'eſt à cette épreuve fatale que vient échouer l'amitié conſtante que nous lui avions jurée, & je vois les ſermens les plus ſacrés honteuſement violés.

Je les vois encore auſſi honteuſement mépriſés dans ces changemens inattendus, ces révolutions ſubites de la

fortune. Nous est-elle devenue prospère au delà de notre attente? bientôt nous oublions ceux dont l'amitié nous étoit si chère auparavant ; ceux que nous cultivions avec le plus grand soin lorsque nous étions dans un état plus rapproché du leur : nous les oublions encore lorsque, devenus la victime de l'inconstance du sort, ils n'offrent plus à nos yeux que des malheureux qui nous seroient à charge ; & c'est cependant dans l'une & dans l'autre de ces circonstances que l'amitié réclame plus hautement ses droits pour le bonheur de l'humanité. C'est alors que nous sommes plus obligés de mettre en pratique cet admirable précepte que nous donne l'Auteur de l'Ecclésiastique : *Conservez dans votre cœur le souvenir de votre ami, & ne l'oubliez point lorsque vous serez devenu riche* ; leçon dictée par la sagesse, & dont la raison seule nous fait un devoir.

Considérons en effet les vicissitudes

habituelles de la fortune. Que dis-je, de la fortune ! Confidérons la marche ordinaire d'une Providence incompréhenfible qui fe plaît à déployer la puiffance de fon bras, à faire évanouir les vains projets des hommes, à précipiter les fuperbes du faîte de la grandeur, à élever à leur place les malheureux qu'elle arrache du fein de la misère & de l'humiliation, & comprenons qu'à quelque degré de puiffance que nous foyons parvenus, il ne faut fouvent que le plus petit événement pour nous en faire déchoir ; qu'il ne faut qu'un revers pour ruiner la fortune la plus opulente. Que deviendrions-nous alors, fi nos amis, les feuls fur lefquels toutes nos efpérances repofent, nous avoient effacés de leur fouvenir ?

Et d'ailleurs eft-il un fentiment plus doux, un plaifir plus délicieux, un bonheur comparable à celui d'un homme qui met tout fon crédit à

protéger un ancien ami, à partager avec lui ses richesses, & à lui entendre continuellement chanter des hymnes de reconnoissance en l'honneur de l'amitié? A quoi, je le demande, pourroit-il mieux employer sa fortune? Seroit-ce aux inutilités d'un luxe destructeur, aux vanités indécentes d'un siècle corrompu, à des prodigalités déshonorantes, aux délices d'une table délicate & perfide, à satisfaire mille passions qui ne peuvent jamais être satisfaites? Que de remords il se prépare! que de malheurs sont prêts à fondre sur lui & à précipiter sa ruine! Mais avant cette terrible catastrophe, est-il, qu'il le dise, un instant de bonheur pour lui? Peut-il se croire heureux, lorsqu'il entend siffler continuellement à ses oreilles les serpens de l'envie, qui s'attachent ordinairement à ceux que la fortune favorise; lorsqu'il est continuellement assailli des gémissemens d'un ami qu'il abandonne, des plaintes &

souvent même des imprécations de celui qui croit avoir des droits légitimes à sa commisération? Loin d'être heureux, il n'a pas même l'idée du véritable bonheur, & je le plains bien sincèrement.

Veut-il donc connoître la manière la plus avantageuse d'employer ses richesses, le véritable moyen d'être heureux, par le bon emploi qu'il en fera? qu'il considère la conduite admirable de l'homme dont je vais lui parler, & que, jaloux du bonheur que celui-ci sut se procurer, il apprenne à s'en procurer un semblable à son tour.

A la mort de son père, dont il fut sincèrement affligé, M. le Comte.... devint héritier de sa fortune, & aussi-tôt il s'empressa d'en faire part au Chevalier D....., auquel il écrivit la lettre que voici.

« Vous partagez mes larmes, mon
» cher ami, vous partagerez mes biens.
» L'amitié nous a rendus frères, l'ami-

» tié nous rendra héritiers du père que
» nous pleurons. La fortune est aveu-
» gle ; mais je vois clair, je vois que
» mes richesses n'auront de prix qu'au-
» tant qu'elles vous seront utiles. Ac-
» ceptez sans peine l'offre que je vous
» en fais, & ne me regardez que comme
» un fermier qui vous paiera une rente
» avec exactitude. Sur-tout point de
» remerciemens ; je suis payé par le seul
» plaisir de vous en faire. Vous jouirez
» donc à présent de quinze mille livres
» de rente, qui seroient toutes à vous,
» si vous étiez moins généreux ; mais
» je vous connois, vous en consacre-
» rez plus de la moitié pour obliger
» les autres, & c'est par cette raison
» que vous avez mérité vous-même
» qu'on vous obligeât. Adieu, félici-
» tez-moi seulement d'avoir une ame ;
» car, dans tout ceci, je ne remplis
» que les devoirs de l'homme, &c. »

La conduite de *Ganganelli* après son exaltation sur la chaire pontificale,

n'est pas moins admirable, & n'honore pas moins les sentimens de l'amitié qu'il avoit vouée à un homme qu'il pouvoit oublier, s'il n'eût consulté que la dignité de la place à laquelle il s'agissoit de pourvoir.

Lorsqu'il n'étoit que simple Religieux, il s'étoit lié d'amitié avec un peintre médiocre, mais dont les mœurs & la conduite irréprochables cimentoient la liaison qu'ils avoient formée. Promu au Cardinalat, le pauvre artiste n'osa se présenter à son hôtel. *Ganganelli* fut étonné de la retraite de son ami : il se rendit chez lui revêtu de toute la pompe de sa nouvelle dignité, lui fit les reproches les plus honnêtes, & l'invita à le venir voir, en l'assurant que son palais lui seroit toujours ouvert.

Lorsqu'il fut élu Pape, on lui présenta, selon la coutume, l'état de sa maison, sur lequel le Cardinal major avoit mis l'un des plus fameux Peintres

de l'Italie. « J'approuve l'état, dit le
» Saint Père, à l'exception de l'article
» du peintre. Celui que vous me pré-
» sentez est sans doute excellent; mais
» ma figure n'est point assez distinguée
» pour que les portraits qu'il en feroit
» pussent ajouter à sa réputation. Il
» est riche d'ailleurs, & il peut très-
» bien se passer de moi. Je connois un
» Peintre moins célèbre, beaucoup
» moins opulent, qui m'a toujours été
» ami, & que j'aime également; je le
» prends pour mon premier Peintre».

On voit par ce récit, que *Ganganelli* n'avoit point oublié le précepte dont nous venons de parler; qu'il n'avoit point perdu le souvenir de son ami, dans l'état d'élévation auquel son mérite l'avoit fait parvenir.

Il n'en coûta rien au Pape pour faire le bonheur de l'homme en faveur duquel l'amitié réclamoit ses droits; & je me plais à croire qu'il ne se fût pas montré moins généreux à son

égard, si le choix qu'il en fit eût été contraire à ses intérêts. Quand on aime sincerement, on les sacrifie volontiers à ceux de son ami. Jugeons-en par la conduite admirable du Comte de *Chamilly*.

Il étoit Gouverneur de Grave, place démentelée & assiégée par le Prince d'Orange, qui poussoit le siége très-vigoureusement. Le Roi lui ordonna deux fois de capituler; mais ce brave Général ne voulut en venir là qu'à la derniere extrémité; & quoiqu'il fût hors d'état de faire la moindre résistance, il sortit de la place avec tous les honneurs de la guerre, & reçut un accueil très-flatteur du vainqueur.

Son premier soin fut de se rendre à Versailles, où il fut fort accueilli du Roi, qui le félicita de la belle défense qu'il avoit faite, sur-tout d'avoir soutenu, dans une mauvaise place, un siége de quatre-vingt-treize jours, & d'avoir considérablement affoibli l'ar-

mée ennemie par de vigoureuses sorties. Le Roi ne se borna point à d'infructueuses félicitations; il voulut récompenser un homme qu'il jugeoit digne de ses faveurs, & il lui promit de lui accorder la grace qu'il lui demanderoit. Sire, lui répondit M. *de Chamilly* avec cette noble franchise qui sied si bien à un brave guerrier: « Je ne puis mieux profiter des bontés » dont Votre Majesté veut bien m'honorer, qu'en lui demandant la grace » de mon Colonel, qui est à la Bastille. — Et qui peut être votre Colonel? — C'est M. *de Briguemault*; j'ai » eu autrefois une Compagnie dans » son regiment, & je ne pourrois, » sans ingratitude, ne reconnoître pas » les soins qu'il a pris de m'instruire » & de me former dans ma jeunesse, » afin que mes services pussent être » un jour agréables à Votre Majesté ».

Le Roi & tous ceux qui étoient présens admirèrent la grandeur d'ame

de M. *de Chamilly*, qui préféra d'être utile à son ancien Colonel, à toute autre grace qui eût pu tourner à son propre avantage. M. *de Briguemault* sortit de la Bastille, où peut-être il eût fini ses jours, pour avoir, dit l'Historien, déplu à un Ministre.

Mead, célèbre Médecin en Angleterre, ne se comporta pas moins noblement en faveur de son ami *Freind*, Médecin de la Reine, & également célèbre. Celui-ci, membre du Parlement, avoit déclamé avec une hardiesse peu commune contre le ministère, & cette conduite avoit indisposé la Cour contre lui. On lui suscita des affaires qui tournèrent à son désavantage, & il fut renfermé dans la tour de Londres. Environ six mois après, le Ministre étant tombé malade, il envoya chercher *Mead*. L'occasion étoit on ne peut plus favorable de servir son ami, & il ne la laissa pas échapper. Après avoir pris tous les renseignemens nécessaires

ceſſaires ſur l'état du Miniſtre, & réfléchi ſur ſa maladie, il lui dit qu'il lui répondoit de ſa guériſon, mais qu'il ne lui ordonneroit pas le moindre remède, pas même un verre d'eau, que ſon ami *Freind* ne fût ſorti de la Tour.

Le Miniſtre répugna d'abord à cette propoſition : pendant quelques jours il ſe laiſſa preſſer avant d'y aquieſcer ; mais les progrès de ſa maladie étant parvenus au point de l'inquiéter, il ſe détermina à faire prier le Roi d'accorder la liberté à *Freind*.

L'ordre fut auſſi-tôt expédié, & le malade imagina que *Mead* alloit ordonner ce qui convenoit à ſon état. Point du tout : celui-ci perſiſta dans ſa réſolution, juſqu'à ce que ſon ami fût rendu à ſa famille ; ce qui ayant été fait, *Mead* revint auprès du malade, le ſoigna, & l'aſſura d'une prompte & parfaite guériſon. Le ſoir même il porta à *Freind* cinq mille guinées qu'il

avoit reçues en traitant ſes malades pendant ſa détention, & l'obligea à recevoir cette ſomme.

Si on ne peut trop admirer un pareil témoignage de l'amitié que s'étoient vouée les deux grands hommes dont nous venons de parler, quels éloges donnerons-nous à ceux dont nous allons faire mention, qui aimèrent mieux s'expoſer aux revers les plus terribles, à la perte de leur liberté, & même à celle de leur vie, que de manquer aux devoirs de l'amitié? Qui croiroit que la philoſophie païenne eût été capable d'inſpirer des actions auſſi généreuſes? Elles furent rares, j'en conviens; mais c'eſt une raiſon de plus pour ne pas lui en dérober la gloire, & montrer que, malgré les ténèbres de l'ignorance dont la Philoſophie païenne étoit enveloppée, elle connoiſſoit & reſpectoit les principes du droit naturel, que la prétendue philoſophie du ſiècle reſpecte ſi

peu. Les erreurs de la première étoient dans l'esprit; celles de la seconde sont dans le cœur. Mais revenons à notre récit.

Le Philosophe *Callisthènes*, considéré & aimé d'*Alexandre*, le suivoit & l'accompagnoit dans ses conquêtes. La jalousie, qui s'attache à tous ceux que le Prince favorise, & qui ne distingue point le Philosophe qui ne demande rien, du Courtisan qui ambitionne tout, parvint à le noircir dans l'esprit d'*Alexandre*, à le faire passer pour un traître. Le Monarque, d'autant plus indigné, qu'il l'aimoit davantage, fit tomber sur l'infortuné *Callisthène* tout le poids de sa colère. Il le fit mutiler, & le condamna à être renfermé dans une cage de fer qu'on promenoit à la suite de l'armée. *Lysimaque*, l'un des Capitaines d'*Alexandre*, & ami fidèle de *Callisthène*, ne discontinua point de le plaindre & de le voir. Celui-ci le remercia de

cette attention courageuse, mais trop dangereuse pour son ami. Il le pria, donc, au nom des Dieux qu'il respectoit, de l'abandonner à son mauvais sort. « Laissez-moi, lui dit-il, sou-
» tenir mes malheurs, & n'ayez pas la
» cruauté de m'exposer à avoir encore
» les vôtres à supporter. — Non, mon
» ami, lui répondit *Lysimaque*, je ne
» cesserai de vous voir : si le Roi vous
» savoit abandonné des gens vertueux,
» il n'auroit plus de remords, & seroit
» fondé à vous croire coupable. J'es-
» père qu'il n'aura pas le plaisir de
» voir que la crainte d'encourir sa
» disgrace m'a fait abandonner un ami
» malheureux ».

Le Comte d'*Aubigné*, aïeul de Madame *de Maintenon*, ne se comporta pas moins généreusement à l'égard de son ami M. *de la Trémouille*. *Henri IV* lui reprochoit un jour de se montrer l'ami d'un homme disgracié & exilé de la Cour : « Sire, lui répondit *d'Aubi-*

» *gné*, M. *de la Trémouille* est assez mal-
» heureux, puisqu'il a perdu la faveur
» de son Maître; j'ai donc cru ne de-
» voir point l'abandonner dans un
» moment où il a le plus grand besoin
» de mon amitié ».

Il faut cependant convenir que le Comte *d'Aubigné* ne risquoit rien à parler ainsi à *Henri IV*. Au contraire, s'il en eût eu besoin, c'étoit un moyen de s'avancer davantage dans les bonnes graces d'un Prince qui aimoit la vertu, & faisoit le plus grand cas des gens vertueux.

L'Amiral *Chabot*, bien aussi généreux que *d'Aubigné*, ne fut point aussi favorablement écouté de *François I*, qui le fit venir, & lui reprocha les liaisons qu'il avoit conservées avec le Connétable *de Montmorenci*, disgracié & abandonné de ses anciens amis. » Je vous défends, ajouta le Prince, » d'avoir aucun rapport avec lui ». Cette défense parut injurieuse à *Chabot*;

& ressentant plus vivement alors les sentimens de la sincère amitié qu'il avoit vouée au Connétable, il se hasarda de répondre qu'il savoit ce qu'il devoit à son Roi, mais qu'il savoit aussi ce qu'il devoit à son ami; que celui-ci étant un bon sujet qui avoit toujours bien servi l'Etat, jamais il ne l'abandonneroit. Le Roi fut piqué d'une réponse aussi ferme, & menaça l'Amiral de lui faire son procès.

« Vous le pouvez, Sire, reprit sur » le champ celui-ci; je ne demande » là-dessus ni délai ni grace; ma con- » duite a toujours été telle, que je » ne crains ni pour ma vie ni pour » mon honneur ». Le Roi, plus piqué encore de cette nouvelle réponse, fit arrêter *Chabot*, qu'on conduisit au Château de Melun, & chargea ensuite le Chancelier *Poyet* de chercher des Commissaires dans différens Parlemens pour instruire son procès.

Poyet ne servit que trop bien la co-

lère de son Maître : il trouva facilement des Juges ; mais le difficile étoit de trouver des crimes à l'infortuné *Chabot*. A force cependant de donner des interprétations forcées à quelques-unes de ses actions, on parvint, non à prouver, mais à faire croire qu'il étoit coupable, & il fut condamné à mort. Le Chancelier, s'applaudissant de ce chef-d'œuvre d'iniquité, revint de Melun avec la procédure & l'arrêt de condamnation, qu'il présenta à *François I*. C'étoit un mouvement de colère qui avoit engagé ce Prince à abandonner *Chabot* à la fureur des ennemis qu'on lui avoit suscités ; mais il étoit trop équitable pour consommer une injustice. Il fut donc indigné à la vue de cette infame procédure ; &, pour toute réponse, il dit au Chancelier : » Je n'aurois jamais cru qu'il se fût » trouvé dans mon royaume tant de » juges iniques. » Aussi-tôt il fit reve-

nir l'Amiral, auquel il rendit ses bonnes graces.

Le Chevalier *Jars* fut encore plus maltraité par rapport à son attachement sincère pour le Garde des Sceaux M. *de Châteauneuf*. On poussa la cruauté plus loin à son égard. La circonstance étoit différente : on vouloit l'intimider au point de lui faire trahir les intérêts de son ami; mais ce brave homme, incapable de cette bassesse, porta la magnanimité jusqu'au point de préférer la mort à une trahison.

En 1633 M. *de Chateauneuf* fut arrêté & conduit au Château d'Angoulême, où le Cardinal *de Richelieu* vouloit qu'on lui fît son procès. Ses amis & ses créatures furent compris dans sa disgrace & mis à la Bastille. On espéroit, par cette sévérité, en engager plusieurs à déposer contre le Ministre. Le Chevalier *Jars* lui étoit fort attaché, & par inclination & par recon-

noissance; c'étoit son ami & son confident; c'étoit aussi celui sur les dépositions duquel on comptoit davantage, parce qu'il étoit sans fortune, & son protecteur hors d'état de lui être utile.

Se fondant beaucoup sur ces considérations, le Cardinal *de Richelieu* tâcha de le séduire par les promesses les plus flatteuses, qui n'opérèrent rien sur son esprit. Il changea de batterie; il voulut l'intimider par les menaces les plus sévères. Elles furent également inutiles. Rien ne put déterminer le Chevalier *Jars* à trahir son bienfaiteur, & il n'ouvrit la bouche que pour faire l'éloge de son zèle & de sa fidélité.

Richelieu, qui n'étoit point accoutumé à éprouver tant de résistance, ni à se désister de ses projets, força les Juges à abuser de leur ministère: il les obligea de prononcer un arrêt de mort contre le Chevalier *Jars*, en les assurant que son dessein n'étoit que de l'intimider, & que sa grace arrive-

roit avant l'exécution. Ils se prêtèrent à cette infame manoeuvre ; mais le Cardinal avoit mal calculé jusqu'où peuvent aller les forces de la vertu. Le Chevalier entendit prononcer son arrêt sans marquer la moindre foiblesse, & on le vit aller à la mort avec un courage peu ordinaire.

A ce moment terrible qui fait frémir la nature, il parut tranquille. Rassuré par le témoignage de sa conscience, qui ne lui faisoit aucun reproche, il se faisoit gloire de mourir victime de son attachement pour son ami & de sa reconnoissance pour son bienfaiteur. Il étoit monté sur l'échafaud. Le fatal bandeau lui couvroit les yeux, & déjà le sabre de l'exécuteur étoit levé, lorsqu'une voix se fit entendre dans l'assemblée, & annonça la grace que le Cardinal avoit promise.

Le sabre tombe sans frapper, le bandeau est enlevé, la victime est dé-

liée, & on la fait descendre de dessus le théâtre élevé au despotisme du Cardinal. Alors l'un des Juges, l'un des indignes Ministres de la Justice qu'il venoit d'outrager, vint encore lui faire un nouvel outrage, en vantant au Chevalier la clémence du Roi, la modération de *Richelieu*, & l'exhortant à révéler les mauvais desseins de M. *de Chateauneuf*.

« Ne vous flattez pas, répondit le » Chevalier, de tirer aucun avantage » de la terreur que peut m'avoir cau» sée la vue de la mort. M. *de Chateau-* » *neuf* est un fort honnête homme, » qui a toujours bien servi & son Roi » & l'Etat; & quand je saurois quelque » chose à son désavantage, rien ne » sera jamais capable de me faire dé» couvrir les secrets que mes amis » m'auront confiés ».

Tant de vertu ne fut récompensée que par un long séjour à la Bastille, où la patience du Chevalier parvint

à laſſer & rebuter la rage de ſes ennemis.

Moins maltraité que le Chevalier *Jars*, *Péliſſon* fut auſſi enveloppé dans la diſgrace du Surintendant *Fouquet*, & par un tour d'adreſſe il parvint à le ſauver. Il joua le rôle d'un infâme délateur. Rien ne coûte à l'amitié; le blâme, le mépris, rien ne l'effraye; elle brave hardiment l'opinion des autres, tant qu'elle peut conſerver le témoignage de ſa propre eſtime; & ce fut ce témoignage qui ſoutint *Peliſſon* dans la circonſtance critique que je vais rapporter.

A la tête des finances, déjà épuiſées par des guerres civiles & étrangères, & par la cupidité du Cardinal *Mazarin*, le Surintendant *Fouquet*, au lieu de recourir à l'économie pour réparer le mauvais état des affaires, ſe montra magnifique & prodigue. Uſant des fonds de l'Etat auſſi librement que des ſiens propres, il dépenſa près de trente-ſix millions

d'aujourd'hui à la construction de sa maison de Vaux. Connu pour être aussi ambitieux que dissipateur, ses ennemis l'accusèrent d'avoir des vues sur le Duché de Bretagne & sur les îles adjacentes : ils l'accusèrent encore d'avoir fait plusieurs tentatives pour enlever à *Louis XIV* le cœur de Madame *de la Valière*. C'en étoit sans doute plus qu'il n'en falloit pour le perdre dans l'esprit du Roi. Il fut donc arrêté, & sur le champ abandonné de tous ceux qui lui faisoient le plus assidument la cour dans le temps de sa gloire & de sa splendeur. Rien de surprenant en cet abandon; c'est la conduite ordinaire des amis du jour : mais les voir à la tête de ses accusateurs, c'est le comble de la perfidie.

Cependant, parmi le petit nombre de ceux qui lui demeurèrent attachés; le célèbre *Pelisson*, son ancien Secrétaire & son intime ami, fut enveloppé dans sa disgrace, & arrêté quelque

temps après lui. Cette malheureuse catastrophe n'empêcha point *Pelisson* de travailler à la défense de son ami ; & de la prison où il étoit détenu, on vit sortir nombre de mémoires, de factums, de requêtes en faveur de l'infortuné Surintendant. Tous ces ouvrages réunis formèrent quinze volumes; admirable fécondité d'une plume conduite des mains de l'amitié; & chacun de ces ouvrages fut regardé comme un chef-d'œuvre d'éloquence. Malgré une si belle défense, le procès de *Fouquet* continuoit à s'instruire, & il étoit à craindre que quelques aveux indiscrets ne consommassent sa perte. C'étoit même la seule crainte qui tourmentoit *Pelisson*, & ce fut ce qui le détermina à changer de rôle, à abandonner celui de défenseur, & à prendre celui d'accusateur. En se chargeant d'un ministère aussi révoltant pour son cœur, son dessein étoit de faire connoître à l'infortuné Surintendant qu'il

avoit eu l'adresse de brûler tous les papiers qui auroient pu dépofer contre lui.

Voilà donc le plus zélé défenseur de *Fouquet* qui se met au nombre de ses accusateurs, & demande à lui être confronté. On amène le coupable en sa présence. Quelle est sa surprise & sa douleur, lorsqu'il voit au nombre de ses ennemis, l'ami sur lequel il comptoit davantage ! Le désespoir se peint sur son visage, & transporté d'indignation, il demande, avec fierté, au perfide qu'il croit voir, où sont les preuves des accusations qu'il peut former contre lui.

Tranquille, & sans s'émouvoir, *Pelisson* le regarde, & lui dit : « Les preuves ! vous savez bien qu'il n'y en a » aucune ; les papiers qui les conte» noient ont été brûlés ». Ces mots sont un éclair qui porte une vive lumière au fond de l'ame du Surinten-

dant, & dans son cœur le repentir d'avoir soupçonné *Pelisson* d'une bassesse dont il devoit le connoître incapable. On les ramène l'un & l'autre dans leur prison; on resserre davantage *Pelisson*, auquel on interdit la liberté d'écrire, & on continue d'instruire le procès du Surintendant.

Se sacrifier pour un ami malheureux, s'efforcer, à ses risques & périls, de le soustraire à la juste punition de ses fautes, c'est l'héroïsme de l'amitié, qui ne voit dans un ami coupable que l'homme qu'elle affectionne, se flatte qu'il n'est point aussi fautif qu'on le prétend, & ne manque jamais d'excuse pour pallier ses fautes; mais cette amitié si facile à se tromper dans ses jugemens, ne l'est point également lorsqu'on veut la séduire & l'engager à partager un crime, à s'associer à celui qui l'a médité, & qui cherche un complice pour le commettre plus fa-

cilement. Nous en avons un exemple admirable dans la conduite du Maréchal *de Fabert.*

M. *de Cinq-Marc*, ennemi du Cardinal *de Richelieu*, vouloit engager M. *de Fabert* à entrer dans le complot qu'il avoit formé de perdre ce Ministre, qu'il lui peignit sous les traits les plus noirs. « J'ai pour maxime, » lui répondit le Maréchal, d'entrer » dans les intérêts de mes amis, & » jamais dans leurs passions. Quiconque » que me méprise assez pour exiger » de moi ce que je crois contraire à » mon honneur & à mon devoir, me » dispense, par cette insulte, des égards » & de la considération que je lui » dois. » Cette maxime, qu'on ne peut trop bien méditer, est au dessus de tout éloge.

A ce moment terrible où l'homme disparoît pour toujours de dessus le théâtre du monde, tous les liens qui l'attachoient à la société sont rompus;

fortune, grandeurs, emplois, crédit, puiſſance, tout s'éclipſe avec lui : c'eſt à qui profitera de ſes dépouilles, & bientôt ceux qui s'en feront emparés, & ceux même auxquels il les aura léguées, conſerveront à peine le ſouvenir, les uns, de leur prédéceſſeur, les autres, de leur bienfaiteur. Les ombres d'un éternel oubli envelopperont ſa mémoire ; il ſera comme s'il n'avoit jamais été. Il n'en ſera cependant pas de même de ſes véritables amis ; les ſentimens de la ſincère amitié qu'ils lui ont vouée, demeureront profondément gravés dans leur cœur, lui ſurvivront, & répareront l'injure que les autres font à ſa mémoire. Toujours la véritable amitié pourſuit ſon objet au delà du tombeau, & ſe fait gloire de lui faire encore de nouveaux ſacrifices. Quelques Philoſophes païens en étoient bien perſuadés ; jugeons-en par le fait que voici.

Eudamidas touchoit à ſa dernière

heure, & laissoit après lui sa mère & sa fille, exposées à la plus affreuse indigence. Tout affligeante qu'elle étoit, cette idée ne troubla cependant point les derniers momens de sa vie, parce qu'il jugea du cœur d'*Arethus* & de *Charixene*, ses deux fidèles amis, par le sien propre. D'après ce sentiment qui les honoroit tous trois également, il se décida à faire, & il fit le testament suivant : « Je lègue à *Arethus* le » soin de nourrir ma mère & de l'en» tretenir dans sa vieillesse; à *Charixène*, » celui de nourrir ma fille & de lui » donner la plus grosse dot qu'il pourra; » & au cas que l'un des deux vienne à » mourir, je substitue l'autre à sa pla» ce ». Ce testament fait, *Eudamidas* demeura tranquille, & rendit paisiblement l'esprit.

Après sa mort, les deux amis que son cœur avoit choisis se montrèrent dignes de sa confiance. *Charixène* maria la fille d'*Eudamidas* le même jour que

la sienne, & leur donna à chacune la même portion de son bien. *Le Poussin* a fait revivre cette sublime action dans un magnifique tableau; elle étoit bien digne du pinceau de ce grand homme.

En voici une plus moderne qui ne mérite pas moins notre admiration, & qui prouve également que la mort, qui détruit tout, ne peut briser les liens d'une sincère amitié.

Un Magistrat perdit un ami qui laissa beaucoup de dettes, & des enfans en bas âge. Aussi-tôt ce brave homme met bas son équipage, retranche son train, & va se confiner dans un des fauxbourgs de Paris, d'où il venoit tous les matins, à pied, pour se rendre au Palais. Personne ne se doutant du motif d'une conduite aussi étrange, les uns l'accusent d'avarice, d'autres le taxent de dissipations malhonnêtes, & le voilà en butte à tous les traits de la calomnie. Il n'ignore point les bruits qui courent sur son compte; il

les méprise, & observe pendant deux ans le même train de vie.

Au bout de ce temps il reparoît dans le monde, & remonte sa maison. Il avoit épargné vingt mille francs : il en employa une partie à payer les dettes de son ami ; le reste, il le plaça au profit de ses enfans, & entendit les plaintes qu'on faisoit depuis deux ans contre lui, se changer en éloges qui ne tarissoient point sur son compte. Heureux ceux qui éprouvent un pareil changement dans l'opinion publique!

L'amitié, ainsi que les vertus dont nous avons parlé précédemment, sont autant de ressorts que la nature fait jouer pour le bonheur du genre humain. Il en est de même de toutes les vertus, parmi lesquelles je distingue la suivante, comme la plus féconde dans ses effets, en ce qu'elle est moins bornée dans son objet. Je veux parler de la probité, qui fera la matière du chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

De la Probité.

LA *probité*, dit *Platon*, ce Philosophe si révéré dans l'antiquité païenne, & dont on admire encore aujourd'hui la sagesse, *la probité consiste dans un attachement sincère à toutes les vertus civiles.* Tous les Philosophes, après lui, tiennent le même langage, & on ne peut qu'applaudir à la justesse de cette idée. Mais si je leur demande quel sera le motif qui pourra faire naître en nous un pareil attachement, & sera assez fort, assez puissant pour nous déterminer à y conformer nos actions, presque tous me répondront : La raison, la gloire, ou l'intérêt. Or c'est ici que la Philosophie s'égare ; c'est ici qu'elle ne connoît pas, ou qu'elle

connoît mal les facultés du cœur humain ; c'est ici qu'elle ne calcule pas, ou qu'elle calcule mal les obstacles qui naissent des passions dont il est agité & qui le détournent du bien qu'il voudroit faire ; obstacles insurmontables à tout ce que la nature peut lui fournir de force pour les surmonter. Non, jamais la raison, la gloire, & l'intérêt, fussent-ils réunis, ne feront des digues assez puissantes pour arrêter le torrent des passions ; & quiconque connoît l'empire qu'elles exercent malheureusement sur le cœur de l'homme, conviendra qu'il n'appartient qu'à la Religion de leur opposer un frein capable de les dompter.

Sans elle, la probité n'est qu'un vain nom ; c'est un masque perfide, sous lequel le méchant dérobe aux yeux du public les traits de sa malignité. Point de religion, point de véritable probité.

Sans elle, dit un savant Philosophe

chrétien, la probité est tout à fait étrangère à l'homme; sa probité n'est qu'une probité foible & fragile, une probité extérieure & apparente. Quelque sagesse, ajoute-t-il, quelque équité, quelque désintéressement qu'il fasse paroître dans sa conduite, elle ne sera jamais que l'ébauche, l'imitation imparfaite de celle de l'honnête homme.

Qu'est-ce en effet, & je le demande hardiment après lui, qu'est-ce qui compose l'homme véritablement honnête? C'est, sans contredit, une conviction forte & intime de ce qu'il doit à ses semblables, & un attachement invariable à leur accorder ce qu'il leur doit, ou, pour le dire en deux mots, une probité d'esprit & de raison. Or, & je ne crains point de le soutenir, ces deux caractères d'une vraie probité ne se trouvent réunis que dans la probité commandée par la religion & soutenue de ses secours; & pourquoi? parce qu'il n'appartient qu'à la religion de

de donner à l'esprit une probité appuyée sur des principes solides & légitimes ; parce qu'il n'appartient qu'à la religion d'introduire dans le cœur une probité soutenue par des motifs & des attraits puissans & efficaces ; d'où je conclus qu'il n'appartient qu'à la religion de former l'honnête homme d'esprit & de raison, l'honnête homme de cœur & de sentiment, le seul véritable honnête homme.

Que de preuves se réuniroient ici, si on osoit me contester cette assertion ! Mais pour trancher court à toute difficulté, je fais une nouvelle question, & je demande ce que deviendroit la probité du philosophe qui n'auroit que les principes de sa philosophie pour se conduire, & que sa propre conscience pour juge de ses actions ? Que feroit-il dans ces circonstances délicates où ses intérêts particuliers se trouveroient en concurrence avec ceux de la société ? Qui l'empê-

cheroit de ſuivre les penchans déréglés de ſon cœur? Que riſqueroit-il à commettre une injuſtice qui lui ſeroit utile, s'il étoit bien perſuadé que qui que ce ſoit ne pourroit en avoir connoiſſance?

Que feroit-il, & je le demande à lui-même, quelque inſtruit qu'il puiſſe être de ſes devoirs, que feroit-il, s'il ne lui en coûtoit qu'un peu de mauvaiſe foi, parée des couleurs de la vérité, pour abuſer de la ſimplicité de l'innocence? s'il ne lui falloit que la plus légère médiſance pour perdre un rival dangereux, ou écarter un concurrent redoutable? ſi, avec un peu de complaiſance & quelques aſſiduités, il pouvoit s'aſſurer une protection injuſte, un appui illégitime? ſi, à l'aide d'une ſubtilité qu'on ne pourroit jamais découvrir, il lui étoit poſſible de s'approprier un bien qu'il convoiteroit ardemment? Qu'il ſoit de bonne foi, & qu'il me diſe ce qu'il feroit dans

ces circonſtances & en quantité d'autres non moins délicates, que je paſſe ſous ſilence, pour abréger.

Sa philoſophie, & je n'en doute pas un moment, ne lui laiſſeroit point ignorer ſes devoirs; mais s'il penſe malheureuſement comme penſent les prétendus philoſophes de nos jours, ces ſages du ſiècle, qui comptent l'avenir pour rien, & dont toutes les eſpérances & les craintes ſe bornent à la vie préſente, je le dirai hardiment, il ſuccombera à la tentation, & il oubliera ſon devoir, pour ne s'occuper qu'à ſatisfaire ſa cupidité.

Il faut cependant en convenir, à la gloire de l'humanité, on a vu des ames bien nées, qui, ſans autres ſecours que ceux d'une ſage philoſophie, ſurent impoſer ſilence à la voix impérieuſe de leurs paſſions, ne s'écartèrent jamais des préceptes de la probité la plus rigide, & ſe tinrent toujours en garde contre les attraits de la cu-

pidité; mais ces hommes furent des phénomènes extraordinaires que la nature se plut à offrir de loin en loin à notre admiration, & leur philosophie étoit bien différente de la philosophie du siècle, de cette philosophie perverse qui sape les fondemens de toute vertu. Considérant donc les choses dans l'état de dépravation où elles se trouvent aujourd'hui, je demanderai quel homme, s'il n'eût été bien pénétré des sentimens d'une religion qui ne pardonne point le tort le plus léger fait au prochain, se fût comporté comme se comporta M. *Gayot de la Réjusse?*

Contre sa coutume, & pour la première fois de sa vie, à la suite d'un travail forcé, d'une veille trop long-temps prolongée, & succombant sous le poids d'une fatigue accablante, il eut le malheur de se livrer au sommeil pendant la durée d'une longue audience. Cependant l'affaire se plaide

& M. *Gayot* ne se réveille qu'au moment où l'on en vient aux opinions. La décision du procès est incertaine, les sentimens sont partagés, & la partie gagnante ne doit cet avantage qu'à la pluralité d'une seule voix.

Cet incident est un trait de lumière qui frappe M. *Gayot*, & porte dans son ame la plus vive inquiétude. Il craint que l'affaire n'ait été mal jugée, & sa conscience lui reproche d'avoir eu part à ce jugement. Pour appaiser les remords qui le dévorent, il fait apporter chez lui les sacs des parties, & il les examine avec la plus sérieuse attention. Cet examen lui prouve que sa crainte étoit fondée; & sur le champ il prend son parti. Il fait appeler la partie mal traitée, & de ses propres deniers il lui rembourse le capital & les dépens auxquels elle avoit été condamnée.

M. *de la Falvère*, Conseiller au Parlement de Bretagne, ne se comporta

pas moins religieusement dans une affaire dont il avoit été nommé rapporteur. Il en avoit confié le soin à des personnes qu'il croyoit assez instruites & aussi intègres que lui. Il ne fit donc aucune difficulté de conformer son rapport à l'extrait qu'elles lui en avoient fourni, & ses conclusions furent admises.

Quelques mois après le jugement, M. *de la Falvère* reconnut que sa trop grande confiance en des gens qui ne la méritoient point, avoit dépouillé une famille honnête, & pauvre des seuls biens qui lui restoient, & qui lui appartenoient légitimement. Pénétré de sa faute, tout involontaire qu'elle étoit, & ne pouvant faire casser l'arrêt, déjà signifié & exécuté, il se donna les plus grands mouvemens pour retrouver les malheureuses victimes de cet inique jugement. Il parvint à les découvrir, & ne craignant point de leur faire l'aveu humiliant de sa faute, il les força

d'accepter, de ses propres deniers, le bien qu'il leur avoit fait perdre involontairement.

Je demanderai encore à nos sublimes Philosophes, si l'action suivante peut être rapportée à un motif purement humain, & tout à fait étranger à la religion?

Les affaires du Poëte *Scarron* se trouvoient dérangées au point qu'il fut obligé de se défaire de son patrimoine pour satisfaire ses créanciers. Il le mit donc en vente. Parmi ceux qui se présentèrent pour l'acquérir, il traita avec M. *Nublé*, auquel il le vendit dix-huit mille livres. Dans ce marché, l'acquéreur, qui ne connoissoit point le bien qu'il achetoit, s'en rapporta à la bonne foi du vendeur, & lui compta la somme qu'il demandoit.

La vente consommée à la satisfaction des deux parties, il étoit bien naturel que M. *Nublé* prît des renseignemens sur l'acquisition qu'il avoit faite.

Il les prit, & il découvrit que le marché étoit trop à son avantage. En conséquence, il vint trouver M. *Scarron*, & lui dit : « Votre bien, Mon-
» sieur, d'après l'estimation que j'en
» ai fait faire, vaut deux mille écus en
» sus de ce que je vous l'ai payé ;
» ayez donc pour agréable que je vous
» remette cette somme, que je vous
» apporte ».

Voici un autre fait du même genre, & qui part encore du même principe, d'une probité religieuse, la seule capable d'inspirer & de faire exécuter de pareilles actions.

M. *Brulant*, Conseiller de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, & M. *Ramblois*, ci-devant Secretaire-Greffier à la même juridiction, avoient vendu leurs offices, & cette vente étoit consommée depuis un an, à la satisfaction mutuelle des vendeurs & des acquéreurs, lorsqu'au mois d'octobre 1771, il survint un Edit du Conseil d'Etat du

Roi, portant suppression des Officiers Municipaux, édit qui enlevoit aux deux acquéreurs les fruits des charges qu'ils avoient achetées. Ils n'avoient aucun recours contre les vendeurs; mais ceux-ci, touchés de leur infortune, s'empressèrent de les dédommager. M. *Brulant*, quoique chargé d'une nombreuse famille, remit trois mille livres à M. *Varinot*, son successeur, & M. *Rambois*, deux mille livres au sien, M. *Michel*.

Je ne me lasserai point de répéter la même question, & je demanderai encore quel homme, s'il n'eût été pénétré des sentimens d'une religion qui proscrit toute espèce de fraude, se fût comporté comme le fit M. le Vicomte *de Turenne* dans une occasion aussi délicate que celle dont je vais parler?

Des Députés d'une ville d'Allemagne vinrent le trouver, & lui offrirent cent mille écus, en le priant seulement de ne pas faire passer son armée sur

leurs terres. Tout autre, moins religieux que lui, eût cru sans doute les obliger beaucoup en acceptant leur offre, & leur promettant de se conformer à leur intention; mais le vertueux *Turenne* n'étoit point homme à profiter de la terreur qu'il leur avoit inspirée. «Si les intérêts de mon Prince, » leur dit il, m'obligeoient à prendre » ce chemin, je ne me laisserois pas » corrompre par la somme que vous » m'offrez; mais je la refuse en ce mo» ment, parce que je ne puis égale» ment l'accepter, n'ayant point des» sein de prendre cette route». Voilà la noble franchise de la véritable probité, de la probité religieuse.

O vous qui ne voulez allumer le flambeau de l'hyménée que sur l'autel de la fortune, & ne confiez qu'aux mains de cette aveugle déesse le soin de former les nœuds qui doivent vous unir à la compagne que vous recherchez; vous qui, peu inquiets de son

caractère & de ses vertus, ne vous informez que du bien qu'elle peut vous apporter; vous qui, plus souvent encore, ne cherchez dans cet engagement sacré, qu'à réparer les malheurs de votre inconduite passée, & ne craignez point, lorsqu'il s'agit de parvenir à ce but, d'abuser de la confiance de l'innocente victime de votre cupidité, en étalant à ses yeux des richesses simulées, & lui promettant des avantages qu'il vous est impossible de réaliser : lisez & admirez la noble franchise, la probité intègre d'un jeune homme qui méprise une fortune qu'il ne pourroit acquérir qu'aux dépens de cette vertu, & profitez de la leçon qu'il vous donne.

Un seigneur des plus qualifiés, ayant fait beaucoup de dépenses dans le monde, & ne pouvant plus soutenir le train de sa maison, fut contraint de le baisser, & de se retirer dans l'une de ses terres. Dans son voisinage vi-

voit, avec sa fille un riche Magistrat d'une petite ville, généralement estimé de toute la Province pour ses talens, sa probité, & ses vertus.

A titre de voisinage, le Seigneur & le Magistrat se voyoient familièrerement & fréquemment. Le premier, réfléchissant sur le mauvais état de ses affaires, & sur l'impossibilité de laisser à son fils, jeune homme fort aimable, & qu'il aimoit tendrement, une fortune capable de soutenir honorablement son nom, imagina que celle du Magistrat pourroit réparer les malheurs de la sienne; & d'après ce calcul, il se décida à lui demander sa fille en mariage pour son fils.

Flatté d'un honneur auquel il ne prétendoit point, ce digne Magistrat crut, avant de répondre à cette proposition, devoir représenter à l'homme de qualité la disproportion de cette alliance du côté de la naissance. Les qualités personnelles de la demoiselle,

la belle éducation qu'elle avoit reçue, servirent de prétexte, & levèrent toute difficulté.

De retour chez lui, le Seigneur communiqua à son fils les engagemens qu'il venoit de prendre pour lui. Celui-ci lui en témoigna sa surprise. « Mon » fils, lui dit le père, il vous paroît » que j'ai beaucoup de bien; je crois » devoir vous désabuser. Voici, dans » un papier qu'il lui présenta, l'état » de ma fortune & de mes dettes. Li» sez-le, réfléchissez-y, & jugez en» suite si la proposition que je vous » fais est raisonnable. Je vous allie à » une famille honnête & vertueuse; » vous y trouverez du bien, qui vous » soutiendra dans le monde. J'attends » demain votre réponse ».

Le fils se retira dans son appartement, &, ayant pris connoissance des affaires de son père, vit que, loin d'espérer quelque chose de sa succession, elle seroit entierement absorbée

par les dettes. Le lendemain, dès le matin, il monte à cheval, & se rend chez le Magistrat. « Monsieur, lui dit » le jeune homme en l'abordant, mon » père a eu la bonté de me faire part » hier soir de la demande qu'il vous » a faite en ma faveur; mais je suis » trop galant homme pour vouloir » vous tromper, ainsi que Mlle. votre » fille. Je vous apporte donc l'état que » mon père m'a remis; vous y verrez » le détail affligeant de son infortune. » Jugez, Monsieur, si mes prétentions » peuvent être fondées. — Ah! Monsieur, repartit le Magistrat, je vous » regardois déjà comme un très-grand » seigneur, mais j'admire encore plus » votre vertu & votre probité; elles » mettent le comble à votre mérite. » ma fortune peut vous dédommager » de celle qui vous manque, si vous » daignez accorder à ma fille l'honneur de votre alliance ». Le mariage fut conclu, & comme la vertu y avoit

préſidé, le bonheur en fut la récompenſe.

On voit ici un Magiſtrat qui connoît le prix de la vertu, & fait hommage de ſa fortune à la probité d'un excellent homme. Voici maintenant un brave militaire qui facrifie à la religion les ſentimens de ſon cœur, & le bonheur qu'il eſpéroit trouver dans la ſociété d'une aimable compagne.

Une famille de condition, reſpectable par ſes mœurs, mais peu accommodée des biens de la fortune, vivoit paiſiblement dans une ville de province. Cette famille n'étoit compoſée que du père, de la mère, & d'une jeune demoiſelle qui joignoit aux graces dont la nature l'avoit ornée, toutes les qualités du cœur & de l'éſprit, & avec cela une piété ſolide fort au deſſus de ſon âge. C'étoit le fruit de la belle éducation qu'elle avoit reçue de ſes parens, & la principale partie

de la fortune qu'elle pouvoit en attendre.

Un régiment vint prendre son quartier d'hiver en cette ville. Dans ce régiment se trouvoit un Officier d'un âge mûr, plein de probité & de bon sens, qui logea dans cette famille. Frappé des excellentes qualités de la jeune demoiselle, il se prit pour elle d'une forte passion, & peu de temps après il la demanda en mariage. Ses parens regardèrent cette demande comme une bonne fortune, & pour leur fille & pour eux-mêmes. Ils témoignèrent à l'Officier combien ils étoient sensibles à l'honneur de son choix; mais ils ne lui cachèrent point qu'ils étoient hors d'état de doter leur enfant. « Je ne de» mande que Mlle. votre fille, leur » répondit l'Officier; j'ai suffisamment » de bien pour elle & pour moi ». Cette réponse les met au comble de leurs voeux. Il ne s'agissoit plus que de dis-

poser la demoiselle à accepter la main de ce brave homme, en lui faisant considérer que c'étoit une faveur que le ciel lui avoit ménagée pour son bonheur & pour celui de sa famille. La jeune personne ne répondit rien, & ne parut consentir à la proposition qui lui fut faite, que par un silence respectueux. Elle comprenoit très-bien que la situation de ses parens ne lui permettoit pas de refuser ouvertement un parti tel que celui-là, & c'en fut assez; le mariage fut conclu.

Arrive enfin le jour de la célébration. La jeune demoiselle paroît triste & affligée. Le futur, consterné, cherche à en découvrir la cause; il lui fait plusieurs questions, auxquelles elle ne répond que par des soupirs & des larmes. Son inquiétude augmente; il insiste, & la force de s'expliquer. « Eh » bien, Monsieur, lui dit-elle en soupirant, puisque vous me le permettez, je vous dirai que, si je vous épouse,

» ce n'eſt que malgré moi; mon déſir
» & ma volonté ont toujours été de
» me conſacrer à Dieu & de me faire
» Religieuſe. — Pourquoi donc, Ma-
» demoiſelle, ne me l'avez-vous pas
» dit d'abord? — C'eſt, Monſieur,
» parce que mes parens ne ſont point
» en état de payer ma dot ».

Plus ſurpris qu'il ne l'avoit encore été, l'Officier admira la vertu & le noble dévouement de cette jeune perſonne; puis, prenant généreuſement ſon parti, il lui répondit : « Je ne ſuis
» pas fait, Mademoiſelle, pour être
» le rival de Dieu. Livrez-vous aux
» ſentimens qu'il vous inſpire; je me
» charge de votre dot ». Sa propoſition fut acceptée; la demoiſelle ſe fit Religieuſe dans un couvent où régnoit la plus grande régularité, & pendant quatre ans qu'elle vécut, elle fut l'exemple de toute la communauté.

Le Chevalier *Bayard* fit une action plus héroïque encore, en impoſant

silence à la passion qui le tourmentoit, & en donnant à la vertu la récompense qu'il avoit honteusement destinée pour le vice.

Il étoit à Grenoble; il y vit une jeune fille d'une grande beauté. Son premier soin fut de s'instruire de son nom, de son état, des facultés de ses parens. Avec quel plaisir il apprit qu'elle appartenoit à une famille obscure, & que sa pauvreté lui donneroit plus de facilité à satisfaire ses mauvais désirs! Il fait part de son projet à son valet de chambre, & le charge de ne rien épargner pour le faire réussir. Cette ame vile, qui ne connoissoit d'autre devoir que celui d'obéir à son maître, d'autre honneur que ses bonnes graces, se mit à la suite de cette affaire. Il s'introduisit dans la maison de la jeune fille, & fit briller aux yeux de sa mère l'appât du gain, qui la séduisit. C'étoit déjà beaucoup,

mais il lui falloit encore le consentement de la fille. Celle-ci, retenue, & par des principes d'honnêteté qu'elle avoit reçus de quelques personnes respectables chez lesquelles elle avoit entrée, & par une passion très-légitime dont elle étoit prévenue pour un jeune homme en condition, demeure inébranlable.

L'infame séducteur ne se décourage point pour cela ; il continue ses instances auprès de la mère ; & cette femme, indigne de ce nom vénérable & sacré, se charge de disposer sa fille, & de la faire consentir à son déshonneur. Voilà donc celle qui doit veiller à sa vertu, la défendre des attaques auxquelles elle peut être exposée, qui devient elle-même son ennemi le plus dangereux. Elle la sollicite à se prêter à ses desseins criminels ; & la pauvre malheureuse, trop foible pour résister en face aux sollicitations d'une mère

qu'elle respecte malgré ses vices, ne se défend que foiblement, & finit par se rendre.

Le ciel ne viendra-t-il point au secours de la vertu? laissera-t-il le vice triompher d'une infortunée qui ne cesse d'être vertueuse que par foiblesse? Non, certes, il ne le permettra pas, & déjà un rayon d'espérance luit au fond de son cœur. Elle met toute sa confiance dans la bonté de sa cause & dans la générosité de celui même qui se propose de la déshonorer. Elle vient trouver le Chevalier *Bayard*, & se jetant à ses genoux, le visage inondé de ses larmes, elle lui dit : « Monseigneur, vous qui avez sauvé tant de villes & conservé l'honneur à tant de familles, voudriez-vous ravir celui d'une infortunée qu'on vous livre malgré elle, & dont votre vertu devroit être le premier défenseur »?

Ces mots, prononcés avec une noble assurance, touchent le Chevalier,

& il ne voit plus dans sa passion, que le crime qu'il vouloit commettre. « Levez-vous, ma fille, lui dit-il, vous » sortirez de chez le chevalier *Bayard* » aussi sage & plus heureuse que vous » n'y êtes entrée ». Aussi-tôt il la conduit chez une dame de ses parentes, la prie de la recevoir & de lui garder le secret. Le lendemain, & de grand matin, il envoie chercher la mère de la jeune fille, & lui fait les reproches les plus sanglans, Cette femme les avoit bien mérités, & elle ne s'excuse d'une conduite aussi infame que la sienne, qu'en exposant aux yeux du Chevalier le tableau de sa misère, & lui protestant qu'elle étoit hors d'état de marier sa fille. « Que faudroit-il pour » cela? lui demande le généreux *Bayard*. » — Six cents livres. — Je les donne » volontiers ». Et sur le champ il compte la somme, à laquelle il ajoute deux cents livres pour les habits de la future. Ce fut ainsi que son admirable

probité lui épargna un crime qu'il alloit commettre, s'il n'eût écouté que le sentiment de sa passion.

Nous lisons dans les Vies des Hommes illustres, un fait d'un autre genre, mais qui n'honore pas moins son auteur le Cardinal *d'Amboise*, & qui prouve également que la probité, dirigée par la religion, est capable des plus belles actions. Un Gentilhomme de Normandie avoit besoin d'argent pour marier sa fille. Ce Gentilhomme possédoit une terre dans le voisinage du château de Gaillon, appartenant alors au Cardinal, en qualité d'Archevêque de Rouen. Cette terre lui convenoit beaucoup, & le Gentilhomme la lui fit offrir, & à un prix très-modique. Avant de se décider, le Prélat voulut savoir les raisons qui obligeoient le possesseur à s'en défaire, & il en fut instruit. Loin de profiter d'une occasion aussi favorable, le Cardinal ne voulut plus entendre parler

de cette acquisition, & fit présent au Gentilhomme de la somme qu'il demandoit. Celui-ci paya la dot de sa fille, & garda sa terre.

Je plains bien sincèrement ceux que les préjugés de l'éducation retiennent dans une erreur qui les séduit; mais si cette erreur ne tombe point sur les principes moraux, elle ne nuit point à la probité. Elle peut être intègre jusques dans le sein d'une religion que l'Etre suprême réprouve; & cette religion elle-même en fait souvent un de ses préceptes fondamentaux. Je ne voudrois, pour le prouver, que le fait que je vais rapporter.

Dans la dernière guerre d'Allemagne, un Capitaine de cavalerie est commandé pour aller au fourrage. Il part à la tête de sa compagnie, & se rend dans le quartier qu'on lui avoit assigné. Il aperçoit une pauvre cabane, & dirige ses pas de ce côté. Arrivé, il frappe à la porte. Un vieux *Her-*

noutan

noutan à barbe grise se présente : « Mon » père, lui dit l'Officier, montrez-moi » un champ où je puisse faire fourrager » mes cavaliers ». — Très-volontiers, lui répond l'Hernoutan. Aussi-tôt le bonhomme se met à la tête du détachement, & remonte avec lui le vallon. Après un quart d'heure de marche, se présente un beau champ d'orge : « Voilà ce qu'il nous faut, dit le Ca» pitaine. — Attendez un moment, lui » réplique son conducteur, & vous » serez content. » On continue donc à marcher ; & à un quart de lieue plus loin, on trouve un autre champ d'orge, où l'Hernoutan invite les Cavaliers à descendre. La troupe met pied à terre, fauche le blé, le met en trousse, & remonte à cheval. Cependant l'Officier, mécontent, dit au guide : « Bon père, vous nous avez » fait faire une course bien inutile ; le » premier champ valoit mieux que » celui-ci. — Cela est vrai, reprit le

» vieillard ; mais il n'étoit pas à moi ».
Quelle délicatesse dans la façon de penser de ce *Quaker* ! car les Hernoutans sont des espèces de Quakers répandus dans quelques cantons de l'Allemagne.

Ajoutons à ce fait un autre d'un genre différent, mais qui ne suppose pas moins de grandeur d'ame, ni une probité moins délicate.

Le Gouvernement d'Angleterre avoit promis trente mille livres sterling à quiconque livreroit le Prince *Charles Edouard*, Prétendant au trône de la Grande-Bretagne. Après la bataille de Culloden, en 1745, où ce prince donna tant de preuves de valeur, d'intrépidité, & où il se montra digne d'un meilleur sort, ce malheureux Prince fut obligé de chercher son salut dans sa fuite. Seul & abandonné aux caprices d'une fortune qui lui étoit tout à fait contraire, il se réfugie, & où à chez un homme qui n'est pas de son

parti, & qui a le plus grand intérêt à le découvtir, chez *Alexandre Donald*.

Cependant cet homme, dont la fortune & celle de ſa famille ſe trouvoient aſſurées, en ſe prêtant au voeu du gouvernement, reſpecte les droits de l'hoſpitalité. Il garde chez lui ce Prince infortuné, &, qui plus eſt, il lui fournit les moyens d'éviter les recherches de ſes ennemis, & de paſſer en France.

Voilà, & qui oſeroit en diſconvenir? l'héroïſme de la vertu, la probité la plus intègre. Cet homme généreux, dont la belle action honore l'humanité, mourut en 1772, à Kinſbourg, dans l'iſle de Sky, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il méritoit de vivre plus long-temps encore, & toujours il vivra dans le ſouvenir de ceux qui ſe feront un devoir de rendre hommage à la vertu.

Oui, ſans doute, nous diront certains Philoſophes, de telles actions ſont auſſi ſublimes qu'elles ſont peu ordi-

naires; mais il ne faut, pour les faire, qu'une raison saine & éclairée par les lumières d'une bonne éducation, d'une éducation telle que l'avoient reçue ceux dont on vient de faire mention. Je ne veux répondre à cette futile objection, tant de fois répétée, & toujours solidement réfutée, je ne veux y répondre que par des faits; & ces faits, qui se multiplieroient bien davantage sous ma plume, si on avoit eu soin de recueillir tous ceux qu'on pourroit citer, fermeront la bouche à nos adversaires, en leur montrant que les auteurs de pareilles actions se rencontrent très-fréquemment dans la dernière classe de la société, gens qu'on ne soupçonnera sûrement pas d'avoir eu une éducation bien recherchée. La première qui se présente est très-connue, & ne peut l'être trop. Je ne craindrai donc point de la rapporter ici.

Molière revenoit d'Auteuil avec le fameux musicien *Charpentier*, son ami.

Un pauvre se présente à la portière du Carrosse. *Molière* met la main à la poche, tire une pièce, & la lui donne. Le pauvre la considère, & sur le champ il court après le carrosse ; crie, & ses cris redoublés forcent le Cocher d'arrêter. Il arrive, met le pied sur la botte, & dit à *Molière* : « Monsieur, » vous n'aviez sûrement pas dessein de » me donner une pièce d'or, & je vous » la rapporte. — Où la vertu va-t-elle » se nicher ? s'écrie celui-ci. Tiens, » mon ami, en voici encore une autre ».

Qu'on ne me dise pas qu'un fait de cette espèce est un fait inouï, un fait extraordinaire, dû au hasard, à un heureux concours de circonstances que plusieurs siècles ne rassembleroient point. Ceux que je vais rapporter s'éleveroient en témoignage contre cette injurieuse assertion.

L'Amiral *de Chatillon* entendoit la messe dans l'église des Jacobins, le jour de Saint *Dominique*. Un pauvre

lui *demanda* l'aumône dans un moment où son esprit, entierement occupé du sacrifice, ne lui permit d'autre distraction que celle de fouiller dans sa poche, à dessein de soulager le malheureux qui imploroit sa charité. Il tire plusieurs pièces de sa poche, & les lui donne. Le pauvre se retire, & se voyant possesseur de plusieurs pièces d'or, il comprend parfaitement que l'intention de son bienfaiteur n'étoit point de lui faire une telle aumône. Il l'attend à la porte de l'Eglise.

L'Amiral sort ; le pauvre s'avance & lui dit : « Monseigneur, voici ce » que vous m'avez donné ; vous vous » êtes sans doute trompé ; reprenez, » je vous prie, ce que vous n'aviez » pas dessein de me donner ». L'Amiral, surpris de trouver tant de probité dans un malheureux, le regarde & lui répond : « Il est vrai, mon ami, que » je n'avois pas intention de vous don» ner une pareille somme ; mais puis-

» que vous avez eu la générosité de » me la rendre, j'aurai celle de vous » la laisser ».

Un Grenadier ne se comporta pas moins noblement envers le Prince D...., qui, dans l'admiration où il étoit d'une belle action qu'il venoit de lui voir faire au siége de Philisbourg, en 1734, lui jeta sa bourse, en lui disant qu'il étoit fâché que la somme qu'elle contenoit ne fût pas plus considérable. Le lendemain, le Grenadier vint trouver le Prince, & lui présentant des diamans & quelques autres bijoux, lui dit : « Mon Général, vous m'avez fait » présent de l'or qui étoit dans votre » bourse, & je le garde; mais vous n'a- » vez sûrement pas prétendu me faire » présent de ces diamans, & je vous » les rapporte. — Tu les mérites dou- » blement, répondit le Prince, & par » ta bravoure, & par ta probité; ils » sont à toi ».

Encore un fait du même genre, &

non moins admirable que les précédens. Un nommé *Richard*, dont l'unique talent consistoit à faire des commissions, & qui se tenoit ordinairement à la porte du Lieutenant de Police de Paris, où il rendoit à ceux qui se présentoient, l'humble service qu'exige la propreté des pieds, reçut pour son salaire un double louis d'un particulier qu'il venoit de décrotter, & qui, l'ayant payé sans y faire attention, étoit entré brusquement dans l'hôtel, & avoit disparu.

Le Décrotteur, s'appercevant qu'au lieu d'un gros sou, il venoit de recevoir un double louis, s'empresse de courir après sa pratique : il fait des enquêtes, & par les renseignemens qu'il donne, il parvient à découvrir son homme : il le fait avertir : celui-ci reparoît, & *Richard* lui remet son double louis. Il méritoit sans doute une gratification; la reçut-il? l'histoire n'en dit rien; mais ce que nous pouvons

ajouter, sans que l'histoire en fasse mention, c'est que la conscience de ce brave homme fut satisfaite dès qu'il se fut acquitté de son devoir.

L'exacte probité nous fait également un devoir de nous oublier nous-mêmes, de refuser des secours qui nous seroient utiles, lorsqu'ils ne pourroient nous être administrés qu'au préjudice de ceux qui en auroient un besoin plus pressant que le nôtre. Or je puis citer ici plusieurs exemples de cette admirable conduite.

Joseph Heloir, Cordonnier, âgé de plus de quatre-vingts ans, ayant appris que des personnes bienfaisantes sollicitoient pour lui la pension d'octogénaire, s'empressa de faire prévenir la société qui accorde ce bienfait, qu'elle pouvoit donner la préférence à quelque autre; que pour lui, il avoit une pension de 150 liv., & outre cela, la desserte d'une maison qui lui suffisoient.

Un pareil refus fait également honneur à la délicatesse & à la probité d'une nommée *Brillant*, Blanchisseuse, âgée de quatre-vingt-un ans. Un des membres de la Société philantropique se rendit chez elle, à dessein d'y prendre des renseignemens sur son état & ses besoins, & lui fit entendre qu'on étoit disposé à venir à son secours. « Je n'ai point sollicité, lui répondit-» elle, ni fait solliciter les bienfaits de » la société ; mes ressources suffisent » à mes besoins, & je croirois faire » un larcin, si j'acceptois une aumône » nécessaire à des gens plus malheu-» reux que moi, en ce qu'ils sont pri-» vés de tous secours ».

Le fait suivant est encore plus admirable. Il nous montre une vieille femme qui ne vit que du travail de ses mains, & qui est assez généreuse pour vouloir venir elle-même au secours de ceux qui sont plus malheureux qu'elle.

En plusieurs endroits de l'électorat de Saxe, on est dans l'usage de faire de temps en temps des collectes générales pour le soulagement des pauvres. Les anciens d'une paroisse, chargés de recueillir ces sommes, sont aussi ceux qui les distribuent. Ils entrèrent un jour chez une vieille femme, à dessein de l'inscrire sur la liste des infortunés qui avoient droit à la charité publique. Elle étoit alors occupée à son rouet, dans une petite chambre fort obscure, dont l'ameublement annonçoit assez bien la misère de celle qui l'occupoit.

Instruite du dessein des collecteurs, elle sort sans rien dire, revient un instant après avec une pièce de monnoie. « Voici, leur dit-elle, un gros » que je viens d'emprunter; je pour» rai le rendre quand j'aurai achevé » ma filasse. Je connois des gens plus » malheureux que moi; recevez pour » eux ce foible secours. Pour moi, je

» ne souffrirai jamais que mon nom
» soit écrit sur votre liste, tant que
» j'aurai assez de force pour tirer de
» l'eau au puits voisin. Je ne veux
» point qu'il soit dit que j'aie volé la
» subsistance de l'impotent ».

Continuons à soutenir l'admiration du Lecteur, & à réfuter nos adversaires par des faits plus persuasifs que les meilleurs raisonnemens.

Un Porte-faix de Gange trouva une très belle montre à la foire de Beaucaire. Il pouvoit, en sûreté de conscience, & sans qu'on pût lui en faire un crime, attendre que le propriétaire la réclamât; mais cet homme, doué d'une conscience timorée, se faisant un scrupule de laisser dans l'inquiétude celui qui avoit eu le malheur de perdre cette montre, ne s'occupa que des moyens de le découvrir. A cet effet, il se rend chez le Crieur public, & le prie d'annoncer dans tous les carrefours, qu'il a trouvé une montre,

&, chose plus admirable encore, n'ayant que huit sous dans sa poche, il en emprunte vingt-deux, pour compléter la somme de trente, qui revenoit au Crieur. Le propriétaire de la montre ne tarda point à se présenter, & notre brave homme éprouva le plus grand plaisir à la lui remettre.

Sans sortir de la classe des infortunés, cette classe abjecte aux yeux de l'opulence orgueilleuse, quelles belles leçons on y reçoit de la plus exacte probité! En voici une qui vaut bien la précédente.

Une pauvre veuve, chargée de quatre enfans, en avoit un âgé de sept à huit ans, qui trouva un sac d'argent qu'une Dame avoit perdu sur le chemin de Strasbourg à Savernes.

Cette Dame fait battre la caisse, & aussi-tôt la veuve accourt à l'auberge, rapporte le sac, & refuse la récompense promise, dans la persuasion où elle est qu'elle ne peut recevoir de récompense pour avoir fait son devoir. Elle

s'en retourne; mais chemin faisant, elle comprend que si son action ne mérite point de récompense, elle ne doit point tourner à son désavantage. Elle revient donc à l'auberge, & demande à la dame à laquelle elle a remis le sac, si 3 livres qu'elle avoit données aux RR. PP. Récolets, pour faire dire des messes, afin que le propriétaire du sac se retrouvât, doivent être pour son compte.

On imagine facilement que la Dame ne se fit pas presser pour rendre la somme; mais imagine-t-on combien elle dut être touchée de la délicatesse de cette pauvre veuve, qui avoit imploré le Ciel contre ses propres intérêts, dans le seul dessein de ne pas profiter du malheur d'autrui?

Il faut, sans doute, une grande probité pour se conduire ainsi; mais il en faut bien davantage pour résister, en pareil cas, non seulement à sa propre cupidité, mais encore à de pressantes sollicitations, à des instances

réitérées, comme le fit un jeune homme de dix-sept ans, nommé *Jacques Corrotte*, natif de Besançon, Soldat dans le régiment des Gardes Françaises, compagnie de M. le Comte *de Sommeri*.

Ce jeune homme venoit à Paris au commencement de l'année 1776, à dessein d'entrer dans le dépôt des Gardes, en qualité de Musicien. Sur le chemin de Troye à Nogent, où il se rendoit alors, il trouve une valise contenant cent mille francs, tant en argent qu'en papiers : il la charge sur ses épaules, & continue sa route, avec l'intention de la porter à Nogent, où il espère rencontrer celui qui l'a perdue, & la lui rendre.

Le fardeau étoit un peu lourd pour ses forces ; & se sentant fatigué, il invite un passant, qui l'aborde, à le partager avec lui, & à participer à la bonne œuvre. L'offre est acceptée, & voilà nos deux voyageurs qui cheminent de compagnie, portant tour

à tour la valise. Chemin faisant, l'officieux compagnon de *Corrotte* lui propose de se détourner du grand chemin, de se cacher dans une genevrière voisine, & là, de partager l'argent de sa valise, & de semer ensuite les papiers sur la route.

Cette proposition révolte notre jeune homme; l'idée seule de cette bassesse lui fait horreur. Il reprend vivement son compagnon de voyage, & lui remontre le danger évident auquel seroient exposés ceux qui trouveroient ces billets, & les rapporteroient à leur adresse.

La remontrance étoit forte, le remontrant étoit foible; mais la vertu en impose au vice, & le réduit au silence. L'infame suborneur se tait, & nos deux voyageurs continuent leur route. Cependant la nuit s'approche, déjà le jour commence à baisser; un nouveau désir renaît dans le cœur de l'homme vicieux: il prie *Corrotte* de

ralentir un peu la marche, pour ne point entrer de jour dans la ville : il peut avoir de bonnes raiſons pour cela ; ſon compagnon ne lui fait aucune queſtion à cet égard ; il aquieſce à ſa demande. A une portée de fuſil de la porte de Nogent, nouvelle tentative de la part de ce méchant homme, qui veut engager *Corrotte* à filer le long des murs. Nouveau refus de celui-ci, qui ſe montre ferme & inébranlable dans ſon refus. Ils entrent donc dans la ville, & cet homme avide, tranchons le mot, ce voleur, habitant de l'endroit, entraîne chez lui ſon compagnon.

A peine ſont-ils entrés, que la porte de la maiſon ſe ferme ſur eux, & que la probité de *Corrotte* eſt obligée de ſoutenir de nouveaux aſſauts : inſtances ſur inſtances de la part du ſuborneur ; refus ſur refus de la part de notre brave jeune homme. Cependant le premier ne perd point entierement l'eſpérance

de venir à bout de son infâme projet. Il propose une bouteille de vin ; avec le dessein d'en faire succéder une seconde à la premiere, puis une troisième, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à enivrer son homme ; & alors la valise sera à sa disposition.

Corrotte, qui soupçonne une noire perfidie dans les honnêtetés de son hôte, se refuse à boire, & continue d'opposer la plus grande résistance au partage de l'argent. Tandis qu'ils disputent sur cet objet, un tambour se fait entendre : c'est la valise qu'on réclame. *Corrotte*, Militaire & étranger dans la ville, imagine que ce tambour bat la retraite ; & son compagnon, qui sait bien le contraire, l'entretient dans cette idée. L'infâme ! il ne cherche qu'à gagner du temps.

Cependant notre excellent jeune homme craint d'être surpris pendant la nuit, & effrayé de se voir en chartre privée, il veut aller coucher à

l'auberge. L'habitant de Nogent s'y oppose; l'autre insiste, & voilà un nouveau débat qui s'élève entre eux. Le malhonnête homme, néanmoins, est obligé de céder, & de devenir honnête malgré lui. Il est donc enfin décidé qu'on rendra la valise. On apprend qu'elle appartient à M. *Garnier*, Entrepreneur des Ponts & Chaussées. On la lui reporte vers le milieu de la nuit, & les porteurs reçoivent la récompense promise.

Peu après, M. *Garnier* apprend les hasards que sa valise a courus, la conduite du brave *Corrotte* à ce sujet, & il ne croit point s'être acquitté envers lui par la récompense dont il l'a gratifié. Il le prend en amitié, ajoute à son aisance, & se donne tous les mouvemens dont il est capable pour lui être utile.

Voici une autre espèce de tentation, bien aussi forte que la précédente; & voici également un homme de pro-

bité qui la surmonte généreusement.

Un incendie venoit de consumer la maison d'un Receveur des deniers Royaux, dans un village à une lieue de Roye en Picardie. Ses meubles, ses bestiaux, & tous ses effets avoient été la proie des flammes. Dans les efforts qu'il avoit faits, au risque de sa vie, il n'avoit pu leur arracher qu'une somme de deux mille livres qu'il avoit reçue quelques jours auparavant.

Qu'elle étoit séduisante cette somme, dans la situation cruelle où il se trouvoit ! Elle eût pu réparer une partie des pertes qu'il venoit de faire. Combien d'autres, en sa place, eussent succombé à la tentation! Mais ce brave homme, incapable de céder à tout autre sentiment qu'à celui de sa conscience, se hâte, dès le lendemain, de porter cet argent au Bureau des Aides.

Etonné d'une fidélité aussi admirable, le Directeur en fait part à l'Administration des Fermes, qui n'en est

pas moins étonnée, & les Fermiers Généraux en instruisent M. *Necker*. Ce grand homme, qui sait apprécier la vertu, en parle au Roi, & le Monarque, qui se plaît à la récompenser, ne veut pas qu'une aussi belle action demeure sans récompense. Il donne ses ordres, & le Ministre écrit à ce brave homme la lettre que voici.

« Sa Majesté ayant été instruite des » détails de vos malheurs, & touchée » de votre probité, vous fait remise » des deux mille livres que vous avez » versées dans la caisse des Aides ».

Je le demande, eût-il été plus heureux cet homme, si, pour s'arracher à la misère à laquelle l'incendie venoit de le réduire, il se fût approprié un bien qui ne lui appartenoit pas? L'inquiétude d'être découvert par la suite & poursuivi pour son infidélité, eût-elle cessé de le tourmenter? Au défaut de ce tourment, les remords de sa conscience l'eussent-ils laissé tran-

quille? Il fut bien récompensé, nous dira-t-on : d'accord; mais comptoit-il sur cette récompense, lorsqu'il se conduisit aussi noblement qu'il le fit? Et d'ailleurs, quand son action fût demeurée sans récompense, le témoignage de sa conscience eût suffi pour sa propre tranquillité, & il en eût supporté plus patiemment l'état de détresse auquel l'incendie l'avoit réduit.

Le fait suivant n'est pas moins admirable, & il doit le paroître d'autant plus, qu'il s'agit ici d'un bien dont on ne connoissoit point le propriétaire, & qu'il étoit plus que probable qu'on ne le connoîtroit jamais.

On sait qu'en 1755 un horrible tremblement de terre renversa la ville de Lisbonne, ensevelit sous ses ruines la majeure partie de ses habitans, & avec eux, leurs richesses. Une femme veuve, chargée d'enfans, & pauvre outre cela, trouva dans les décom-

bres de cette malheureuse ville, une cassette remplie de bijoux. C'eût été pour toute autre, moins sévère qu'elle dans ses principes, une bonne fortune; mais celle-ci, bien persuadée qu'il ne lui étoit pas permis de profiter du malheur d'autrui, prit le parti de se transporter, avec sa cassette, au palais du Roi, & de demander qu'il lui fût permis de parler à Sa Majesté. Rien n'annonçant dans sa personne qu'elle pût avoir quelque chose d'important à communiquer au Monarque, elle fut renvoyée. Elle s'en retourna donc avec le dessein de s'exposer le lendemain au même refus. Ce qu'elle avoit prévu arriva : encore rebutée, elle revint de nouveau, & elle revint si assidument tous les jours, qu'enfin le hasard la favorisa, & qu'elle eut le bonheur de parler au Roi.

« Sire, lui dit-elle, je suis une pauvre » femme chargée d'enfans; voici une » cassette que j'ai trouvée dans les

» décombres qui n'ont point encore
» été fouillés. Les trésors qu'elle ren-
» ferme sont plus que suffisans pour
» m'arracher à la misère qui me dé-
» vore ; mais tous les trésors du
» monde ne sont rien en comparaison
» d'une conscience sans reproche. Je
» remets donc ceux-ci entre les mains
» de Votre Majesté, qui sera plus à
» portée que moi d'en découvrir le
» propriétaire, & de les lui faire ren-
» dre ».

Je laisse à penser quel fut l'étonnement du Roi, en considérant, d'une part, la beauté & l'immensité des bijoux, & de l'autre, l'état malheureux de la personne qui les rapportoit. Il ne put s'empêcher de donner à celle-ci, & en présence de ses courtisans, les éloges les plus flatteurs, & de l'assurer de sa protection.

Cependant il ne voulut pas qu'une action aussi sublime demeurât sans récompense. Il fit compter vingt mille piastres

piastres à cette femme, & ordonna qu'on fît les recherches les plus exactes pour découvrir le propriétaire de la cassette.

Je pourrois m'arrêter ici : les faits que j'ai rapportés sont plus que suffisans pour nous montrer jusqu'où peut aller la délicatesse d'une personne de probité, dont la conduite est dirigée sur les principes d'une religion qui ne pardonne point la moindre infidélité; mais je ne puis me refuser au plaisir d'en rapporter encore un qui prouve également à quel degré d'héroïsme peut s'élever un homme qui ne perd point de vue la crainte du Seigneur. Qu'il est heureux cet homme! son bonheur est son ouvrage, & ce bonheur ne peut lui être ravi! Jugeons-en par le fait dont je veux parler. Je le tire du second volume d'un excellent ouvrage que j'ai déjà cité, *le Peuple instruit par ses propres vertus*. Si l'Auteur s'est amusé à broder un peu cette histoire, il ne

lui a rien fait perdre de sa vraisemblance, & c'est d'après la confiance qu'on doit à un galant homme, que je la présente au lecteur.

Perrin, dit M. *Beranger*, avoit reçu le jour dans un village auprès de Vitré. Né pauvre, & ayant perdu père & mère avant de pouvoir en bégayer les noms, il dut sa subsistance à la charité publique. Il apprit à lire & à écrire, & son éducation ne s'étendit pas plus loin. L'Historien eût cependant pu ajouter qu'on n'avoit point négligé de l'instruire des préceptes de la religion; mais la conduite de son héros supplée de reste à ce silence. A l'âge de quinze ans, continue notre Auteur, *Perrin* servoit dans une petite ferme, dont on lui avoit confié la conduite des troupeaux. *Lucette*, jeune paysanne du voisinage, également chargée de conduire ceux de son père, les menoit paître dans des pâturages où elle voyoit souvent *Perrin*; & celui-ci lui rendoit

tous les petits services qu'on peut rendre à son âge & dans sa situation.

L'habitude de se voir, leurs occupations, leur bonté mutuelle, leurs soins officieux les attacherent tellement l'un à l'autre, que *Perrin* se proposa de demander *Lucette* en mariage à son père. *Lucette* y consentit ; mais elle ne voulut point être présente à la demande. Elle devoit aller le lendemain à la ville, & elle pria *Perrin* de choisir ce jour, & de venir le soir au devant d'elle, pour lui apprendre comment sa proposition auroit été reçue.

Le jeune homme s'adresse donc au père de *Lucette*, & lui déclare avec franchise, qu'il aime sa fille, & « qu'il » voudroit bien l'épouser. Tu aimes » ma fille, interrompt brusquement le vieillard ; » tu voudrois l'épouser ? y » songes-tu *Perrin* ? Comment feras-» tu ? as-tu des habits à lui donner, » une maison pour la recevoir, & du » bien pour la nourrir ? Tu sers, tu

» n'as rien, & *Lucette* n'est point assez
» riche pour fournir à ton entretien &
» au sien. *Perrin*, ce n'est point ainsi
» qu'on se met en ménage. — J'ai des
» bras, je suis fort, répond celui-ci;
» on ne manque jamais de travail
» quand on l'aime; & que ne ferai-je
» pas quand il s'agira de soutenir *Lu-*
» *cette*? Jusqu'à présent j'ai gagné cent
» écus tous les ans; j'en ai amassé vingt;
» ils feront les frais de la noce : je tra-
» vaillerai davantage; mes épargnes
» augmenteront ; je pourrai prendre
» une petite ferme : les plus riches ha-
» bitans de notre village ont commencé
» comme moi; pourquoi ne réussirois-
» je pas comme eux? — Eh bien, tu
» es jeune, tu peux attendre encore :
» deviens riche, & ma fille est à toi;
» mais jusqu'à ce moment ne m'en
» parle pas ».

Perrin ne put obtenir d'autre réponse; elle n'étoit point agréable à annoncer à *Lucette*; il va néanmoins au devant

d'elle, comme ils en étoient convenus : bientôt il la rencontre. Il étoit triste, & elle lut sur son visage la nouvelle qu'il venoit lui annoncer. Mon père t'a donc refusé ? — Ah ! *Lucette*, que je suis malheureux d'être né si pauvre ! Mais je n'ai pas perdu toute espérance ; ma situation peut changer ; ton mari n'auroit rien épargné pour te procurer de l'aisance ; ferai-je moins pour devenir ton mari ? Va, nous serons unis un jour ; conserve-moi toujours ton cœur ; souviens-toi que tu me l'as donné.

En parlant ainsi, ils étoient sur la route de Vitré. La nuit, qui s'avançoit, les pressoit de regagner leur maison. Ils alloient fort vîte. *Perrin* fait un faux pas & tombe : en se relevant, ses mains cherchent ce qui a causé sa chûte; c'étoit un sac assez pesant ; il le ramasse. Curieux de savoir ce qu'il contient, il entre, avec *Lucette*, dans un champ où brûloient encore des racines

auxquelles des laboureurs avoient mis le feu pendant le jour. A la clarté qu'elles répandent, il ouvre le sac & y trouve de l'or. Que vois-je ? s'écria *Lucette*. Ah ! *Perrin*, tu es devenu riche ! — Quoi ! *Lucette*, je pourrois te posséder ? Le Ciel, favorable à nos désirs, m'auroit-il envoyé de quoi satisfaire ton père & nous rendre heureux ? Cette idée fait naître la joie dans leurs ames ; ils contemplent avidement leur trésor ; puis, après s'être regardés un moment avec tendresse, ils se mettent en chemin, avec le dessein d'aller sur le champ le montrer au vieillard. Ils étoient près de sa maison, lorsque *Perrin s'arrête*. Nous n'attendons notre bonheur que de cet or, dit-il à *Lucette* ; mais est-il à nous ? Sans doute il appartient à quelque voyageur. La foire de Vitré vient de finir ; un marchand, en retournant chez lui, l'a vraisemblablement perdu ; & dans ce moment où nous nous livrons à la joie, il est

peut-être en proie au désespoir le plus affreux. — Ah! *Perrin*, ta réflexion est terrible! Le malheureux gémit sans doute; pouvons-nous jouir de son bien? Le hasard nous l'a fait trouver, mais le retenir seroit un vol. — Tu me fais frémir..... nous allions le porter à ton père; il nous auroit rendus heureux; mais peut-on l'être du malheur d'autrui? Allons voir M. le Recteur (c'est le Curé de la paroisse); il a toujours eu mille bontés pour moi; c'est lui qui m'a placé dans la ferme où je sers; je ne dois rien faire sans le consulter.

Le Recteur étoit chez lui: *Perrin* lui remet le sac qu'il a trouvé, & avoue qu'il l'a regardé d'abord comme un présent du Ciel; il ne cache pas son amitié pour *Lucette*, & l'obstacle que sa pauvreté met à leur union. Le Pasteur l'écoute avec bonté; il les regarde l'un & l'autre: leur procédé l'attendrit; il voit toute l'ardeur de leur affection,

& admire leur probité, qui l'emporte de beaucoup. Il applaudit à leur action. — *Perrin*, lui dit-il, conserve toujours les mêmes sentimens; le Ciel te bénira; nous retrouverons le maître de cet or; il récompensera ta probité; j'y joindrai quelques-unes de mes épargnes, & tu posséderas *Lucette* : je me charge d'obtenir l'aveu de son père; vous méritez d'être l'un à l'autre. Si l'argent que tu déposes entre mes mains n'est point réclamé, c'est un bien qui appartient aux pauvres; tu l'es, & je croirai suivre l'ordre du Ciel en te le rendant; il en a déjà disposé en ta faveur.

Les deux jeunes gens, satisfaits d'avoir fait leur devoir, se retirent le cœur plein des plus douces espérances. Le Recteur fit crier dans la paroisse le sac qu'on avoit perdu; il le fit ensuite afficher à Vitré & dans tous les villages voisins. Plusieurs hommes avides se présentèrent; mais au-

con n'indiqua ni la somme, ni les espèces, ni même la forme du sac.

Cependant le Recteur n'oublia pas qu'il avoit promis à *Perrin* de s'occuper de son bonheur; il lui fit avoir une petite ferme, la monta de bestiaux & d'instrumens nécessaires au labourage, & deux mois après il le maria avec *Lucette*. Les deux époux, au comble de leurs voeux, remercièrent avec ardeur le Ciel & le Recteur. *Perrin* étoit laborieux. *Lucette* s'occupoit de son ménage; ils étoient exacts à payer le propriétaire de leur ferme; ils vivoient médiocrement du surplus, & se trouvoient heureux.

L'or perdu ne fut point réclamé pendant deux ans. Le Recteur ne jugea pas qu'il fallût attendre davantage; il le porta au couple vertueux qu'il avoit uni. Mes enfans, leur dit-il, jouissez du bienfait de la Providence, & n'en abusez pas: ces douze mille livres sont actuellement sans produit; vous pou-

vez en faire usage ; si, par hasard, vous en découvrez le maître, vous serez obligés de le lui rendre. Faites en un emploi qui, les changeant de nature, n'en diminue point la valeur. *Perrin* suivit ce conseil ; il se proposa d'acquérir la ferme qu'il tenoit à bail ; elle étoit à vendre ; on l'estimoit un peu plus de douze mille livres ; mais en payant comptant, on pouvoit espérer l'avoir à ce prix. Cet argent, qu'ils ne regardoient que comme un dépôt, ne pouvoit être mieux placé ; & si le maître se retrouvoit un jour, il n'auroit point à se plaindre.

Le Recteur approuva ce projet ; l'acquisition fut bientôt faite : le Fermier, devenu propriétaire, donna une plus grande valeur à son terrein ; ses champs, mieux cultivés, devinrent plus fertiles ; il vécut dans cette douce aisance qu'il avoit l'ambition de procurer à *Lucette*. Deux enfans bénirent successivement leur union ; ils prenoient plaisir à se

voir revivre dans ces tendres gages de leur amour. En revenant des champs, *Perrin* trouvoit sa femme qui venoit au devant de lui, & lui présentoit ses enfans; il les embrassoit l'un & l'autre, les quittoit pour serrer son épouse entre ses bras, puis revenoit encore à eux, pour les accabler tour à tour de caresses. L'un essuyoit la sueur dont son front étoit couvert; l'autre essayoit de le soulager du poids du hoyau qu'il portoit. *Perrin* sourioit de ces foibles efforts, les caressoit de nouveau, & rendoit graces au ciel de lui avoir donné une épouse tendre & des enfans qui lui ressembloient.

Quelques années après, le vieux Recteur mourut. *Perrin* & *Lucette* le pleurèrent; ils songeoient avec attendrissement à ce qu'ils lui devoient. Cet événement les fit réfléchir sur eux-mêmes. Nous mourrons aussi, disoient-ils; notre ferme restera à nos enfans; elle n'est pas à nous: si celui à qui

elle appartient revenoit, il en seroit privé pour toujours ; nous emporterions le bien d'autrui au tombeau. Ils ne pouvoient soutenir cette idée. Leur délicatesse leur fit faire une déclaration, qu'ils déposèrent entre les mains du nouveau Recteur, & qu'ils firent signer par les plus notables habitans du village. Cette précaution, qu'ils jugeoient nécessaire pour assurer une restitution à laquelle ils croyoient leurs enfans obligés, les tranquillisa.

Il y avoit dix ans qu'ils étoient établis. *Pétrin*, après un travail pénible, revenant un jour dîner avec son épouse, vit passer sur la grande route deux hommes dans une voiture qui versa à quelques pas de lui ; il courut leur porter du secours ; il offrit les chevaux de sa charrue pour transporter les malles ; il pria les voyageurs de venir se reposer chez lui : ils n'étoient point blessés. Ce lieu m'est bien funeste, s'écria l'un d'eux ; je ne puis y passer sans éprou-

ver quelque malheur ; j'y ai fait, il y a douze ans, une perte assez considérable. Je revenois de la foire de Vitré ; j'emportois douze mille francs en or, que j'ai perdus. Comment, lui dit *Perrin* qui l'écoutoit avec attention, avez-vous négligé de faire des recherches pour les retrouver ? — Cela ne me fut point possible ; je me rendois à l'Orient ; où je devois m'embarquer pour les Indes ; le temps pressoit ; le vaisseau, prêt à mettre à la voile, ne m'auroit point attendu : je ne voulus point faire de perquisitions, sans doute inutiles, qui, en retardant mon départ, m'auroient apporté un dommage beaucoup plus grand que la perte que j'avois faite.

Ce discours fait tressaillir *Perrin* : il s'empresse davantage auprès des voyageurs ; il les conjure d'accepter l'asile qu'il leur offre. Sa maison étoit la plus prochaine & la plus propre habitation du village. On cède à ses instances ;

il marche le premier, pour montrer le chemin; il rencontre bientôt sa femme, qui, selon son usage, venoit au-devant de lui : il lui dit d'aller promptement préparer un dîner pour ses hôtes : en attendant le repas, il leur présente des rafraîchissemens, & fait tomber la conversation sur la perte dont l'un s'est plaint. Il ne doute plus que c'est à lui qu'il doit une restitution. Il va chercher le Recteur, l'informe de ce qu'il vient d'apprendre, l'invite à partager le dîner de ses hôtes, & à leur tenir compagnie. Le Recteur, étonné de voir un homme se réjouir d'une découverte qui va le ruiner, se pénètre d'admiration pour lui, & se fait un plaisir de répondre à son invitation : il l'accompagne.

On dîne : les voyageurs satisfaits ne savent comment reconnoître l'accueil que *Perrin* leur a fait; ils admirent son petit ménage, son bon cœur, sa franchise, l'air ouvert de *Lucette*, sa can-

sieur, son activité ; ils caressent les enfans, *Perrin*, après le repas, leur montre sa maison, son potager, sa bergerie, ses bestiaux, les entretient de ses champs & de leur produit : « Tout cela » vous appartient, dit-il ensuite à l'un » d'eux ; l'or que vous avez perdu est » tombé entre mes mains ; voyant » qu'il n'étoit point réclamé, j'en ai » acheté cette ferme, dans le dessein » de la remettre un jour à celui qui y » a de véritables droits ; elle est à vous : » si j'étois mort avant de vous trouver, » M. le Recteur a un écrit qui constate » votre propriété. »

L'étranger lit l'écrit que celui-ci lui remet ; il regarde *Perrin*, *Lucette*, & ses enfans : « Où suis-je ? s'écrie-t-il » enfin, & que viens-je d'entendre ? » quel procédé ! quelle noblesse ! & » dans quel état se trouvent tant de » vertus ! Avez-vous quelque autre » bien que cette ferme ? ajoute-t-il. » — Non, Monsieur ; mais si vous ne

» la vendez pas, vous aurez besoin
» d'un fermier, & j'espère que vous
» voudrez bien me donner la préfé-
» rence. — Votre probité mérite une
» autre récompense. Il y a douze ans
» que j'ai perdu la somme que vous
» avez trouvée : depuis ce temps, Dieu
» a béni mon commerce; il s'est étendu,
» il a prospéré, & je ne me suis pas
» ressenti long-temps de ma perte :
» cette restitution ne me rendroit point
» plus riche aujourd'hui; vous méritez
» cette petite fortune; la Providence
» vous en a fait présent; ce seroit l'of-
» fenser, de vous l'ôter; conservez-la,
» je vous la donne. Vous pouviez la
» garder, je ne la réclamois point;
» quel homme en eût agi comme
» vous »?

Aussi-tôt il déchire l'écrit qu'il te-
noit en mains. « Une si belle action,
» ajoute-t-il, ne doit point être igno-
» rée; & quoiqu'il ne soit pas besoin
» d'un acte particulier qui assure ma

» cession, votre propriété & celle de
» vos enfans, j'en ferai cependant pas-
» ser un, pour perpétuer le souvenir
» de vos sentimens & de votre hon-
» nêteté. »

Perrin & *Lucette* tombèrent aux pieds de leur bienfaiteur, qui les releva & les embrassa. Un Notaire fut mandé, & il écrivit cet acte, le plus beau qu'il eût rédigé de sa vie.



CHAPITRE VII.

De la Justice.

La *Justice* consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû légitimement. C'est le premier devoir de l'homme qui vit en société; & ce devoir est une loi que la nature a gravée au fond de son coeur. Or cette loi s'étend à toutes les relations qu'il peut avoir avec ses semblables. A en juger par la manière

felon laquelle le divin Légiſlateur s'exprime à cet égard, il n'eſt point de loix, point de vertus qu'il paroiſſe priſer davantage. *Heureux ceux*, dit-il, *qui ſont affamés & altérés de la juſtice!* Il compare donc le déſir que nous devons avoir de cette vertu, au beſoin de la faim & de la ſoif, le premier & le plus preſſant des beſoins que l'homme puiſſe éprouver, beſoin qui ſe change en un ſupplice cruel pour celui qui ne peut le ſatisfaire, beſoin qui devient la ſource d'un ſentiment délicieux lorſqu'on le ſatisfait; & pour nous faire comprendre toute l'étendue du bonheur réſervé à ceux qui ſeront affamés de la juſtice, il ajoute qu'*ils ſeront raſſaſiés.*

Oui, certes, ils le ſeront, & ils le ſeront même par anticipation; ils le ſeront par la ſatisfaction qu'ils trouveront dans l'exercice de cette vertu, & ils le ſeront encore davantage, & au-delà de ce qu'on peut imaginer, par

la récompense qui les attend, récompense dont la souveraine vérité ne leur permet pas de douter, & dont elle veut qu'ils se réjouissent d'avance. *Réjouissez vous*, leur dit elle, *parce qu'une grande récompense vous est réservée dans les cieux.*

Il ne la perdoit jamais de vue cette belle, cette magnifique récompense; elle étoit le mobile de toutes les actions du héros dont je vais parler; & c'est parce qu'il en étoit continuellement occupé, parce qu'il faisoit de continuels efforts pour la mériter, que toutes les actions de sa vie sont marquées au coin de la justice.

Saint Louis, prisonnier des Sarrasins, étoit convenu avec eux de leur payer deux cent mille livres pour sa rançon. *Philippe de Montfort* fut chargé de leur compter cette somme; mais en s'acquittant de cette commission, il eut l'adresse de les tromper de dix mille livres.

S'applaudissant d'une fraude très-avantageuse dans l'état de détresse où se trouvoit alors l'armée, il fut assez hardi pour s'en vanter en présence du Roi. Le Monarque, indigné d'une action qu'il regardoit comme une injustice, lui en fit une sévère réprimande, & lui ordonna de la réparer à l'instant. « Non, dit-il, malgré le danger auquel » mes jours sont exposés à tout mo» ment, je ne partirai point que les » deux cent mille livres n'aient été » payées. Quel triomphe, ajouta-t-il, » ce seroit pour les Infidèles, s'ils » voyoient un Roi chrétien perfide & » parjure » !

Il n'est pas nécessaire de vivre, comme *Saint Louis* vivoit, dans l'exercice habituel de toutes les pratiques de la religion, pour aimer la justice & en faire la règle de toutes ses actions. Cette vertu, qu'on ne perd que trop souvent de vue, & dont on s'écarte si souvent dans le monde, est

une vertu de droit naturel, &, comme nous l'avons dit précédemment, le premier devoir de l'homme envers ses semblables. L'accomplissement de ce devoir est le germe le plus fécond de la tranquillité publique & du bonheur de la société. Puissent les faits que nous allons raconter, nous engager à la pratique de cette vertu dans toutes les circonstances de la vie.

Le feu Roi de Danemarck, *Frédéric V*, gagna un procès qui le regardoit personnellement; il le gagna dans un de ces jours mémorables où ce grand Prince rendoit lui-même la justice. Sa partie adverse étoit une femme, & cette femme ne craignit point, après le jugement prononcé, de venir mettre sous les yeux du Monarque les moyens qu'on avoit omis dans sa défense; elle lui prouva que le jugement qui la condamnoit étoit injuste. *Frédéric* l'écouta avec complaisance, & sans s'offenser de la liberté avec laquelle

elle lui parla, il la dédommagea sur le champ, & se condamna lui-même, en appelant de *Frédéric*, sur le tribunal, à *Frederic*, dans son cabinet.

Ce fut encore l'amour de la justice qui dirigea la conduite de *François I*, le restaurateur & le protecteur des lettres en France, dans la circonstance que voici.

Il étoit à la chasse aux environs de Blois, où il rencontra une femme assez bien mise, accompagnée d'un homme qui avoit l'air de son Ecuyer, & d'un domestique. Le Roi l'arrêta, & lui demanda où elle alloit par un temps aussi dur que celui qu'on éprouvoit alors? C'étoit en hiver. Cette femme ne le connoissoit point; mais, à sa bonne mine, elle le prit pour un homme de considération, & lui répondit qu'elle alloit à Blois, à dessein d'y trouver quelque protection qui pût lui procurer l'entrée du château & la facilité de se jeter aux pieds du

Monarque, pour s'y plaindre d'une injustice qu'elle venoit d'éprouver au Parlement de Rouen.

On m'a assuré, ajouta-t-elle, que » le Roi est plein de bonté, qu'il écoute » facilement ses sujets, & qu'il aime la » justice. Je me plais à croire qu'il » aura quelques égards à ma triste » situation & à la bonté de ma cause.

» Exposez-moi votre affaire, lui ré» pondit le Monarque sans se faire » connoître; j'ai quelque crédit à la » cour, & je puis me flatter de pou» voir vous y être utile, si vos plaintes » sont fondées. «

« Voici, Monsieur, lui répliqua la Dame, » l'affaire dont il s'agit. Je suis » veuve d'un Gentilhomme qui étoit » Homme d'armes d'une des compa» gnies de Sa Majesté. Pour être en » état de faire son service, il emprunta » d'un homme de robe, & pour sûreté » du prêt & des intérêts, il lui engagea

» sa terre, qui faisoit tout son bien.
» Mon mari fut tué dans une bataille.
» Le créancier qui s'est emparé de cette
» terre, a toujours joui des fruits, &
» il m'a été impossible de payer les
» intérêts, encore moins le principal.
» Je l'ai attaqué en justice; & quoi-
» qu'il soit certain que les jouissances
» égalent le principal & les intérêts
» de la créance, je demandois un ac-
» commodement qui me remît en pos-
» session de ma terre; mais on n'a eu
» aucun égard à ma demande, & on
» m'a condamnée aux dépens. Mon
» Conseil m'a assuré qu'il n'y a aucun
» remède à mon affaire, à moins que
» le Roi ne daigne me protéger. Si
» j'ai le malheur de ne pouvoir être
» écoutée, c'en est fait de ma fortune
» & de celle de mes enfans, qui sont
» en grand nombre. Eux & moi, nous
» sommes réduits à la mendicité. Je
» vous prie donc, Monsieur, puisque
» vous

» vous avez daigné m'écouter, de me
» servir de protecteur auprès de Sa
» Majesté ».

Le Roi, touché du récit de cette veuve, lui dit : « Mademoiselle, con-
» tinuez votre route ; venez demain
» au château, & demandez-y un tel :
» c'est un Gentilhomme qui vous fera
» parler au Roi ». (Ce Gentilhomme étoit un être imaginaire, qui lui vint à la pensée, pour ne se point faire connoître). La Dame remercia le Roi, & continua sa route vers Blois. *François I* rejoignit ses courtisans, & n'oublia point ce qu'il venoit de promettre. En arrivant au château, il donna ordre qu'on l'avertît, s'il se présentoit une Demoiselle qui demandât telle personne. La veuve ne manqua point de se trouver le lendemain au rendez-vous. On en avertit Sa Majesté, qui la fit introduire dans son appartement, & s'en faisant connoître, il lui dit : « Je suis
» celui que vous demandez & assez bien

» avec le Roi, comme vous le voyez,
» pour en obtenir tout ce que je veux.
» Qu'on aille chercher mon Chance-
» lier, ajouta-t-il, & qu'on examine
» les plaintes de cette Demoiselle ».

La veuve, on ne peut plus étonnée, se jeta aux genoux du Monarque, qui la fit relever avec bonté, & voulut qu'on examinât en sa présence l'affaire dont il étoit question. L'examen fait, le Roi ordonna que le créancier remettroit la terre, en recevant ce qui lui étoit légitimement dû ; & ce fut Sa Majesté qui acquitta cette créance de ses propres deniers.

En parcourant les fastes de la Nation Françoise, je vois que la justice est montée sur le trône avec le premier des *Bourbons*, & que cette vertu est le caractère distinctif de tous les membres de cette auguste famille. Que de traits, plus frappans les uns que les autres, je pourrois citer en preuve de cette assertion, s'ils n'étoient généra-

lement connus! Je me bornerai donc aux deux ſuivans, dont le premier eſt moins ſtrictement un acte de juſtice qu'un acte de bienfaiſance, vertu dominante du Prince dont je veux parler.

Un particulier avoit placé trente mille livres en rentes viagères dans la maiſon de Mgr. le Duc d'Orléans, le dernier défunt. Trois mois après, le rentier mourut. Sa veuve préſenta requête à Son Alteſſe, & réclama ſa généreuſe compaſſion. Elle ne fut point trompée dans ſon attente. Senſible au malheur de cette famille, Mgr. le Duc d'Orléans ordonna de rembourſer la ſomme entière, ſans aucune réduction.

Le ſecond fait eſt du même genre, & s'il n'étoit devenu public, je me ſerois fait un devoir de n'en point parler, dans la crainte de déplaire à un Prince qui cache avec le plus grand ſoin une multitude de bonnes œuvres qu'il fait habituellement. Je profite donc de la publicité de celui-ci, pour

rendre à la vertu un hommage qu'elle mérite à tant d'égards.

Feu l'Abbé *Quesnel*, Aumônier de Mgr. le Duc *de Penthièvre*, avoit institué S. A. S. son légataire universel. Ce vertueux Prince apprit que les parens du testateur n'étoient rien moins que favorisés de la fortune, & aussi-tôt il leur fit écrire que l'Abbé *Quesnel* s'étoit sans doute mépris; qu'au lieu de son légataire universel, il avoit voulu simplement le nommer son exécuteur testamentaire, & qu'il rempliroit volontiers cette commission en leur faveur. Cet Abbé jouissoit de trente mille livres de revenu patrimonial, & il avoit, outre cela, une riche abbaye & plusieurs autres bénéfices.

On trouve un exemple d'une justice aussi rigoureuse dans un Marchand de Besançon, institué légataire universel d'une femme à laquelle il n'appartenoit qu'en qualité de correspondant.

La veuve d'un Marchand de Dole

en Franche-Comté, piquée de ce que ſa fille s'étoit mariée contre ſon gré, donna par teſtament tout ſon bien à un Marchand de Beſançon, avec lequel elle étoit depuis long-temps en relation de commerce, & réduiſit ſa fille à ſa légitime. Après la mort de cette femme, l'héritier inſtitué ſe tranſporta à Dole, & alla reconnoître la maiſon de la teſtatrice. Sa fille le conjura de lui accorder du temps pour l'évacuer & pour ſe procurer un autre » logement. « Je vous laiſſe, lui ré» pondit le généreux héritier, la par» tie que vous occupez, non ſeulement » pour le temps que vous me deman» dez, mais pour toujours, & je vous » fais remiſe de tous les biens dont » votre mère m'a gratifié. Je ne ſau» rois me réſoudre à profiter, à votre » préjudice, des libéralités qu'elle m'a » faites ».

Le fait ſuivant ne le cède en rien en généroſité, & c'eſt encore un acte

de juſtice non moins admirable que les deux précédens.

M. *Cornille*, Notaire à Wambreciers, châtellenie de Lille en Flandre, joignoit à beaucoup de talens un fonds de probité & de déſintéreſſement qui lui concilia l'eſtime de tous ceux qui le connurent. M. *Deler*, Notaire à Houplines, même châtellenie, avoit une affection toute particulière pour lui, ſans cependant être en liaiſon avec lui. N'ayant point d'enfans, mais ſeulement des parens fort éloignés, qu'il ne connoiſſoit qu'à peine, il légua tous ſes biens, par ſon teſtament, à M. *Cornille*, dont la fortune étoit médiocre. Après la mort du teſtateur, l'exécuteur teſtamentaire fit paſſer la groſſe du teſtament au légataire univerſel.

Le premier ſoin de celui-ci fut de faire une enquête qui lui procura la connoiſſance des parens du défunt. Ils étoient pauvres & orphelins. Il fit

prier leurs tuteurs de se rendre à Armentières, pour dîner avec lui & avec trois de ses amis. C'étoient un Notaire & deux témoins.

Les tuteurs se rendirent à l'invitation, & ignorant que leurs pupilles fussent les héritiers légitimes de M. *Deler*, eux & les autres convives, pendant le dîner, félicitèrent M. *Cornille* de l'augmentation considérable qui venoit d'arriver à sa fortune. Ce brave homme jouissoit d'un plaisir secret, en attendant avec impatience le dessert, moment auquel il avoit résolu de s'expliquer.

Quand on en fut là, M. *Cornille*, s'adressant aux tuteurs des mineurs; leur dit : « Messieurs, vous ignorez que » je suis venu ici, & que je vous y ai » appelés pour vous dire que vos pu» pilles sont les héritiers légaux de » M. *Deler*. J'ignore la raison qui l'a » déterminé à me léguer son bien, » mais je sais que la loi le défère à ses

» parens. Ce ſont vos pupilles; vous
» avez qualité, acceptez ma renoncia-
» tion »; & auſſi-tôt il la dicta lui-même à ſon confrère, qu'il ſavoit amené exprès. Sa tendre ſollicitude releva encore la beauté de cette action. Elle le fit reſter ſur les lieux juſqu'à ce que la ſucceſſion fût partagée, afin que ce qu'il leur abandonnoit ne devînt point le ſujet de quelque procès.

On ne peut recueillir avec trop de ſoin les faits de ce genre, & en voici encore un qui mérite de trouver place à la ſuite des précédens.

Un habitant de Trilebadou, village près de Meaux, riche d'un fonds d'environ trente mille livres, avoit une ſœur chargée d'une famille nombreuſe, & qui étoit ſon unique héritière. Il avoit amaſſé la majeure partie de ſon bien à la ſueur de ſon front; & cette raiſon, jointe à l'amitié ſincère qui le lioit depuis long-temps avec un honnête Fermier nommé *Bocquet*, fut ſans

doute le motif qui le détermina à donner tout son bien à celui-ci. Il mourut, & après ses funérailles, son légataire fit un abandon total en faveur de l'héritière légitime, & ne voulut accepter de cette succession qu'une montre d'or qui lui fut offerte avec trop d'instances pour qu'il pût la refuser.

Encore une action de même genre, & d'autant plus admirable, que la loi ne la sollicitoit point, & que la malheureuse situation de celui qui nous donne cet exemple de la plus scrupuleuse équité, sembloit l'en dispenser.

Claude Pechon, âgé de 58 ans, pauvre vigneron du village de Mombré-les-Reims, & père de huit enfans, reçut chez lui, le 10 Mars, un beau-frère, infirme & à charge à sa famille. Il s'étoit engagé de le nourrir & de le loger le reste de sa vie, moyennant la donation d'un petit bien, évalué 400 livres. Le lendemain, 11 du même mois,

le pensionnaire tombe malade, meurt le 12, & est enterré le 13. Après l'enterrement, on se rend à la cabane du défunt : alors *Claude Pichon* présente ses titres d'acquisition, & les remet aux héritiers de son beau-frère, contre les remontrances réitérées du Curé & du Notaire, qui étoient présens, en disant « que pour deux jours qu'il a gardé » son pensionnaire, il ne veut point » avoir, au préjudice de ses parens, » la conscience chargée d'un bien ac- » quis à si bon marché ».

Le fait suivant ne surprendra personne. Il est bien naturel que ceux qui, par état, sont chargés de nous prêcher la justice, soient les premiers à se conformer à ses préceptes chaque fois que l'occasion s'en présente. Cependant celui dont il est ici question, n'en est pas moins admirable, en ce qu'il nous montre un Pasteur plein de zèle pour le soulagement des pauvres de sa paroisse, & qui renonce néan-

moins à une somme considérable qui leur est offerte, quoiqu'il eût pu regarder cette donation comme un honnête emploi d'un bien malhonnêtement acquis.

Une Danseuse surnuméraire de l'opéra de Paris, âgée d'environ vingt-sept ans, se voyant près de sa fin, fit prier le Curé de Saint-Eustache, sur la paroisse duquel elle demeuroit, de se rendre auprès d'elle, pour lui faire part d'une nouvelle qu'elle prévoyoit lui être agréable. Dès qu'il fut arrivé, elle lui déclara qu'elle vouloit laisser aux pauvres de sa paroisse plus de deux cent mille francs qu'elle avoit amassés, en gémissant sur les moyens qui les lui avoient procurés.

M. le Curé admira les bons sentimens de sa Paroissienne, la consola dans l'affliction qu'elle lui témoignoit, & la fortifia par les sublimes préceptes de la religion, mais refusa d'accepter son legs. « Les véritables pauvres, lui

» dit-il, sont votre mère & vos pro-
» ches, qui sont dans la misère »; & il la fit tester en leur faveur, se contentant d'agréer pour les indigens de la paroisse une somme de deux mille écus. C'est ainsi qu'un zèle éclairé ne se laisse point séduire, & ne s'éloigne jamais des préceptes les plus rigoureux de la justice.

Jusques chez les Infidèles & les Barbares même, nous voyons cette vertu en recommandation; par-tout nous la voyons respectée & pratiquée, sans en être surpris, parce que la justice est de tous les temps & de tous les lieux, parce que l'homme, dans quelque état qu'il se trouve, ne peut ignorer qu'il doit se comporter à l'égard des autres, comme il voudroit que les autres se comportassent à son égard. Ce qui m'étonne, c'est de voir cette vertu presque abandonnée, & ses préceptes fréquemment violés chez les peuples éclairés du flambeau de l'Evangile.

Et comment ne le feroient-ils point, lorfque le venin d'un monftrueux égoïfme coule à longs flots & empoifonne toutes les claffes de la fociété; lorfque le plus grand nombre ne penfe qu'à foi, ne s'occupe que de foi, ne travaille que pour foi, & que, foulant aux pieds les principes moraux, il ne diftingue le bien d'avec le mal que par les avantages ou les défavantages que lui procurent fes actions. En vain déclamerois-je contre un défordre auffi deftructeur de la fociété; mes paroles n'iroient point jufqu'au cœur de ceux qui n'entendent plus le langage de la raifon. Ce n'eft donc point par des raifonnemens qu'il faut les attaquer, mais par des exemples, dont le langage eft plus puiffant & plus perfuafif. Parmi ceux que je me propofe de rapporter, le premier qui fe préfente fous ma plume, en eft un des plus frappans; c'eft un Sauvage que je vais mettre fur la fcène.

Un vaisseau anglois, parti du nord de l'Amérique, s'étoit arrêté en Guinée pour quelques affaires de commerce, & avoit été obligé d'y débarquer un de ses Chirurgiens malades. Cet homme, qui se nommoit *Mussay*, étoit logé chez un Noir qu'on appeloit *Cudjoc*, & attendoit, avec le rétablissement de sa santé, une occasion favorable pour retourner dans sa patrie. Plein de reconnoissance des bons services qu'il recevoit de son hôte, il étoit continuellement occupé à lui exprimer les sentimens de sa gratitude, & celui-ci lui étoit fort attaché.

Sur ces entrefaites, un vaisseau hollandois aborde ces parages, & y fait eau; la curiosité rassemble plusieurs Noirs, qui vont à bord de ce vaisseau; ils sont pris, enchaînés, & emmenés.

Les parens & les amis de ces malheureuses victimes de la cupidité hol-

landoise sont pénétrés de la plus vive douleur à la vue de cette infame trahison, & expriment par leurs cris, leurs hurlemens, le sentiment de leur affliction : ils se rassemblent & jurent de se venger sur le premier Européen que le hasard ameneroit sur leur côte. La délibération prise, l'un d'eux pousse un cri de joie, & annonce aux autres qu'ils sont à portée de se procurer le plaisir de la vengeance qu'ils méditent : « Nous le pouvons goûter ce plaisir » délicieux & si légitime ; nous pou- » vons nous abreuver de ce sang odieux, » dont je voudrois que tous nos riva- » ges fussent inondés : allons, courons, » volons chez *Cudjoc* ; nous y trouve- » rons un de ces monstres européens ; » nous nous jetterons sur lui, & cha- » cun de nous en déchirera un mor- » ceau ».

Avec quelle joie cette proposition est acceptée ! Des cris d'alégresse percent les airs. Tous, saisis de la même

fureur, se repaissent d'avance du plaisir barbare de se baigner dans un sang proscrit ; & les voilà tous à courir tumultueusement dans le chemin qui mène à la cabane de leur compatriote. Ils arrivent, & de nouveaux cris se font entendre ; l'air retentit des instances réitérées qu'ils font à *Cudjoc*. « Li-
» vrez-nous, lui disent-ils, l'abomina-
» ble Européen que vous avez chez
» vous ; livrez-nous *Murray* ! Qu'il
» tombe à nos pieds, sous les coups que
» nous voulons lui porter. Il faut qu'il
» périsse. — « Que vous a fait ce Blanc,
» leur demande *Cudjoc*, pour le traiter
» si inhumainement ? — Ce qu'il nous
» a fait ? s'écrient-ils tous à la fois ;
» ignores-tu donc que ses frères les
» Blancs nous ont enlevé nos parens
» & nos amis, & qu'ils vont les dé-
» vorer ? — Ces Blancs-là, reprend
» l'honnête *Cudjoc*, sont des méchans
» qui mériteroient d'être égorgés de nos
» mains, s'ils tomboient en notre pou-

« voir ; mais le Blanc qui eſt chez
» moi n'eſt point leur complice ; il ne
» vous a fait aucun mal, il ne faut
» donc point lui en faire. — Mais c'eſt
» un Blanc, reprennent ces furieux.
» — Comment ! leur réplique *Cudjoc*,
» vous auriez la cruauté de tuer un
» homme parce qu'il eſt Blanc ? Ce
» ſeroit une injuſtice criante, & je ne
» la ſouffrirai point ».

La fureur n'entend point raiſon : ces barbares ne cèdent point à celle de leur compatriote ; plus animés encore par ſa réſiſtance, ils veulent enfoncer ſa porte : mais le brave *Cudjoc* reprend la parole avec un ton qui leur en impoſe. « Je vous ai déjà dit que ce Blanc
» étoit bon, & je vous le répète en-
» core : j'ajoute qu'il eſt mon ami,
» que ma maiſon eſt devenue la ſienne,
» & que je me crois obligé de le dé-
» fendre juſqu'à mon dernier ſoupir.
» ſi vous l'oſez, commencez donc par
» me tuer, pour-aſſouvir enſuite votre

» rage ſur lui.... Tenez, barbares, voilà
» mon cœur... frappez.... Quel homme
» juſte voudroit déſormais entrer chez
» moi, ſi je permettois que mon habi-
» tation fût ſouillée du ſang de l'inno-
» cent »?

Ces dernières paroles enchaînent la fureur de ces forcenés. Ils s'en retournent confus & honteux de l'abominable projet qui les avoit amenés.

Peu de jours après, *Murray*, plus raſſuré, ſe haſarde de faire quelques pas hors de la cabane : des Noirs accourent à lui ; ſes alarmes renaiſſent, il eſt prêt à fuir : « N'appréhende rien, lui diſent-ils en lui tendant la main ;
» nous nous réjouiſſons de ne t'avoir
» pas eu l'autre jour à notre diſcrétion ;
» nous étions altérés de ton ſang, &
» nous l'euſſions répandu juſqu'à la
» dernière goutte ; aujourd'hui nous
» nous en repentirions, parce que *Cud-*
» *joc* nous a dit que tu étois bon, quoi-
» que tu ſois Blanc, & que nous ſa-

» vons qu'il n'eſt pas juſte de tuer les » hommes bons ».

Nous trouvons encore, non dans un Sauvage, mais dans un homme élevé au ſein d'une ſtupide erreur, dans un homme dont les moeurs n'avoient rien de commun avec la pureté des nôtres, un exemple bien admirable de l'amour pour la juſtice.

En revenant de Bender par Conſtantinople, M. *de Belle-Rive* rencontra ſur ſa route un Aga à la tête de ſa petite troupe. Cet Aga l'arrêta, & lui demanda combien il avoit payé ſes chevaux? M. *de Belle-Rive* ſatisfit à ſa queſtion. *Tu les as trop payés*, lui dit le Commandant, & auſſi-tôt il ſe fait amener le Caravanſar, Grec de nation: « *Jahoud*, lui dit-il, pourquoi as-tu » fait payer à ce François plus cher » qu'aux autres? —Seigneur, lui ré» pond celui-ci, nous avons fait en» ſemble le marché à ce prix. — Si ta » loi te permet d'exiger au delà de ce

» qui t'eſt dû, la mienne m'ordonne de
» te faire rendre ce que tu as reçu de
» trop. Eſt-il juſte, parce qu'il n'eſt
» pas du pays, que tu lui faſſes payer
» plus cher qu'à ceux qui en ſont ?
» Peu s'en faut que je ne te faſſe don-
» ner cent baſtonnades ſous les pieds ».
Le Caravanſar rendit deux piſtoles à M. *de Belle-Rive*, qui arriva le lendemain à Conſtantinople.

La juſtice ne fait acception de perſonne; l'homme juſte ne connoît point les ménagemens d'une baſſe politique; il ne cherche point à conſerver ſa place ni les bonnes graces de ſon maître aux dépens de cette vertu. Elle parle; c'eſt ſon oracle, & cet oracle eſt le ſeul moteur de ſes actions. Les deux faits ſuivans nous en fourniſſent deux exemples également admirables.

L'Empereur *Juſtin le jeune* fut ſujet, vers les quatre dernières années de ſa vie, à des accès de démence qui l'obligeoient à ſe tenir caché dans l'in-

térieur de son palais. Inaccessible aux plaintes des opprimés, il laissoit, sans le vouloir, une libre carrière à la violence & à la cupidité des grands. La force seule tenoit lieu de justice : l'Etat éprouvoit tous les jours les désordres de l'anarchie : les cris de l'innocent se faisoient entendre de tous côtés ; ils percèrent enfin les murs de son palais, & parvinrent à le retirer de sa funeste léthargie. Il se détermina donc à établir, sous le titre de *Préfet de la ville*, un Magistrat intègre, plein de vigueur & de fermeté, avec tout pouvoir de punir les coupables, de quelque qualité & état qu'ils fussent ; & pour que personne ne pût douter de sa volonté, il fit publier que les sentences du Préfet seroient sans appel, qu'elles sortiroient leur effet, & qu'il ne feroit grace à qui que ce fût. Cette déclaration, jointe à la réputation du Préfet, effraya tous les tyrans, à l'exception d'un seul, qui se crut au dessus des lois.

Peu de temps après, une pauvre veuve vint se jeter aux pieds du Magistrat, & se plaindre d'un Officier Général qui l'avoit dépouillée de tous ses biens. Par ménagement pour ce Seigneur, parent de l'Empereur, le Préfet lui écrivit, & l'engagea à rendre ce qu'il avoit usurpé. Voulant même l'y engager d'une manière plus pressante, il lui fit remettre sa lettre par la complaignante. Pour toute satisfaction, elle fut outragée & accablée de mauvais traitemens, dont elle vint faire de nouvelles plaintes au Préfet.

Celui-ci, outré de cette insulte qui retomboit sur le Prince dont il tenoit la place, cita l'Officier Général à son tribunal; mais l'Officier ne répondit à cette citation que par des railleries. Intervint un jugement qui le condamna; il n'en fit pas plus de cas; & au lieu de comparoître & de tâcher d'assoupir une affaire aussi grave, il s'en

alla dîner au palais de l'Empereur, qui l'avoit invité avec une nombreuse compagnie.

Le Préfet, ayant appris qu'il étoit à table chez le Prince, se rend au palais, se présente dans la salle du festin, & s'adressant à l'Empereur, lui dit avec cette fermeté qui convenoit à la place dont il étoit décoré : « Seigneur, si vous persistez dans la résolution que vous avez annoncée de punir le crime, je continuerai à exercer mes fonctions & à exécuter vos ordres ; mais si vous renoncez à ce dessein si digne de vous, s'il faut que les plus méchans de vos sujets soient admis à votre table & honorés de vos faveurs, acceptez ma démission d'une charge qui devient inutile ».

Justin fut frappé d'une remontrance aussi hardie, & répondit sur le champ qu'il n'avoit point changé d'avis ; qu'il prétendoit que l'injustice fût punie

comme elle le méritoit. « Je vous aban-
» donne le coupable, ajouta-t-il; fût-
» il assis à côté de moi sur le trône,
» je l'en ferois descendre pour le livrer
» au châtiment qu'il auroit mérité».

Cette réponse suffit au Préfet, & avec une intrépidité sans exemple jusqu'alors, il fit saisir le Général au milieu des convives, & le fit traîner devant son tribunal. La veuve se présente, renouvelle ses plaintes; & l'accusé n'ayant rien à répondre pour sa défense, garde un profond silence. Ce silence seul le condamne. Le Préfet le fait dépouiller & battre de verges, & après cette exécution, aussi terrible qu'ignominieuse, il ordonne qu'il soit conduit par toutes les places de la ville, monté sur un âne, la face tournée vers la croupe, & ses biens saisis au profit de la veuve.

L'Empereur applaudit à la noble fermeté du Préfet & à l'équité de son jugement. Voulant ensuite récompen-

ser

ser une vertu aussi éminente dans un Juge, il le fit patrice, & lui assura cette dignité pour la vie.

Le fait suivant a cet avantage sur le précédent, qu'étant également honorable à la fermeté du Juge & à la conduite du Souverain, il honore encore le coupable, qui sut reconnoître sa faute, & mériter, par son repentir & son obéissance, une grace qu'il n'eût point obtenue de la protection la plus puissante.

Un domestique du Prince *Henri*, fils de *Henri IV*, Roi d'Angleterre, avoit été accusé au banc du Roi, & arrêté par ordre de ce tribunal. Le Prince, qui l'aimoit beaucoup, regarda cette entreprise comme une insulte, un manque de respect pour sa personne. Une multitude de flatteurs, dont il étoit malheureusement entouré, le cortége le plus ordinaire des Princes, ne manquèrent point de grossir encore cette injure, & d'exciter de plus en plus son

ressentiment. L'indignation le transporte; il court vers l'endroit où se rend la justice; il entre dans la salle, se présente d'un air furieux, & ordonne aux Officiers de remettre sur le champ son domestique en liberté. La crainte fait baisser les yeux à tous ceux qui l'entendent, & leur ôte la faculté de répondre.

Cependant le Lord chef de la justice, nommé sir *William Gascoigne*, se lève sans laisser paroître le moindre étonnement, & exhorte le Prince à se soumettre aux anciennes lois du royaume; « ou du moins, lui dit-il, si vous êtes » résolu de soustraire votre domesti» que à la rigueur de la loi, adressez» vous au Roi votre père, & deman» dez-lui la grace du coupable; c'est » le seul moyen de satisfaire à votre » inclination, sans donner atteinte aux » lois & sans blesser la justice ».

Ce discours, plein de sagesse & de modération, ne fit aucune impression

ſur l'eſprit du Prince : il renouvela ſes ordres avec la même hauteur, & proteſta que ſi on différoit un moment à s'y conformer, il agiroit de violence. Le Lord chef de la juſtice, qui le vit ſérieuſement diſpoſé à faire injure à la majeſté des lois, éleva la voix, & lui parlant avec une noble fermeté, il lui commanda, en vertu de l'obéiſſance qu'il devoit à l'autorité royale, non ſeulement d'abandonner le priſonnier qu'il vouloit ſouſtraire à la juſtice, mais de ſe retirer à l'inſtant de la cour, dont il troubloit les fonctions par la violence de ſes procédés. C'étoit attiſer le feu & ſouffler la flamme. La colère du Prince s'allume, elle éclate, elle monte à ſon comble, & le voilà, comme un furieux, prêt à s'élancer ſur le Juge. Celui-ci, maître de lui-même, ſoutient avec dignité la majeſté de ſon rang & l'honneur du ſiége ſur lequel il eſt aſſis.

« Prince, lui dit-il d'une voix ferme,

» je tiens ici la place de votre souverain Seigneur & de votre père ; vous » lui devez une double obéissance. A » ces deux titres, je vous ordonne en » son nom de renoncer à votre dessein, & de donner un meilleur exemple à ceux qui doivent être un jour » vos sujets ; & pour réparer la désobéissance & le mépris que vous venez de marquer pour la loi, vous » vous rendrez vous-même en ce moment en prison, où je vous ordonne » de demeurer jusqu'à ce que le Roi » votre père vous fasse déclarer sa volonté ».

La gravité du Juge & la fermeté avec laquelle il s'exprima, furent comme un coup de foudre pour le Prince. Il en fut si frappé, que, remettant aussitôt son épée à ceux qui l'accompagnoient, il fit une profonde révérence au Lord chef de justice ; & sans répliquer un seul mot, il se rendit à la prison du tribunal. Les gens de sa suite,

les vils flatteurs qui l'avoient entraîné dans cette mauvaise affaire, allèrent aussi-tôt faire leur rapport au Roi, & ne manquèrent point d'y joindre toutes les plaintes qui pouvoient le prévenir & l'indisposer contre sir *William*. Mais ils parloient à un Prince sage, qui savoit se modérer. Il se fit expliquer toutes les circonstances de cette affaire; ensuite il parut rêver un moment, puis levant tout à coup les yeux & les mains vers le ciel, il s'écria, dans une espèce de transport dont il parut ravi : « O Dieu! quelle reconnoissance ne dois-je point à ta bonté?.... Tu m'as donc fait présent d'un juge qui ne craint point d'exercer la justice, & d'un fils qui non seulement fait obéir, mais qui a la force de sacrifier sa colère à l'obéissance ».

Fermer l'oreille, comme le fit *Henri IV*, aux rapports insidieux des flatteurs, rendre hommage à la justice

en une circonstance aussi délicate, c'est une preuve bien frappante de l'équité de ce Prince. Faire taire sur le champ le sentiment impérieux de l'amitié, & livrer son favori à toute la rigueur de la justice, pour avoir abusé de sa confiance, c'en est une autre également frappante; & ce fut ainsi que se comporta *Alexandre Sévère*, qui fit sa principale étude du bonheur de ses peuples.

Turinus, son favori, abusoit journellement de la confiance & de l'amitié dont ce Prince l'honoroit: il vendoit à tout venant les faveurs de l'Empereur, qu'il sollicitoit & qu'il obtenoit facilement. *Alexandre* en reçut des plaintes, accompagnées de preuves auxquelles il étoit impossible de se refuser. Il fit venir *Turinus*, & après l'avoir convaincu du crime dont il étoit accusé, il le condamna à être attaché à un poteau autour duquel on allumeroit du bois vert, afin qu'il fût étouffé par la fumée; & il voulut que,

pendant son supplice, un Héraut criât: « Le vendeur de fumée est puni par la » fumée ».

L'Empereur de la Chine *Cang-Hi* nous fournit un exemple aussi mémorable de son zèle pour la justice. S'étant un jour éloigné de sa suite dans une partie de chasse, il aperçut un vieillard qui pleuroit amérement. Il fut à lui, & lui demanda le sujet de sa douleur. « Seigneur, lui dit cet homme qui ne le connoissoit pas, » je n'avois » qu'un enfant qui faisoit toute ma » joie, & sur lequel je me reposois du » soin de ma famille : un Mandarin » Tartare me l'a enlevé, & me voilà » privé de tout secours; car comment » un homme, à mon âge, pourroit-il » obtenir justice du Gouverneur? — » Cela n'est point aussi difficile que » tu le penses, répondit l'Empereur; » monte en croupe derrière moi, & » conduis-moi à la maison de cet » indigne ravisseur ».

Le vieillard obéit, & les voilà en course. Après deux heures de marche, ils arrivent à la maison du Mandarin. Cependant les Gardes & une foule de Seigneurs, après avoir long-temps couru à la suite de l'Empereur, découvrent sa route, se hâtent, arrivent presque aussi-tôt que lui, & sont témoins de la sévérité de sa justice. Le Mandarin est convaincu de sa violence, & condamné à perdre la tête. Sur le champ la sentence est exécutée, & l'Empereur, se tournant vers le père du jeune homme, lui dit : « Je te » donne la place du coupable qui » vient de périr ; profite de sa faute » pour gouverner selon la justice. Si » tes lumières ne te permettent pas » de la garder, donne-m'en connoiſ- » sance aussi-tôt, afin que j'y pourvoie. » Si tu te crois capable de l'occuper, » & que tu t'en rendes indigne par » des malversations, tu seras traité

» comme le scélérat que je viens de » punir ».

Heureux les peuples dont les Princes veillent aussi attentivement à ce que la justice soit exactement rendue dans toute l'étendue de leurs royaumes, & répriment avec sévérité les abus, malheureusement trop fréquens, de l'autorité qu'ils sont obligés de confier à des mains étrangères. *Les yeux du Seigneur*, dit le Prophète Roi, *sont fixés sur eux*, & ses *oreilles sont attentives à leur prière* : j'ajoute qu'elles le sont encore aux bénédictions de leurs peuples & aux voeux qu'ils ne cessent de former pour eux. Ils vivront à jamais dans le souvenir des hommes, dit le même Prophète. Leurs belles actions honoreront les fastes de la nation ; elles seront lues des races futures, & elles seront d'excellentes leçons pour leurs successeurs. La suivante est de ce nombre.

L'Empereur ayant appris, dans son

voyage de Bohême, qu'un Officier d'un des tribunaux de Bodweis négligeoit depuis long-temps les fonctions de son emploi, & qu'il opprimoit le peuple, Sa Majesté impériale se déguisa, & se rendit chez cet homme sous un nom inconnu. Là, lui parlant des fonctions de son ministère, elle l'engagea à remplir ses devoirs avec plus d'exactitude & de justice, en lui représentant les suites fâcheuses de sa conduite, si l'Empereur en étoit informé.

Le Juge prit celui qui lui parloit pour un Officier de Sa Majesté, & pensa que s'il avoit quelque crédit auprès du Prince, il ne feroit point venu le trouver, mais qu'il auroit déjà porté ses plaintes aux pieds du trône. Dans cette opinion, il lui répondit, & assez brusquement, qu'il auroit beaucoup à faire, s'il étoit obligé de s'arrêter aux discours de tout bavard galonné qui se croiroit quelque chose à

la cour. « Quand on eſt pourvu d'une
» charge comme la mienne, ajouta-
» t-il, il convient d'en uſer commodé-
» ment, & de vivre à ſon aiſe. Le
» peuple eſt fait pour nous reſpecter;
» & nous ne lui devons rien ».

L'Empereur, indigné de cette réponſe, ſe nomme à l'inſtant; ſa ſuite, qui n'étoit point éloignée, accourt à ſa voix, au grand étonnement du Juge inique, qui fut mis ſur le champ dans les fers.

Rien ne peut diſpenſer l'homme d'être juſte; & plus que tout autre, celui qui, par état, eſt chargé de prononcer ſur les droits, la fortune, & ſouvent même la vie des autres hommes, eſt obligé d'écouter plus attentivement encore la voix de la juſtice. Le moindre écart de ſa part pourroit occaſionner un mal irréparable. Malheur au Juge que quelque conſidération particulière engageroit à faire pencher la balance du côté où le poids

ſeroit le plus foible! dût-il en résulter un avantage important, cet avantage seroit une injuſtice, & cette injuſtice une opprobre pour lui. Il eſt, j'en conviens, des circonſtances épineuſes, des circonſtances où la ſenſibilité de ſon cœur lui livre de terribles aſſauts, où ſa pitié pour les malheureux le ſollicite fortement à ſe relâcher ſur les droits d'une juſtice rigoureuſe : je révère, comme je dois, l'excellence de ſon cœur; j'admire les ſentimens d'humanité dont je le vois pénétré; mais j'exige qu'il ne ſe laiſſe aller au doux penchant qui l'entraîne, qu'après avoir rempli ſon devoir avec toute l'intégrité qu'on a droit d'attendre de ſon miniſtère. Je veux qu'il ſe comporte comme ſe comportèrent ceux dont je vais faire mention, & dont la conduite à jamais mémorable honorera tout à la fois & la juſtice & l'humanité.

Vers la fin de 1782, un Garde du commerce, muni d'une ſentence des

Consuls, se transporta, vers les dix heures du soir, chez un Marchand de Paris, à dessein de le constituer prisonnier à l'hôtel de la Force. La sentence qui le condamnoit lui donnoit un délai, mais à la charge de fournir sous trois jours une caution solvable, & les trois jours étoient expirés sans qu'il eût pu satisfaire à cette condition.

La chicane ne manque point de ressources contre la loi; elle est fertile en moyens, sur-tout lorsqu'il ne s'agit que de prolonger l'exécution d'un jugement; & ces moyens, pour l'ordinaire injustes, malhonnêtes, & ruineux, paroissent cependant tolérables, en ce qu'ils donnent à un malheureux le temps d'arranger ses affaires & d'éviter une ruine totale. C'étoit le cas de celui dont il est ici question. Son commerce étoit ruiné, & sa famille sans ressource, si la prise de corps eût eu son effet. Pour l'éviter

donc, il prétend que la sentence ne lui a point été signifiée, & demande un référé chez le Magistrat. Le difficile étoit de prouver son dire.

On le conduit devant le Juge; il est accompagné de sa femme & de sa famille désolée. C'étoit un spectacle bien attendrissant de voir ces malheureux prêts à s'abandonner au plus cruel désespoir, faute de pouvoir trouver une caution convenable, caution qui ne couroit aucun risque, vu la probité connue d'un homme auquel il ne falloit effectivement que du temps pour faire honneur à ses engagemens.

On examine donc la procédure: elle est malheureusement en forme; & le Juge, faisant taire en ce moment les sentimens de compassion & d'humanité dont son cœur étoit agité, ordonne que la sentence soit exécutée.

Il a satisfait à la justice, & rien ne s'oppose actuellement à ce qu'il se prête aux sentimens de commisération

dont il se sent tourmenté pour une famille malheureuse. A peine donc l'infortuné qu'il vient de condamner a-t-il subi la rigueur de son sort, à peine est-il constitué prisonnier, que le Magistrat demande ses chevaux ; mais réfléchissant sur le temps qui va s'écouler avant qu'il puisse sortir, il donne des ordres contraires, & quoiqu'il soit déjà minuit, que la terre soit couverte de neige, le froid très-âpre, & la distance très-grande, il sort à pied, accompagné de son valet de chambre. La charité hâte ses pas ; il arrive à la prison, & se porte pour caution de l'homme qu'il vient d'y faire enfermer.

Sa sensibilité, le désir d'arracher un infortuné à la rigueur de son sort, l'avoit amené ; sa satisfaction le reconduit, & ce n'est qu'après qu'il est rentré dans son hôtel, qu'il s'aperçoit que l'acte qu'il vient de faire n'est pas revêtu de toutes les formalités requises

à sa validité; & voilà la joie dont son cœur étoit plein, qui fait place à une inquiétude qui le déchire & ne lui permet pas de différer plus long-temps à réparer sa faute & à rendre un père à sa famille.

Il retourne donc encore à pied à l'hôtel de la Force, & met la dernière main à l'acte de cautionnement qui doit opérer la délivrance de l'homme auquel il s'intéresse. Le prisonnier, témoin de ce bienfait, se jette aux pieds de son libérateur; il veut parler, lui témoigner les sentimens de sa reconnoissance; les paroles expirent sur ses lèvres, il ne peut que balbutier quelques mots. Notre généreux Magistrat se hâte de le relever, & ne lui donne pas le temps de revenir de son étonnement : « Allez, mon cher ami, » lui dit-il, allez, empressez-vous de » porter à votre femme & à vos enfans » la consolation dont ils ont besoin ».

Donnez-nous, grand Dieu, des

juges de ce caractère; & au lieu de ces murmures, de ces plaintes amères qui retentissent journellement à nos oreilles, dont heureusement la plupart ne sont rien moins que fondées, nous n'entendrons que des éloges & des bénédictions données à ceux qui sont revêtus sur la terre de l'autorité du Prince, & chargés de rendre en son nom la justice, que vous voulez qu'on rende à chacun. Mais ne perdons point de vue les exemples magnifiques que nous nous sommes proposé de mettre sous les yeux du lecteur.

Un malheureux, hors d'état de payer, fut poursuivi pour le loyer de sa maison, dont un Huissier étoit propriétaire. L'infortuné débiteur n'avoit d'autre ressource pour subsister, que dans une récolte prête à moissonner; & c'étoit précisément cette récolte qui flattoit la cupidité de l'Huissier. Déjà il la dévoroit d'un œil avide, & s'applaudissoit d'avance de se la voir bien-

tôt adjugée. Il assigne son débiteur; l'affaire est portée au tribunal de Condé, l'une des justices de l'Evêque d'Evreux. Le Bailli, informé des desseins de l'Huissier, prononce le jugement suivant.

« Parties ouïes, nous avons accordé » acte des offres faites par la partie du » débiteur, de la somme de 36 livres » qu'on répète ». Aussi-tôt l'Avocat de l'Huissier se lève, & soutient qu'il n'y a point d'offre. A cela le Juge répond : « Et de ce qu'il a présentement » payé ladite somme », qu'il jette sur le bureau pour le paiement de l'Huissier.

Le fait suivant est du même genre. Ce sont les juges qui viennent de condamner un débiteur, qui acquittent sa dette, en respectant les droits sacrés de son créancier. Celui-ci, & je ne dois point omettre de faire observer cette circonstance, ne ressemble point au précédent; ce n'est point une ame vile qui s'applaudit de la détresse de son

débiteur, pour jouir du plaisir barbare de le ruiner & de s'approprier sa dépouille. Ce n'est point ici l'indignation qui sollicite la commisération des Juges; c'est un acte de générosité, de grandeur d'ame, un acte inspiré par l'amour conjugal; c'est le noble dévouement de la femme du débiteur; ce sont ses sages réflexions, son amour pour la justice, qui produisent l'effet que nous allons rapporter.

Un pauvre ouvrier est assigné pour une somme de huit cents livres, dont il est débiteur, & qu'il est hors d'état de payer. On le traduit en justice; il est condamné, & voilà sa femme qui se présente & demande qu'il lui soit permis de se constituer prisonnière à la place de son mari, lequel, étant mis en liberté, pourra, par son travail, se trouver un jour en état de satisfaire son créancier. Les Magistrats sont étonnés d'une semblable requête, & remplis d'admiration pour cette brave

femme, ils ne veulent point qu'elle soit la victime de sa générosité & de son équité. Ils se cottisent ; plusieurs des assistans se joignent à eux, & veulent avoir part à la bonne œuvre. C'est à qui y contribuera davantage. La collecte faite & remise entre les mains de la suppliante, la somme excède la dette à payer & les frais de la procédure.

C'est ainsi qu'il est permis à des Magistrats d'écouter les accens plaintifs des malheureux, & de venir à leur secours, en respectant les droits de la justice. Ces droits sont sacrés pour eux. Que dis-je ? ils le sont pour tout le monde, pour chaque homme en particulier, & ils le sont tellement, qu'on les a vus plus d'une fois respectés par les hommes les plus vicieux, lorsqu'ils ne s'étoient point encore entiérement dépouillés de tout sentiment d'humanité. Je n'en veux d'autres preuves que les faits qui se présentent ici sous ma plume.

Un brigand qui s'étoit rendu redoutable dans la Corse, fut enfin arrêté & commis à la garde d'un Soldat. On se préparoit à lui faire subir le dernier supplice, lorsqu'il trouva moyen de tromper la vigilance de son Garde, de s'échapper, & de se réfugier dans une retraite inconnue.

Le Commandant François, irrité de la négligence du Garde auquel le malfaiteur avoit été confié, s'en prend à lui, & le rend responsable de l'homme qu'il devoit représenter. On lui fait son procès, & il est condamné à perdre la vie. Le brigand, en sûreté dans le lieu de sa retraite, apprend qu'un innocent est sur le point de périr pour lui : aussi-tôt il sort de son asile, accourt chez le Commandant, se présente à lui, & lui dit : « Vous ne me » connoissez pas, Monsieur ; je viens » vous épargner une injustice. J'ai ap» pris qu'un de vos Soldats étoit con» damné à mort, pour n'avoir point

» sû garder un criminel qui peut vous » être rendu. — Nous être rendu, ré» pond le Commandant; &... où s'est» il retiré? — Il est ici devant vos » yeux..... — Qu'entends-je?.... — La » vérité; c'est moi qui suis ce prison» nier qui mérite la mort, & non l'in» nocent que j'ai trompé». L'Officier François, frappé d'une action aussi généreuse, ne peut résister au sentiment de son admiration. « Non, lui dit-il » sur le champ, tu ne mourras pas, » je te fais grace, & je vais remettre » le Soldat en liberté; mais tâche au » moins de recueillir le fruit de ta gé» nérosité; tu es fait pour être un hon» nête homme ».

Voici le pendant de ce fait admirable; & il ne fallut pas moins qu'une intrépidité aussi généreuse, un acte aussi sublime de justice, pour fléchir la sévérité du Duc *de Berwick*.

Quelque temps avant le siége de Philisbourg, un Grenadier de l'ar-

mée de M. *de Berwick* ayant été surpris en maraude, fut condamné à être pendu. Comme c'étoit un brave homme, les Officiers de son régiment s'intéressèrent à lui, & allèrent tous en corps chez le Général, & auquel ils représentèrent qu'il s'agissoit de la perte de l'un des plus honnêtes Soldats & des plus estimés dans le régiment. Le Maréchal fut inflexible, & le Prévôt eut ordre de faire son devoir. Le Grenadier fut donc conduit au supplice; mais au moment où l'exécuteur voulut lui lier les mains, trouvant le moyen de s'échapper, il perça la foule, & fut se cacher à l'extrêmité du camp. M. *de Berwick*, informé de sa fuite, ordonna que le Prévôt fût arrêté & pendu à sa place. Celui-ci se jette aux pieds du Général, protèste de son innocence; lui représente l'opprobre qui va rejaillir sur une famille honnête. Larmes, prières, expressions touchantes, tout est inutile auprès du Géné-

ral, qui demeure inflexible, & ordonne que le Prévôt soit exécuté. Le Grenadier est instruit du sort rigoureux que va subir, à son occasion, un homme qui ne se l'est point attiré; & aussi-tôt il se décide à venir à son secours : il se présente devant le Maréchal, avec cet air d'assurance qui convient à un brave homme qui n'a qu'une malheureuse foiblesse à se reprocher, & lui dit : « Monseigneur, je suis » le criminel qui vient de s'échapper; » j'apprends qu'un innocent est sur le » point de mourir à ma place; comme » il n'a point eu de part à mon évasion, ordonnez qu'on le ramène; me » voici, & je meurs content ».

Tant de grandeur d'ame désarma M. *de Berwick*. L'armée fondoit en larmes, & les sollicitations devinrent si vives, qu'il se détermina à faire grace aux deux.

Ces deux exemples d'équité héroïque ne sont pas les seuls que nous puissions

puissions citer. En voici un autre qui ne leur cède en rien.

Un voleur domestique, condamné à être pendu dans le village de la Marche, du ressort de Bar-sur-Aube, fut remis entre les mains de quatre Archers, pour être conduit à Paris, par appel de son jugement. Au village de Guigne-la-Putain, le criminel trouva moyen de se dérober à la vigilance de ses Gardes, qui, malgré les recherches les plus exactes, ne purent découvrir le lieu de sa retraite, & furent obligés d'arriver à Paris sans leur prisonnier. Ils furent écroués à la requête du Procureur Général, qui les en rendoit responsables. On alloit travailler à leur procès, lorsque le voleur, poussé par les remords de sa conscience, se détermina à venir les délivrer aux dépens de sa vie. Il se rendit donc à Paris.

Arrivé à la porte Saint-Antoine, il demande le chemin de la Concier-

gerie, se présente au Guichetier, qui lui refuse l'entrée, & le traite d'insensé, attendu qu'il n'y avoit point de jugement rendu contre lui. Alors ce malheureux lui déclare la nature de son crime & la manière dont il s'est échappé des mains de ses Gardes. Sur cette déposition, on l'emprisonne. Les Archers lui sont ensuite confrontés. Il avoue son délit, & ceux-ci le reconnoissent pour l'homme qu'ils étoient chargés de conduire.

M. le Duc, alors Régent, fut instruit de ce généreux procédé de la part d'un homme qui paroissoit si peu capable d'une belle action, & il en fut tellement étonné, qu'il lui accorda sa graçe & lui fit donner de l'argent pour s'en retourner dans son pays.

Je finirai ce chapitre par un fait du même genre, & j'en conclurai, ainsi que des précédens, que les droits de la justice doivent avoir un grand em-

pire sur le cœur de l'homme, pour être respectés par des gens de cette trempe.

On alloit exécuter un homme à Londres; il étoit prêt à subir le sort auquel il étoit condamné. Le Pasteur qui l'assistoit lui adressoit déjà les dernières exhortations, lorsqu'un des spectateurs s'avança vers le Magistrat, & déclara qu'il étoit l'auteur du crime pour lequel on punissoit celui-ci, & que, tout coupable qu'il étoit, sa conscience ne lui permettoit pas de trahir la cause de l'innocent. On sursit à l'exécution, & on transféra les deux hommes en prison. Après un mûr examen, il fut démontré que le prisonnier volontaire étoit véritablement coupable du crime en question, dont l'autre ne put se justifier pleinement. Cependant Sa Majesté Britannique fit grace à ce dernier, parce qu'il avoit éprouvé la terreur & la honte du supplice. Elle fit aussi grace à l'autre, en

faveur des sentimens généreux qu'il avoit fait paroître en cette occasion.



CHAPITRE VIII.

De la Discrétion.

Il est inutile d'observer que la justice & la probité dont nous venons de parler dans les deux chapitres précédens, se réunissent & se donnent la main pour proscrire le mensonge, ce vice affreux que l'Etre suprême déteste, la cause la plus générale des troubles, des dissentions, des animosités, des haines qui régnent parmi les hommes; ce vice qui n'est jamais excusable, pas même lorsqu'il sert lui-même d'excuse aux fautes qu'on se repent d'avoir commises; ce vice dont on a le plus grand intérêt de dérober aux autres la connoissance; ce vice, en un mot,

qui fait rougir un galant homme lorsqu'il a le malheur d'être surpris & convaincu de ce défaut, parce que ce défaut fait injure à la vérité, & que la vérité est le seul terme auquel se rapportent toutes les vertus, & que tout ce qui s'en éloigne est l'objet du mépris des hommes, & des hommes même les plus corrompus. Je ne m'étendrai donc point sur cet article; mais j'observerai que s'il n'est jamais permis de trahir la vérité, de parler contre son sentiment, il est des circonstances où la prudence, la sagesse, & la charité même nous font un devoir de nous taire & de ne pas dire tout ce que nous pensons. Ce silence officieux est une vertu, & cette vertu se nomme *discrétion*. Heureux l'homme qui la possède & qui sait mettre un frein à sa langue! il demeurera, Seigneur, dans vos tabernacles éternels, & vous le ferez monter sur votre montagne sainte, parce qu'il parle selon la vérité de son

cœur, & qu'il ne dit rien qui puisse nuire à son prochain. Apprenons donc à bien connoître la discrétion, en apprenant ce qu'elle exige de nous.

Et d'abord elle exige de notre part de la prudence dans le choix des personnes auxquelles nous voulons confier nos secrets; & toujours elle nous ordonne de garder soigneusement ceux dont nous sommes dépositaires. Avec cela, elle nous oblige de nous taire absolument sur les défauts des autres.

Gardez-vous, dit *Salomon*, de confier votre secret indistinctement à toutes sortes de personnes; la confiance doit avoir ses bornes, & ces bornes, c'est la sagesse qui les pose; mais en les posant, elle respecte les droits sacrés de l'amitié; elle n'empêche point, au contraire elle permet; que dis-je? elle conseille les mutuels épanchemens de deux cœurs unis des mains de la vertu. Ces doux épanchemens font le bonheur de la vie; ils émoussent les

raits de l'infortune, & adouciſſent l'amertume qu'elle répand autour d'elle; ils ramènent le calme dans l'ame agitée, & ajoutent aux plaiſirs innocens d'une honnête proſpérité. Un ami, dans le ſein duquel on dépoſe ſes penſées les plus ſecrètes, *eſt ſemblable*, dit l'Auteur de l'Eccléſiaſtique, *à un excellent remède qui donne la vie.* Jouiſſons donc de ce bonheur, ſi le Ciel nous a fait don d'un véritable ami, le don le plus rare & le plus précieux de tous les dons; mais n'en abuſons point, & gardons-nous de divulguer jamais le ſecret qui nous a été confié. *Celui qui trahit ſon ami*, dit l'Auteur que je viens de citer, *mérite de perdre ſa confiance, & jamais il ne trouvera d'ami ſelon ſon cœur.* C'eſt un perfide, qui s'attire à la fois, & la haîne de celui auquel il manque, & le mépris de celui qu'il croit obliger.

De toutes les paſſions qui nous dominent malheureuſement, défions-nous

sur-tout des deux plus opposées entre elles, de l'*amour* & de la *haîne*. L'une & l'autre nous aveuglent, & nous portent ordinairement à des indiscrétions qu'elles nous font ensuite payer bien cher. Souvent la première nous engage à nous trahir nous-mêmes, en nous faisant mettre imprudemment notre confiance dans l'objet de notre passion, qui nous livre ensuite aux plus cruels de nos ennemis : témoin l'infortuné *Samson*, dont tout le monde connoît l'histoire. Il se laissa prendre aux appas de la perfide *Dalila*, & aussitôt *la fermeté de son cœur s'amollit*, dit le texte sacré; *il tomba dans une lassitude mortelle, & il lui découvrit le fatal secret qu'il lui importoit si fort de cacher.*

Se bornât-elle à ne nous faire trahir que le secret des autres, ce qui n'arrive que trop fréquemment, cette trahison n'en feroit pas moins le malheur de notre vie. Je n'en veux d'autre exemple que le chagrin cuisant dont M. le

Vicomte *de Turenne* fut dévoré après une indiscrétion de ce genre, la seule qu'on puisse lui reprocher. Elle fit le tourment de sa vie, & jamais il ne s'en rappeloit le souvenir, qu'il n'en rougît de honte.

Le Roi lui avoit fait part du voyage de Madame en Angleterre, où elle alloit négocier avec le Roi *Jacques*, son frère. Séduit par sa passion pour Madame *de Coaguin*, M. *de Turenne* lui confia ce secret. Celle-ci le révéla au Chevalier *de Lorraine*, qui le communiqua à Monsieur, auquel le Roi avoit dessein de le cacher. Monsieur s'en plaignit au Roi, & M. *de Turenne* eut le chagrin d'avoir trahi la confiance de son Maître, & de le savoir instruit de sa trahison. « Défiez-vous, lui dit » Louis XIV, de cette femme, puis» qu'elle a trahi votre secret en faveur » du Chevalier *de Lorraine* : vous voyez » bien que vous êtes sacrifié ».

Ce grand homme étoit cependant

naturellement très-discret, & même à l'excès. J'en juge par ce que dit un jour le Roi à un Officier Général qui partoit pour l'armée d'Allemagne : « Dites, je vous prie, à M. *de Turenne* (ce sont les propres expressions de Louis XIV) « qu'il me fasse part » de ses desseins ; j'y suis pour le moins » aussi intéressé que lui ».

Que d'exemples je pourrois rapporter des malheurs qui suivirent pareilles indiscrétions ; mais une seule réflexion suppléera à ces exemples. Je demanderai donc à celui qui seroit tenté de confier à quelqu'un un secret dont il seroit dépositaire, je lui demanderai si celui auquel il veut donner cette marque de confiance, ayant moins d'intérêt que lui à garder le silence, il espère qu'il sera plus discret ? Au lieu donc de mettre sous les yeux du Lecteur des exemples capables d'exciter sa pitié ou son indignation pour les personnes indiscrètes que je pourrois lui nom-

mer, je vais offrir à ſon admiration la conduite généreuſe d'un grand homme qui ſut réprimer le ſentiment de la haîne, & impoſer ſilence à cette paſſion aveugle, dans une circonſtance délicate qui lui offroit le plaiſir barbare, mais bien attrayant de la vengeance.

M. le Comte de *Shafteſbury*, ſi célèbre en Angleterre par ſa probité, ſa grandeur d'ame, & ſes lumieres, étant devenu ſuſpect à *Charles I*, qu'il ſervoit cependant avec autant de zèle que de déſintéreſſement, ſe jeta dans le parti du Parlement. Quelque temps après, M. *Hollis* y fut dénoncé au ſujet de quelques négociations ſecrètes qu'il avoit eues avec le Roi. Perſonne n'étoit plus à portée que le Comte de mettre à découvert la conduite de M. *Hollis*, de vérifier les ſoupçons qu'elle avoit fait naître. Il étoit d'ailleurs ſon ennemi depuis long-temps, & l'occaſion ne pouvoit être plus fa-

vorable de lui faire supporter le poids de son inimitié. Mais le Comte *Shaftesbury* avoit l'ame trop élevée pour commettre une bassesse. Il garda donc le silence. On le cita en témoignage, on l'exhorta, on le pressa; mais ce fut en vain, sa conduite ne se démentit point. On le menaça de le prendre à partie, & il demeura ferme dans sa résolution. On lui ordonna enfin de se retirer, lorsqu'on voulut délibérer sur son compte, & il se retira. Plusieurs membres opinèrent, & furent d'avis de l'envoyer à la tour. Ses amis, effrayés du malheur qui le menaçoit, se réunirent, & tous le conjurèrent de mettre sa tête à l'abri de l'orage qui se formoit sur elle, en cédant aux instances du parlement. Il les remercia de l'intérêt qu'ils prenoient à lui; mais il leur protesta qu'il ne flétriroit jamais sa réputation par une action aussi lâche.

La Providence vint à son secours

& le récompensa de sa générosité. Elle lui suscita des amis qui prirent sa défense, pacifièrent les esprits, & firent en même temps abandonner le procès qu'on vouloit faire à M. *Hollis*. Celui-ci, pénétré des bons offices du Comte *de Shaftesbury*, crut lui devoir des remerciemens, & vint lui en faire. Ils étoient sans doute bien sincères. Le Comte les reçut, & lui répondit qu'il ne prétendoit lui imposer aucune obligation pour l'action qu'il avoit faite; qu'il se devoit à lui-même la conduite qu'il avoit tenue, & qu'il se seroit comporté de la même manière en faveur de tout autre; que cependant il connoissoit assez le mérite de M. *Hollis* & le prix de son amitié, pour être prêt à l'accepter comme une insigne faveur, s'il l'en jugeoit digne.

M. *Hollis*, aussi frappé de ce discours qu'il l'avoit été de la conduite généreuse du Comte, lui jura l'amitié la plus sincère, & dès ce jour on vit

deux ennemis vivre ensemble dans la plus grande intimité. Le malheur prêt à fondre sur l'un & sur l'autre, devint, dans les mains de la Providence, l'instrument de la félicité dont ils jouirent par la suite, dans la sincérité de leur mutuel attachement.

On reproche ordinairement l'indiscrétion aux femmes; on les accuse de ne pouvoir garder un secret : le reproche peut être fondé jusqu'à un certain point; mais il seroit injuste, s'il étoit général. On trouve quantité de preuves du contraire. Je n'en citerai qu'une, & celle-ci sur-tout mérite de n'être jamais oubliée.

Accablés sous le joug d'un tyran, les Athéniens se déterminèrent à le secouer & à délivrer leur patrie de l'oppression. Une femme nommée *Lionne* fut admise dans ce complot. Le secret transpira, le tyran fut instruit de la conjuration, & apprit que cette femme étoit du nombre des conjurés,

Il la fit arrêter & mettre à la torture. Elle supporta les tourmens les plus cruels avec une fermeté inébranlable. Sentant cependant son courage s'amollir, & craignant de trahir, dans l'excès de sa douleur, le secret qu'elle vouloit garder, elle se coupa la langue. Cette action héroïque ne demeura point sans récompense. Les Athéniens, parvenus enfin à se soustraire à la tyrannie, lui firent ériger une statue. Elle représentoit une lionne, & sur la base qui la portoit, on lisoit cette inscription : *La vertu a triomphé du sexe.*

Il est encore un autre genre de discrétion non moins recommandable & plus généralement importante au bon ordre, à la tranquillité, au bonheur de la société; discrétion à laquelle les gens qui se piquent de régularité dans leur conduite, ne se font cependant point un scrupule de man-

quer dans l'usage ordinaire de la vie. Je veux parler, & on le comprend facilement, non de la *calomnie*, dont tout homme honnête a naturellement horreur, mais de la *médisance*, qui fait malheureusement l'ame & les délices de la plupart de nos conversations; de ces réflexions malignes que nous nous permettons sur la conduite des autres, de ces ridicules que nous nous plaisons à répandre sur leurs actions; de ces prétendus bons mots dont nous nous glorifions; de cette cruelle liberté avec laquelle nous nous entretenons des défauts d'autrui, & nous les faisons souvent remarquer à ceux qui ne les eussent peut-être jamais observés.

Or cette conduite, bien que généralement reçue jusques dans les meilleures sociétés, n'en est pas moins repréhensible; parce que toute espèce de médisance est un vice, un vice

affreux, que toute ame honnête ne peut trop fuir & détester.

S'entretenir en effet des défauts d'autrui, les critiquer, les divulguer, c'est enfreindre le précepte de la charité fraternelle, qui nous ordonne de les supporter, de les excuser, & de les cacher. La médisance est donc un vice, & ce vice est le vice d'une ame basse. Je ne veux, pour le prouver, que les précautions que prend le médisant lorsqu'il veut exercer la malignité de sa langue. Il se garderoit bien de le faire, je ne dirai pas en présence de la personne qu'il attaque, mais en présence d'un ami de cette personne, s'il le croyoit disposé à prendre son parti & à la défendre des traits envenimés qu'il lui lance. C'est donc un lâche, qui n'ose combattre son ennemi en face, & qui présume que ceux qui l'écoutent sont aussi lâches que lui.

Sous quelque rapport que je consi-

dère le médiſant, je ne vois en lui qu'une ame baſſe. La malheureuſe victime de ſa langue eſt-elle ſon ennemi, c'eſt la paſſion, la haîne, l'eſprit de vengeance qui l'anime & le fait parler. Je ne ſuis donc point ſurpris de l'entendre déſapprouver & condamner dans cet ennemi, ce qu'il approuveroit & s'efforceroit peut-être de juſtifier dans ſon ami ; c'eſt un homme qui ne conſulte que ſa paſſion dans le jugement qu'il porte, & qui le réformera dès que ſon intérêt l'exigera. Or cette conduite eſt celle d'une ame baſſe.

Si celui dont il médit eſt un de ſes amis, le médiſant eſt encore une ame baſſe qui trahit les lois ſacrées de l'amitié, attaque celui qu'il devroit défendre, & déshonore, en ſon abſence, celui qu'il honore, qu'il flatte, & qu'il careſſe lorſqu'il eſt en ſa préſence.

Si on ſuppoſe enfin que cette perſonne lui ſoit indifférente, ſon action

n'en est ni moins basse ni moins lâche. C'est une bassesse de relever les défauts & de ternir la réputation de quelqu'un dont nous n'avons point occasion de nous plaindre. De quelque manière donc que je considère le médisant, je ne vois en lui qu'une ame basse, un homme méprisable, un homme qui doit être odieux à la société. *Salomon* l'a dit avant moi, & c'étoit la sagesse qui l'inspiroit. *Saint Paul* ajoute que le calomniateur est en abomination aux yeux du Seigneur. Or, je le demande, qui oseroit soutenir qu'un médisant ne fût un calomniateur ? De la médisance à la calomnie, la nuance est imperceptible, le pas est glissant ; & comment le médisant ne le franchiroit-il point ? Il condamne librement les actions qu'il voit : en pénetre-t-il le motif ? C'est cependant de ce motif qu'elles tirent leur moralité ; c'est lui qui les rend bonnes ou mauvaises. Il ne juge donc que d'après les apparen-

ces ; & si ces apparences le trompent, ce qui n'arrive que trop fréquemment, sa médisance est une calomnie.

Il rapporte un fait dont on vient de l'instruire ; mais ce fait a déjà passé par plusieurs bouches. Or personne n'ignore avec quelle facilité les faits s'altèrent à mesure qu'ils se publient. Il n'est donc plus conforme à l'exacte vérité ; c'est une calomnie.

Je veux que le médisant, attentif à respecter les droits de la vérité, se borne à ne critiquer que des fautes réelles, à ne relever que des défauts évidens, à ne rapporter que des faits dont il a été témoin ; sa conduite en sera-t-elle moins odieuse, lorsqu'on en considérera les suites fâcheuses, lorsqu'on verra des réputations flétries, des protecteurs refroidis, des fortunes renversées, des commerces ruinés ?..... Que de familles divisées par des rapports indiscrets ! Que d'amis se sont brouillés & sont devenus ennemis in-

réconciliables, pour une seule raillerie! Que de gens se sont querellés, battus, & ont perdu la vie pour un mauvais propos! Et qu'on ose me dire ensuite que le médisant ne mérite point la haîne de la société! Et comment, je le demande, lorsqu'il considérera tous les désastres dont il aura été la cause, pourra-t-il réparer un jour le tort qu'il aura fait à son prochain? Mais c'est un point de morale que je n'entreprendrai pas de traiter, bien qu'il soit un des plus importans.

Je dirai donc seulement qu'on ne peut être trop circonspect à s'expliquer sur la conduite des autres, & que la discrétion est une des vertus qu'on ne peut trop recommander à l'homme qui vit en société; qu'un galant homme, un honnête homme doit se faire un devoir de cacher, autant qu'il lui est possible, les fautes qui échappent aux autres. *Alphonse*, Roi d'Arragon, nous donne à cet égard

une leçon bien admirable, & dans une circonſtance où la juſtice ſembloit exiger de lui une conduite bien différente.

Il étoit entré dans la boutique d'un joaillier, accompagné de pluſieurs de ſes courtiſans. A peine en fut-il ſorti, que le Marchand courut après lui, & ſe plaignit qu'on lui avoit volé un diamant de grand prix. Que fait cet excellent Prince ? Il retourne ſur ſes pas avec toute ſa ſuite : arrivé chez le Marchand, il ſe fait apporter un grand vaſe plein de ſon, & ordonne à tous ceux qui ſont préſens, d'y plonger la main fermée, & de l'en retirer enſuite ouverte. La cérémonie finie, on renverſe le vaſe ſur la table, & on retrouve le diamant.

Quelle humanité, quelle diſcrétion dans ce Prince, pour ſauver l'honneur d'un coupable qu'il pouvoit connoître & punir ſelon la rigueur des lois ; mais il imagina ſans doute qu'une conduite

aussi modérée feroit plus d'impression sur lui. Le Marchand n'eût rien gagné de plus, quand le coupable eût été puni, & celui-ci eût perdu pour toujours une réputation que la sagesse du Prince le mit dans le cas de mériter par la suite.

On disoit un jour du mal de quelqu'un dans une compagnie où se trouvoit une Dame vertueuse, qui s'en scandalisa. Elle interrompit celui qui parloit, & lui représenta qu'il étoit défendu de dire du mal de son prochain. — Mais, Madame, lui répondit celui-ci, ce que je dis est très-véritable, & d'ailleurs l'homme dont je parle est mon plus cruel ennemi, qui cherche à me nuire autant qu'il lui est possible. — J'en suis fâchée, Monsieur; mais vous devez savoir que Dieu vous interdit la vengeance & vous commande de faire du bien à celui qui vous persécute. Il n'y avoit point à répondre. Le détracteur fut piqué

rougit, & se tut. Cependant, un moment après, une saillie lui passe par la tête, & voulant embarrasser la moraliste qui venoit de lui imposer silence, il lui dit : Au moins, Madame, ne m'est-il pas défendu de dire du mal du diable ; c'est l'ennemi de Dieu & de tout le genre humain. La Dame, qui ne s'attendoit point à cette repartie, en fut étonnée, rougit à son tour, & demeura muette pendant quelques instans ; puis reprenant la parole, elle lui répliqua : *Du Diable...., il n'en faut point parler, Monsieur.*

C'est pousser un peu loin la discrétion, j'en conviens volontiers ; mais peut-on pousser trop loin une vertu si nécessaire au bonheur de l'homme, à la tranquillité publique, qui n'est souvent troublée que par des paroles indiscrètes, paroles que la légereté, aussi fréquemment que l'envie de nuire, fait proférer, & qu'on voudroit inutilement ensuite retenir ? Profitons donc de l'avis

l'avis que nous donne ici l'Auteur de l'Eccléſiaſtique : *Mettons un frein à notre langue, & avant de les prononcer, peſons nos paroles dans une juſte balance.*

Un autre défaut de la langue, & qui l'eſt auſſi du cœur, un vice également impardonnable dans la ſociété, c'eſt cette facilité avec laquelle nous manquons à notre parole. Ce vice fut toujours en horreur chez toutes les nations policées, & les Païens eux-mêmes nous montrent, par des exemples qu'on ne peut trop imiter, combien ils priſoient la vertu contraire, *la fidélité à ſa parole.* Elle ſera le ſujet du chapitre ſuivant.



CHAPITRE IX.

De la Fidélité à sa parole.

N'ENGAGEONS point légèrement notre parole, c'est le conseil du sage ; mais une fois engagée, tenons-la exactement. La foi publique repose sur ce principe. Dût-elle tourner à notre désavantage, notre fidélité à cet égard est un devoir. S'en dispenser, sous quelque prétexte que ce soit, c'est se déshonorer aux yeux même de ceux qui ne seroient point plus scrupuleux en pareil cas.

Que penser en effet d'un homme qui cherche à éluder ses promesses ; d'un ami qui s'est volontairement offert, & qui ne se trouve plus dans l'occasion ; d'un protecteur qui s'est engagé à nous servir, & qui nous abandonne au mo-

ment où ses intérêts sont compromis? Ce sont des perfides qu'on méprise & qu'on déteste; ce sont des gens que la société dédaigne & repousse, des gens indignes de la confiance de qui que ce soit.

Mais, nous dira-t-on peut-être, il est des circonstances dans lesquelles on s'engage témérairement & sans réflexion; dans d'autres, notre bonne foi est surprise, & jamais nous n'eussions pris de pareils engagemens, si nous eussions pu prévoir les dangers auxquels ils nous entraînoient. Ce sont des malheurs que ces sortes d'engagemens; mais nous les avons pris librement & volontairement; ils sont donc sacrés, & nous devons les remplir exactement. Nous en serons les victimes : j'en conviens, mais nous aurons, pour nous en consoler, le témoignage d'une bonne conscience & l'approbation des gens honnêtes, qui nous plaindront & nous honoreront.

Peut-on lire en effet, dans l'Histoire Romaine, l'action héroïque de *Régulus*, qui aima mieux retourner dans les fers de ses ennemis, & s'exposer à leur fureur, que de manquer à la parole qu'il avoit donnée; peut-on, dis-je, lire cette action, sans plaindre ce grand homme, & sans être pénétré pour lui de vénération & de respect?

Lira-t-on, sans éprouver les mêmes sentimens, un fait aussi héroïque, que *Basnage* nous a transmis dans les annales des Provinces-Unies?

Les Hollandois, dit-il, avoient formé un établissement dans l'île de Formose, près de la Chine. Les Chinois, supportant impatiemment leur voisinage, se déterminèrent à les chasser. Ils firent une descente dans l'île, où ils firent plusieurs prisonniers, au nombre desquels se trouva leur Ministre, nommé *Hambroeck*. Imaginant tirer un bon parti de cet homme, ils l'envoyèrent au fort de

Zélande, pour exhorter & déterminer ses compagnons à se rendre. Loin de se prêter à l'intention de ceux qui l'avoient envoyé, ce brave homme, bien persuadé qu'avec un peu de constance, les Hollandois viendroient à bout de surmonter les efforts des Chinois, les exhorte à tenir ferme, à soutenir leurs intérêts, & à continuer de se défendre.

Sa commission faite, il se disposoit à partir & à se remettre au pouvoir des ennemis. Ses compatriotes, effrayés du sort qui l'attendoit, firent tous leurs effors pour le retenir auprès d'eux. Ses filles se jetèrent à ses pieds, & joignirent leurs instances à celles des Hollandois. Rien de plus attendrissant que la désolation de celles-ci; rien de plus frappant que les remontrances de ses compatriotes, qui le respectoient & lui étoient tous extrêmement attachés; rien de plus capable d'ébranler la fer-

meté d'un héros, que cette ſcène, où l'amitié la plus ſincère & la piété filiale s'efforçoient de combattre ſa réſolution. Mais rien ne put lui faire changer de ſentiment. « J'ai promis, leur » dit-il à tous, de revenir prendre mes » fers, & je dois tenir ma parole; ja- » mais on ne reprochera à ma mémoire » que, pour mettre mes jours en ſûreté, » j'aie appeſanti le joug & peut-être » cauſé la mort de mes compagnons » d'infortune, ſur leſquels on puniroit » ma perfidie ». Et ſur le champ il ſe mit en route pour ſe rendre au camp des ennemis.

L'Hiſtoire des conquêtes des Portugais dans le Nouveau Monde, raconte un pareil exemple de fermeté & de bonne foi, avec cette différence, que le fait dont il eſt ici queſtion ſe paſſa ſous les yeux d'un Prince véritablement grand, qui ne voulut point ſe laiſſer vaincre en généroſité, en

grandeur d'ame. Aussi cette action eut-elle un plus heureux succès que les deux précédentes.

Le Père *Laurieute*, de l'ordre de Saint François, ayant été pris, avec quelques Officiers, par les Indiens, demanda qu'on le laissât partir, pour aller lui-même traiter de l'échange des prisonniers. Le Chef de la nation n'étoit point éloigné d'aquiescer à cette proposition; mais il ne put s'empêcher de lui témoigner ses craintes sur son retour. Alors le Missionnaire détache son cordon, & le lui présente comme le gage le plus assuré de sa foi. Sur ce témoignage, on le laisse partir. Cependant sa négociation est infructueuse, & notre Missionnaire revient prendre ses fers. Le Prince Indien fut si frappé de cet exemple de fidélité, & conçut une si haute opinion d'une nation qui produisoit des hommes capables de tant de vertu, qu'il renvoya tous les prisonniers sans rançon.

Mais pourquoi aller puiser dans les annales étrangères, des faits dont notre propre Histoire nous fournit plusieurs exemples également dignes de notre admiration ? J'ouvre les *Essais historiques de Saint-Foix sur Paris*, & j'y lis, que M. *de Saint-Luc*, qui commandoit les troupes catholiques en Languedoc, fit prisonnier de guerre M. *Agrippa d'Aubigné*, aïeul de Madame de Maintenon, Chef du parti des Huguenots. Le Duc d'*Epernon* le haïssoit mortellement, & *Catherine de Médicis* ne le détestoit pas moins. Qu'on juge par-là du sort qui l'attendoit.

Dès qu'ils le furent prisonnier, l'ordre fut expédié de le transférer, sous bonne garde & bien lié, à Bordeaux. Il étoit alors à la Rochelle, où M. *de Saint-Luc* lui avoit permis, sur sa parole, de passer quelques jours. A la réception des ordres de la Cour, M. *de Saint-Luc* comprit que c'en étoit fait de son malheureux prisonnier, & tous

ché de compassion pour lui, il le fit avertir, & lui fit donner le conseil de rester à la Rochelle.

M. *d'Aubigné* étoit trop esclave de sa parole, pour profiter de cet avis. Il part, & vient se remettre entre les mains de M. *de Saint-Luc*, qui parut consterné de le voir, & lui demanda s'il n'avoit point reçu son courrier. « Oui, Monsieur, répondit *d'Aubigné*, » je l'ai reçu ; mais je vous avois » donné ma parole, & je l'acquitte. » Je ne doute pas que ma mort ne » soit résolue : n'importe ; que mes » ennemis satisfassent leur vengeance ; » pour moi, j'aime mieux mourir que » de manquer à mon honneur & de » vous compromettre avec une cour » soupçonneuse & vindicative ». M. *de Saint-Luc* se disposoit, & à regret, à exécuter les ordres de la cour, lorsqu'on vint lui apprendre que les Rochelois avoient pris *Guitaut*, Gouverneur des îles de Rhé & d'Oleron, &

qu'ils menaçoient de le jeter à la mer, si on conduisoit *d'Aubigné* à Bordeaux. Cet incident, disons mieux, cet événement ménagé par la Providence, fut pour *Saint-Luc* un prétexte de garder auprès de lui son prisonnier, & de lui sauver la vie.

Dans une circonstance à peu près pareille, le Vicomte *de Turenne* ne se comporta pas moins noblement, & fut également l'esclave de sa parole. Ayant suivi le Duc d'Anjou dans les Pays-Bas, il fut pris au moment où il alloit se jeter dans Cambrai, investi par les Espagnols. Il y avoit environ un an qu'il étoit prisonnier, lorsque *Henri III* lui fit dire qu'il lui feroit rendre la liberté, s'il vouloit promettre de ne plus porter les armes contre les Calvinistes. Le Duc d'Anjou lui manda en même temps de promettre sans difficulté ce qu'on exigeoit de lui, & qu'il se faisoit fort de lui faire rendre sa parole; qu'au reste, si *Henri*

ne jugeoit pas à propos de la lui rendre, il n'en seroit pas moins le maître de faire ce qui lui conviendroit le mieux, parce que n'étant pas libre au moment de sa promesse, elle ne seroit point obligatoire.

Tout autre, moins délicat que notre héros, eût profité de ce subterfuge, dont on abuse presque tous les jours. Pour lui, il répondit au Duc d'Anjou & à ses amis qui lui avoient écrit de la part de *Henri*, « qu'il n'aimoit point » assez la liberté pour la recouvrer, » ou en trompant son Roi, ou en » manquant à ce qu'il croyoit devoir » à sa religion ; que la prison lui étoit » bien dure, en lui ôtant les occasions » d'acquérir de l'honneur ; mais qu'il » n'en sortiroit jamais par des voies » qui pourroient lui être reprochées ».

Voici encore un autre exemple de son inviolable fidélité à sa parole, que nous donne ce grand homme, & dans une circonstance où il eût pu, en

sûreté de conscience, être un peu moins scrupuleux sur cet article.

Il fut attaqué de nuit, près Paris, par des voleurs qui lui prirent son argent, sa montre, & ses bijoux. Parmi ses bagues, il y en avoit une dont la valeur réelle étoit peu considérable, mais à laquelle M. *de Turenne* en attachoit une particulière. Pour la conserver, il offrit cent louis, & promit de les payer le lendemain. L'offre fut acceptée, & l'un des voleurs ne craignit point de se présenter chez le Vicomte, alors entouré d'une nombreuse compagnie. Le filou le tire à l'écart & le somme de sa parole. M. *de Turenne* donne ordre de lui compter la somme, & le laisse s'éloigner avant de raconter l'aventure.

M. *de Mitry*, Capitaine au régiment des Gardes de Lorraine, nous donne aussi un bel exemple de la même vertu, & dans une occasion où il ne dépendoit point absolument de lui

que la parole qu'il avoit donnée eût son effet.

Sur le point de se marier, un jeune homme fut contraint de tirer à la milice. Pour se soustraire au sort qui le menaçoit, il s'adressa à M. *de Mitry*, & le pria de le recevoir dans sa compagnie, mais à condition de ne servir que l'espace d'une année. L'officier y consentit, & dans ce temps, ce qui mérite d'être remarqué, les compagnies étoient à la charge des Capitaines.

L'année révolue, le jeune homme rappela à son Capitaine la promesse qu'il lui avoit faite, & de son consentement il se présenta chez le Colonel, qu'il pria de signer sa cartouche. Celui-ci refusa, sous le prétexte qu'il connoissoit le Soldat pour un bon sujet qui convenoit au corps.

Ce jeune homme fut d'autant plus affligé de ce refus, qu'il craignoit que sa prétendue ne contractât d'autres

engagemens; & ne voulant pas manquer un établissement qui lui étoit avantageux, il se disposoit à déserter. M. le Comte *de Mitry* ne fut pas moins sensible que lui au refus du Colonel, & dans une assemblée générale, il lui dit, en présence du jeune homme : « Monsieur, voici un homme auquel » j'ai promis le congé; & comme un » Gentilhomme ne doit jamais man- » quer à sa parole, je vous rends ma » commission de Capitaine, & je por- » terai la gibecière à la place de cet » homme ». La proposition n'étoit point acceptable; aussi ne fut-elle point acceptée, & le jeune homme eut son congé.

Il faut que la fidélité à garder sa parole soit une vertu bien sublime, pour faire impression sur le cœur de ceux même qui ne se piquent point ordinairement d'être fort délicats sur cet article, dans la circonstance dont nous allons faire mention.

Un Gentilhomme Provençal, fait esclave par des Corsaires, fut vendu à un Marchand de Constantinople, nommé *Ibrahim*. Il sut si bien gagner les bonnes graces de son maître, que, sur sa parole, celui-ci lui permit d'aller en Provence chercher mille écus qu'il lui demandoit pour sa rançon.

Le Gentilhomme revint, & dit à *Ibrahim* : « Mon Patron, voilà les mille » écus que je vous ai promis, & en » voilà encore cinq cents que j'ajoute, » en reconnoissance du voyage que » vous m'avez permis de faire sur ma » parole ». Le Turc, touché de cette franchise, lui répondit : « La fidélité » qui t'a fait préférer ta parole à ta li» berté, & l'offre généreuse que tu me » fais, méritent une récompense : sois » donc libre aujourd'hui, & en recon» noissance, accepte la main de l'une » de mes nièces. — La diversité de nos » religions, dit le François, met un » obstacle insurmontable à l'excellent

» parti que vous me propofez ; mais
» je vous demande en grace de vou-
» loir bien accepter l'anneau que je
» vous préfente, comme le témoignage
» du défir que j'aurois de contracter
» alliance avec vous, fi ma religion
» me le permettoit. — Je l'accepte, &
» je le porterai pour l'amour de toi,
» repartit *Ibrahim*, à la charge que tu
» prendras toi-même dans mes coffres
» la fomme de fix mille écus, que je
» veux te donner pour ton voyage;
» en confidération de ta bonne foi;
» c'eft à cette condition que je te rends
» la liberté ».

Ce qui m'étonne dans cette action, ce n'eft point le combat de générofité que nous venons de voir fe paffer entre le Patron Turc & le François; mais la confiance que le Turc voulut bien accorder à fon efclave. Une fois accordée, il étoit dans l'ordre que celui-ci tînt fa parole & retournât en Turquie. Son retour, fur lequel fon Pa-

tron ne comptoit guère, dut nécessairement le remplir d'admiration pour lui; & cette admiration le déterminer naturellement à se conduire aussi noblement qu'il le fit à son égard : mais ce dont je suis bien plus étonné, & ce qui étonnera également le lecteur; c'est la vive impression, l'impression salutaire que cette vertu, la fidélité à sa parole, fit sur le cœur du tyran le plus farouche, de l'homme le moins fait pour éprouver un pareil sentiment; car tel étoit *Ibrahim*.

Deux amis, *Damon* & *Pythias* vivoient sous le règne de *Denys*, Tyran de Syracuse. L'un d'eux fut accusé, mis dans les fers, & condamné à la mort. Il étoit innocent de ce dont on l'accusoit; mais le Tyran vouloit qu'il pérît. Il lui accorda cependant une grace : il lui permit d'aller chez lui mettre ordre à ses affaires domestiques; sous la condition néanmoins que son ami lui serviroit de caution, seroit

emprisonné, & répondroit sur sa tête de son retour.

Il falloit une grande confiance pour se porter caution en pareille circonstance. Cependant l'ami ne fait point de difficulté; il accepte la proposition, & le voilà dans les fers. Tout le peuple en est étonné, & le Tyran lui-même, non moins surpris, attend avec une impatience sanguinaire le dénouement de cette affaire. Le jour fatal arrive, & le prétendu coupable ne paroît point. *Denys* s'applaudit d'avance du forfait qu'il va commettre, tandis que le peuple consterné blâme hautement l'imprudence & la témérité de l'infortuné qui s'est volontairement exposé à la fureur du Tyran. Celui-ci, tranquille dans sa prison, ne perd point l'espérance d'être délivré, & le retard de son ami ne lui cause aucune inquiétude. On le plaint, & il ne se croit point à plaindre. On blâme son ami, & il le justifie. Cependant l'heure s'a-

vance, le moment décisif s'apprête, & au grand étonnement de tous les spectateurs, on voit arriver celui qu'on désespéroit de revoir jamais. Tout barbare qu'il est, le Tyran est tellement frappé de cet exemple de générosité & d'amitié, qu'il fait grace & rend la liberté à l'innocent qu'il avoit condamné.

Si on fut étonné du retour de ce brave homme, on le fut bien autant de la conduite du Tyran, qui, de la vie, n'avoit éprouvé aucun sentiment, ou au moins n'avoit fait aucun acte d'humanité.

Je finirai ce chapitre par un fait plus surprenant encore pour ceux qui connoissent toute l'énergie de l'amour paternel, lorsqu'ils verront un père imposer silence à la voix de la nature, repousser les sentimens d'une vengeance légitime, faire grace au meurtrier de son fils, par respect pour la parole qu'il lui a donnée de le protéger.

Un Cavalier Espagnol venoit de tuer un Gentilhomme Maure dans un combat singulier, & fuyant à toutes jambes, il tâchoit de se dérober à la Justice qui le poursuivoit. Un détour favorise sa fuite; il saute par-dessus le mur d'un jardin appartenant à un Maure. Le propriétaire s'y promenoit alors. L'Espagnol tombe à ses genoux, lui expose sa situation, implore sa charité, & le conjure de lui sauver la vie.

Le Maure lui promet généreusement son secours, & l'enferme dans un cabinet du jardin, en l'assurant qu'aux approches de la nuit il favorisera son évasion.

Quelques momens après, on apporte chez le Maure le cadavre de son fils, assassiné; & aux renseignemens qu'on lui donne, il ne peut douter que l'Espagnol auquel il a promis sa protection ne soit le meurtrier de son fils. Ce père infortuné se retire dans sa chambre, où il reste jusqu'au milieu

de la nuit, alternativement tourmenté par la douleur d'avoir perdu son fils, par le désir de venger sa mort, & la honte de manquer à sa parole. Il prend enfin son parti; il se rend au jardin, ouvre la porte du cabinet dans lequel l'Espagnol étoit renfermé, le conduit à son écurie, le fait monter sur son meilleur cheval, & lui dit: Le jeune homme que tu as assassiné est mon fils; mais je t'ai donné ma parole de te protéger: pars sur le champ, je laisse à Dieu le soin de me venger.

Fin du premier Volume.

